
U d'/of OTTAWA
39003001308765

ÉTUDES
SUR LA
Fronde en Agenais
ET
SES ORIGINES

Le Duc d'Epernon et le Parlement de Bordeaux
(1648-1650)

Par le Dr L. COUYBA

1re PARTIE

(Seconde Edition revue et considérablement augmentée)



VILLENEUVE-SUR-LOT
IMPRIMERIE RENAUD LEYGUES
19, Cours Victor Hugo, 19

MCMIII

PRÉFACE

Au cours des recherches qu'il nous a fallu faire pour écrire les deuxième et troisième parties de la Fronde en Agenais, *nous avons rencontré de nombreux documents qui nous permettent aujourd'hui de compléter et aussi de modifier dans ses traits généraux et particuliers la physionomie de la première partie. Le désir d'être plus complet et plus vrai, tant au point de vue des évènements que des personnages qui y figurent, nous a conduit à publier cette seconde édition.*

Il ne nous déplait point de penser que quelque érudit Bordelais — et il ne manque pas d'érudits dans cette savante ville de Bordeaux — que ce futur historien, que j'appelle de tous mes vœux, voudra bien se donner la peine d'écrire l'histoire de la Fronde en cette cité et qu'il trouvera ici quelques jalons qui l'aideront à en parcourir la route.

L'histoire de la Fronde en Guyenne intéresse au plus au point notre histoire nationale, parce que l'étude attentive de la révolte du prince de Condé et la situation géographique de la Province ont établi chez nous cette conviction que la défaite du Prince de Condé en Agenais a amené le salut de la Monarchie, défaite que les efforts prolongés de Bordeaux pendant

les années 1652 et 1653 et les efforts de Mme de Longueville et de son frère, Conti, des généraux et des diplomates de Condé, tels que Marchin et Lenet, ne purent réparer.

Comme le dit avec sa sagacité habituelle un savant critique des Annales du Midi, *M. Camille Jullian :*
« .... La vraie Fronde, dangereuse et permanente, a « été à Bordeaux et non à Paris. J'ai toujours pensé « que le plus grand désidératum *de l'Histoire de « France sous Louis XIV est une histoire de la Fronde « Bordelaise (1) ».*

Ah ! si M. Camille Jullian voulait !....

Nous ne reviendrons sur les premiers initiateurs de l'Histoire de la Fronde en Agenais, que nous avons cités dans la préface de notre première édition, tels que MM. G. Tholin, A. Magen, F. de Mazet, Jules Andrieu, etc., que pour restituer à MM. Ph. Tamizey de Larroque et à Philippe Lauzun tout ce qui leur est légitimement dû.

Les nombreuses publications de documents puisés aux Archives Nationales *qu'a faites le grand érudit Agenais, Ph. Tamizey de Larroque, dans ce monument qu'on appelle les* Archives Historiques de la Gironde, *ont été pour nous une abondante source d'informations authentiques et sûres, source où nous avons abondamment puisé. Que ce spécial hommage soit enfin rendu à ce fils des deux Scaliger !*

Nous sommes heureux d'ajouter que la lecture de l'article de M. Philippe Lauzun, paru dans la Revue de l'Agenais *en 1875 et intitulé :* Une fête et une

(1) C. Jullian. *Annales du Midi.* T. XIV, p. 421.

émeute à Agen pendant la Fronde, *nous inspira le désir de faire des recherches sur cette phase si tourmentée et si cruelle de l'histoire de notre pays* (*1*). *Qu'il en reçoive tous nos remerciements !*

Dans le cours du récit de l'Histoire de la Fronde. nous avons fait souvent sentir l'odieux despotisme du tyrannique duc d'Epernon. Mais il faut avant tout être juste et ne pas ajouter à ses méfaits des accusations imméritées.

Cette réparation n'est pas autre chose que la plus élémentaire probité historique.

Nous l'avons accusé d'avoir donné une illicite protection à une demoiselle de Pressac et à son mari pour un crime horrible sur la personne de leur père et beau-père et d'avoir aussi pesé de tout son poids à un certain moment sur les délibérations du Parlement par l'intermédiaire de quelques unes de ses créatures. Nous avions tort.

Après une lecture attentive des documents, le « Grand » dont il s'agit n'est pas le duc d'Epernon (*2*).

---

(1) *Revue de l'Agenais.* T. II, pp. 145 et suivantes.

(2) Je signalerai incidemment au lecteur une grosse erreur commise dans la troisième partie de *La Fronde en Agenais* par les typographes et due à l'omission d'un membre de phrase. Il s'agit encore du duc d'Epernon. La phrase doit être rétablie ainsi qu'il suit à la ligne 31 (p. 144) : *le fils du vieux duc d'Epernon*, etc. De même à la 3e ligne de la page 145, il faut lire pour la clarté de la phrase : « *le fils de cet homme*, etc. »

Dans notre première préface, nous avions fait ressortir la vanité des actions humaines dans les termes suivants : « l'action personnelle de l'homme change « parfois dans une certaine mesure la marche des « évènements. Mais combien plus la marche des évène- « ments change la direction et le mobile des décisions « et des actions humaines ! »

Nous ne résistons pas au plaisir de citer la même pensée exprimée avec une admirable précision dans les Mémoires *du duc de La Rochefoucauld : « La for- « tune règle les évènements plus souvent que la con- « duite des hommes... (1) ».*

Dr L. COUYBA.

---

(1) *Mémoires*. Collection Petitot. T. LII, p. 90.

ÉTUDES
SUR LA
FRONDE EN AGENAIS
ET
SES ORIGINES

Le Duc d'Epernon et le Parlement de Bordeaux

CHAPITRE PREMIER

Le duc d'Epernon. — Son caractère. — Ses mœurs. — L'état d'esprit de la Province de Guyenne avant la Fronde — La Gabelle de 1635. **Les Croquants** de 1637. **Les Emeutes** de 1643. — **La haine contre d'Epernon.**

Au moment où les édits bursaux du Surintendant des Finances d'Emery soulevaient la colère et l'opposition des quatre Cours souveraines de Paris (1) (1648), la Guyenne avait pour gouverneur un homme, qui, en possession de son gouvernement depuis cinq ans à peine (16 Juillet 1643), avait réussi à tourner contre lui tous

(1) Le Parlement, le grand Conseil, les Comptes, les Aides,

les esprits de la Province, clergé, noblesse, magistrature, tiers-état.

Bernard de Nogaret de La Valette et de Foix était le vivant portrait de son père, quant aux défauts ; mais il n'en avait ni l'habileté, ni l'intelligence, ni la force de caractère.

Dur, avide, rapace, hautain, irascible, intraitable, vindicatif, d'une partialité révoltante, insupportable à tout le monde, il affectait, comme son père, des allures de prince.

« Le duc d'Epernon s'étoit mis la vanité tellement
« dans la tête que, quoiqu'il ne fut qu'un simple gen-
« tilhomme dont le père avoit été élevé par la faveur de
« Henri III (1), il s'imaginoit être prince, sous ombre
« que sa mère étoit de la maison de Grailli-Foix, laquelle
« sortoit des derniers comtes de Foix. Sur cette chi-
« mère, il vivoit en prince à Bordeaux et traitoit la no-
« blesse et le Parlement avec une telle gloire et si fort
« du haut en bas, qu'il irrita les esprits de tous les
« ordres du pays (2) ».

(1) Jean Louis de Nogaret de la Valette, qu'on appelait Caumont, dans sa jeunesse, premier duc d'Epernon, était fils de Jean de Nogaret, seigneur de La Valette. Né en Languedoc en 1554, il mourut exilé à Loches en 1642. Présent à l'assassinat de Henri III et à celui de Henri IV (1610), il fut soupçonné d'y avoir trempé. Gouverneur de Guyenne, de Normandie et de Provence en 1622, il fit son entrée à Bordeaux en Février 1623 et à Agen le 24 Mars. Il exerçait sa tyrannie contre tous ceux qui ne voulaient pas être en ses mains des instruments dociles. Il bâtonna l'Archevêque Sourdis qui l'excommunia (1632). Le Roi l'exila à Coutras (1633). On lui adjoignit son fils pour le gouvernement de la Guyenne (1634). Le Roi obligea le père à s'agenouiller devant Sourdis pour en recevoir l'absolution. De 1638 à 1640, il fut suppléé dans ses fonctions par le Prince de Condé. En 1641, le Roi le dépouilla de toutes ses dignités.

Jean Louis de Nogaret tenait La Valette de sa mère, Jeanne de St-Lary de Bellegarde, dame de La Valette.

(2) Montglat — *Campagnes*. Collect. Michaud et Poujoulat. III[e] Série. T. V, p. 219.

Parlant des deux ducs d'Epernon M. Antoine Saintmarc écrit dans son histoire de *Bordeaux sous la Fronde :*

« Tous deux, esprits superbes, violents, despotiques, « puissants par leurs richesses et leurs alliances pres- « que royales, corrompus par leur avarice et leur insa- « tiabilité, maîtres haineux et absolus d'une province « qu'ils remplissaient de troubles, de meurtres et de « pillages ; plus forts que le clergé dont ils outrageaient « le chef, que le Parlement dont ils combattaient les « prérogatives, que le peuple qu'ils ruinaient (1) ».

Bernard de La Valette avait pour mère l'héroïque Marguerite de Foix-Candalle (2), petite fille par sa mère du connétable de Montmorency, et il avait en premières noces épousé une bâtarde de Henri IV, Gabrielle-Angélique, fille légitimée de la marquise de Verneuil, Henriette d'Entraigues, qu'on l'accusa d'avoir empoisonnée (1627) (3).

Bernard avait fait à Agen, le 19 Avril 1644, une entrée fastueuse, entouré de ses gardes qu'il composait des gentilhommes de la meilleure noblesse de la Province.

---

(1) A. Saintmarc. *Bordeaux sous la Fronde*, p. 26.

(2) Marguerite de Foix-Candalle avait épousé Louis de La Valette en 1587. Elle mourut en 1593. En 1588 assiégée à Angoulême avec son mari, elle s'y battit avec intrépidité. Faite prisonnière, on l'amena sous les murs de la place et on somma d'Epernon de se rendre, s'il ne voulait la voir périr. Prête au sacrifice de sa vie, elle supplia son mari de ne pas faillir. Peu après, les troupes royales vinrent délivrer d'Epernon. Marguerite eût de son mari Henri de Nogaret, duc de Candalle (1591-1637) ; Bernard, duc d'Epernon, notre héros (1592-1661) ; Louis, cardinal de La Valette, né en 1593, mort à Rivoli les armes à la main (1639).

(3) Bernard eût de Gabrielle Louis Charles Gaston de Nogaret de Foix, marquis de La Valette, puis duc de Candale et une fille, la damoiselle d'Epernon.

Il était en lutte de puissance et d'orgueil avec les princes du sang, les Condé, et avec la plus haute noblesse, qui ne lui pardonnaient ni l'une, ni l'autre.

On se souvenait que le vieux d'Epernon, son père, l'*Archi-mignon* de Henri III, n'avait dû sa fortune qu'à un caprice de ce roi détraqué ; qu'il l'avait maintenu en imposant au Parlement l'épée à la main la régence de Marie de Médicis, *la grosse boulangère* ; qu'il avait osé enlever nuitamment la Reine-Mère de Blois et la garder en son château d'Angoulême, où elle prépara la guerre contre son fils Louis XIII, guerre qui se termina par sa défaite aux Ponts de Cé (1620).

Quoique la faveur du vieux duc eût pâli devant les Concini et les Luynes, il n'en était pas moins une des puissances du royaume, « le seul des Grands qui ne « s'abaissa pas devant Richelieu, dit le président Hé« nault ».

Son fils, Bernard, hérita de son orgueil et de sa puissance.

Ce fut un grand contentement parmi la noblesse jalouse de voir ce fils, alors duc de La Valette, poursuivi comme criminel de haute trahison devant un tribunal que le Roi Louis XIII, assisté des princes du sang, des ducs et pairs, de maréchaux de France et de présidents à mortier, voulut présider lui-même à St-Germain-en-Laye et qui le condamna à mort (1639), pour avoir en 1640 au siège de Fontarabie, où figuraient les régiments d'Enghien et de Guyenne, refusé d'obéir aux ordres du père du grand Condé, Henri II, et refusé de conduire l'assaut ne trouvant pas la brèche praticable. En outre l'apparition d'un secours Espagnol provoqua « une panique inexplicable, comme il arrive parfois aux « Français » et mit les assiégeants en déroute (1).

---

(1) Montglat. *Campagnes*, p. 214.

Condé fut obligé de s'embarquer sur la flotte de l'Archevêque de Bordeaux, Sourdis, et La Valette de ramener les troupes à Bayonne. Richelieu fit retomber sur lui tout le poids de sa colère (1).

On trouva singulier que le Roi eut consenti à être le juge d'un de ses sujets. Mais le cardinal, le vrai Roi, le voulait et Louis obéit.

Montesquieu, un siècle plus tard, exprima le sentiment de tous :

« Lorsque Louis XIII, voulut être juge dans le procès « du duc de La Valette et qu'il appela dans son cabinet « quelques officiers du Parlement et quelques conseil- « lers d'Etat, le Roi les ayant forcés d'opiner sur le dé- « cret de prise de corps, le président de Bellièvre dit : « qu'il voyoit dans cette affaire une chose étrange, un « prince opiner au procès de l'un de ses sujets ; que les « Rois ne s'étoient réservé que les grâces et qu'ils ren- « voyoient les condamnations vers leurs officiers.... « qu'on ne devoit sortir que content de devant le « Prince » (2).

La Valette partit pour l'Angleterre, où son père passa aussi pour échapper aux tracasseries de Richelieu et où

---

(1) Les informations contre Bernard de La Valette sont d'Octobre et Novembre 1638. La condamnation est du 23 Mai 1639. Arrêt du Conseil, séant le Roi en son dit Conseil, condamnant le duc de La Valette à « avoir la teste tranchée en place de Grève, sinon par effi- « gie en un tableau qui seroit attaché à une potence en ladite place, « ses biens mouvant immédiatement de la couronne réunis à icelle, ses « autres confisquez, privé de ses charges et gouvernement ». (Procès-verbal de l'exécution dudit arrest du 8 Juin audit an 1639).

Le 13 Juillet 1643, le Parlement de Paris le déchargea de l'accusation contre lui intentée et de toutes ses conséquences. (Voir : *De la manière de poursuivre les crimes dans les différents tribunaux du royaume....* T. II, p. 162 Paris 1739, chez Mouchet et Prauli père).

(2) Voir Esprit des Lois. Liv. VI et V. (Citation de Hanotaux, in. Hist. du Card. de Richelieu T. I, p. 306).

La Valette attendit patiemment la mort de l'inflexible Cardinal.

Il obtint alors de Mazarin sa réhabilitation et la restitution de ses honneurs et de ses charges.

Il fut peu après nommé au gouvernement de la Guyenne (16 Juillet 1643) (1). Il avait 51 ans. Il succédait à son père qui venait de mourir à Loches, âgé de 88 ans (13 Janvier 1642) (2). En Août 1643, le duc Bernard vint prendre à Bordeaux possession de son gouvernement.

Ce gouvernement de la Guyenne était une nouvelle cause d'exaltation pour son orgueil. Il vivait « dans sa « chimère de vanité (3) ».

Le gouvernement de la Province était depuis Louis XI l'ancien apanage des princes du sang et, comme son père, Bernard avait été investi de ce gouvernement princier.

A l'exemple du comte d'Harcourt et sans plus de droits, il se faisait donner le titre d'Altesse et quelques uns de ses courtisans le saluaient très-bas duc de Guyenne.

---

(1) Il libellait l'entête de ses ordonnances comme suit : « Le duc « d'Epernon, de La Valette et de Candalle, pair et colonel général de « France, chevalier des Ordres du Roi et de la Jarretière, prince et « captal de Buch, comte de Foix, Astarac, sire de Lesparre... »

(2) Le vieux d'Epernon avait fait son testament en son château de Plassac le 14 Mai 1641. Il y ajouta un codicille le 24 Juin suivant. Le testament fut ouvert par le lieutenant royal au siège de Loches. Bernard, son fils, étant mort civilement, il instituait pour son héritier universel, son petit fils, le comte de Candale, et léguait à sa petite fille, la demoiselle d'Epernon, outre sa légitime, trois cent mille livres et quelques meubles, etc. Le Parlement cassa le testament le 3 Mars 1646 et mit l'appelant Bernard de La Valette, duc d'Epernon, en la possession des biens paternels. (Voir : *De la manière de poursuivre les crimes*, etc. T. II, pp. 164-173).

(3) Camille Jullian *Histoire de Bordeaux*, p. 480.

« Le duc d'Epernon demanda de tenir le rang de « prince à la Cour comme les bastards de France et des « maisons de Savoie et de Lorraine (1) ».

Tous les grands Seigneurs demandèrent la même faveur, c'est-à-dire d'être traités de princes.

Ce fut une rage, comme au XVIIIe siècle d'être marquis. Manicamp, St-Luc, St-Mégrin, le marquis de Cœuvres, poussés par la Reine, se réunirent chez le marquis de Monglat, pour y signer une union contre cette nouveauté. Il vint des gentilshommes de toutes parts pour protester contre cette multiplication des princes.

Les princes, les ducs et pairs s'unirent à leur tour. Toute la haute noblesse se réunit dans l'hôtel de Sourdis, puis chez le Maréchal de l'Hôpital à cause de l'insuffisance de la première salle. La Reine promit de consacrer ces demandes par un brevet (1649) (2).

Bernard de La Valette eut le malheur, dès son arrivée à Agen (19 Avril 1644), d'aller loger rue St-Hierosme, près les Pénitents-Bleus, dans la maison de feu sieur Guillaume de Maurès, ancien maître des requêtes de l'hôtel de la Reine de Navarre, Marguerite de Valois (3).

Il y rencontra Anne de Maurès, la fameuse Nanon, la dame d'Artigues, plus tard duchesse de Montricoux (4), qui, aidé de deux de ses artificieuses sœurs, le

(1) Montglat. T. II, p. 195.

(2) Monglat. T. II, pp. 195-198.

(3) Maurès avait été massacré dans les rues d'Agen avec son fils aîné dans la sanglante émeute de la gabelle en 1635.

(4) Anne de Maurès était fille de Guillaume de Maurès et de Clémence du Gravier. Les deux autres sœurs dont il est question ici s'appelaient Jeanne et Clémence Leur sœur aînée, Marie, épousa François le Bigot, comte de Flessac, seigneur de St-Quentin ; et la troisième, Rose, épousa Me Amanieu de Malartic « quand vivoit, conseil« ler du Roi, président ancien en l'Election d'Agenois » et Consul

tint sous sa dépendance, en fit trop souvent l'instrument de ses volontés et l'entraîna à d'énormes dépenses (1).

La Guyenne et en particulier le pays d'Agenais avaient ce trio enjuponné en horreur.

Tout passait par les mains de la toute puissante Nanon.

« Que si vous jugez, dit l'*Apologie du duc d'Eper-*
« *non*, que tout cela ne soit pas encore capable de l'é-
« mouvoir, adressez-vous en toute humilité à dame
« Nanon : priez cette belle de parler en votre faveur.
« Elle n'a jamais refusé personne. Une seule de ses
« œillades lui fera tomber les armes de la main (2) ».

A la mort du duc de Candale, son fils, (27 Janvier 1658) Gui Patin écrivait à un de ses amis :

« .... Le duc d'Espernon d'aujourd'hui a causé des
« désordres horribles dans la Guyenne et vit avec beau-
« coup de désordre dans sa maison où, tandis que sa
« femme ne lui est de rien, il entretient devant elle
« deux sœurs et leur tante avec autant d'impudence que
« d'impunité. Son fils... était le meilleur des trois ou au
« moins le moins méchant (3) ».

---

d'Agen. (Voir J. Andrieu. *Histoire de l'Agenais*. T. II, p. 140 et Tamizey de Larroque. *Revue de l'Agenais*. T. V, p. 152).

Inventaire des meubles d'Anne par Me Bachet le 20 Août 1689 sur la requête de Rose de Maurès.

On peut voir le portrait de Nanon aux Archives départementales.

(1) Voici le tableau des dépenses de d'Epernon extrait des *Archives Historique de la Gironde*. (T. XVIII, p. 535).

1648. . .	97.461 livres.	1652. . .	105 046 livres.
1649. . .	99.466 —	1653. . .	93 717 —
1650. . .	94.594 —	1654. . .	72.276 —
1651. . .	124.215 —	1655. . .	118 673 —

(2) Dom Devienne. *Histoire de Bordeaux*. T. II, p. 350. En Provence, le comte d'Alais et sa femme ; en Anjou, le maréchal de Brézé et sa maîtresse, au même moment tyrannisaient les peuples. (V. pour Brézé, la *Fronde en Anjou* de A. Debidour).

(3) A. Brette. *La France au milieu du XVIIe siècle* (1648-1661) d'après la correspondance de Gui Patin, p. 238.

Les appréciations de Lenet sont encore plus explicites :

« Ce duc était affolé d'une bourgeoise de ce lieu-là, « nommée Nanon de Lartigue, qui avoit trouvé l'art de « lui plaire avec peu de beauté et un esprit fort médio- « cre, en l'admirant tous les jours et en le traitant de « prince. Elle a été depuis et jusques à sa mort la « maîtresse absolue de son cœur et de ses volontés. « Elle avait fait avec lui une fortune de plus de deux « millions de livres ; car ce duc s'était attaché à la « Cour, parce que la Cour l'avait gagnée. Il la menait « partout avec lui ; il lui faisait précéder les dames de « qualité dans les lieux où il avait du pouvoir et parce- « qu'elle lui était nécessaire et parce que la comtesse « de Fleix, sa dame d'honneur, l'en suppliait par l'es- « pérance de la succession du duc, qu'elle a depuis « ménagée à son fils, à présent duc de Fleix. Le Cardi- « nal rendait des visites à cette fille... Il ne se distri- « buait point de grâces dans l'infanterie dont M. d'E- « pernon était colonel, ni dans ses gouvernements que « par sa volonté. Sa fortune ne dura qu'autant que sa « vie, car après sa mort elle en a été complètement « dépouillée par la dame de Fleix... Cette fille était « mortellement haïe (à Agen) et presque dans toute la « Guienne (1).

On jugera de la tyrannie de cette Nanon par ce qu'en dit Fonteneil dans ses *Mouvements de Bordeaux* :

« Le duc d'Espernon, lassé des fatigues de la guerre, « s'estoit retiré dans Agen pour soulager sa peine par « des tourmens plus doux, qu'il cherchoit entre les bras « d'une Agenoise qu'il courtisoit, dont l'humeur impé- « rieuse attirant sur elle et sur ses comportemens la « haine des habitans, la foisoit réfléchir sur les actions « du Duc, qui, se laissant emporter aux mouvemens de

(1) Lenet. *Mémoires*. Collection Petitot, 53, p. 251.

« cette damoiselle, qui ne faisoit que suivre le penchant « des siens, remplissoient cette ville et les maisons des « principaux officiers de ses gardes, qui les traittoient « avec insolence et les rendoient martyrs du temps de « sa tyrannie (1) ».

Installé à Malconte (2), dans une magnifique résidence, le Duc y donnait de nombreuses fêtes où il attirait la noblesse et la bourgeoisie.

Des pamphlets circulaient dans la Province. On l'y chansonnait. D'Epernon rimait à Nanon. Il y avait là abondante matière à versiculets et à couplets satiriques (3).

La malveillance faisait courir de sinistres bruits. On accusait le Duc d'avoir empoisonné sa première femme, Gabrielle d'Entraigues, dont il avait eu Gaston, duc de Candale, comme on avait accusé son père d'avoir trempé dans l'assassinat d'Henri IV de connivence avec la Florentine, Marie de Médicis.

Lorsqu'il fit venir de Cadillac à Agen sa seconde femme, Marie du Cambou (4), dont on hâla le bateau sur la Garonne par des hommes réquisitionnés pour la tire à la cordelle dans toutes les communautés riveraines, quand la milice Agenaise prit les armes et qu'elle conduisit M[me] d'Epernon au bruit des mousquetades jusque dans la maison de M. de Maurès, le Duc ne donna le change à personne.

---

(1) Fonteneil. *Histoire des mouvemens de Bourdeaux.* T. I, p. 445.

(2) Malconte au S. d'Agen, à l'Est de la Préfecture actuelle, sur les terrains de la rue de Strasbourg et du vieil *Aginnum* romain. D'Epernon fit construire le château de Malconte vers 1648.

(3) *Histoire de l'Agenais*, par J. Andrieu. T. II, p. 132 et *Hist. de Bordeaux.* par C. Jullian.

(4) Elle était fille de Pontchâteau, cousin germain du cardinal de Richelieu. Marie du Cambou était une femme aimable et douce que son oncle, le cardinal, maria toute jeune au Duc. D'Epernon maltraitait sa femme et en 1657 lui proposa une séparation de biens et sa

Il avait presque abandonné le château de Cadillac (1) pour passer le meilleur de son temps à Agen, lorsque la guerre lui en laissait les loisirs. Il y continuait sa vie fastueuse et y donnait des carrousels, comme, par exemple, celui du 13 Mars 1647, où sept compagnies de Seigneurs masqués coururent la bague.

Il était malgré tout détesté des grands Seigneurs de

---

renonciation à la Communauté, en échange de 34,000 livres de rente, sa vie durant, sans pouvoir, si elle survivait disposer de quoi que ce soit. Le chancelier Séguier lui conseilla d'acheter à ce prix son repos, sans tant regarder à ses intérêts.

Dans une lettre à Mme de Maure elle exposait sa situation. Parmi ses énonciations, elle lui disait : « Elle (Mlle d'Epernon) m'a offert de « la part de son frère (le duc de Candale) vingt mille écus, et j'ai « deux cent mille francs sur cette nouvelle acquisition (l'Hôtel Che- « vreuse) ; deux cents sur les diamants qu'on a vendus ; la moitié à « la comté de Foix qui est en acquêt ; la moitié à quatre ou cinq cent « mille francs de pierreries et à cinq ou six cents de meubles sans « compter la vaiselle d'argent et l'acquêt des dettes (avec mon bien)... « Si M. le Cardinal vivoit, cette fortune estropiée iroit plus droit ; « mais je n'en serois pas plus heureuse, puisque je compte le bien pour « rien et que ce n'est pas cela qui contente ». (V. Cousin. *Mme de Sablé*. 1865, p. 471).

(1) Les fondations de Cadillac furent jetées en 1595. Le premier duc, Louis de La Valette, y dépensa environ deux millions. Le Roi Louis XIII y logea en 1629 et admira le château. Les cheminées du château sont magnifiques et ont été, croit-on, sculptées par Girardon. L'église de Cadillac, qui était la chapelle ducale, contient dans une chapelle latérale le tombeau des ducs d'Epernon. Le château est aujourd'hui affecté à un asile d'aliénées, après l'avoir été à un pénitencier.

Quant à la ville, les murailles en ont été démantelées. Il n'en reste plus que la Porte de la Mer et la Porte de l'Horloge.

Lire les intéressants détails que donne M. Philippe Lauzun dans son *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne. (Revue de l'Agenais.* T. XXVII, p. 143).

Au commencement du XVIIe S., l'architecte du château était Jean Pierre Souffron, qui l'était aussi du château de Lauzun et du Pont de Pierre de Toulouse. (Soc. Hist. et Arch. du Périgord. Janvier 1903).

l'Agenais, les La Force, les Duras, les Lauzun, les Lusignan, les Laugnac.

Ses violences contre l'évêque d'Aire lui aliénèrent le clergé qui n'avait oublié ni les violences sacrilèges de son père contre l'archevêque de Sourdis, ni les excommunications qui l'avaient frappé.

Le nouveau duc en continuait les traditions. Gilles Boutaut, évêque d'Aire depuis 1626, ancien aumônier de Louis XIII, fut à ce point persécuté par d'Epernon, qu'il fallut le transférer, au moment de la guerre de Bordeaux, au siège épiscopal d'Evreux (1649).

D'Epernon réclamait à l'évêque quinze à vingt mille livres qu'il devait à son frère, le cardinal de La Valette.

Afin d'accabler l'évêque, il l'accusait d'avoir provoqué des attroupements illicites, brûlé des églises et des enfants, fait battre des prêtres avec des nerfs de bœuf et pillé les Communautés (1).

« Je lui demande, par les voies de justice, l'argent « qu'il doibt à la succession de feu M. le cardinal de La « Valette, mon frère. Par la mort de mon frère, ma mai- « son a perdu plus de deux cent mille livres de rentes « en bénéfices. On lui avoit donné parole quand on « l'envoia en Italie que, s'il venoit à y mourir, le Roi « payeroit ses debtes (2). Il est mort dans le service, « comme mon autre frère, et j'ai été contraint de payer « les debtes tant de l'un que de l'autre et de vendre mes « terres et maisons pour les acquitter (3).

L'évêque avait répondu par des mandements où il dénonçait sa tyrannie aux prêtres et aux fidèles de son

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 285.

(2) Louis, cardinal de La Valette, mourut à Rivoli les armes à la main (1639). Son autre frère était Henri de Nogaret, duc de Candalle (1591-1637).

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 285. (Le duc à Mazarin. De Bordeaux le 25 Juin 1648).

diocèse, et, de guerre lasse, réussit enfin à obtenir l'évocation de son affaire (1) et son transfert à l'évêché d'Evreux.

A la passion qui s'exhale de la lettre qu'écrivait le duc d'Epernon au chancelier Séguier, le 13 Août 1648, on comprendra la rage et la fureur du Duc, qui de bourreau se pose en victime :

« J'escris à Monsieur le Cardinal que je suis adverty « que Monsieur l'Evesque d'Aire ne cesse de déclamer « contre moi, comme si je l'avois contraint par mes in- « justes violences de sortir de son diocèse et je supplie « Son Eminence de m'en faire justice ; qu'il est honteux « au Roy, à la Reyne et aux Ministres qu'on publie « qu'ung Evesque est chassé de son Evesché par ung « gouverneur de province qui doibt luy procurer sa seu- « reté et une entière liberté de faire ses fonctions... « Quand il déclamoit en son synode à Aire contre moy « et qu'en ses Ordonnances pour publier le Jubilé il me « traitoit de persécuteur de l'Eglise, il disoit que Son « Eminence lui serviroit de second contre moy qui n'ay « point d'armes que pour Son Eminence et qui ne « demande autre chose à l'Evesque, pour tous les maux « que il m'a voulu faire, sinon ce qu'il me paye ce « qu'il doibt à la succession de feu Monsieur le Cardi- « nal, mon frère. Je vous supplie, Monsieur, de favo- « riser ce juste et raisonnable soing que j'ai de ma ré- « putation contre les calomnies et les discours d'ung « homme duquel vous cognoissez le merite; et s'il estoit « possible, comme il seroit très juste, de luy comman- « der de venir rendre le service et faire le séjour qu'il « doibt en son diocèse, on luy feroit ung bien qu'il ne « peut pas comprendre et l'on donneroit à deux ou trois « autres, qui courent incessamment et se disposent d'al-

(1) *Arch. Hist. de la Gir.* T. IV, pp. 281-286 et passim.

« ler cest hyver faire du bruict à Paris et vous impor-
« tuner pour le poisle, ung exemple et advertissement
« très utile d'estre sages et modérez comme les esves-
« ques le doibvent (1) ».

Cette affaire du poêle avait singulièrement irrité quelques évêques de la Province qui réclamaient à l'entrée des villes des honneurs que les Consuls leur refusaient. Le gouverneur, que cette prétention froissait, opposait orgueil de grand seigneur à orgueil d'évêque et soutenait les Consuls dans leur lutte contre les exigences épiscopales.

A leur entrée dans les villes, les évêques voulaient y être reçus sous le poêle porté par les Consuls. Les Consuls, fiers de leur magistrature et des privilèges et franchises de leurs villes, refusaient d'humilier le pouvoir municipal devant l'autorité épiscopale et d'Epernon, s'inspirant des doctrines des Rois et de leurs Pragmatiques, soutenait les fiertés Consulaires.

En 1633, Villeneuve d'Agenais avait refusé les honneurs du poêle à l'évêque d'Agen. Le Roi Louis XIII imposa aux Consuls cette obligation (14 Nov. 1633).

Penne d'Agenais, sous le nouveau Roi, refusa encore le dais à l'évêque d'Agen (2) ; la Réole, à celui de Bazas.

A la Réole, l'Evêque de Bazas, Martineau, qui réclamait impérieusement le poêle, se heurta à la résistance obstinée des Jurats. Martineau les accabla de menaces et d'injures, mais les Jurats lui refusèrent les honneurs (3).

Le Roi ordonna au duc d'Epernon, qui plus ou moins

(1) Hovyn de la Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, p. 412.

(2) Barthélemy d'Elbène.

(3) Les Jurats de la Réole qui avaient signé une protestation contre les prétentions épiscopales étaient : Duvergier, Christot, Faubertié, Charretis, Seguin et Ezemar. (*Arch. Hist. Gir.* T. XIX, p. 178).

ouvertement encourageait cette résistance, d'y tenir la main pour la première visite des évêques à leur entrée dans une ville de leur diocèse (20 Avril 1648) (1).

Consuls et Jurats refusaient obstinément, encouragés tacitement par d'Epernon.

Il ne s'en cachait pas d'ailleurs dans sa correspondance avec le chancelier Séguier :

« Il faut prendre patience, comme de la tempeste,
« des Evesques de ce gouvernement touchant le poisle,
« que Monsieur de La Vrillière a suscitée par une lettre
« du Roy donnée mal à propos et par l'appuy qu'il a
« donné du despuis à cette mauvoise cause contre l'hon-
« neur et dignité du Roy et du Royaume (2) ».

Les Communautés de Guyenne pressaient d'Epernon de leur permettre de s'assembler par députés pour opposer une commune entente et une commune défense aux usurpations des évêques de la Province, qui avaient pris parti pour les évêques d'Agen et de Bazas.

D'Epernon, inquiet de cette agitation, supplia Sa Majesté en ces temps de troubles de ne pas permettre cette assemblée et de s'en remettre aux décisions souveraines du Parlement : « Si la Noblesse s'animoit, « disait-il, et si le peuple s'intéressoit en tous les diffé- « rents des particuliers de leurs ordres, comme on nous « dit que le clergé s'eschauffe pour la passion de l'éves- « que de Bazas, tout l'Estat seroit en grande confusion, « en conspiration, en ligues toujours suspectes et préju- « diciables à l'authorité souveraine. » (De Bordeaux ce 3 Décembre 1648) (3).

---

(1) Hovyn de La Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, p. 399. Cet historien fait suivre le mot de *Penne* d'un point d'interrogation. Les Archives d'Agen établissent qu'il s'agit de Penne d'Agenais.

(2) Hovyn de la Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, p. 409.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 304.

Les cahiers de 1649 trouvaient révoltant que l'évêque d'Agen exigeât d'être reçu sous le dais, alors que cet honneur était réservé au Roi seul ou à ses lieutenants.

L'affaire avait atteint un tel degré d'acuité qu'un arrêt du Conseil du 19 Janvier 1651 enjoignait au nom du Roi aux Consuls de reçevoir les évêques avec robes, chaperons et livrées consulaires. Le Roi voulait que cet usage fut rétabli, même dans les lieux où il était depuis longtemps interrompu.

Le haut clergé était mécontent de l'attitude ambiguë de d'Epernon mais n'osait le frapper.

Quelque temps avant l'exil du Duc à Loches (1652), Henri de Béthune (1), archevêque de Bordeaux, à des plaintes qu'on lui portait contre d'Epernon et contre lequel on réclamait l'excommunication, se contenta de répondre qu'il avait été tant de fois excommunié que c'était peine perdue.

D'Epernon n'ignorait pas l'hostilité du clergé.

Un curé du voisinage avait prêché dans l'église cathédrale St-Etienne d'Agen : « Le seul péché d'un « homme, avait-il dit, peut attirer la colère de Dieu et « causer de grands chastimens ».

D'Epernon se sentit visé et se plaignit avec vivacité aux Consuls d'Agen « d'une prédication tendante à sé- « dition ». Il avertit les vicaires généraux de veiller « à ce que les prédicateurs qu'ils envoieront dans les « villes dudict diocèse exhortent puissamment les peu- « ples à rester fermes dans l'obeyssance, le respect et la « fidélité qu'ils doibvent au Roy. (De Bordeaux 7 Fé- « vrier 1649) ».

Les Consuls intervinrent à leur tour et les vicaires

---

(1) Il était l'arrière petit-fils de Sully.

généraux interdirent à ce prédicateur la continuation de ses prêches (1).

Odieux à la grande noblesse, odieux au clergé, quoiqu'il gardât toujours son aumônier avec lui, il ne l'était pas moins à la bourgeoisie qui ne pouvait supporter le dérèglement de ses mœurs et qui attribuait à la malfaisante Nanon ses folies de dépenses et ses abus de pouvoir.

Au moment où il prit le gouvernement de la Guyenne, il avait fallu réprimer des troubles à Agen (1643).

Dans les années précédentes, les habitants d'Agen avait eu souvent maille à partie avec le vieux Duc. On trouve dans les *Archives de la ville d'Agen* une lettre du Duc annonçant aux Consuls l'abolition accordée par le Roi Louis XIII pour les séditions passées, y comprise celle de la gabelle (1635), dont la répression valut aux Consuls les félicitations et les remerciements du Roi (2).

D'ailleurs, cette province de Guyenne était toujours en fermentation.

En 1635, la gabelle ; en 1637, les croquants.

« Nous avons eu l'honneur, ces jours passés, écrivait « un Conseiller au nom de la Cour des Aides au chan- « celier Séguier, de vous donner advis comme la popu- « lace de ceste province du costé du Périgord, Limousin « et partie de l'Agenois estoit sur pied armée de fureur « et de rage contre le service du Roy, menaçant de rui- « ner et de ravager tout ce qui s'opposeroit à l'effet de « leur sédition ».

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 144. (Publ. de M. G. Tholin) et *Arch. d'Agen*. EE. 2. Le *Journal des Malebaysse* dit que le R. P. Dufresne prêcha aux Avents de 1648 à St-Etienne et qu'il prêcha le Carême de 1649.

(2) Arch. d'Agen, série AA. 27 et série BB. 54.

La Cour comptait sur les ducs d'Epernon et de La Valette pour voir « la fin de cette canaille (1) ».

Le vieux Duc était malade à Cadillac. Il rappela au plus vite La Valette de Bayonne. Arrivé à Cadillac, La Valette alla rejoindre à Marmande les troupes qu'y avait rassemblées M. de Montferrand (2), maréchal de camp. Il partit pour la Sauvetat du Dropt, où s'étaient concentrés les Croquants sous la conduite d'un gentilhomme de la famille des Laval de Madaillan, Léon d'Albert de Laval. La Valette les y écrasa et brûla la Sauvetat (Juin 1637). Il envoya contre les Croquants du Quercy le sieur d'Espenan, qui réussit à se faire livrer leur chef, un tisserand, le capitaine Befaro, écartelé à Monpazier, le 4 Août 1637 (3).

Une lettre du secrétaire d'Etat La Vrillière exprimait sa satisfaction aux Consuls d'Agen (12 Juillet 1637, de Paris).

« A Messieurs les Consuls d'Agen.

« J'ay esté bien ayse de veoir par vostre lettre du
« XXIXe ce qu'a produit dans vostre ville la dissipation
« des rebelles de Périgort et de Quercy et que cette
« faction, comme je l'apprends d'ailleurs, soit tellement
« abattue qu'il n'y a pas à craindre, Dieu mercy ! qu'elle
« se puisse remettre si ce n'estoit par un grand malheur.
« Puisque tout est pacifique, il est bien a propos que
« les Esleuz de laditte ville qui par appréhension s'en
« estoient retirez y retournent et que tous conjointe-
« ment vacquent désormais à la fonction de leurs char-
« ges et à ce quy concerne la levée des deniers du Roy

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XVIII, p. 457. Il s'agit de Bernard, duc de La Valette, notre héros.

(2) Seigneur de Casseneuil et de Cancon.

(3) J. Andrieu *Madaillan (de la Sauvetat) et les ducs d'Epernon* pp. 12 et 15. Parmi leurs chefs se trouvaient d'autres gentilshommes, tels que La Mothe, La Forest et le marquis d'Aubeterre (p. 12).

« dans l'estendue de leur Eslection, ce quy désormois « ne peult reçevoir de retardement sans que le service « de S. M. en reçoive beaucoup de préjudice... (1) ».

La Valette avait par cette répression inspiré aux gens du peuple, dans les campagnes et les villes, la crainte et le respect de son nom.

Les troubles de 1643, première année de son gouvernement, avaient éclaté simultanément à Bordeaux, Agen et Montauban à cause de la famine. Grande était l'agitation. M. de Lanson, intendant de police, justice et finances, écrivait d'Agen au chancelier sur la lourdeur des impôts: « Le fardeau est extresme et les esprits « sont bien chauds ». Comme plus tard le chevalier de Viven, il laissait entendre que les officiers royaux n'avaient aucun ménagement pour la Province (2).

Au milieu du trouble des esprits, le duc d'Epernon, avec son humeur tyrannique, ne pouvait manquer de se heurter aux bourgeois Agenais, habitués depuis le Moyen Age à une indépendance et à une fierté quasi républicaines, et d'entrer en conflit avec ces Croquants d'Agen, comme les appelaient ses gens.

Cependant les Consuls n'avaient pas manqué de déférence à son égard, car ils avaient en 1645 député à Bordeaux le sieur de Caussade pour l'y saluer.

D'Epernon n'ignorait pas l'état d'esprit de la Province. Le 25 Avril 1648, il écrivait au garde des sceaux, Séguier : « Je n'oublyeroy et n'epargneroy aulcune « chose quy soit en ma disposition pour la tenir dans « l'obeyssance qu'elle doibt au Roy et dans la tranquil- « lité dont elle a plus besoing qu'aucune autre (3) ».

Au lieu de s'attirer les sympathies du Parlement de

(1) Arch. d'Agen. FF. 233.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIX, pp. 110-112.

(3) Hovyn de la Tranchère. *Les dessous de l'Histoire.* T. 1, p. 397.

Bordeaux, la grande force morale et politique de la Guyenne, il se plaisait à le heurter.

La haine contre d'Epernon était donc générale et ne demandait que l'occasion d'éclater.

L'agitation de Paris, provoquée par les pratiques financières du surintendant d'Emery et les arrêts du Parlement, en déterminèrent l'explosion et le prétexte.

La cause de la première rébellion de la Guyenne fut d'abord toute locale.

Sans d'Epernon, le Parlement de Bordeaux ne serait pas allé jusqu'à la révolte ouverte contre l'autorité royale.

En 1648-49, le Parlement fit la guerre avant tout à d'Epernon. En 1650 et en 1652-53, il la fit au Roi, toujours à cause de d'Epernon. D'Epernon avait affaire à forte partie. Henri IV connaissait le Parlement quand il disait « que s'il n'étoit Roi de France, il eût voulu « être Conseiller au Parlement de Bordeaux (1) ».

Pendant les années 1648 1649, les belligérants se divisèrent en Epernonistes et anti-Epernonistes.

On était pour ou contre d'Epernon.

L'obstination de Mazarin à maintenir un gouvernement odieux à la Province tout entière et son favori (2),

---

(1) G. Hanotaux. *Histoire du Cardinal de Richelieu*. T. I p. 179 (citation tirée des *Mémoires de la vie de Jacques Auguste de Thou*).

(2) H. de Campion dans ses *Mémoires* explique la cause de l'extrême faveur du duc d'Epernon auprès du Cardinal, faveur qui venait de la dénonciation du complot que le duc de Beaufort avait ourdi contre lui avec le concours de Mme la duchesse de Chevreuse, du comte de Beaupuis, guidon des gendarmes du Roi et d'Alexandre de Campion, frère de l'auteur des Mémoires. La duchesse de Chevreuse, intime avec le duc d'Epernon et le croyant peu satisfait de la Cour, le pria de défendre au sergent de la compagnie colonelle de bouger, quelque rumeur qui se fit. D'Epernon comprit et avertit Mazarin. « Le duc « d'Epernon a été depuis tellement uni avec lui que ce ministre a « mieux aimé que la Guyenne se révoltât que de lui en ôter le gou- « vernement, comme tout le Conseil le voulait ». (Voir. Collection Petitot et Monmerqué. T. II, p. 269).

la crainte aussi d'avoir un redoutable adversaire de plus sur les bras, enfin des considérations privées d'alliances matrimoniales (1), qui guidaient Mazarin, amenèrent la Guyenne à la rébellion. Mais le Cardinal ne laissait pas pénétrer ses secrets. « M. le Cardinal ne « voulait pas être deviné, a dit Pascal » (2).

Les amis des Princes en 1650 trouvèrent là un terrain tout préparé. Aussi la Princesse de Condé, pendant la détention de son mari, accourut-elle en mère pitoyable mettre son enfant, le jeune duc d'Enghien, sous la paternelle protection du Parlement.

Le Parlement glissa dans la Fronde des Princes et la Province suivit.

Pendant les deux premières guerres de Bordeaux, de 1649 et 1650, l'Agenais n'en sentit que le contre-coup et la répercussion. Il fut surtout éprouvé par la « foule » des gens de guerre, les réquisitions de toute espèce, en hommes, en argent, en contribution en nature, et par la quasi-suppression de tout commerce avec la métropole, Bordeaux.

Durant l'année 1652, une partie de la Gascogne, le

---

(1) Mazarin caressait le projet de marier une de ses « Mazarinettes », sa nièce, Anna Maria Martinozzi, avec le fils du duc d'Epernon, le beau Candale, « cette merveille aux cheveux blonds ». Ce fut la cause principale, en Septembre 1652, de la nomination du duc de Candale au commandement de l'armée de Guyenne. (V. Chéruel. *Hist. du Ministère de Mazarin.* T. II, p. 69). La Grande Mademoiselle écrit dans ses *Mémoires* que « M. le Cardinal souhaitoit (ce mariage) avec « passion ». (Collect. Petitot. T. XLI, p. 35). Après avoir parlé du mariage projeté d'une de ses nièces, Laura Mancini, que le Cardinal destinait à Mercœur, Michelet ajoute : « Pour l'autre, il s'attire sur « les bras la haine de tout le Midi que foulait d'Epernon et hasarde « la guerre civile ». Enfin, après la guerre, Mazarin maria sa Martinozzi au Prince de Conti (22 Février 1654). Conti dit qu'il épousait M. le Cardinal et non pas une femme.

(2) Pascal. Pensées.

Bruilhois et l'Agenais ensuite, furent le théâtre de la Grande Fronde, théâtre où ce grand et fier Condé assista sous les murs de Miradoux et sur les barricades des bourgeois et manants d'Agen à l'écroulement de sa fortune.

En 1653, le Bordelais et l'Entre-Deux-Mers virent l'agonie et la fin de la Fronde en Guyenne. Ce fut aussi la fin de la Fronde en France.

CHAPITRE II

L'an 1648. — L'agitation en Guyenne. — Ses causes. — Les taxes et les surtaxes. — La haine contre d'Epernon. — Une émeute au sujet des blés. — Les Entreprises du Parlement. — Le Fort de Libourne.

La guerre contre les Espagnols avait épuisé l'épargne du Roi. Le besoin d'argent mena aux Edits Bursaux et ceux-ci à un grand mouvement de réformes qui aurait pu emporter la monarchie française.

Comme dans toutes les Révolutions, qui sont d'ailleurs toujours d'ordre économique, le mauvais état des finances donna le branle aux Parlements et aux peuples.

Le Parlement voulait une Révolution constitutionnelle. La grande noblesse, avide de reconquérir sa puissance féodale mise à mal par le Cardinal de Richelieu, la fit échouer.

La noblesse se glissa et s'interposa entre le Parlement et la Royauté. Elle s'empara du mouvement à son profit, fit échouer la Révolution parlementaire et aboutit finalement à un résultat inattendu, le triomphe de la Royauté et de la centralisation.

Le Coadjuteur disait au Prince de Condé au lendemain du traité de Westphalie : « Autrefois, il existait

« en France un milieu entre les peuples et les Rois (1) « et le renversement de ce milieu a jeté l'Etat dans les « convulsions où l'ont vu nos pères... Aujourd'hui le « Cardinal Mazarin va droit à l'établissement de l'auto- « rité purement et absolument despotique... Une telle « entreprise ne saurait s'achever en France.... La « Guyenne et la Provence donnent déjà très dangereu- « sement l'exemple qu'elles ont reçu de Paris. Tout « branle... Votre Altesse est capable de fixer ce moment « par l'éclat de sa naissance, par celui de sa réputation « et non par la violence, car les armées sont peu de « chose contre les peuples quand ils connaissent leurs « forces et aujourd'hui ils en sont venus à ce point de « compter vos armées pour rien et de compter eux, « mêmes pour tout (2) ».

C'est le langage que tiendra Sieyès en 1789.

Cet esprit nouveau, qu'exposait avec tant de profondeur le géniaque de Retz, Condé, au lieu de le suivre l'étouffa d'abord au profit de la monarchie et ensuite pour le sien propre.

L'union des quatre Cours souveraines de Paris avait jeté dans toute la France un profond émoi.

« V. E. scait que les Gascons vont vittes, s'ils ne sont « reteneuz et temperez, disait St-Simon au Cardinal (3)».

Sur ces esprits tombaient les nouvelles de Paris dont les troubles avaient commencé en Mai-Juin 1648.

« Cette province est si brusque, écrivait l'intendant « Lanson à Séguier, et les esprits sont si malades qu'il « leur fault grande complaisance pour empescher qu'ils « n'eschappent. La modération de M. le Gouverneur « a, je m'asseure, a présent mesnagé toutes choses (4) ».

---

(1) Les Etats Généraux.

(2) Marquis de St-Aulaire. *Hist. de la Fronde.* T. I, p. 217.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 40. (Lettre du 7 Septembre 1648).

(4) *Arch. Hist. Gir.* T. IX, p. 177. (De Bourg-sur-Mer 21 Mai 1648).

La modération de M. le Gouverneur !

Quelques jours après, envoyé par le duc d'Epernon de Bourg à Bordeaux, il s'y rendit « bien que le visage « d'un intendant ne soit pas fort agréable aux peuples « en cette saison... »

Il écrivit à Séguier (25 Mai) : « La ville est tranquille « et le sera asseurement par cy-après pourveu qu'il ne « luy arrive rien de nouveau (de Paris), car en ce cas « je ne croy pas que Monseigneur d'Epernon peust la « garentir d'un désordre ; je vous doibz ceste vérité (1) ».

Parlementaires, bourgeois, marchands étaient, selon l'expression de Mme de Motteville, « infectés de l'amour « du bien public ».

On signalait de Bordeaux au Cardinal Mazarin l'effet des discussions des Parlementaires de Paris sur les officiers de justice du Parlement de Guyenne. Le premier président Du Bernet (2), honnête homme mais esprit faible, détesté par le Parlement à cause de son attitude ambiguë et de son dévouement au duc d'Epernon, ne put à son désespoir et malgré tout son zèle « empescher « un arrest semblable à celui de Paris (19 Juillet) ».

On était au lendemain des délibérations touchant les articles arrêtés dans la salle St-Louis pour la réformation de l'Etat.

« Les nouvelles de Paris... que le dernier ordinaire « apporta dès avant hier en ceste ville enflèrent le cœur « des officiers de ce Parlement qui résolurent hier dans

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XIX, p. 176.

(2) Joseph Du Bernet, baron de St-Michel d'Eyrans et autres lieux, né à Bordeaux vers 1584. Il était fils de Jean Du Bernet et de Catherine de Chimbault. Il fut premier président du Parlement de Provence le 20 Février 1636 et premier président du Parlement de Guyenne, le 18 Août 1643 où il remplaça Antoine d'Aguesseau. Marié en premières noces à Catherine de Benoist ; en secondes noces à Marguerite de Sevin (1633), morte à Agen, à l'âge de 97 ans en 1683. Le premier président mourut à Limoges le 19 Mai 1652.

« l'assemblée des Chambres qu'aucune commission soit « d'intendants ou autres ne seroient exécutées dans le « ressort sans être vérifiées en ce Parlement avec def- « fence aux subjets du Roi d'y déférer aultrement. « (D'Epernon à Séguier, 19 Juillet 1648).

« Les résistances que les peuples sont résolus d'ap- « porter pour leur soulagement a pour autheurs ceux « qui la debvroient punir. Les Parlements et Cours « Souveraines loueront toujours ceux qui exécuteront « leurs arrests et nous n'avons point d'autres juges pour « faire condamner les coupables, et, quand nous aurions « d'autres juges, nous n'avons pas de forces pour faire « exécuter leurs jugements contre la multitude qui « s'oppose à l'imposition par l'authorité des intendants « (23 Juillet) (1).

Outre les causes politiques, le Parlement de Bordeaux avait des causes particulières d'irritation : la Paulette qu'on voulait supprimer, c'est-à-dire le droit annuel que les Conseillers payaient au Roi pour confirmation de leurs charges, intérêt d'ailleurs commun aux autres cours du royaume ; l'oubli qu'on avait fait de traiter la question de « la diminution du pied et de « l'évaluation des offices » ; les menaces de distraction de juridictions du ressort en faveur du Parlement de Pau ; l'augmentation du nombre des présidents qui diminuaient la valeur des offices ; l'érection de nouveaux sièges ; enfin la guerre intestine du Parlement au sujet du président Lalanne, le rogneur de monnaies d'or, et la haine qu'on portait au premier président (2).

D'Epernon, en Avril 1648, fournissait à Mazarin des renseignements très instructifs :

---

(1) H. de La Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire.* T. I, pp. 401 et 402.

(2) H. de La Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire.* T. I, p. 397.

« Monsieur

« La crainte d'une nouvelle imposition à Bordeaux y « a tellement émeu le menu peuple que les Jurats crai- « gnent une sédition qui seroit de très-pernicieuse con- « séquence, si elle s'allumoit dans la ville capitale de « ceste province. *Les peuples y sont d'eux-mesmes « prompts et violens* et ont eu durant cest hyver une « extraordinaire charge de gens de guerre et pren- « droient avec joie quelque occasion de se descharger « du paiement des tailles qui sont excessives. Les Par- « lements sont en appréhension des semestres (1) et les « officiers de la plupart des principales villes où il y a « siège présidial en crainte de retranchements de « leurs juridictions et de leurs charges par l'érection de » nouveaux sièges présidiaux.

« La noblesse et principalement au pays où les tailles « sont réelles (2) s'intéresse es interests du peuple et « toute la Province en ceste disposition pourroit suivre « aysement le mauvois exemple que Bourdeaux luy « auroit doné (3) ».

L'exécution d'un arrêt, pris contre les Intendants, tendant à empêcher la levée des tailles, fut seulement différé, grâce à la présence du Duc au Parlement et à son insistance (29 Juillet).

Le Duc y reparut encore le 12 Août pour s'opposer à des mesures que le Parlement voulait prendre contre

---

(1) Nomination de nouveaux Conseillers dont une moitié devait siéger pendant un semestre, et la seconde moitié pendant l'autre.

(2) On appelait *taille réelle* l'impôt qui, au lieu de tomber sur la personne, tombait sur la chose, c'est-à-dire sur les biens fonds ou les immeubles. Les nobles, possesseurs de terres roturières, payaient l'impôt comme tout le monde. Seules les terres dont la nobilité était prouvée, ne payaient pas.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 39.

ces impôts vexatoires objet des protestations de toute la Guyenne (1).

Les populations se plaignaient, non seulement des exactions pratiquées dans la levée des impôts sur le *Convoy de Bordeaux*, mais encore de l'impôt même, enfin et surtout de la surtaxe de six livres sur chaque tonneau de vin qui, ajoutée aux autres droits (2), portait à 15 ou 16 livres les taxes payées par tonneau.

Le *Convoy de Bordeaux* était primitivement une taxe qu'on prélevait sur les navires marchands pour l'escorte que leur fournissait la marine royale jusqu'en pleine mer. Le *Convoy* avait été aboli le 15 Novembre 1577, puis rétabli. Depuis, cette appellation s'appliquait aux taxes prélevées sur les marchandises qui prenaient la mer et spécialement sur les vins et eaux-de-vie.

« Pour le *Convoy*, outre les abus du fermier et de ses « commis, on se plaint de la ferme mesme, à cause des « augmentations qu'on y a faict sur toutes sortes de « denrées; et toutes ces plaintes sont portées par les « bourgeois et les Jurats (3) ».

L'origine de la surtaxe de deux écus par tonneau était la suivante.

La ville de Bordeaux avait été taxée sous Louis XIII, comme les principales villes du Royaume, d'un emprunt forcé de 450,000 livres qu'elle n'avait pu acquitter. En remplacement, on créa pour un an, à partir de 1637, l'imposition de deux écus qui s'ajoutaient aux sept livres que payait déjà chaque tonneau (4).

En 1638, on la prolongea pour quinze mois ; en 1640,

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 284, 287, 290, 292.

(2) On payait en outre une surtaxe de 4 sous pour l'entretien de la tour de Cordouan, etc.

(3) *Mémoire du Président Du Bernet* (16 Août 1648). (*Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 293-4).

(4) Fonteneil. *Hist. des Mouvemens de Bordeaux.* T. I, p. 33.

pour trois ans et en 1643 pour neuf ans, ce qui conduisait la prorogation jusqu'à 1652, alors que sous Henri le Grand le tonneau de vin ne payait que 28 sols. On avait en outre augmenté les droits sur le blé, sur les prunes de l'Agenais, sur le vinaigre, sur l'eau-de-vie et sur le miel (1).

Les propriétaires de vignobles étaient surtout atteints et la vigne occupait en Bordelais, en Agenais et en Quercy une étendue considérable en raison de la consommation intérieure et surtout du commerce avec l'Angleterre (2).

Cette surcharge de deux écus causait un préjudice énorme aux pays de Périgord, Quercy et Agenais qui expédiaient leurs vins par les rivières de Dordogne, de Lot et de Garonne, les trois grandes voies commerciales du temps, parcourues par une puissante batellerie.

Le jour où d'Epernon s'était rendu au Parlement pour s'opposer à l'arrêt contre les Intendants (29 Juillet), arrêt qui portait cependant « mandement aux peu-« ples de payer les tailles et aux Trésoriers Généraux « et aux Elus d'y faire dilligence », il fut convié par M. le « Premier Président de demeurer pour opiner « avecq la Compagnie sur quelques plainctes que les « habitants de ceste ville avoient faicte contre les com-« mis de la *comptablie* et du *convoy* de ce qu'au delà « de leur bail, ils exigent de ceux qui transportent des « grains et d'ung bord de la rivière à l'autre et d'icy en

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 347.

(2) Chaque tonneau se vendait en moyenne 15 écus. Le fisc prélevait 5 écus. Il restait dix écus au propriétaire qui avec ce revenu devait entretenir ses poinçons, ouiller ses vins, subir le coulage du vin qui se vendait souvent six à sept mois après la récolte, payer la dépense des échalas, acheter pour ces futailles son merrain déjà imposé. (*Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 347).

« Xaintonge et de Xaintonge icy, des droicts qui ne leur « sont pas deubs (1) ».

On examina dans une autre séance la surtaxe des deux écus (10 Août) et le 12, le Parlement avait entendu un rapport sur les plaintes dirigées contre la *comptablie* (2).

« C'est un intérêt commun à toute la Province, écri- « vait d'Epernon (5 Septembre 1648) (3) ».

Le Parlement avait cassé les surtaxes de deux écus par tonneau de vin Bourdelois, de 40 sols par chaque tonneau de vin descendant du Haut Pays (Agenais, Quercy, Généralité de Montauban), de 7 livres sur chaque tonneau d'eau de vie, de 4 livres sur chaque tonneau de vinaigre. (Arrêt du 4 Septembre 1648) (4),

« J'avois faict entendre aux Communauttez du Haut « Pays que le Roi m'avoit promis de leur donner des- « charge de leurs impositions à proportion de celle que « S. M. vouloit donner au Pays Bourdelois affin qu'ils « sceussent l'obligation qu'ils auroient à la bonté du « Roi, non pas au Parlement de Bourdeaux (5) ».

Autre cause de mécontentement pour les Bordelais de voir que les gens de Blaye n'avaient à supporter qu'une taxe d'un écu.

L'irritation était d'autant plus grande que la surcharge était établie « sur la denrée sur laquelle seule « est fondée la vie et la subsistance des peuples (6) ».

Les doléances étaient générales.

« Il y a plus de deux mois, Monseigneur, disait le

---

(1) Hovyn de La Tranchère. T. I, p. 407.

(2) Ibid. p. 410.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 300.

(4) Hovyn de La Tranchère. *Les Dessous de l'Histoire.* T. I, p. 433.

(5) Ibid.

(6) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 296. (De Bernet à Mazarin 19 Août 1648).

« Premier Président, que je soustiens contre la tem-
« peste, mais y ayant affaire à des esprits impétueux et
« qui ne se lassent point, et l'orage se renforçant à tous
« les vents qui soufflent de Paris, ils m'emportent. Il ne
« fault pas s'estonner si la maladie estant dans les
« grandes Compagnies, les peuples qui ont été extrê-
« mement foulés se trouvent si altérés que je serois un
« tres mauvois serviteur si je ne disois à V. E. qu'il y
« a beaucoup à craindre pour la levée des tailles les-
« quelles ne laissent pas que d'estre fort grandes, no-
« nobstant la remise qui a este faicte (16 Août 1648) (1) ».

La haine contre d'Epernon n'attendait qu'une occasion de se produire chez ce peuple surchauffé. Il ne tarda pas à la fournir.

Au moment où la ville de Bordeaux et le Bordelais échappaient à peine à la peste qui pendant l'été de 1647 avait ravagé le pays (2) et où la mauvaise récolte de 1648 faisait présager la disette pour 1649, le duc d'Epernon, sollicité par des négociants Bordelais de laisser exporter du blé en Espagne où il était très cher, autorisa cette exportation, sur laquelle, au dire de Fonteneil, il devait avoir un gain de « six vingt mil livres « de bénéfice ».

Ce fut un cri d'indignation.

Le Parlement donna aussitôt un arrêt interdisant

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 292.

(2) La ville d'Aiguillon prit ses mesures contre la peste à l'occasion du passage du régiment du marquis de La Trousse. Le 29 Juin 1647, la Jurade constatant « que le mal contagieux augmente grandement « dans Bourdeaux », organisa aussitôt la garde aux portes de la ville et à Vinzelle, où était le passage du Lot. (Arch. d'Aiguillon. BB. 738, p. 3.).

(Ordre du Roi du 18 Février 1647 pour le logement à Clermont-Dessous de deux compagnies du régiment de La Trousse).

(Ordre du Roi du 9 Mars pour les recrues de 6 compagnies du régiment de la marine à Clermont-Dessous). (Arch. D[les] CC. 1).

cette exportation. Le conseil du Roi confirma cet arrêt, révoqua l'autorisation d'exporter (13 Août) et envoya cette défense à l'amirauté de Guyenne, ce qui froissa d'Epernon.

La guerre était déclarée.

Le 26 Août éclata une émeute populaire sur le port de Bordeaux.

Les Jurats en livrée parcoururent la ville et les quais pour calmer l'émotion, mais vainement.

Ils recoururent alors à d'Epernon.

Sept à huit cents hommes en armes empêchèrent le chargement d'un navire et forcèrent les chalands qui portaient le blé au vaisseau à se retirer.

On entendait les clameurs aiguës des femmes qui criaient qu'on voulait « leur oster le pain de la main ». Elles faillirent faire un mauvais parti à l'un des écuyers du Duc, Beauroche, qu'elles avaient entouré.

D'Epernon accourut à la tête de ses gardes et à l'aide de quelque noblesse de la ville, dissipa le rassemblement, fit garder la Maison de ville et parcourir les rues de la ville la nuit par des hommes sûrs.

Le lendemain, nouvelle tentative de chargement avec le concours de Jurats, nouvelle émeute.

Beauroche, que le Duc y avait envoyé, revint à la hâte rendre compte à d'Epernon du danger qu'il avait encore couru. Le Duc regagna aussitôt Cadillac.

Le même jour (26 Août), il écrivit de Bordeaux à Mazarin :

« Ils (les émeutiers) vouloient empescher le transport « des bleds et depuis longtemps le bled n'a esté à meil- « leur marché qu'il est à présent en ceste ville ».

Il demanda au cardinal de réparer, de ravitailler et de faire garder le Château-Trompette : « Vous sçavez, « Monsieur, de quelle conséquence seroit le soubleve-

« ment d'une ville comme celle-ci et comme il se com-
« muniqueroit aisément aux provinces voisines (1) ».

« J'ay ci devant adverty une infinité de fois le Roy et « Messieurs du Conseil de la nécessité de réparer et « fournir de munitions le Chasteau-Trompette et j'ay « supplié de me donner quelques forces et quelque nom- « bre d'hommes plus grand dans mes gardes et le « Chasteau-Trompette et qu'on mit sur pied ma compa- « gnie de gensdarmes affin que je puisse dissiper ce qui « s'esleveroit mal à propos. J'en touche de rechef quel- « que chose en mes depesches au Roy, à Monsieur le « Cardinal et à Monsieur La Meilleraye (2) ».

« Nos esprits ne guarissent point, écrivait Du Bernet, « le 31 Août » (3).

D'Epernon, pour montrer au Cardinal la vérité de ses affirmations, alla jusqu'à obliger les Communautés du Haut-Pays, Consuls et Juges, de déclarer qu'il y avait un excédent de récolte. A quoi le Parlement ne manqua pas de répondre par des attestations contraires.

D'Epernon écrivait, ce même jour (27 Août), au chancelier Séguier : « Je feray de mon costé tout ce qui me « sera possible pour conserver les peuples dans le res- « pect qu'ils perdent aisément s'ils perdent une fois la « crainte ; et il y a plus de danger qu'ils la perdent à « présent, voyant les principaux officiers des Cours « Souveraines avoir si peu de considération des volon- « tez de Messieurs les Ministres et de l'authorité du « Roy (4) ».

Le 31 Août le Roi envoya une déclaration révoquant tous passeports et arrêts du Conseil privé portant permission de charger des blés.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 298.

(2) Hovyn de La Tranchère. T. I, p. 421.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 299.

(4) Hovyn de La Tranchère. *Loco citato.* T. I, p. 431.

Le 4 Septembre, le Parlement « sans ouyr les gens « du Roi », donna un arrêt ordonnant de surseoir à la levée de deux écus par tonneau.

« Soubz le bon plaisir de Sa Majesté deffences feu-« rent faictes au fermier du Convoy et tous autres de « faire cette levée, sans préjudice d'estre deliberé au « premier jour, sur les nouvelles augmentations qui « n'avoient point esté vérifiées au Parlement (1) ».

Cet arrêt devait d'autant plus froisser d'Epernon que ses appointements étaient assignés sur cette levée (2).

Le Parlement poussa ses empiètements sur l'autorité royale jusqu'à nommer les sieurs d'Uzeste, de Cursol et Duval en qualité de syndics, au lieu et place des gens du Roi. « C'est ainsy, Monseigneur, que nous debvons « appeler l'establissement, qu'ils ont faict d'ung syndi-« cat de trois de Messieurs les Conseillers, ung de la « Grand'Chambre et deux des Enquestes, pour veiller « aux affaires publicques, promouvoir à l'exécution des « arrests, presser le parquet pour avancer et instruire « les procédures et en noter refus (3) ».

Les gens du Roi, Pontac, procureur général, Dussault et Lavie, avocats généraux, protestèrent avec véhémence. Parlant de leurs charges qu'ils tenaient du Roi, ils disaient avec amertume : « Nous ne sommes « plus ses advocats et procureurs généraux, mais les « substituts de Messieurs les syndics pour exécuter « leurs ordres, suivre leurs pensées et estre subjects à « leur inspection et direction et qu'en cest estat il nous « est impossible de continuer nos fonctions (4) ».

---

(1) Fonteneil. Ibid. T. I. p. 34.

(2) Fonteneil. Ibid. T. I, p. 34.

(3) Hovyn de La Tranchère. *Loco citato*. T. I, p. 424. (Lettre de MM. Dusault, de Pontac et Th. de Lavie, au Garde des sceaux, 9 Septembre 1648).

(4) Hovyn de La Tranchère. Ibid. T. I, pp. 423-427.

Pour montrer l'esprit de révolte des gens du Parlement, d'Epernon racontait à Séguier, le 5 Septembre, la visite qu'il avait reçue du conseiller Grimard. Comme le Duc faisait ressortir que les agissements du Parlement pourraient porter le Roi à envoyer à Bordeaux des troupes en quartier d'hiver et qu'ils seraient logés chez lui comme chez les autres, Grimard ne se laissa pas intimider. « Il m'a respondeu avecq beaucoup d'in-« solence qu'il tueroit ceux qui auroient ordre de loger « dans ses maisons, et comme ce discours est insolent « et insupportable, je luy ay dit que s'il avoit le cou-« rage d'entreprendre une action sy contraire à l'au-« thorité royale, je le poignarderois quand on ne le « feroit pas mourir par justice, feust-il entre les bras de « tous les princes de la terre. J'advoue que j'ay eu bien « de la peyne à me contenir, me contentant de le chas-« ser honteusement de ma maison et de luy faire « cognoistre qu'il est ung vieux fol (1) ».

L'exemple de Bordeaux pouvait entraîner les villes de la Province et en particulier, Agen, la seconde ville de la Guyenne.

Du Bernet redoutait la réunion du Parlement en Septembre et son union avec le Parlement de Toulouse.

L'agitation continuait.

Forcé par l'évidence, d'Epernon écrivait d'Agen au Cardinal qu'il fallait décharger, non seulement le pays Bordelais de deux écus par tonneau, « mais aussy le « Haut Pays de Guyenne d'un escu sur chaque tonneau « qui descend la rivière de Garonne... Le Roy leur « osteroit le moïen de se faire valoir aux peuples de la « Haute Guyenne... Je considère le temps et la dispo-« sition générale des esprits et juge plus à propos de « céder quelque chose que d'esmouvoir en se roidissant

---

(1) Hovyn de La Tranchère. T. I, p. 422.

« au contraire des séditions et révoltes qui nous pour-
« roient jeter en des confusions étranges (13 Oct.
« 1648) (1).

Convaincu de la nécessité de conjurer ainsi la révolte, il disait ailleurs : « Le Parlement le fera, sy le Roy ne « le faict ».

En Novembre, d'Epernon avouait qu'il n'avait pu amener le Parlement à retirer ses arrêts ni sur l'imposition des deux écus, ni sur la levée des impôts non vérifiés, établis par Messieurs les Intendants et levés sans titres — c'est-à-dire sans vérification. — « Je n'ay « pas aussy rien entreprins qui peut aigrir les esprirs « ou nous causer icy des troubles. Cognoissant les « inclinations du peuple et jugeant qu'il n'y a rien « aujourd'hui plus nécessaire en France que de conser- « ver la tranquillité publique (2) ».

D'Epernon, toujours agité, allait et venait de Bordeaux à Agen. En Décembre, il reparut à Agen, son séjour favori ; il en repartit pour Bordeaux le 22 Janvier 1649 « après avoir, disait-il, donné tous les ordres « que j'ay jugés nécessaires pour la subsistance des « troupes et pour la conservation de toutes les places « en l'obéissance de Leurs Majestez (3) ».

Il prenait ses précautions vis-à-vis d'un pays si inflammable.

« Il demanda une permission de bastir une citadelle « dans la ville de Libourne, qui luy feut accordée, pen- « dant qu'à la faveur des troupes qui revenoient de la « Cataloigne dans la Guyenne où il les avoit appelez « pour s'en servir à la faveur de leur quartier d'hyver, « il se saisit de Marmande. Si bien qu'il estoit asseuré « de faire tarir deux mamelles à Bourdeaux, la Garonne

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV p. 302.

(2) Hovyn de La Tranchère, T. I, p. 429.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 306. (D'Agen ce 21 Janvier).

« par Marmande, et la Dordogne par Libourne, deux « puissantes rivières, capables de nourrir un royaume. « Les gens de guerre qu'il logea dans Marmande, dans « Bazas et ailleurs, baillèrent quelque ombrage aux « Bourdelois, mais non pas au point de se pouvoir per- « suader qu'il voulut leur faire souffrir les traictements « qu'ils ont receu depuis (1) ».

---

(4) Fonteneil. *Hist. des Mouvements de Bourdeaux*, T. I, p. 35.

CHAPITRE III

L'an 1649. — La Reine quitte Paris. — La Fronde Parlementaire. — Les Etats d'Agenais : les doléances des Communautés et les députés aux Etats Généraux.

L'année 1649 s'ouvrit par un coup d'Etat de la Reine. Dans la nuit du 6 Janvier, elle sortit de Paris, emmenant le Roi à St-Germain où elle arriva par un froid terrible et où on ne trouva ni bois pour se chauffer, ni linge pour se couvrir, ni approvisionnements de bouche.

Il faut lire le récit si animé de la Grande Mademoiselle, comme toujours de la partie, et qui, grâce à la fermeté enjouée de son caractère, se raidissait contre tout.

On espérait par là mater l'insolence des Parlementaires et compromettre les intérêts des bourgeois et de leurs négoces.

Le blocus de la ville commença aussitôt après.

Le Parlement de Paris ne se laissa pas abattre.

Le 8 Janvier, il donna un arrêt déclarant Mazarin ennemi de l'Etat et perturbateur du repos public. Le 9, il ordonna des levées de troupes. D'Elbeuf fut déclaré leur chef. Les seigneurs accoururent en foule offrir leurs services. Parmi eux se trouvait le marquis d'Aubeterre, qui devait devenir un lieutenant de Condé et un frondeur impénitent:

Le Dimanche, 10 Janvier, Conti et Longueville offraient leurs services. Conti, un prince du sang, était pour le Parlement une bonne aubaine. On le nomma aussitôt généralissime et on lui adjoignit d'Elbeuf; puis vinrent Beaufort, La Mothe-Houdancourt, Bouillon et les autres.

Le prince de Condé, pour le quart d'heure, servait la Reine avec Gaston, Monsieur, frère du feu Roi, le plus aimable des hommes et le plus poltron.

Les d'Epernon, eux, restaient toujours attachés invinciblement à la cause royale et le bâtard du vieux Duc, le chevalier de La Valette, se faisait arrêter à Paris « le soir par les bourgeois, jetant des billets dans les « rues et les boutiques, tendant à exciter sédition dans « la ville parmi le peuple (1) ». On l'arrêta et on parlait de l'exécuter. Condé se hâta aussitôt d'avertir M. de Bouillon qu'il ferait subir aux prisonniers Parisiens ce que Paris ferait subir au chevalier de La Valette. « On « a sursis son exécution de peur d'irriter ce prince, qui « est déjà assez fougueux et qui fait avec trop de cruauté « sentir sa rage et sa furie à ceux ici d'alentour, et sur- « tout aux paysans et aux Eglises, desquelles on em- « porte tout, hormis les calices d'étain (2) ».

La Cour était aux abois.

Au milieu de ses inextricables embarras, elle résolut d'en appeler aux Etats Généraux du Royaume, cette ressource suprême, pour mettre fin aux troubles qui l'ébranlaient.

L'Edit fut donné à St-Germain, le 24 Janvier 1649.

La lettre du Roi exposait qu'après quatorze ans de

---

(1) A. Brette. *La France au milieu du XVIIe S.*, d'après la correspondance de Gui Patin, p. 17.

(2) Ibidem, p. 18. Le bâtard de La Valette avait été enfermé dans la tour de Montgommery à la conciergerie, tour où on mettait les grands criminels et où Ravaillac avait été « resserré ».

guerre, il était sur le point de conclure la paix avec l'Espagne, lorsque des esprits inconsidérés et factieux du Parlement avaient voulu s'assurer de la personne du Roi, usurper l'administration du Royaume, ordonner la levée de troupes et de deniers; que ces factieux avaient pris le château de la Bastille, secondés par un prince du sang (Conti) et autres princes et officiers de la Couronne pour l'avancement de leurs affaires particulières par des établissements pour eux et les leurs de places importantes et très considérables. Aussi le Roi, pour faire cesser ces désordres et les maux dont le Royaume était travaillé convoquait les Etats-Généraux pour le 15 Mars dans sa bonne ville d'Orléans.

La lettre du Roi arriva à Agen le 7 Février. Elle fut lue et publiée le 8, en l'audience de la Sénéchaussée, par devant Me Antoine Boissonnade, président et juge mage (1). Elle fut aussitôt signifiée aux Vicaires Généraux du Seigneur Evêque et comte d'Agen, Barthélemy d'Elbène, toujours absent, aux Chapitres des Eglises Cathédrale et Collégiale de la ville (2), aux Gentilshommes, aux Consuls et Jurats des bastilles d'Agenais et juridictions (3), pour se rendre, le 25 Février, à Agen.

Le 12, les Consuls d'Agen réunissaient la Jurade pour nommer des Députés à l'Assemblée Générale des

---

(1) Antoine de Boissonnade, juge mage depuis le 26 Oct. 1609. Il avait épousé Françoise d'Orty (1605), fille aînée du juge mage au présidial d'Agenais, Jehan d'Orty. Boissonnade résigna son office en faveur de son fils, Géraud, en 1656 (V. J. Serret. *Les Magistrats du Présidial Sénéchal*, etc., pp. 25-26).

(2) L'Eglise Cathédrale de Saint-Etienne et la Collégiale de Saint-Caprais.

(3) Les douze bastilles d'Agenais étaient, d'après M. G. Tholin, Agen, Sainte-Foy-la-Grande, Penne, Puymirol, Monclar, La Sauvetat-de-Savères, Marmande, Villeneuve, Tournon, Monflanquin, Sainte-Livrade, Port-Sainte-Marie, toutes villes royales, ou en paréage avec le Roi.

Etats d'Agenais qui devait se tenir le 26 Février, au Couvent des Grands Carmes, et s'occuper de la rédaction des Cahiers de doléances du pays.

On avait préparé la grande salle de l'Hôtel de Ville, mais M. de Boissonnade fit décider, à cause de l'insuffisance et du peu de solidité du plancher de la salle, qu'on transporterait la séance dans le réfectoire des Grands Carmes, comme pour la même raison on avait réuni, en 1614, les Députés, dans le réfectoire des Jacobins (1).

Les Consuls d'Agen (2), en leur qualité de syndics du Pays d'Agenais, convoquèrent aussitôt toutes les Communautés du Pays, à se réunir pour la rédaction de leurs Cahiers et la nomination de leurs Députés.

Comme exemple des délibérations des Communautés, il y a lieu d'analyser les résolutions de Tonneins-Dessus et Tonneins-Dessous, et celles de la Sauvetat du Drot, qui s'ajouteront aux doléances que M. G. Tholin a exposées dans son livre magistral sur les *Cahiers des Doléances du Tiers-Etat du Pays d'Agenais*, auquel nous renvoyons le lecteur (3).

Le 13 Février, la Jurade de Tonneins-Dessus se réunit au son de la cloche, sur deux lettres missives, l'une de Mr de Boissonnade, juge mage, l'autre de MM. les Consuls d'Agen, adressées au juge de la Cour Ordinaire de la Juridiction et aux sieurs Consuls dudit lieu. Jean Mazerac, consul, les avait reçues d'un messager de la ville d'Agen, arrivé la veille (12 Février).

Le Roi convoquait les Etats à Orléans le 15 Mars « pour pourvoir aux désordres survenus dans le Royau- « me ». Les lettres missives invitaient les Consuls à le faire savoir aux gentilshommes de la juridiction. Elles

(1) Arch. d'Agen, AA. 26.

(2) Les Consuls d'Agen étaient de Langelier, de Concizat, Girles, de Caussade jeune, Loret, Descayrat.

(3) G. Tholin, *Cahiers, etc.*, Paris-Agen 1885.

donnaient aux Etats d'Agenais « pouvoir d'arrester les « comptes des frais et avances qu'ils (les Consuls « d'Agen) ont faict pour le pays avec les mémoires quy « leur seront nécessaires suivant l'instruction de S. M. »

M. Ezéchias Gondes, procureur d'office, fut chargé de faire publier la lettre de S. M.

On députa à Laforce, au vieux maréchal duc de Caumont Laforce, qui était seigneur de Tonneins Dessus, « pour prendre de luy ses bons advis en ceste ocurrence et se conduire suivant iceux dans la dite députation ».

La Jurade avait député aux Etats d'Agenais les sieurs Pierre Duprat, consul, et Pierre Delisle, jurat et syndic de la Communauté (1).

La Communauté de Tonneins Dessous reçut la lettre du Roi, comme la Communauté de Tonneins Dessus, par le juge Mage Boissonnade, dont la lettre était accompagnée d'une missive des Consuls d'Agen, selon la procédure commune à toutes les juridictions.

La Jurade délibéra le Dimanche 14.

Elle désigna à l'unanimité le Consul Fasas « pour le « représenter à l'Assemblée convoquée par S. M. en la « ville d'Agen le 25e dudit mois pour y protester de « leur fidélité au Roy et joindre leurs mémoires et ins- « tructions à celles des députés des autres communaut- « tés pour les porter d'une commune main à Orléans le « 15 Mars pour tirer les fruits que la clémence et justice « de leurs Majestez leur font espérer ».

Elle donne à Fasas charge et pouvoir de souscrire à tout ce qui sera ordonné en Assemblée générale des Etats « pour le bien public de toute la Sénéchaussée.

« Et pour ce quy regarde la demande faicte par les « dits sieurs Consuls d'Agen en leur lettre, a esté le dit « sieur Fazas chargé de se trouver en leur assemblée

---

(1) Arch. Commun. Tonneins Dessus, suppl. E. 2295. BB. 1, (pp. 86-87).

« d'avecq les autres députés des Communautés délibé-
« rer et résoudre ce quy sera par luy et les autres jugé
« bon sur les propositions quy seront faites pour le bien
« des Communautés et y fera toutes propositions qu'il
« jugera nécessaires et pour tout ce dessus la compa-
« gny luy donne plein pouvoir (1) ».

Le mandat n'était pas limitatif, mais aussi large que possible. La Jurade rédigea des instructions dans un « Mémoire à M. Fasas, député du corps de ville de « Tonneins Dessoubs à l'Assemblée convoquée par « l'ordre du Roy à Agen ».

On y lit :

« Faudra demander qu'il plaise au Roy faire rabais
« des tailhes et de les remettre comme elles estoient
« soubs le règne de Henry le Grand, son ayeul, attan-
« deu la pouvreté de la plus grande partie des contri-
« buables, au moins des logements des gens de guerre,
« et de ce que les tailhes sont excessivement grandes.

« Aussy avecq les autres députtés des Communauttés
« demander la cassation et suppression de tous nou-
« veaux officiers quy ne sont que la foulle du puble et
« d'en remettre le nombre au premier estat.

« Item pour le particulier dudit Thonnenx représen-
« tera qu'il avait succombé à de grands frais par divers
« logements de gens de guerre, nourriture de deux
« cents Espagnols quy avaient esté pris en Chatalogne
« (2) que on conduisoit vers Baione, aussy par le loge-
« ment de la compagnie de la Reyne Régente logée au-
« dit Thonnenx tout le cartier d'iver de l'année 1645,
« ayant vescu a discretion sans avoir paié ceste despense
« à la Communauté, revient à plus de dix mille livres,

---

(1) Arch. Commun. Tonneins Dessous. Suppl. E. 2275. BB. 4. (pp. 79-80).

(2) Guerre de Catalogne qui durait depuis plusieurs années. (Période française de la guerre de Trente ans).

« autres mile livres que ladite Communauté bailha à « Monseigneur le marquis de St-Mégrin (1), comman- « dant de ladite compagnie, pour le lieu d'assemblée « de ladite compagnie audit Thonnenx l'année 1644, de « tout quoy Monsieur l'Intendant (2) nous faisait esperer « paiement ou faire compensation sur la tailhe, ce qui « n'a esté faict. Faudra demander qu'il plaise à S. M. « nous desdommager (3) ».

Les doléances de Tonneins Dessous sont reproduites par la généralité des Communautés écrasées de réquisitions militaires.

Le poids des tailles et des logements de guerre, la multiplication des offices constituait la plainte continuelle.

Casteljaloux se plaint de la surcharge des tailles qui ruinent complètement le pays. A quoi bon en Albret, disent les Cahiers, pays de tailles réelles, des charges d'intendant, une cour des Aides, des trésoriers, une Election, des receveurs particuliers. Sous les anciens Rois, « la levée des deniers du Roy et la recepte se « faisoit plus fidellement ».

On demande l'abolition de la vénalité des offices et la non-intervention de l'administration dans les élections consulaires, comme au temps passé : la liberté, en un mot (4).

---

(1) St-Mégrin était fils du duc de Lavauguyon, seigneur de Tonneins Dessous.

(2) L'Intendant était alors Lanson ou Charenton de la Terrière.

(3) Arch. Commun. Suppl. E. 2290. (Arch. Dles d'Agen).

(4) Arch. Cles Suppl. E. 2391. (Registre). (Mairie de Casteljaloux). Le Cahier des Doléances de la sénéchaussée de Casteljaloux était signé des Consuls de Merlet, Lagleyre, Fontenier, de Lafont, de Béteille, député de Bouglon ; de Sauteyron, député de Captieux ; de Mongie, député de Cazeneuve ; de Moreau, député de Ste-Bazeille ; de Barberet et de La Rue, député d'Aillas ; de Labascaut et Bourg, députés de Meilhan. La Sénéchaussée chargea Brocas, lieutenant gé-

Les doléances de La Sauvetat de Caumont (La Sauvetat du Drot) sont du plus haut intérêt et des plus instructives. M. A. Aloy les a publiées intégralement (1) :

« Ce sont les articles que les Consuls et Communauté « la Sauvetat de Caumont, en Agenois, appartenant au « Roi notre sire, ont donné pour estre portés a l'assem- « blée qui ce doibt faire en la ville d'Agen et après aux « Estats qui se doibvent tenir, suivant la vollonté de Sa « Majesté en la ville d'Orléans ».

« Premièrement lesdicts Consuls et Communauté pro- « testent à S. M. qu'ils ne respirent de dans le monde « que pour luy randre leurs tres humbles obeyssances « et tres-humbles services.

« En second lieu, ladicte Communauté représente « que les tailhes et autres subsides sont sy grandes que « la plupart des habitans ne peuvent suffire au paie- « ment..... et notamment le tailhon (2) qui depuis quel- « ques années a presque doublé et, qui plus est, on a « osté le sol pour livre (3) aux dicts Consuls qui leur « servoit pour le rampiasser et quelques fassons de tai- « lhes perdues...

Les Cahiers demandent des remises et le sol pour livre.

Sur les étapes et subsistances :

« ... L'intention de S. M. sont que lorsque les Com- « munautés fournissent aux dicts gens de guerre...

---

néral au siège de cette ville, Bacoue, procureur du Roi, Merlet, 1er Consul, de se rendre à Nérac pour élire de concert avec la Sénéchaussée de Nérac un député aux Etats Généraux (18 Février 1649). On choisit Josias du Roy, lieutenant-général au siège de Nérac. (Samazeuilh. *Monographie de Casteljaloux*, pp. 166-7).

(1) Antoine Aloy. *Notice sur la ville et juridiction de La Sauvetat de Caumont. aujourd'hui La Sauvetat du Drot*, p. 95.

(2) Taxe levée pour l'entretien de la gendarmerie (grosse cavalerie).

(3) Allocation pour idemnité de levée des tailles.

« qu'icelles estapes soient prescomptées aux Consuls sur
« les tailhes qu'ils doibvent payer, que néantmoing....
« les recepveurs des dictes tailhes ou celluy qui faict la
« recepte des dites estapes font reffus de tenir en compte
« aux dicts Consuls ce qu'ils ont fourny... et mesme
« l'année dernière la dicte Communauté ayant fourni
« les dictes estapes pour cinq compagnies de Monsei-
« gneur le duc d'Orléans, lesdicts recepveurs ont faict
« reffus de leur desduire sur lesdictes tailhes et menas-
« sent les Consuls de les faire emprizonner et par ainsy
« la dicte Communauté suplie très humblement S. M.
« de régler ce que lesdicts habitans seront tenus de
« bailler à chaque compagnie pour lesdictes estapes et
« qu'il ne sera payé, soit aux capitaines, enseignes et
« autres que aux effectifs seulement... et que ce a quoy
« lesdictes estapes se seront montées il en sera faict
« estat et procès-verbal par lesdicts juges et consuls....
« qu'il soit permis auxdits Consuls de ce retenir les-
« dictes estapes par eux fournies...

Sur le régime de l'Election et les conseillers Elus « d'icelle, les Cahiers s'expriment avec force :

« Aussy représante ladicte Communauté de La Sau-
« vetat, que quoy qu'elle ne soit de grande estandue,
« néantmoingt elle a paye pour les droicts des Esleus
« d'Agen treize cent quelques livres l'année dernière,
« sans comprandre les droicts qu'ils prennent de leurs
« Ordonnances, quy est aussy une totale ruyne à ladicte
« Communauté, et qui plus est que le plus souvent il
« arrive des contestes entre les Consuls et les habitans
« qui ne montent pas quelquefois un sol de tailhes,
« néantgmoingt les dicts Eleus preignent cognoissance
« pour rayzon de ce et les Consuls et habitans sont
« obligez de playder devant eux, en la ville d'Agen,
« esloignée dudict La Sauvetat de neuf lieues, en quoy
« ladicte Communauté s'incomode gravement : et ainsy

« S. M. est supliée tres humblement de supprimer les
« dicts Eleus quy ne sont en aucune façon nécessaires
« et ordoner que pour raizon desdictes tailhes les par-
« tyes se pourvoieront devant les juges des lieux et que
« les comptes des Consuls ce rendront à l'ancienne
« coustume d'aultant que, pour ouyr lesdicts comptes,
« lesdicts Eleus font de chevaucher à employer des
« journées, qui cause des grands frais et despens aux
« dictes Communautez.

« Semblablement represante ladicte Communauté
« que de tout tems et ancienneté, lorsque les commis-
« sions de tailhes et tailhons leur estoient envoyées, il
« estoit exprime ce à quoy chaque nature de deniers ce
« montoient, néantmoingt depuis quelques années en
» ça, les Elleus qui envoient lesdictes Commissions
« confondent et mettent ensemble toutes lesdictes tai-
« lhes et autres impots, et par ainsy font confondre des
« droicts que ladite Communauté n'en peut avoir
« cognoissance ; ceci pourquoy S. M. est supliée tres
» humblement ordonner que, lorsque les Commissions
« seront envoyées; que chasque nature de denier sera
« exprimée...

« Faict à la Sauvetat de Caumont, en Agenois, et
« dans l'assemblée de Jurade qui a esté tenue audict
« lieu, suivant la vollonté de S. M., à laquelle ont as-
« siste les habitans de ladicte ville et jurisdiction, ce
« jourd'huy seiziesme Febvrier mil six cens quarante
« neuf.

« Ont signé : Angely, Consul ; de Cazamajou, Con-
« sul ; de Chapelle, lieutenant royal ;
« Guerre, procureur du Roy ; Coustas,
« Madaillan, Borie, Plantié, Thony
« et Dumont ».

Résumons les doléances d'autres Communautés.

Les tailles de Verteuil avaient été portées de 800 livres, chiffre de 1625, à 5000 livres en 1648.

Péchagut se plaint que les tailles se sont élevées à quatre où cinq fois du montant de 1625 et 1626.

Mêmes constatations et mêmes plaintes d'un bout à l'autre du pays d'Agenais, de Las Treilhes à Miramont et de Duras à Castelculier ou à Valence d'Agen.

La Communauté, pauvre et de faible étendue de Miramont, « puis le commencement des guerres der-« nières a souffert quatre cent trente sept logements, « la plupart desquels par des régiments entiers et par « d'autres de garnizons de trois mois ! ».

L'Agenais était la grande route de la Catalogne. Qu'on lise les navrants détails publiés par M. G. Tholin (1).

Le mal était si grand et si invétéré que déjà le premier duc d'Epernon avait en 1635 autorisé les douze villes d'Agenais à se réunir à Agen pour aviser aux moyens de diminuer les charges des gens de guerre (2).

Deux ans après éclatait l'insurrection des *Croquants* qui amena du Périgord à la Sauvetat de Caumont (3) trente mille révoltés, déjà maîtres de Bergerac.

Horribles étaient les violences des collecteurs de l'impôt, responsables à leur tour devant les receveurs des tailles de l'Agenais.

Comme actuellement en Irlande, on jetait les toitures bas pour forcer les taillables à payer. A Duras, on emprisonnait tous les ans les Consuls.

---

(1) G. Tholin. *Cahiers des doléances* etc. pp. 83-85.

(2) Arch. d'Agen. CC. 209.

(3) Et non : la Sauvetat-sur-Lède, comme l'a écrit A. Cassany de Mazet *(Hist. de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot)*.

A Miramont, les Consuls, pour satisfaire aux exigences des receveurs, vendent leurs meubles « voire mesme « jusques au lict où ils couchent ».

La Communauté de Montaigu est à la mendicité. A Soumensac, les Consuls « sont à présent sur le poinct « de démoulir plusieurs maisons (1) ».

Les doléances des Communautés de Castelculier, Duras, Escassefort, Lafox, Las Treilles, Sérignac, Miramont, Montaigu, Pardaillan, Peychagut, Pujols, Ste-Foy, St-Barthélemy, St-Maurin, Soumensac, Verteuil sont conservées aux Archives d'Agen (2).

La Sauvetat de Savères donne mandat à ses députés de bailler « toutes sortes de plainctes et mémoires des « surcharges de nostre Communauté, foulles et des- « pances que les gens de guerre ont faict à la présente « Communauté (3) ».

A ces doléances s'ajoutaient celles qui préoccupaient tous les esprits, relatives à la liberté de la navigation et du commerce sur les rivières que des taxes et des péages oppressifs, et, comme nous dirions aujourd'hui, prohibitifs, supprimaient à peu près complètement et que les cahiers des Etats d'Agenais résumaient ainsi :

On demandera à S. M. de confirmer « la grâce qu'il « luy a pleu faire en retranchant les charges sur le vin « et autres denrées de la Haute Guyenne, quy se van- « dent sur le port de Bourdeaux, Libourne et autres « villes du Bourdelois (4) ».

---

(1) G. Tholin. Ibid.

(2) Arch. d'Agen. AA. 46.

(3) Abbé Marboutin. *Notice historique sur la Sauvetat de Savéres.* La Sauvetat envoya comme députés à Agen Jean Daubié, Consul, et Estienne Ville, procureur du Roi.

(4) G. Tholin. Ibid., p. 96.

Les Etats d'Agenais s'ouvrirent le 26 Février.

Le clergé occupait le côté droit du réfectoire des grands Carmes. A gauche siégeait la noblesse ; les Consuls d'Agen et les gens du Roi occupaient un des bouts de la salle et à l'autre bout sur des bancs transversaux les députés du tiers, faisant face aux officiers du Roi.

Pour mettre un terme à ses maux, le Tiers Etat nomma le 27 Février huit mandataires chargés de la rédaction des Cahiers :

Henry de Sollier, de Villeneuve d'Agenais, avocat au Parlement (1) ; noble Jean de La Goutte, sieur du Buscon, de la juridiction de Marmande ; M. Michel Moraigne, de Ste-Foy la Grande ; M. Pierre de Cazettes, de Tournon d'Agenais ; M. François Védrines, juge civil de Ste-Livrade (2) ; M. de Mazerac, de Penne ; André Du Pouy, sieur de La Rive, de Clairac ; M. Jean Sénigon, de Puymiclan (3).

Du 27 Février au 4 Mars, on rédigea les Cahiers.

Après la rédaction des Cahiers, le Tiers Etat choisit pour son député aux Etats Généraux d'Orléans M. Me Michel de Maurès, qui prêta serment à genoux sur le Livre Juratoire des Consuls de la ville d'Agen « de bien « et fidellement s'acquitter de ladite depputtation (4) ».

Le clergé désigna l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, contre la députation duquel protesta le Tiers, pour avoir été irrégulièrement élu, les délais n'ayant pas été observés. Les abbés, prieurs, archiprêtres et curés, hostiles à sa candidature, n'avaient pas été con-

(1) On le trouve mêlé aux troubles de la Fronde Bordelaise. En 1639, il avait été premier Consul de Villeneuve d'Agenais et son père, Guillaume, en 1619.

(2) Dans les minutes du notaire Lafaige. (Etude de Me R. Dalidou), il est qualifié de juge *royal*. (An 1649. N° 162).

(3) J'ai suivi dans cette énumération l'ordre établi par M. Tholin.

(4) G. Tholin. *Cahiers des doléances* etc., p. 83.

voqués. L'évêque d'ailleurs, résidant à Paris, était dans l'impossibilité de se rendre aux Etats (1).

La noblesse députa le baron de Pujols (2).

Le Cahier du Tiers Etat se plaignait des absences fréquentes des hauts dignitaires du clergé. L'évêque ne résidait pas. On y signalait l'ignorance des desservants des paroisses et le délabrement des Eglises.

Le Cahier réclamait la suppression des Intendants, une répartition équitable des tailles, les réformes à apporter au logement et aux subsistances des gens de guerre, la suppression de la *Cour de l'Election*, rétablie en 1610, et contre laquelle les Consuls d'Agen avaient si vaillamment lutté contre le ministre Sully, qui avait institué les *Elections*.

On demandait la suppression de la vénalité des offices, des nouveautés et des exagérations des droits de greffe, le retour au principe de l'inaliénabilité du domaine de la couronne (contre Mme d'Aiguillon), la liberté du commerce sur les rivières, la démolition du château de Puymirol pour décharger le pays d'Agenais des frais de garnison et on rappelait les démolitions ordonnées par le feu Roi Louis XIII à Castelculier et ailleurs en 1626.

Enfin on appelait l'attention du Roi sur les vexations de l'avide et processive duchesse d'Aiguillon (3).

La remise des Cahiers fut faite entre les mains du duc d'Epernon et M. de Caussade remit au duc un mémoire pour faire rectifier certains articles des doléances.

Ce fut peine perdue.

---

(1) G. Tholin. *Cahiers des doléances* etc., p. 83.

(2) Jean Samuel de Prunet de Castelpers de Lévis, baron de Pujols etc. (*Essai Hist. sur la baronnie de Pujols*, par l'Abbé J. B. Gerbeau, p. 105).

(3) Arch. d'Agen. AA. 46.

Les premiers accords de la paix de Rueil entre la Reine Régente et le Parlement furent signés le 11 Mars 1649. L'instrument définitif fut signé à St-Germain le 30 Mars et publié à Paris le 2 Août.

Les Etats Généraux ne se réunirent pas. Prorogés du 15 Mars au 15 Août, ils furent, par ordonnance Royale du 31 Mars différés jusqu'au 1er Octobre.

Le Juge mage de Castelnaudary écrivait au secrétaire de l'Archevêque de Toulouse : « On fait grand bruit de « ces Etats Généraux... Sans doute ce n'est qu'un amu- « zoire, si je me trompe et je ne suis pas seul de cette « opinion (6 Février 1649 (1) ».

Le spirituel maréchal de France, Antoine de Gramont, gouverneur de la Navarre, du Béarn et de Bayonne, écrivait au marquis de Poyanne : «... Quant « aux Etats Généraux, entre vous et moi, il s'y passera « quelques heures avant que nous en voyons l'assemblée (2) » (de Paris ce 29e Octobre 1649).

Tout le monde était d'accord. La convocation des Etats Généraux était une manière de se tirer d'embarras et de gagner du temps.

Le Testament des Consuls d'Agen sortants de l'an 1649 aux Consuls de 1650, conclut ainsi :

« Tout le fruict de ladite assemblée feust au choix de « M. de M. de Maurès, vostre Jurat, pour estre deputte « en cas de besoin et aux Mémoires et Cayer qui feurent « dressés pour estre présentés en la dite Assemblée des « dicts Etats Généraux, lequel Cayer est dans la liasse « de la présente année cote 66, et ledict sieur de Maurès

---

(1) Roschach. *Etudes Hist. sur le Languedoc.* T. II. (Pièces justifi. Col. 210).

(2) J. de Carsalade du Pont. Documents inédits sur la Fronde en Gascogne, p. 27.

« retira un Cayer signé pour l'aller présenter à mon dict Seigneur (d'Epernon) (1) ».

Les Consuls d'Agen avaient raison : « Tout ce fruict « feust aux Mémoires et Cahier » dressés pour les Etats Généraux.

Grâce à eux nous connaissons les souffrances du Pays d'Agenais.

C'est bien quelque chose !

Pour nos pères, qui attendaient des Etats Généraux le soulagement de leurs misères, ce ne fut rien qu'un leurre.

La moralité à tirer, c'est que le mouvement réformateur des Parlementaires n'avait servi qu'à exciter l'avidité des grands.

Pour prix de ses services, Condé avait goulûment demandé pour lui le rétablissement de la Connétablie, et le gouvernement des villes de Sedan, La Rochelle et Blaye, c'est-à-dire la frontière des Flandres Espagnoles, la mer pour communiquer avec les Anglais et Blaye, où commandait un de ses amis, le duc de Saint-Simon, afin d'être maître de Bordeaux et de la Guyenne.

Condé méditait déjà de s'emparer de la Régence et du Gouvernement de la France.

Le peuple n'y comprenait rien.

Quand on apprit à Paris que les députés du Parlement avaient conclu la paix, ce fut un cri de colère, dans cette population aveugle, en proie à tant de menées.

Le Parlement se réunit pour entendre le rapport des négociateurs. Conti se plaignit qu'on eut conclu sans l'entendre et sans messieurs les Généraux.

---

(1) Arch. d'Agen, BB. 58, p. 54.

Le Premier Président se chargea d'éclairer les bourgeois et le peuple.

Mathieu Molé, la grande barbe, l'interrompit de sa haute et sévère voix :

« Pendant que nous étions à Rueil, vous traitiez avec « les ennemis de la France. Vos lettres que nous avons « lues appelaient l'Archiduc en France et mettaient le « Royaume en proie à l'Etranger. Ainsi quand vous « étiez joint au Parlement et que nos intérêts étaient « unis, vous nous donniez de tels associés ! Une telle « indignité se pouvait-elle souffrir ? (1) »

Ah ! ces Condé ! ces Condé !

Un contemporain, mettant Mazarin et Condé dans le même sac, les juge ainsi :

« Le Mazarin est son malheur (à la Reine) et son « démon et le nôtre par conséquent ; je ne l'aime non « plus que le diable et le tiens pour ce qu'il est, un « simple charlatan, un pur faquin, un Pantalon à rouge « bonnet, un bateleur à longue robe, et néanmoins je « vous dirai que, vu l'état auquel sont les affaires à la « Cour et de la Reine, *quand le Parlement aurait pu « chasser Mazarin nous n'en serions pas du tout « mieux*, et n'aurions que du mal en France, jusqu'à ce « que M. le Prince de Condé, qui est un dangereux « compagnon, ait changé d'esprit et se soit mûri. *C'est « lui seul qui est cause de tout ce qui s'y est fait de « mal*: il avait donné sa parole au Parlement, et puis, « les abandonnant, il a pris le parti contraire pour de « l'argent, au lieu d'étouffer un fripon d'étranger et de « travailler pour l'honneur et pour le bonheur de la « France. »

---

(1) Marquis de St-Aulaire, *Hist. de la Fronde*, T. I, pp. 258-9.

Et plus loin il ajoutait : « Les généraux ne voulaient « que faire durer la guerre et faire entrer l'Espagnol « en France (1) ».

---

(1) A. Brette, *La France au milieu du XVIIe S.*, d'après la Corresp. de Gui Patin.

CHAPITRE IV

D'Epernon et le Parlement. — L'Union. — Les Milices Bordelaises. — Les arrêts. — Les premiers engagements. — Le généralissime Chambret-Argenson. — Le combat de Libourne (26 Mai). **— Comminges. — Le Château de Lusignan. — L'interdiction du Parlement** (24 Juillet). **— Le duc à Cadillac. — Appel aux Communautés de l'Agenais. — Le Château Trompette. — Sauvebœuf. — Les dévastations.**

Pendant les délibérations des divers ordres de la Province de Guyenne, les choses allaient toujours s'aggravant.

Richelieu avait par la création des Intendants voulu affermir l'autorité Royale dans les Provinces en concentrant tous les pouvoirs dans leurs mains, police, justice, finances, sorte de représentation vivante de la Royauté dominant l'Eglise, les Parlements et les Gouverneurs souvent en lutte.

Mazarin fut obligé d'accepter que, dans toutes les Provinces où serait établi un Parlement, l'Intendant serait supprimé, les Parlements ayant seuls le droit de vérifier et d'homologuer les mandements des Trésoriers. L'Intendant de Guyenne, qui avait tenu en échec

le Parlement et le gouverneur de la Province, avait quitté Bordeaux (1648) (1).

D'Epernon désormais sans contrepoids se préparait à la lutte.

Par sa forteresse de Cadillac, il tenait sous son canon toute la batellerie de la Garonne et du Lot, qui passait sous ses murailles. Il réclamait avec instance, on l'a vu, la mise en état, l'armement du Château Trompette et son ravitaillement. Il continuait à bâtir le fort de Libourne pour contenir le Périgord, le Limousin et Bordeaux.

Sans se soucier des défenses du Parlement, il faisait de Créon sa place d'armes au centre de l'Entre-Deux-Mers, à égale distance de Bordeaux et de Branne, de la Garonne et de la Dordogne. Il y établissait les quartiers d'hiver des régiments venus de la Catalogne (2).

Il avait établi à Bazas une garnison de 700 hommes. Il tenait Langon, qui était une de ses seigneuries, et avait occupé Marmande.

A l'autre bout de l'Agenais, d'Epernon installa ses gardes à Puymirol, le *Grande Castrum* du Moyen Age, dominant la vallée de la Grande Séoune, chemin du Quercy vers l'Agenais. (Mars 1649).

Lamothe-Vedel, lieutenant-colonel du régiment de Champagne, le futur héros de Miradoux, y commandait.

La garnison s'y rendit coupable de toute espèce d'excès, bâtonnant les gens, les forçant à la garde des

---

(1) Les Intendants ne furent rétablis en Guyenne qu'en 1654. Le dernier avait été Jacques Charenton, seigneur de La Verrière. Celui de 1654, après la Fronde, fut Talleman, un parent de Talleman des Réaux, l'auteur des *Historiettes*. (V. Aide Mémoire pour servir à l'Hist. de l'Agenais, par A. de Bellecombe et G. Tholin. Arch. 1879, p. 48).

(2) Dom Devienne. *Hist. de Bordeaux*. T. I, p. 267.

portes, prélevant, sans droit, des contributions pour l'entretien de la garnison (1).

D'Agen, d'Epernon était reparti pour Bordeaux le 11 Janvier 1649. Il multipliait ses manifestations de dévouement au Roi : « Plus je voys des gens s'élever « contre la Royauté, écrivait-il à Mazarin, plus je m'y « attache ».

Il avait chargé le sieur de Gohas, son lieutenant au régiment d'Anjou, d'assurer la subsistance des troupes et la sûreté de la Haute-Guyenne (de Bordeaux, 26 Janvier).

Le Président Du Bernet, lui, vivait dans les alarmes : « Toutes les fois que les courriers viennent de Paris, les « esprits s'allument et, estant excités, il n'y a point de « moien de les calmer (2) ».

En Février, le Parlement interdit les Jurats de Bordeaux « comme créatures de M. d'Epernon » et fit défense à toutes sortes de personnes de faire des levées de gens de guerre sans l'enregistrement des commissions au greffe de la Cour (3).

Les Jurats de Bordeaux se sentaient profondément humiliés, eux les premiers magistrats de la ville, de la prépotence que s'arrogeait le Parlement (4).

Un libellé, écrit sous l'inspiration des Jurats, se plaignait que la Cour de Parlement traitât la ville « comme « une beste de somme... Tous les corps de la ville, « disait amèrement le pamphlet, sont de sa mouvance, « les Jurats de sa création, le clergé de sa famille, les « peuples de sa dépendance (5) ».

---

(1) Arch. C[les] Puymirol. 1144.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV.

(3) Pierre de Bessot. *Journal.* (Arch. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord. T. XX, p. 162).

(4) Les *Jurats* étaient ce qu'on appelait ailleurs les *Consuls*.

(5) V. *L'Ormée à Bordeaux*, par A. Communay, p. 8.

Par un effet naturel de ce conflit de pouvoirs, les Jurats amoindris cherchaient leur point d'appui en d'Epernon, l'ennemi juré du Parlement.

Pour montrer sa défiance aux Bordelais, le Duc fit transporter ses meubles de son hôtel de Puy Paulin au Château Trompette, y conduisit sa femme qui bientôt en fut chassée par l'insalubrité de cette place entourée de marais, pour revenir à Cadillac.

C'est ce moment que le Duc choisit pour se faire donner le titre de Prince (1).

Le 16 Février, il informait Mazarin que le Château-Trompette était armé. « L'artillerie est en très bon « estat ». Dans cette même lettre, il faisait allusion à une prise d'armes imminente des Bordelais (2).

« Comme le reste de ceste province, était dénué de « canon, de poudre, de boulets... », il avait adressé des réquisitions à diverses communautés de l'Agenais et villes de son gouvernement.

En Février, Tonneins Dessous, qui possédait des cordiers, avait reçu l'ordre d'expédier à Cadillac de la mèche « autant qu'on le pourra ». Le mardi, 2 Mars, le Consul Vergne représenta à la Jurade « avoir faict ses « deux quintals quarante livres de mesche. A esté déli- « béré qu'elle sera envoyée en dilligence à Cadillac « par bateau et conduite par Cazanobes, mande (3) ».

D'Epernon avertissait toujours :

« Les troubles de Paris ne nous donnent pas ſicy peu « d'exercice : les peuples sont universellement mescon- « tents et tous es mesmes sentiments... Ceux de ceste « Province ont esté maltraitez de tailles et impositions

(1) Fonteneil. *Hist. des Mouvements de Bordeaux.* T. I, p. 36.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 310.

(3) Arch. C[les] Jurades de Tonneins Dessous. Suppl. E. 2275.

« et de gens de guerre et sont d'ung naturel plus « prompt et plus remuant que les autres (1) ».

Le Duc faisait ressortir l'influence du Parlement sur les peuples qui, voyant en eux les ministres de la justice, ne pouvaient pas ne pas regarder comme légitime ce que leurs arrêts défendaient ou approuvaient. On attribuait la haine du conseil du Roi contre le Parlement aux inhibitions qu'il avait faites de lever des impôts non vérifiés et à la défense qu'il prenait des intérêts populaires à l'encontre des Trésoriers Généraux et autres, des receveurs et des partisans.

Le Parlement entendait arrêter les deniers et recettes du Roi et contrôler les passeports que le Roi avait délivrés pour la traite du blé, « moyen de gaigner le petit « peuple et de nous le mettre sur les bras » ajoutait d'Epernon, en un penser mélancolique.

« On leur fist cognoistre de ma part qu'ils donne- « roient un arrest sans effect et qu'on avoit mis ordre à « ce qu'ils ne trouvassent point d'argent es recettes et « à ce que S. M. ne peust estre sy aisement privée de « ce secours ».

Le Parlement menaçait encore la Cour des Aides de s'emparer de son palais par la force et des registres et actes du greffe ; et non content de casser l'impôt de 40 sols par tonneau de vin descendant du Haut Pays, de 4 livres par tonneau de vinaigre et de 7 livres sur l'eau-de-vie, il ordonna que « tous les fermiers du Roi « lui porteraient leurs baux » et tenta de s'opposer à l'assemblée des Sénéchaussées de Guyenne pour les élections des députés aux Etats Généraux.

Le Duc avait fait savoir qu'en dépit de ses arrêts, il assurerait l'obéissance des peuples aux ordres du Roi.

Il envoya « des gentilshommes de considération »

---

(1) H. de La Tranchère. T. I, p. 431.

dans tout son gouvernement et pas « une ville remarquable » ne manqua, assure-t-il, de lui faire des protestations de fidélité, « ce que j'ay faict valoir et je suis « allé dire en plein Parlement ».

« Les esprits, ajoutait-il, sont si generallement des« bauchez, les motifs du soulagement et bien public et « de la liberté sont sy puissants, les gens de robe sy « artificieux et sy attentifs à touttes les occasions d'es« mouvoir le peuple et sy attachez à presser et à pous« ser toujours en avant l'exécution de leurs volontez « qu'une heure nous peult changer toutes choses et nous « jetter en de fascheux embarras ».

Le 1er Mars, d'Epernon avertissait Mazarin : « Les « esprits de tous ces pays deçà Loire sont tres esmeus « et s'eschauffent davantage dans la Guyenne et le « Languedoc ».

Le Parlement de Toulouse, dont le ressort s'étendait sur une partie du gouvernement de la Guyenne, avait donné des arrêts conformes à ceux des autres Parlements.

« Je voys une rupture preste a esclater avec ce Parle« ment (de Bordeaux) (5 Mars) ».

Par deux lettres du 14 et du 19, il démontra à la Cour la nécessité de conclure la paix à Paris. Elle le fut en effet le 11. Il estimait que le voyage du duc de Bouillon en ce pays ne ferait qu'aggraver le mal.

« Le Parlement de Bourdeaux dona hier, 13 de ce « mois, arrest contre la Cour des Aydes. Ces deux « Cours vont sans doute allumer le feu dans ces deux « grandes provinces de Guyenne et de Languedoc ».

Le 27, d'Epernon, qui construisait son fort de Libourne avec les ruines d'une ancienne cathédrale et de l'hôpital, ordonna aux Consuls de Bourg d'y transporter des

pierres et d'armer un bateau pour surveiller la rivière vers Bordeaux (1).

Le 29, le Parlement convoqua une grande assemblée à l'hôtel de ville composée des Jurats, qui subissaient ses ordres, de bourgeois et d'artisans.

Le Président Daffis proposa l'union au grand enthousiasme des assistants. La foule, qui était accourue, était telle qu'une partie resta dans la rue St-James. Daffis, les conseillers Sabourin et Suduiraut, l'avocat général Dussault y représentaient le Parlement. Les Jurats, sous la pression de l'assemblée, furent contraints de signer l'union contre le Duc.

Le clerc de la ville passa plus de cinq heures à inscrire le nom des Unionistes.

C'était le dimanche des Rameaux.

On enleva aux Jurats la garde des portes pour la confier à des bourgeois dévoués au Parlement et on institua un conseil de guerre.

On organisa aussitôt 36 compagnies bourgeoises de 550 hommes chacune, au total près de 20000 hommes. On arma jusqu'à des enfants (2). On nomma pour colonels des conseillers du Parlement.

Le 30, le Parlement interdit la continuation des travaux de Libourne avec défense aux Communautés voisines d'administrer des vivres aux gens de guerre, aux habitants d'y travailler et de fournir hommes, argent ou matériaux et aux gentilshommes de faire aucunes levées d'hommes, sans présenter leurs Commissions au Parlement.

Le Parlement donna un arrêt contre les gens de guerre (30 Mars), rappelant que les troupes ne pouvaient approcher de plus près que dix lieues du siège

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXV, p. 108.

(2) Voir Dom Devienne. T. I, p. 167 et *Les Dessous de l'Histoire.* T. II, p. 93.

du Parlement et défendit de les laisser séjourner plus longtemps dans l'Entre-Deux-Mers et ailleurs.

Le Duc parut au moment de la délibération. Il défendit qu'on opinât en sa présence. On lui répondit que bien que, premier Conseiller de la Cour, on n'avait à reçevoir d'ordres que du premier Président. Il sortit.

Le Duc, en effet, avait logé des troupes à Bazas et Barsac sur la rive gauche de la Garonne ; à La Réole, Créon, St-Emilion et à Bourg, dont il s'était emparé, dans l'Entre-Deux-Mers et sur la Dordogne.

Le Parlement ordonnait aux Communautés de courir sus au son du tocsin aux infracteurs de l'arrêt.

Le Parlement rappelait que « le feu Roy avait fait « desmolir le Chasteau de Fronsac qui est proche des « dites rivières de Dordogne et de Garonne ».

Il accordait deux jours aux gens de guerre pour évacuer les lieux et se retirer à dix lieues en arrière (1).

« Vous jugerez, Monsieur, écrivait plus tard le Duc, « si cest arrest est du debvoir et du pouvoir du Parle- « ment et s'il n'est pas d'une rébellion ouverte... Aussy « m'a t'il donné subject de faire approcher des troupes « qui en estoient esloignées, affin de casser leur arrest, « non seulement par mes Ordonnances, mais par les « effects sensibles de la puissance du Roi (2) ».

Le 31 Mars, d'Epernon avertit les Consuls d'Agen qu'en dépit de la paix donnée par le Roi au Parlement de Paris, le Parlement de Bordeaux faisait prendre les armes « à la canaille ». Il leur recommandait de faire « arrester tous ceux qui débiteront des mauvaises nou- « velles » et d'empêcher « que les arrests du Parlement « de Bourdeaux n'y soient publiés (3) ».

---

(1) Arch. Dles EE. 2. (Agen).

(2) H. de La Tranchère. T. I, p. 439. (De Cadillac 15 Avril).

(3) Arch. d'Agen. EE. 2. Voir plus loin.

D'Epernon défendit aussitôt dans tout son gouvernement, dont une partie s'étendait sur le Languedoc, le transport et le colportage de l'arrêt du Parlement contre les gens de guerre « sur peyne à ceux qui s'en trou- « veroient chargés d'estre pendeus et estranglés, leurs « maisons bruslées et leurs biens confisqués ». Défense de sonner le tocsin sur les mêmes peines avec ordre aux Consuls, Jurats, Maires, Echevins de publier l'ordonnance dans les villes et lieux de tout ce gouvernement et d'y tenir la main (1er Avril).

Les Consuls d'Agen firent imprimer 500 exemplaires de l'Ordonnance, dont 200 furent réservés pour l'affichage et les 300 autres envoyés à Cadillac (1).

Par esprit de paix, le Parlement tenta de ramener d'Epernon. Il envoya des députés à Cadillac qui déclarèrent que l'arrêt avait été pris à cause des ravages de la soldatesque et qu'il était suspendu.

D'Epernon promit de retirer les troupes à trois conditions : 1° la suppression de l'arrêt ; 2° la cessation de la garde aux portes de la ville ; 3° la remise du château du Hâ.

Le Duc, profitant des violences du Parlement s'efforçait de gagner à sa cause l'opinion publique, cette opinion favorable que recherchent, même et autant que les gouvernements populaires, les gouvernements absolus. Il écrivit aux Consuls d'Agen pour mettre bien en lumière l'injustice du Parlement qui veut rejeter « sur « vous, disait-il, et sur les autres Communautés esloi- « gnées de Bourdeaux, toute la foulle des logements des « gens de guerre et de leur subsistance ». Il les poussait contre ces Bordelais « les plus riches et les plus « accomodés de toute la Province qui profitent de tout « le commerce des biens de la terre et de la mer ».

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 2 et BB. 59. Concinat revint à Agen le 9 Avril.

Il reprochait aux gens de Bordeaux de réduire souvent « les autres parties de ce gouvernement à l'indi- « gence et à la misère, en s'oppozant selon leur caprice « et quand il plaist, à la traitte des bleds et des vins. » jouissant « des délices d'une profonde paix au milieu « d'une cruelle guerre... (3 Avril, de Cadillac) ».

Manœuvre habile et juste au demeurant de tourner les Communautés de l'Agenais contre Bordeaux, la métropole accapareuse et égoïste (1).

Le duc répondit aux provocations du Parlement par son départ de la ville. La nuit qui suivit son départ, le major du Château Trompette, Philouze, exécuta l'ordre qu'il lui avait donné de transporter le canon du Hâ au Château Trompette, et la ville retentit du fracas des armes et du roulement de l'artillerie. Le Parlement confia aux Jurats la garde du Château du Hâ sous la surveillance de deux de ses Commissaires.

Pour se venger, d'Epernon prit possession du Château de Langoiran, qui appartenait au Président Daffis et d'autres maisons de membres du Parlement ou de par-

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 2.

Dans les Cahiers des Etats d'Agenais de M. G. Tholin, (p. 52), on lit à l'articte 125 des Cahiers de 1614 :

125. Et parceque les habitants du Haut Pays d'Agenois pouvoient faire dessendre leurs vins et iceux aller vandre aux Chartreux à Bourdeaux en tout tems et saison et que, despuis peu de tems, il est donné des arrets en la Cour de Parlement de Bourdeaux au préjudice desditz priviléges, les empeschent de dessandre leurs vins jusques après la feste de la Noel, quoiqu'ils soient chargez de paier doutze livres pour 1 tonneau de vin de dace (taxe) plus que les habitans dudict Bourdeaux et encore les contraignent de mectre leurs vins dans de petitz poincons, sans les pouvoir mettre en barriques de jauge, pour accroistre ladite dace par la pluralité des poincons, Vostre Majeste est tres humblement suppliee d'oster et d'abolir lesdites daces et contraintes et annuler les arretz sur ce intervenus et leur randre la liberte antienne du commerce du vin et la faculte de le pouvoir dessendre en tout temps.

ticuliers hostiles ; puis, pour menacer les Bordelais de la famine, il s'empara du moulin du Ciron qui approvisionnait la ville de farines, comme Paris l'était par Gonnesse et par Corbeil ; enfin il interdit tout commerce avec Bordeaux et défendit au Haut-Pays d'y faire descendre les blés ou les vins (1). Il occupa Vayres qui était au Président de Gourgues et fit piller une maison du Conseiller d'Espagnet, près de Libourne, pour avoir été délégué avec le Conseiller de Bordes, à la garde du Hâ (Ordonnance datée de Cadillac 1er Avril).

La guerre était désormais déclarée entre les Epernonistes et le Parlement, aidé de la grande puissance de la ville de Bordeaux.

Ainsi, pendant que la paix de Rueil était définitivement conclue à Saint-Germain (11-30 Mars), la Guyenne prenait feu.

« On fit la guerre tout de bon, dit la Grande Madde-
« moiselle (2) ».

Les partisans du duc quittaient la ville. Le Parlement défendit aux personnes en charge et aux principaux habitants de s'éloigner sous peine de 10,000 livres d'amende.

Le 31 Mars, le Duc écrivit aux Consuls d'Agen que malgré la paix que le Roi avait accordée au Parlement de Paris, « quelques séditieux du Parlement de Bour-
« deaux ont esmeu le peuple et en ont obligé
« une partie à prendre les armes, et bien que je ne
« doubte nullement que ceste canaille ne se dissipe au
« premier jour et que je sois résolu, si elle ne se met
« pas à la raison, de l'y aller ranger moi-mesme, néant-
« moings comme les malicieux pourroient publier la
« chose autrement qu'elle n'est et alarmer les bons
« subjects de S. M., je vous en ay vouleu donner advis

(1) Dom Devienne. T. I, p. 272.

(2) Collection Petitot. *Mémoires*, p. 88.

« par ces lignes afin que vous veilliez et que vous pre-
« niez soigneusement garde à ce qu'il ne se passe rien
« dans Agen au préjudice du Roi et de la Reine Régente,
« sa mère (1) ».

Sur ces entrefaites, les conseillers Taranque et Mirat et l'avocat général Dussault étaient allés aux Chartrons faire embarquer des canons pour mettre la ville en défense. Comme ils passaient dans leur carrosse sous les murs du Château-Trompette, le gouverneur, Du Haumont, cria au cocher : « Arrête ou tu es mort ! ».

Il fit pointer le canon sur les barques et il fallut abandonner les pièces d'artillerie (2).

Le Duc écrivit au Parlement pour savoir s'il devait regarder la Cour comme composée « de gens armés con-
« tre l'autorité souveraine. » Le 2 Avril, le Parlement répondit : « Quand vous délivrerez Bourdeaux de ses
« plus justes inquiétudes. en éloignant les gens de
« guerre ; quand vous lui accorderez la liberté de ses
« subsistances, en remettant le moulin du Ciron, la ci-
« tadelle de Bourg..... dans leur premier état ; quand
« vous ferez cesser la continuation d'une citadelle à
« Libourne, que vous n'avez entreprise que pour nous
« donner des chaînes, les armes nous tomberont aussitôt
« des mains... (2 Avril 1649) (3) ».

Aux menaces d'Epernon ajoutait la raillerie dans ses entretiens épistolaires avec les Consuls d'Agen.

« Il est juste que les forces du Roi soient cogneues
« de plus près à ceux qui les veulent destruire... et que
« chascun s'eslève contre ceux qui s'eslèvent contre les
« autres. Vous devez rompre et empescher... tout com-
« merce avec la ville de Bourdeaux... Demeures cons-
« tants et fermes dans vostre debvoir ».

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 2.

(2) Dom Devienne. T. I, p. 271.

(3) Ibid. pp. 275-6.

Un Consul d'Agen, M. de Concizat, partit pour Cadillac, le 4.

Le 8, le Duc les remerciait de leur zèle et leur recommandait d'empêcher toute publication des arrêts du Parlement déjà donnés ou à venir (1).

En ce moment critique, d'Epernon apprit que M. de Biron (2) sollicitait le gouvernement de Villeneuve d'Agenais. Dans l'appréhension d'immobiliser un bon soldat, il écrivit aussitôt de Cadillac à Mazarin (30 Mars) :

« J'apprends que M. de Biron demande le gouverne-
« ment de Villeneuve-d'Agenois ; c'est un fort petit
« advantaige pour luy et une chose quy ruyneroit les
« les affaires du Roy dans ceste Province et, comme il
« mérite beaucoup, vous pourrez mieux faire pour luy,
« s'il plaist à V. E. (3) »

Le trouble était partout : on n'attendait plus que l'appel aux armes.

Samuel, l'évêque de Bazas, écrivait à Mazarin (1er Avril) : « Le mal, Monseigneur, n'est point encore sans
« remède, si V. E. s'en veut mesler sérieusement et se
« servir de la doulceur et du lénitif que j'ay toujours
« beaucoup admiré dans vostre conduite (4) ».

Mazarin, qui était abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac, écrivait au duc de Candale qu'il renonçait, à cause des troubles, « aux assigna-
« tions » qu'il avait sur la Guyenne (5).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 2. Dans cette même lettre, il leur annonça le départ, le 9 Avril, de son fils Candale pour Agen.

(2) François de Gontaut, marquis de Biron, cap. de cent chevau-légers, maistre de camp du régiment de Périgord, neveu du maréchal de Biron exécuté à la Bastille en 1602. Plus tard, maréchal de camp et lieutenant général. Il mourut le 13 Mars 1700, âgé de 80 ans.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 318.

(4) *Arch. Hist. Gir,* T. II, p. 41. Samuel Martinaud de Turé. Evêque de 1646 à 1667).

(5) Ibid.

Le 5 Avril, le Parlement fit défense aux Collecteurs du ressort de se dessaisir des tailles des années 1647 et 1648 et ordonna aux Communautés d'Agenais, Condomois, Périgord et Saintonge, de faire descendre farines et approvisionnements à Bordeaux.

Le même jour, d'Epernon écrivait à Mazarin : « Je « me prépare à faire repentir les Bourdelois et je fais « avancer des troupes et je supplie V. E. de n'oublier « pas à m'envoier de Brest au plus tôt les vaisseaux « que V. E. m'a promis (1) ».

Par deux autres arrêts (6 et 10 Avril 1649), le Parlement permettait de s'assembler au son de la cloche pour courir sus aux gens de guerre, qui pillaient sans merci l'Entre-Deux-Mers.

De Créon, partaient des bandes de brigands qui promenaient partout l'incendie, les viols et les sacrilèges. Les paysans, exaspérés, demandèrent des chefs et des armes. On les leur envoya.

Les troupes de d'Epernon entrèrent en campagne contre les milices Bordelaises qui occupaient Vayres et son château, sur la rive gauche de la Dordogne, en aval et tout près de Libourne, pour tenir en échec le fort. Le Château fut pris. Ce fut Marin qui conduisit l'attaque, avec les régiments d'Anjou, de Guyenne et de La Marine, renseigné par Pontac d'Anglade sur les points faibles.

On accusa le gouverneur du château, le capitaine de Gourgues, frère du Président, seigneur de Vayres, d'avoir, par lâcheté, demandé à capituler.

En dépit des clauses de la capitulation, on renvoya les Bordelais dans leur ville, sans armes et à peu près nus. Ils eurent à subir dans les rues les moqueries

---

(1) A. Feillet. *La Misère au temps de la Fronde*, p. 177 (Paris 1868). Le 8 Avril, d'Epernon écrivait aux Consuls d'Agen le départ de son fils Candalle pour leur ville, le lendemain, 9.

et les quolibets de leurs concitoyens, qui les appelaient ironiquement « Soldats de Vayres ! (1) ».

Le Parlement se hâta de nommer pour généralissime le sieur de Pierre Buffières, marquis de Chambret, dit le Soudard, gentilhomme Limousin, sourd et boîteux, qui, malgré ses imperfections physiques, avait, au Pas de Suze, sous les yeux de Louis XIII, conquis par sa bravoure, l'admiration de l'armée.

Tout l'effort des Bordelais allait se porter sur Libourne.

Les ravages continuaient : les paroisses de St-Sulpice, de St-Loubès, de Monferran étaient les plus éprouvées.

En face de pareils désordres, Lavie, l'avocat général, le président Daffis et Mirat, conseiller aux enquêtes, partirent pour Paris.

D'Epernon informait le chancelier Séguier de ce voyage : « Vous cognoissez l'esprit de Lavie, artifi- « cieux et plein de malice, qui a faict premierement « beaucoup de mal en cachette, puis à la fin ouverte- « ment et a le plus contribué aux dernières brouilleries « de Bourdeaux. Le président Daffis est ung esprit tur- « bulent, de bile et de feu, qui a le plus paru dans la « derniere prise d'armes et qui s'alloit ouvertement « faire maire, sy quelques adroicts de la Compagnie ne « l'eussent empesché. Mirat est ung des principaux « brouilleurs ».

D'Epernon conseilla au chancelier de les faire arrêter et de les garder pour servir d'exemple « en abaissant la « superbe de ces mutins ». (15 Avril 1649) (2).

D'Epernon faisait ressortir aux yeux de Mazarin, l'esprit factieux des Bordelais en opposition avec la tranquillité de la Province.

« Il n'y a point de ville dans ce gouvernement qui ne

---

(1) H. de La Tranchére. *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 94.

(2) 15 Avril 1649. *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, p. 440.

« soit calme à la réserve de Bourdeaux. J'en fais appro-
« cher les régiments de la Marine, de Guyenne et
« d'Anjou-infanterie et le régiment de Créquy et la
« compagnie de mon fils Candalle de cavalerie (13
« Avril) ».

Ces régiments avaient pris leurs quartiers d'hiver en Agenais (1648-1649) (1).

Nous les avons vus en action à la prise de Vayres.

De son côté, le Parlement ne négligea rien. Il invita tous les gentilshommes de la Province à se rendre à Bordeaux. Il écrivit des lettres particulières « aux plus « considérables de la Province ». L'appel ne fut pas entendu.

« Messieurs les ducs de Saint-Simon et de La Force
« et Monsieur le comte de Toulongeon m'ont envoié don-
« ner advis des sollicitations que le Parlement leur a
« faictes et m'asseurer de leur fidélité. »

D'Epernon faisait enlever les courriers du Parlement et il savait ce que ruminaient ses députés, bien que le Parlement eut ordonné aux maîtres de poste et des bureaux d'acheminer les lettres « en droite route et en « seureté en la ville de Bourdeaux ».

Le cardinal refusait les troupes que le Duc réclamait avec insistance. « Il vaut mieux, disait S. E., que les « choses se terminent ainsi, par la douceur (2) ».

Malgré tout, les hostilités continuaient.

---

(1) En Décembre 1648, le régiment de Guyenne était logé à Monflanquin. (Minutes de Charbel. Etude Bigou à Villeneuve-sur-Lot). Le régiment de Créquy à Ste-Livrade durant la même année. En Novembre, la cornette de Biron s'y trouvait. En Août et en Juillet, le régiment de la Marine. Les Consuls de Ste-Livrade empruntaient 1200 livres à un sieur Martin de Montpezat d'Agenais (Minutes Lafaige. N[os] 49 bis et 119. (Livre de 1649, chez M[e] R. Dalidou). En Mars 1649, cinq compagnies de la Marine, conduites par M. de Vesin, étaient en quartier à La Sauvetat-de-Savères. (Jurades. Commun. de M. l'Abbé Marboutin).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 42.

Pendant que les députés du Parlement allaient en Cour, les Epernonistes et les Bordelais se tâtaient dans l'Entre-Deux-Mers.

Le 18, Chambret débarqua à Bernichon, près du château de M. le Président Latresne. Il poursuivit deux Compagnies de cavalerie du Régiment de Créquy jusque près de Quinsac.

Les Bordelais se campèrent à Camblanes où les paysans assommèrent les Epernonistes qu'ils purent surprendre dans leur lit ou ceux qui fuyaient dans les vignes. Succès éphémère : le sieur de Marin attaqua Camblanes. Les paysans s'étaient réfugiés dans l'église. Marin y fit mettre le feu. Ils se sauvèrent dans le clocher et y périrent les uns par asphyxie, les autres en sautant. Un capitaine du Régiment de Guyenne y sauva l'honneur d'une jeune fille l'épée à la main. On estima à 30,000 livres le butin en armes, argent et chevaux.

Après l'affaire de Camblanes, Latresne et Carignan furent ravagés. Bouillac fut sauvé par l'avocat Desbordes qui organisa la résistance.

Après l'heureux combat de Camblanes, Marin faisant mine de s'avancer vers La Bastide, Chambret fit élever des retranchements vers le bois du Cypressat. Les Epernonistes campèrent à Tresse et à Melac : les deux partis s'observaient.

D'Epernon proposa à Mazarin la démolition de la maison de Chambret « qui s'est osé faire chef des rebel- « les de Bourdeaux après la publication de la paix (1) ».

Le gros du Régiment de Créquy-Cavalerie, que commandait le Chevalier de Viven (2), avait quitté l'Age-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 328-329.

(2) Jean François Labat de Viven, chevalier de Malte, gouverneur de Clairac (1652), gouverneur de La Duchée d'Aiguillon (1653), né à Clairac. Viven à Mazarin (19 janvier 1653) : « Mme la duchesse d'Ai- « guillon veut que je commande en son duché où il y a plusieurs for-

nais et était allé en Rouergue où il était en quartier à Compeyres, sur la rive droite du Tarn, à une lieue et demie de Millau, tout près d'Aguessac, au sortir des Gorges du Tarn.

Dès qu'il eût reçu les ordres de d'Epernon, Viven se dirigea vers Bordeaux et traversa l'Agenais avec une partie de ses Compagnies ; le reste avait combattu à Camblanes.

Une Compagnie de ce Régiment, commandée par le sieur de Crécy de Brion, venant du Port-Sainte-Marie, traversa le Lot à Aiguillon, au passage de Vinzelles (15 Avril).

Deux autres Compagnies venant de Castelnaud-de-Monratier passèrent le lendemain, 16 Avril, à Agen, se dirigeant sur le Port-Sainte-Marie, commettant de grands ravages, volant chevaux, harnachements, manteaux et autres hardes.

Des cavaliers de la Compagnie du baron de Ferminy avaient, à Agen, à la Porte-Saint-Georges, volé leurs manteaux à deux écoliers, dérobé « une cavale », les pistolets au poing et l'épée à la main, menaçant de tuer quiconque s'approcherait (1).

Les Compagnies arrivèrent à Tonneins et à Fauillet le 18.

La première Compagnie, commandée par le sieur de Saint-Germain, s'arrêta à Tonneins-Dessus. « Elle fit « hier de grands ravages et blessa aucuns habitants, « exposa le Consul Marche à la Jurade ».

Mêmes plaintes de la part de « Messieurs de Fauillet ».

On décida d'en informer le Maréchal duc de La

« teresses que je conserveray et garderay pour le Roy avec affection » (*Arch. Hist. Gir.* T. VIII, pp. 260-1). Signé : *Viven* (et non Vivens).

(1) Arch. d'Agen. EE. 27. Procès-verbal du Consul Jacques de Concizat.

Force, seigneur de Tonneins-Dessus et on lui envoya comme député le sieur Larocque, jurat. (19 Avril) (1).

L'autre Compagnie arriva à Tonneins-Dessous entre neuf et dix heures du matin. Tout le peuple était au Temple, le ministre en chaire prêchait. La Compagnie, commandée par le capitaine Auron, avait quitté sa route pour meurtrir et voler plusieurs habitants. Aux cris des battus et des volés, ceux qui étaient au Temple, pris de peur, sortirent en criant au meurtre La Jurade dépêcha aussitôt au duc d'Epernon le sieur de Fazas, son premier Consul.

Les Compagnies continuèrent leur route et arrivèrent autour de Bordeaux vers la fin d'Avril où trois Compagnies battirent à Lormont Guyonnet, frère du Conseiller.

Pour remédier à ces désordres, le duc fit défense aux cavaliers de s'éloigner de leur route « sous peyne d'un « chastiment exemplaire ». Ordre fut donné au vice-sénéchal d'Agenais, le sieur de Jeyan (2), d'informer au sujet des « désordres et volleries du Régiment de Cré- « quy ». Par une ordonnance antérieure, le duc avait chargé de cette information le vice sénéchal de Bordeaux, le sieur de Paignon. Un coup de pied de cheval l'arrêta à La Réole. C'est alors que Jeyan fut saisi (3).

A ce moment, Mazarin, qui avait reçu le chevalier de Mun, commis par le duc, lui envoyait le Régiment de Navailles.

Le ministre lui écrivait :

« Vous devez bien estre asseuré que tout ce que le « Parlement de Bordeaux pourra dire contre vous ne « ferait icy aucune impression. On sait assez que vous

---

(1) Arch. C[les] Suppl. E. 2235.

(2) Le sieur de Jeyan a laissé son nom à l'un des quartiers de la ville d'Agen.

(3) Arch. C[les] Suppl. E. 2295. p. 90.

« n'agissez que pour le motif du service du Roy... Aussi « vous assistera-t-on jusques au bout pour ranger les « mutins à la raison (1). »

Au milieu de ce tumulte d'armes, tiraillé par les renseignements contradictoires qu'il puisait dans les lettres de d'Epernon et de l'avocat général Lavie, s'accusant sans cesse l'un l'autre avec passion, Mazarin se décida à faire pour la Guyenne ce qu'il avait fait pour la Provence, où il avait envoyé pour sa pacification un Conseiller d'Etat, M. D'Etampes de Valencay.

Le Cardinal expédia en Guyenne René Le Voyer d'Argenson, qui avait eu quelques succès en d'autres missions diplomatiques.

Le Cardinal avait bien le premier Président Du Bernet, mais sa bonté, sa faiblesse, sa pusillanimité lui étaient connues : « Le premier Président Du Bernet, « d'un naturel si faible... avait toujours peur d'être « assassiné (2) ».

D'Argenson arriva le 19 Avril à Cadillac et en partit le 21 pour Bordeaux. Un trompette sur son ordre s'approcha des retranchements vers la Bastide et commanda, au nom du Roi, de poser les armes, mais les partis opposés échangeaient déjà des défis.

D'Argenson arriva sur le port et alla loger à l'Archevêché où il reçut les conseillers Sabourin l'aîné et Cursol, délégués par le Parlement.

Le Parlement s'assembla dans l'après-midi et entendit la lecture d'une lettre patente du Roi, apportée par d'Argenson et datée de St-Germain-en-Laye (10 Avril), disant que le Roi voulait le rétablissement de la paix

(1) Arch. H. G. II. p. 44 (22 Avril 1649).

(2) *Mémoires d'Argenson.* René Voger d'Argenson, mourut en 1651. Il est l'auteur de la *Sagesse Chrétienne.* Marc René, son fils (1652-1711) fut le premier lieutenant de police. Cette famille a donné une longue suite de diplomates et de mémorialistes.

en Guyenne comme dans les autres provinces (1). Le Parlement restait sourd.

« Il est à-propos de remarquer, écrivait d'Argenson, « que la plupart des gens âgés faisaient à Bourdeaux le « rôle des jeunes du Parlement de Paris (2) ».

D'Argenson commença par inviter les Maréchaux de Camp, Morin et Lasserre, à surseoir durant trois jours à leurs opérations. Mais les désordres continuèrent. Vers Ambarez, on enleva aux paysans meubles, vêtements et jusqu'à leurs chemises (3).

Le 26 Avril, le Duc fit écrire de Castres, par son secrétaire Simony, aux Consuls d'Agen que, le 27, les Bourgeois de Bordeaux poseraient les armes, conformément à la convention établie entre d'Argenson et les Jurats, avec ordre d'avertir le premier Consul de Montauban et de faire courir la dépêche nuit et jour (4).

La mission de d'Argenson n'en était pas moins épineuse « dans une ville où il y a tant de testes en colère « contre d'Epernon », auquel Messieurs du Parlement ne consentaient jamais à envoyer des commissaires pour les négociations relatives à la paix (5).

Les troupes de d'Epernon étaient le principal obstacle. Elles se rapprochaient toujours de Bordeaux. Elles étaient arrivées à Castres, La Brède et jusques à Gradignan. Mais, loin de peser sur les résolutions du Parlement, elles ne faisaient que l'irriter.

Les négociations étaient laborieuses. Comme conditions préalables, le Parlement exigeait l'éloignement des troupes et l'ouverture des rivières.

---

(1) Dom Devienne, T. I, p. 288.

(2) Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, T. II, p. 241.

(3) Fonteneil, p. 106.

(4) Arch. d'Agen, *Journal des Consuls*, BB. 59.

(5) Voir les lettres de d'Argenson des 3 et 8 Mai aux Arch. Hist. Gir. T. IV, pp. 331-332.

Le Duc, à son tour, exigeait la remise du fort du Hâ au marquis de Roquelaure (1), le ravitaillement du Château Trompette bloqué par les Bordelais et le licenciement des troupes bordelaises.

Le Duc, en outre, promettait d'arrêter les travaux de Libourne.

D'Argenson fit plusieurs voyages à Cadillac, puis alla trouver le Duc à Castres.

D'Epernon avait avec lui les Régiments de La Marine, d'Enghien et de Guyenne, neuf cents à mille chevaux tant de la noblesse volontaire que du Régiment de Créquy et de la Compagnie de Chevau-Légers de son fils Candale (2).

Le bruit courait que ces négociations n'avaient d'autre but que de gagner du temps « par ung dessin de « surprinse » ; qu'on tenait l'esprit public en alerte par « de faulces alarmes de jour et de nuit ».

Le Parlement, sans faiblir, ordonna des levées en hommes et en argent.

Le 1er Mai, il convoqua les Bourgeois à l'Hôtel de Ville pour y renouveler le serment d'union. On jura de nouveau à Saint-André, après un discours enflammé du curé de Ste-Eulalie, l'ancien Oratorien Bonnet (1er Mai).

D'Argenson envoya son fils à d'Epernon pour ratifier et faire exécuter les accords du traité qu'il avait conclu avec le Parlement, le même jour (3).

---

(1) Tallemant dit de lui « qu'on n'avait jamais vu un homme plus « gascon ». Le feu duc d'Epernon était l'ami intime du Maréchal de Roquelaure, père du marquis. On disait à Bordeaux ; « Qui toque « l'un, toque l'autre » (Tallemant des Réaux (Edit. Monmerqué, T. I-II, p. 97).

(2) *Les Dessous de l'Histoire,* T. II, p. 450.

(3) Voir Fonteneil, T. I, p. 126-128. Le traité est signé par d'Argenson pour le Roi ; Du Bernet, de Suduirault, Cursol, Dussault, autre Dussault, pour le Parlement ; Richon, Calvimont, Constant, Fouques, pour la Ville.

D'Epernon réclama avant tout la liberté de St-Méard, son intendant, et de Giac, son agent, qui s'étaient réfugiés au Château Trompette. Du Haumont, le gouverneur du Château, pour narguer le Parlement qui refusait le ravitaillement, lui envoya deux pains frais par le tambour venu battre la chamade.

Malgré tout, le Parlement, pour donner des preuves de sa bonne volonté, livra trois otages, MM. Tarneau, Duverdier et Du Bourg, qu'on envoya à Blaye.

Malgré la signature des articles de paix, le Duc n'en continuait pas moins ses ravages. Dans la paroisse de Gradignan, le Duc en personne attaqua avec sa cavalerie des paysans réfugiés dans l'Eglise du Prieuré de Cayac. « Il les envoya sommer mais ils tesmoignerent « tant de cœur que le trompette n'en eut que le refus, « de quoy le duc d'Espernon fut si fort outré qu'ayant « fait mettre pied a terre a ses cavaliers, quelques uns « d'entre eux les attaquerent qui pour faire trop les « braves furent portez les premiers par terre et mar- « querent a ceux qui les soustenoient qu'un fusil entre « les mains d'un paysan adroit scait abattre un gen- « tilhomme pour si vaillant qu'il soit. Le Duc s'estant « avancé dans la troupe fut miré par deux fois, et possi- « ble y eust-il demeuré, sans ce que le frère du vicaire « de ceste paroisse, lequel ces villageois avoient esleu « pour chef, pour ce qu'il estoit entendu dans les armes, « rabattit autant de fois le fusil qui l'avoit prins en « mire ».

Le Duc, fit pendre et étrangler leur chef quoiqu'il lui eût promis la vie. Les gentilshommes en furent indignés et son capitaine des gardes, le sieur de La Roche, se démit de sa charge (1).

On apprenait aussi que le Duc attaquait l'île St-Georges.

---

(1) Fonteneil. T. I, p. 129.

Cependant d'Argenson, dans un langage insinuant, affirmait au Parlement que le Duc exécutait les articles de la paix.

Chambret avec des bourgeois armés voulait accompagner d'Argenson pour s'assurer du retrait des troupes de d'Epernon. D'Argenson, sous divers prétextes, différa le départ.

Avec la connivence du premier Président, d'Argenson fit sortir les agents du Duc du Château Trompette à la brune par le petit pont qui aboutissait à la rivière. Mais des chaloupes parlementaires les surprirent et les menèrent prisonniers dans un vaisseau de guerre.

D'Argenson fut accusé de duplicité.

Cependant on laissa entrer 150 sacs de farine au Château Trompette (5 Mai). « Farines sy désirées et « sy attendues, disait le Conseiller Du Burg (1) ».

Comme on considérait de part et d'autre la paix comme rétablie, le mouvement de départ des troupes royales commença. Elles partirent pour la Catalogne.

Les vaisseaux de la flotte royale, ancrés devant Blaye pour fermer la rivière levèrent l'ancre non pour aller vers Royan, mais pour remonter jusqu'au Bec d'Ambez et envoyèrent deux coulevrines à Libourne.

Ce fut une nouvelle émotion pour les Bordelais et une nouvelle cause de méfiance que dépeignait Du Bernet à Mazarin (8 Mai).

D'Argenson exposait l'état moral des deux partis au chancelier Séguier : « Il y a bien de la difficulté à vain- « cre les défiances de Messieurs du Parlement de Bour- « deaux et à les faire désarmer... Je n'ay jamais trouvé « des humeurs sy difficiles, ny des esprits sy esmeus... « Leur haine contre Monsieur d'Epernon est estrange.

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, pp. 442-445.

« Ils manquent tellement de civilité et de respect à son « esgard que cela n'est pas supportable. (8 Mai) (1) ».

De son côté, d'Epernon écrivait : « Sy l'on ne remet « le Parlement et le peuple de Bourdeaux dans leur « debvoir, ceste compagnie establira une espèce de « monarchie sur les subjects du Roy : elle avance cet « ouvrage car elle entreprend sur toutes choses « (9 Mai) ».

D'Argenson annonçait enfin au Cardinal le désarmement des milices : « Il y a eu bien de la longueur et de « la peine à les faire désarmer.. Il n'y a plus que la garde « des portes qui se fait par les bourgeois de Bourdeaux : « Je leur ay écrit de la cesser, veu que les troupes sont « esloignées et qu'elles prennent leur marche pour aller « en Catalogne (2) (9 Mai) ».

Les troupes dans leur retraite foulaient à ce point la juridiction de Bazas et les juridictions voisines que l'Evêque s'en plaignit au Cardinal (12 Mai) (3).

Tout paraissant à la paix, le Duc repartit pour Agen où il entra solennellement le 12 au bruit des détonations de l'artillerie de la ville (4). Il n'y resta pas longtemps : le vent soufflait de nouveau à la guerre.

Une lettre de Du Burg au Cardinal éclaire la situation : « ... En désarmant en apparence, on conserve « toujours l'esprit de guerre par de continuelles dé- « fiances et par de vaines craintes... (5) ».

Les troupes d'ailleurs partout où elles passaient, « pratiquoient toutes les brutalités possibles, n'espar- « gnant ny le sang des hommes, ny l'honneur des fem-

---

(1) H. de La Tranchère. T. I, pp. 445-446.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 332-333.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 45.

(4) Une coulevrine éclata et blessa vingt personnes. Le trésorier de la ville, Ducasse, en mourut.

(5) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 336.

« mes. On n'entendoit parler que de prestres massacrés « et d'églises ou bruslées, ou pillées (1) ».

Les travaux de Libourne continuaient toujours. D'Argenson avait le 4 Mai rendu une Ordonnance pour la cessation immédiate des travaux. On lui demanda d'en prendre une nouvelle pour faire démolir tout ce qui avait été bâti depuis le 4 Mai. Il répondit que le seul moyen de faire cesser les travaux, c'était de s'y transporter lui-même. Sous prétexte, disait-il, de soulager les habitants de Libourne du poids des logements militaires et pour ne pas tarir les sources des revenus du Roi par la gêne du commerce à cause de la présence des soldats chez l'habitant, il donna une Ordonnance pour l'achèvement immédiat des travaux afin d'y loger les soldats (10 Mai) !

Pouvait-on se moquer d'avantage des gens ?

Les populations étaient persuadées que le fort n'avait d'autre destination que de servir à lever de nouvelles gabelles. Aussi, d'Argenson était-il devenu suspect et presque odieux aux Bordelais. Le Parlement fit de nouvelles inhibitions aux populations de contribuer à la construction de la citadelle et défendit au Duc les levées illégales qu'il faisait à Libourne, comme à Puymirol, pour l'entretien de ses troupes. Il rétablit le conseil de police, c'est-à-dire de guerre, qu'il avait dissous après la signature de la paix.

Le peuple de Bordeaux prenait une part fiévreuse à toute cette agitation. Les corporations voulaient être consultées. On les convoqua pour le dimanche suivant aux églises Saint-Rémy et Saint-Michel. Deux bayles par corporation s'y réunirent. Ils s'y montrèrent intraitables. On y décida de ne rendre le fort du Hâ que lorsque les articles de paix auraient été exécutés et de maintenir les barricades.

---

(1) Fonteneil. Chap. X, pp. 79-96-100.

Chambret sentait que la direction du mouvement lui échappait et parlait de se retirer.

D'Argenson résistait toujours. On l'accusa d'avoir rompu le traité ; on l'accabla d'outrages ; et sous prétexte de veiller à sa sûreté, on l'enferma, lui, le commissaire du Roi, au fort du Hâ (12 Mai).

Le Vendredi, 14, le Parlement envoya des commissaires à d'Argenson. Pendant le trajet, le premier Président, que les Bordelais haïssaient à cause de sa fidélité à d'Epernon, courut risque de la vie. On l'avait menacé, l'épée et le pistolet au poing. On obtint de d'Argenson une nouvelle ordonnance interdisant les travaux.

La fête de l'Ascension, qui était le lendemain, se passa sans incident.

On dépêcha sur l'heure le fils de d'Argenson à Libourne, accompagné de quatre bourgeois. Martinet, le gouverneur de la ville, ne voulut rien entendre, n'ayant à reçevoir d'ordres que du Duc.

D'Argenson fils, après avoir par lettre datée du 15, informé le Parlement de son échec, partit pour Agen, afin de conférer avec d'Epernon. D'Argenson, le père, gardé comme otage, supplia le Duc de retenir son fils près de lui, pour sauver sa vie s'il ne pouvait conserver la sienne propre.

La population fut prise d'un accès de colère et le Dimanche, 16 Mai, le Parlement donna un arrêt ordonnant la démolition du réduit de Libourne à main armée, et confia ce soin au marquis de Chambret, qui vint en remercier la cour.

Le 17, Chambret demanda des fonds pour lever des troupes, se défiant de l'inexpérience des volontaires.

Le 18, d'Argenson père, après une lettre suppliante adressée au Parlement, obtint de partir pour Agen. On l'escorta jusqu'à la rivière avec des troupes que commandait Chambret. On entoura le bateau-poste d'Agen de galiotes remplies de soldats.

« Le réduit de Libourne fasche les factieux, écrivait « d'Agen le duc d'Epernon à Séguier (20 Mai) ; je ne « l'ay pas commencé pour leur plaire mais pour... rom- « pre les communications qu'ils vouloient establir par « ceste ville et par le Périgord avec les provinces voi- « sines qui s'estoient soublevées et où toute la noblesse « et les villes estoient parlementaires...

« D'Argenson m'a dit diverses fois... que tant s'en « fault qu'il feut à propos de démolir ce réduit de Li- « bourne, qu'il seroit nécessaire d'environner Bour- « deaux de citadelles pour dompter sa fureur (1) ».

« Tout le monde de la Province est dans l'obeyssance, « disait d'Epernon au Cardinal, et n'y a que Bourdeaux « dans le crime (2). »

Le mardi soir, jour où d'Argenson père était parti pour Agen, le généralissime des Bordelais, Chambret, partit pour Libourne pour y faire exécuter l'arrêt du Parlement (3).

Il avait sous ses ordres comme maréchal de camp, La Rocque Saint-Macaire. Les conseillers Cursol, Massip, Pichon, Marcadet, Thibault et Andraut commandaient « des compagnies de canaille de la ville ».

« Il s'y trouvait plus de volontaires que de soldoyés « et nombre de paysans révoltés ».

« Toutes ces troupes étaient composées de gens sans « discipline : c'était quantité de bon peuple de Bour- « deaux et de paysans ramassés qui avaient pour offi- « ciers des conseillers du Parlement et autres telles per- « sonnes sans expérience de la guerre (4) ».

---

(1) H. de La Tranchère, T. II, p. 5.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 531.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 336-340. (Récit du conseiller Du Bourg, 19 Mai).

(4) Chéruel. *Histoire de la Minorité de Louis XIV*, T. III, p. 243.

Chambret, d'ailleurs, demandait depuis longtemps à sortir, disant que le sort de la guerre devait se trancher non derrière les murailles, mais en pleins champs, comme il l'avait montré à Camblanes.

Les troupes bordelaises, évaluées avec exagération par d'Epernon à 7,000 hommes de pied et 300 chevaux, se dirigèrent sur Créon et passèrent la rivière à Branne, couchèrent à Port-de-Branne et arrivèrent devant Libourne le 20, à cinq heures du soir. Elles y posaient le siège, « la plus haute insolence de nostre temps », disait le Duc (1).

Libourne était défendu par douze compagnies du régiment de Guyenne, commandées par le sieur de Labarthe, leur lieutenant-colonel.

Le 21 Mai, nouvel arrêt du Parlement qui, pour blesser au vif l'orgueil de d'Epernon, lui défendit l'usurpation de titres qu'il ne possédait pas et la frappe de sa monnaie :

« Il a prins et usurpé depuis quelque temps, disait « l'arrêt, la qualité de très-haut et très-puissant Prince « et d'Altesse... telles qualitez estant deues aux seuls « princes du sang et de la Maison Royale... Led. sieur « d'Espernon ne s'est pas arresté là, car il a fait forger « et fabriquer de la monoye d'argent sous le coing de « son effigie d'un costé, et de ses armes d'autre costé, « avec les lettres de son nom et de ses qualitez, et de « celle du Prince de Bach dans le cordon de lad. mo- « noye faicte au moulinet, avec le differant du Maistre « de la monoye de la présente ville et de l'aloy des- « quartz de Louis d'argent, qui est un crime de leze- « majesté au second chef... Toute monoye qui est au- « trement fabriquée (que par nous seul privativement), « sous le coing d'un autre seigneur que de nous, est

(1) *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 15.

« falcifiée, et comme telle doit estre cizaillée et mise « au billon et les maistres de nostre monoye qui les « fabriquent doibvent estre punis comme faux mo- « noyeurs... (1) ».

D'Argenson jouait un singulier rôle.

Safonction d'intermédiaire entre d'Epernon et le Parlement le livrait à tous les soupçons. Sa partialité pour d'Epernon s'échappait avec évidence malgré toutes ses habiletés et le 23 Mai, l'avocat général, l'intègre Dussault, écrivait à Chambret au camp de Libourne :

« ... M. d'Argenson... est et paroist *un insigne* « *fourbeur et commissaire de M. d'Espernon et non* « *plus du Roy*... C'est un trompeur public qui abuse « du nom du Roy... La Cour me chargea hier de vous « prier par lettre de continuer vostre pointe et ne vous « etonner de ces faulces menaces et frauduleuses or- « donnances d'Agen (2), ne s'y voulant plus fier, ny à « ses prétendues propositions nouvelles d'une paix « feincte et simulée et pleine de fraudes et de pipperies, « ny à ses menaces ».

Il l'engageait à se méfier des traîtres qui de Bordeaux écrivaient à M. d'Epernon par les mains de jeunes enfants.

---

(1) Voir l'Arrêt, in. Fonteneil. T. I, p. 159.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 288-9. Voici la liste et la date des diverses Ordonnances et déclarations de d'Argenson :

1° 4 Mai. Ordonnance pour surseoir aux travaux de Libourne.

2° 10 Mai. Ordonnance enjoignant l'achèvement rapide des travaux.

3° 14 Mai. Ordonnance révoquant celle du 10 et ordonnant la démolition des travaux effectués depuis la signature du traité du 1er Mai faite le 4.

4° Première déclaration touchant le Fort de Libourne.

5° Deuxième déclaration du 18 Mai sur le même objet.

6° Ordonnance du 19 Mai.

7° Déclaration au Parlement datée d'Agen que d'Epernon ferait cesser les travaux et injonction aux gens armés de déposer les armes (21 Mai).

A la nouvelle que Chambret tenait la campagne d'Argenson écrivit d'Agen au Parlement que d'Epernon s'engageait à faire cesser les travaux et envoya « une injonction aux gens armez sortis de Bourdeaux « de s'y retirer et de mettre bas les armes (21 Mai) (1) ».

D'Argenson se rendit à Cadillac. « Le Parlement s'en « est mocqué, comme il paroist ». Il parut plus sûr au Commissaire du Roi de retourner à Agen, où il était le 24.

D'Epernon n'était pas resté inactif. Il avait fait occuper l'île St-Georges aux portes de Bordeaux, du côté de St-Médard d'Eyrans.

Dans les premiers jours de Mai, quand le vent soufflait à la paix, et comme une des conditions de cette paix même, trois régiments étaient repartis pour la Catalogne.

Le chevalier de Viven, qui commandait le régiment de Créquy, avait reçu l'ordre de remonter la Garonne, de passer par Agen, de s'arrêter cinq jours à Montauban, à cause des fatigues de la marche sous des pluies continuelles, et de là de passer en Languedoc. Il était déjà arrivé avec six compagnies à Moncuq, les six autres étant à trois lieues de là avec leur commandant M. de Montellies, et il s'apprêtait à passer la rivière de La Boyrou (l'Aveyron), où l'atteignit un garde du Duc. Il revint aussitôt seul à Agen où il était le 19 : « Me voici « arresté (à Agen), attendant la fin des désordres de « Bourdeaux. .. et... où je demeuroi jusques au 2e de ce « moy de May que je fis marcher le régiment pour « s'embarquer au lieu de Moissac, appartenant à V. E. « (le Cardinal) et à Boué (Boé). Le 23, nous arrivasmes « à La Reulle (La Réole) environ 4 heures du soir. L'on

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 352.

« n'avait plus veu en ce pays tant de cavallerie sur une « rivière (1) ».

Boé, à une lieue en amont d'Agen, était un lieu de passage. C'est là aussi que passa précipitamment l'armée de Condé dans sa défaite d'Astaffort en Mars 1652.

D'Epernon avait envoyé l'ordre aux Communautés riveraines de la Garonne d'y faire remonter ou descendre leurs bateaux (2).

Le 19 Mai, ordre à Tonneins-Dessus d'expédier six bateaux à Boé « pour apporter des gens de guerre à « La Réoule ».

La Communauté n'avait qu'un seul bateau. Elle emprunta 300 livres pour en envoyer deux autres.

Hélie Cruget fut chargé de les accompagner (3).

Tonneins-Dessous reçut à son tour, le 16 Mai, un mandement du duc d'Epernon, contresigné de son secrétaire Simony. Le Vendredi, 21 Mai, la Jurade décida d'envoyer trois bateaux « avec vingt-huit hommes jus« ques au lieu de Boué, dessus Agen, pour porter des « gens de guerre ». On vota 40 livres « par commence« ment pour le temps du voyage, mais comme la durée

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 334 et 337.

(2) Le passage suivant, sans date, qu'on trouve dans l'*Estat des sommes imposées* à la Communauté de Clermont-Dessus s'y rapporte vraisemblablement : « Fournissant aussi en la mesme année « (1649) lesdits Consuls des batteaux et batteliers pour conduire jus« ques au Port de Cadillac des soldats pour le service du Roy aus« quels ils fournirent les vivres nécessaires et pour ce despensement « la somme de 150 livres ». En marge, note du liquidateur : Alloué Cl., le reste rayé. (Arch. Com. Clermont-Dessus 1111. Préfecture

(3) Arch. Com. (Préfecture Agen). Supp. E. 2295. Le sieur Moïse Bourrillon, jurat, envoyé pour recruter des hommes pour la tire avait offert 10 sous par jour. Les hâleurs refusèrent : on leur en accorda 12. On donna aux bateliers Fauché et Montel 8 livres à chacun pour le loyer des bateaux ; à Boudet dit Quercy, 4 livres, parce que le bateau de ce dernier était moins grand. (p. 97 passim).

« est incertaine, on décida de faire un emprunt de 400 « livres pour un an (1) ».

Le 23 Mai, les Consuls d'Agen reçurent un ordre du duc d'Epernon, pour la fourniture de deux milliers de poudre, quatre de plomb et dix quintaux de mèche (2).

Dans une lettre datée de la Réole (24 Mai), d'Epernon parle avec colère de l'expédition des Bordelais sur Libourne, composée d'infanterie et de cavalerie, soutenue de quatre pièces de canon et de quatre vaisseaux de guerre. Le chevalier Pichon était l'amiral de cette flotte (3). « Vous pouvez juger, Monsieur (le Cardinal) « avec quelle diligence, sur cet advis, je fis avancer des « troupes ; mais comme elles estoient à l'extrémité du « gouvernement et touttes prestes à en sortir, je n'ay « peu plustost qu'aujourd'huy les faire joindre icy (la « Réole) (4) ».

Le Duc avait appelé à La Réole diverses compagnies d'infanterie du régiment de La Marine, de Guyenne et d'Anjou, en tout 600 hommes de pied. Créquy, cent gentilshommes volontaires et ses gardes donnaient un effectif de 500 chevaux.

De la Réole, 24 Mai, Simony secrétaire du Duc donnait des nouvelles à Messieurs les Consuls d'Agen.

« Messieurs

« Monseigneur, qui est arrivé icy en parfaite santé, y « a apprins par un homme quy estoit hier dans le fossé

---

(1) Arch. Comm. (Préfecture Agen). Jurades de Tonneins-Dessous. Suppl. E. 2275.

(2) Arch. d'Agen (Mairie) BB. 59.

(3) Le vaisseau amiral était de 750 tonneaux de jauge et armé de 22 pièces de canon.

(4) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 242. D'Epernon était parti de Cadillac pour Agen peu après le 3 Mai. Il y conféra avec le chevalier de Viven qui resta dans cette ville du 19 au 22. Viven s'embarqua avec son régiment le 23. Le Duc dut partir ce même jour pour la Réole.

« de Libourne que le canon des Bourdelois n'avoit faict « jusques alors que blanchir la muraille, que la garni- « son y avoit faict sortir toutes les bouches inutiles, que « les habitans qui y avoient resté estoient resoleus a se « bien deffendre... Messieurs de Bourdeaux ont perdu « quatre ou cinq cens hommes par le moyen d'une mine « qui a joué contre eux. Vous ferez s'il vous plaist part « de ceste disposition d'affaires a tous les bons servi- « teurs du Roy... Si vous aviez occasion de faire part « de ces nouvelles à M. de Monvieil à Puymirol (1), il « seroit bien ayse de sçavoir que M. de Labarthe, de « Martinet et de Lavau font des merveilles... (2) ».

Le Duc avait sollicité le concours armé de diverses Communautés.

Pour n'en citer que quelques exemples, les Communautés de l'Entre-Deux-Mers avaient fourni des hommes et Coutras en avait envoyé 150.

Le 17 Mai, le Duc avait demandé des secours à la Jurade d'Agen. Le 18, elle délibéra et accorda deux compagnies que levèrent aussitôt et qu'armèrent les Consuls. Le Duc reçut les deux compagnies Agenaises à la Réole.

Dans une lettre au chancelier Séguier (de la Réole 24 Mai), d'Epernon exposait les dispositions qu'il avait prises : « Nous avons fait descendre les régiments « d'Anjou et partie de celui de La Marine et de « Guyenne, qui sont à Branne au deçà de la Dordogne, « à une lieue de Libourne, commandez par M. de « Laserre, maréchal de camp. Le régiment de cavale- « rie de Créquy et le reste du régiment de La Marine « doibvent arriver icy (La Réole) aujourd'huy, avec « lesquels j'espère joindre demain nos gens qui sont à

(1) M. de Monvieil en était le Gouverneur.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 155.

« Branne et combattre après demain les rebelles, s'ils « ozent nous attendre (1) ».

Avant de faire parler la poudre, le Duc dans une Ordonnance du 25 Mai protesta contre ceux qui disaient que la construction du réduit a pour but la création de gabelles, tandis que le dessein est d'assurer la liberté du commerce. S. M. et lui conserveront aux peuples de la Province leurs privilèges, franchises, immunités et exemptions (2).

De son côté le Jurat Constant écrivait à Chambret :

« Surtout faites prendre garde aux passages. Il faut « que l'ennemy cherche son passage, si tout est bien « gardé, ou au pont de Bergerac, où à Ste-Foy, par « bateau, ou à Castillon. Que M. de Casenac ne dorme « pas. S'ils passent au pont de Bergerac, il fault qu'ils « traversent, pour venir à nous, les terres du marquis « de La Force et du comte de Gurson. Si on leur escrit, « je ne croi pas qu'ils le souffrent.

« Au nom de Dieu, presses » (3).

D'Epernon traversa avec ses troupes en droite ligne l'Entre-Deux-Mers et passa la Dordogne à St-Jean-de-Blagnac, entre Castillon en amont et Branne en aval, dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 Mai.

La cavalerie de De Candale passa à une demi-lieue au dessous (4),

Lorsque l'armée de d'Epernon se trouva au dessous des hautes murailles crénelées de St-Emilion, le tocsin sonna et « par le bruit des cors que les peuples faisoient « retentir sur les hauteurs de toutes parts, advertis-« soient les confédérés ».

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 10. (D'Epernon à Séguier). *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 156.

(2) Arch. D[les] (Préfecture Agen). EE. 2.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 343.

(4) *Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 13.

D'Epernon dirigea ses regards irrités vers St-Emilion et, la menace à la bouche, jura qu'il se vengerait.

Il s'en allait temps que l'armée arrivât. Les Bordelais avaient fait brèche à la muraille et donné un assaut que le lieutenant-colonel du régiment de Guyenne, Labarthe, avait heureusement repoussé.

D'Epernon parut devant Libourne avant midi.

Sans attendre l'arrivée de ses autres troupes, il se jeta sur les milices bordelaises qu'il défit (16 Mai).

Chambret, leur général, fut tué. La cavalerie s'empara de trois vaisseaux échoués sur la plage à marée basse. On s'empara de 4 grosses pièces et de 6 petites.

Le corps de Chambret fut transporté à Libourne et le gouverneur, en adversaire respectueux, le fit enterrer avec tous les honneurs militaires rendus à l'église St-Jean-Baptiste (1).

Au nombre des blessés bordelais se trouvait le fougueux curé de Ste-Eulalie, Bonnet.

Parmi les gentilshommes de l'Agenais et de la Gascogne qui se distinguèrent au combat de Libourne, il faut citer les maréchaux de camp Marin et Lasserre, le lieutenant-colonel Viven, qui reçut une pistolade à la cuisse, ce qui, disait-il gaiement, « n'a gasté que les « chausses », une autre encore au genou qui lui troua la botte ; Pensens, (2) qui tua Chambret ; Lamothe-Vedel, lieutenant-colonel au régiment de Champagne (3) ; de Calonges, qui conduisait les volontaires venus à l'aide de d'Epernon. Parmi les volontaires se trouvaient le comte de Laugnac, Galapian, Birac, blessé au visage, le baron de Pujols, tué à la tête de la Compagnie de

---

(1) Le 18 Janvier 1650, le Parlement fit célébrer un service solennel à St-André en son honneur et y assista en corps. (Journal de Pierre de Bessot, Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord, T. XX, p. 171).

(2) Né à Aignan (Gers).

(3) Né à Auvillars (Tarn-et-Garonne).

Viven (1), dont le chevalier regretta amèrement la perte ; La Fages, lieutenant des gardes du Duc ; enfin le sieur Barrière de Nérac.

Si le Duc avait marché sur Bordeaux, il y serait entré sans coup férir.

Le même soir, à quatre heures après-midi, une lettre de Simony rendait compte de la victoire aux Consuls et Jurats de La Réole, Marmande, Tonneins, Le Port-Ste-Marie, Agen et Montauban. « Nous sommes entrés « dans la ville, disait Simony, avec un nombre considé« rable de prisonniers, parmi lesquels sont M. d'An« drault, conseiller au Parlement et le sieur de Pom« miers, fils d'un président aux enquestes (2) ».

La joie de d'Epernon tenait du délire.

Il racontait que sans attendre la jonction de toutes les troupes qui étaient dans ce gouvernement, il avait, avec six cents hommes de pied et quatre cents chevaux attaqué les 5000 hommes de pied et les 500 chevaux de Chambret « qui a faict si peu de résistance qu'il s'y est « laissé tuer et mettre en déroute toutes ses trouppes, « dont plus de huit cents hommes sont demeurés sur la « place, plus de quatre cents noiés et le reste prisonnier « ou en fuitte ».

Le lendemain, 27, il envoya une ordonnance imprimée où il amplifia encore. Il ne s'agit plus de 5000 hommes de pied, mais de 6000 ennemis. Il ne s'agit plus de 1200 hommes tués ou noyés, mais de 3000 restés sur place.

---

(1) Louis II de Brunet, baron de Pujols, vicomte d'Ambialet, gouverneur de Clairac, marié à Anne de Castelpers de Lévis (27 Oct. 1636), beau-père de François II de Monpezat de Poussou, venu en volontaire au combat de Libourne. Mortellement blessé, il fit son testament devant Me Lafon, notaire royal de Libourne, et mourut le même jour (26 Mai). (Abbé Gerbeau, Hist. de la Baronnie de Pujols, p. 104). Son fils y fut aussi blessé.

(2) Arch. d'Agen EE 2.

Ce même jour, écrivant à Séguier, il porta le nombre des hommes de pied de Chambret à 7700 !

Le 28, il défendit à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent « de faire voicturer « par terre ou par eau aucunes marchandises, denrées « ou autres choses en la dicte ville de Bourdeaux, ny « entretenir aucun commerce avec les Bourdelois (1) ».

Dans l'ivresse de sa victoire, il n'oubliait pas ses vengeances.

« Je demande la confiscation des officiers et biens de « tous ceux qui ont porté les armes... l'un desquels « nommé Andrault (un conseiller) est icy prisonnier.

Il demandait la punition de Suduirault, le conseiller, « et autres principaux moteurs du Parlement et de la « révolte ».

Il demandait l'interdiction du Parlement et la suppression du courrier de Paris.

D'Argenson de son côté proposait, en cas d'interdiction, d'attribuer au Parlement de Paris toute la partie du ressort du Parlement au-delà de la Dordogne et tout ce qui était en-deça au Parlement de Toulouse. « Il « fault que l'humilité les sauve puisque la superbe les « a perdus ! (2) ».

D'Epernon écrivait, le 27 : « Je prie le Roy de m'en- « voyer au plustost ses ordres pour faire autrement « subsister les troupes que par la misère du peuple qui « n'en peut soustenir la subsistance et entretènement « sans une foulle injuste et odieuse (3).

Le lendemain, 28, d'Epernon remerciait Mazarin d'avoir donné à son fils Candale la survivance de sa charge de « coronel général » de l'infanterie française.

La fermentation était extrême dans la ville de Bor-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 158. (Arch. d'Agen EE 2, EE 3).

(2) *Les Dessous de l'Hist.*, T. II, p. 17.

(3) Ibid. p. 13 (de Libourne).

deaux. Dans les malheurs publics, on choisit toujours des victimes, boucs émissaires de la colère publique.

On accusait maintenant trois des députés qu'on avait envoyés à Paris, le Jurat Constant, l'avocat général Lavie et un autre.

Le procureur syndic de la Communauté, qui était un des députés et dont le père était conseiller au Parlement, écrivit à ce corps que les trois autres commissaires trahissaient les intérêts de la ville. Les chambres du Parlement s'assemblèrent.

Le Jurat Hugla (1) y lut une lettre rassurante de Constant et dit qu'il croyait plutôt les trois autres députés que le syndic.

On accabla Hugla d'injures. Effrayé, il s'abandonna sans résistance aux mains des factieux.

Constant écrivait au garde des sceaux Châteauneuf : « Ensuite on sonna la grand cloche. L'assemblée du « peuple fut subite. Le premier jour, la partie ne se « trouva pas bien faicte. La nuit fut emploiée à courre « les cabarets, exciter les frondeurs ligués... Le lende- « main fust emploié à deschirer les députtés... On dit « que nous estions des traistres ; que, sans nous, le « changement de gouverneur eust esté accordé.... « On dit qu'il falloit démolir nos maisons, massacrer « nos familles et nous tuer sur le port en arrivant. On « nous révoqua, desadvoua nos cahiers et on envoia un « home en poste pour porter ce désadveu au procureur « syndic et ordre aux députés du Parlement de l'ap- « puyer.

« Ayant seu près de Blaye tous ces désordres et M. de « Lavie m'ayant mandé de m'arrester, qu'il estoit en « péril et que nous péririons si nous n'effacions ces « calomnies, avant que d'entrer, je suis résolleu d'es-

(1) Hugla était seul en exercice. « Les autres deux sont ou font les « malades ». C'était une maladie diplomatique.

« crire au Parlement, à Messieurs les Gens du Roy et « aux Jurats (de Mortagne-sur-Mer 28 Mai 1649) ».

Cette effervescence ne dura pas.

Les Bordelais étaient abattus, — en proie à la désespérance — ils demandèrent la paix.

Une lettre de l'Archevêque, Henri de Béthune (1), avait sondé les dispositions du Duc.

Le mardi, 1er Juin, quelques Jurats et douze bourgeois, des plus qualifiés, conduits par l'Archevêque, vinrent trouver d'Epernon dans son camp de Castres, où d'Argenson les rejoignit.

L'Archevêque proposa la paix aux conditions anciennes. Il demanda au Duc la démolition du réduit de Libourne selon les conventions des 1er et 4 Mai, comme le Duc l'avait promis à d'Argenson. Le Duc nia avoir jamais fait de semblables promesses. D'Argenson, mis en demeure de parler par l'audace du Duc, resta muet. Le Duc se montrait de plus en plus hautain et impérieux. Il parla en maître : désarmement de la ville, mise à bas des barricades, remise du fort du Hâ au marquis de Roquelaure.

L'Archevêque communiqua l'état des négociations au Conseil de paix qu'on avait formé et l'état d'esprit de d'Epernon. Il fallait subir les volontés du maître. On se décida. Les Commissaires se rendirent à Léognan pour les recevoir. Le Conseil de Police, qui avait moins de goût pour la servilité, recommanda une garde aussi sévère que par le passé ! La porte St-Julien fut sur son ordre fermée et barricadée. On en porta les clefs chez le président Pichon au Chapeau Rouge (2).

---

(1) Henri de Béthune, ci-devant évêque de Maillezais, nommé le 21 Novembre 1646 à l'Archevêché de Bordeaux, en remplacement de feu Messire Henry d'Escoubleau, dernier titulaire.

(2) L'hôtel du Président Pichon existe encore sur le Cours de l'Intendance mais défiguré. Hôtel des Voyageurs, il y a quelques années à peine, il sert aujourd'hui de magasin de vêtements.

La ville était divisée et profondément agitée.

Les partisans du Duc « commençoient à lever les « cornes ». Le quartier bourgeois de La Rousselle s'arma contre le quartier populaire de St-Julien qu'excitait le marquis de Lusignan.

« Un Conseiller du Parlement nommé Raimond (1) et « le Président Pichon n'ont rien oublié pour faire con- « tinuer la sédition, avec l'assistance du marquis de « Lusignan qui s'estoit venu offrir pour prendre la place « de Chambret (2) ».

L'Archevêque, secondant les efforts des Jurats qu'on appelait « les créatures de d'Epernon », prêchait la paix et la confiance sur les places publiques. Appelé au Parlement, l'Archevêque persuada la Cour d'accepter les conditions du Duc. Le Parlement le comprit. Mais le peuple de St-Julien resta insensible aux objurgations de l'Archevêque et « de sa rhétorique ».

Les Jurats essayèrent de forcer la résistance de St-Julien. « Le sieur de Niac s'y présenta deux fois de « bien loing ». On essaya d'y rouler deux pièces de l'Hôtel de Ville mais on les retira de peur qu'elles ne tombassent aux mains des révoltés. Les Jurats s'adressèrent alors aux bourgeois de la Rousselle, partisans du Duc. « Il ne se vit jamais de pertuisanes mieux « dorées ». Arrivés au pied des barricades, « ceux qui « se trouvoient des premiers à la teste se trouvèrent « faire teste à la queue par une soudaine conversion et « s'allerent retrancher dedans l'Hôtel de ville ».

L'Archevêque se rendit auprès du Duc « encore « mieux accompagné », le vendredi, 4 Juin, et le Duc entra à Bordeaux par la porte Dijeaux, sur les conseils

---

(1) De la famille des Raymond, seigneur de Suquet, près Ste-Livrade, et des Cheminées.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. V, p. 360. (Lettre de d'Argenson à Mazarin 6 Juin 1649).

du premier Président, la porte St-Julien restant fermée et gardée. Il entra à la tête de ses gardes et de quatre cents gentilshommes « devancez par les trompettes qui « n'oublioient pas la fanfare dans les rues ».

Pendant que les trompettes sonnaient et que les chevaux piaffaient sur les pavés, le vide se faisait autour de d'Epernon. Portes et fenêtres se fermaient. On refusait de loger ses gardes et on volait les chevaux que les Epernonistes avaient pris à Libourne.

D'Epernon raconta à Mazarin qu'il entra en ville le jour même de l'entrevue. Les Jurats étaient allés le recevoir à un quart de lieue de la ville.

« Les barricades n'étoient pas encore entièrement « abattues ; quelques mutins de la lie du peuple étoient « encore en armes a une des plus fortes portes de la « ville ; mais à mon arrivée, l'on a continué à les mettre « à bas et les séditieux que la crainte avoit esmeus se « sont entièrement soubmis (1) ».

Le Duc se garda bien de raconter les luttes de la porte St-Julien ; le silence qui se fit sur son passage, quoique ses partisans prétendissent qu'on criait : « Vive le Roy ! ». Il se tût sur ses continuelles terreurs.

Il avait peur.

Le Parlement avait décidé de ne lui adresser aucune harangue et de ne pas le visiter.

Et cependant, Simony, dans une lettre datée du 7 Juin et adressée aux Consuls d'Agen leur annonçait que l'entrée du Duc « a esté la plus glorieuse que nous « le pouvions souhaitter... des habitants de cette ville « qui l'ont reçeu avec des cris continuels de Vive le « Roy ! ».

Il invita les Consuls à envoyer cette nouvelle à MM.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 357-360.

de Monvieil, Birac et Malartic qui en seraient « sans « doute bien ayses ».

Les Jurats, heureux de reconquérir leur indépendance vis à vis du Parlement, accueillirent d'Epernon avec joie. Ils n'obtinrent cependant la cessation de la garde aux portes qu'en publiant l'arrêt du Parlement y relatif.

Le 6 Juin, par Ordonnance, le Duc permit le rétablissement du commerce avec Bordeaux et la restitution des marchandises saisies en vertu de l'Ordonnance du 28 Mai (1).

Le Duc demandait au Cardinal d'agir contre le Parlement. « Leurs Magestez ont droict de supprimer et « de punir de mort les plus séditieux de ceste compa- « gnie (2) ».

Pour calmer l'irritation de la Cour, le Parlement décida l'envoi de députés à Paris (8 Juin). On choisit le Président de Gourgues et les conseillers Monjon et Mirat. On ne voulut pas les recevoir. La Reine Mère les relégua à Senlis.

D'Epernon, le 7, avait quitté Bordeaux avec une grande hâte. Il en informa de Cadillac les Consuls d'Agen (3).

Ce qui précipita son départ, ce fut l'alarme que lui causèrent les bourgeois en déchargeant la nuit leurs mousquets pour les nettoyer.

Le 9, il annonça aux Consuls d'Agen « la soubmis- « sion de Bordeaux qui s'est remis dans le debvoir et le « respect et que je laissay hier dans l'obéyssance deue à « à S. M. (4) ».

Le 13, il leur disait encore par la plume de Simony :

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 3.

(2) Voir pour tout ce que dessus *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 352 à 361.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. VI, pp. 163-164.

(4) Arch. d'Agen EE. 3. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 165).

« Bourdeaux est dans une grande tranquillité et dans « un repentir bien grand de ses fautes passées (1) ».

Ce jour là, jour de mercredi, le sieur de Comminges, capitaine des gardes de la Reine lui remit, disait-il, « des lettres de la Reyne et de Monsieur le Cardinal « fort civiles et en créance sur ce qu'il me diroit (2) ».

« La Reyne, écrivait Gui Patin, a envoyé M. de Com-« minges, lieutenant des gardes, faire exécuter les arti-« cles du traité de paix, à la place de M. d'Argenson, « qui avoit tout gasté (3) ».

D'Epernon, pour ne pas affaiblir l'autorité du Roi et la sienne propre, ne voulait pas que la Cour approuvât l'arrêt du Parlement cassant l'imposition de deux escus par tonneau. Il ne voulait pas qu'aux yeux de la Province le Parlement eût la gloire de n'avoir « fait la « guerre que pour la soulager » et le Duc de n'avoir « employé les armes que pour l'opprimer ». Il demandait le châtiment du Parlement : « Autrement il nous « fauldroit renoncer au gouvernement et abandonner « ung païs laissé en proie à l'insolence des ennemis de « la Reine et de la Régence que l'impunité de leur rébel-« lion élèveroit à ung degré insupportable ». Une punition exemplaire devait atteindre dix ou douze des plus séditieux (4).

Le 16, il entrait solennellement à Agen (5).

Le monde parlementaire, conseillers, avocats, procureurs, clercs, allaient toujours par la ville de Bordeaux l'épée au côté, « où ils faisaient rumeur ». Une ordonnance des Jurats interdit le port des armes, à l'excep-

---

(1) Arch. d'Agen EE. 3. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 165).

(2) *Les Dessous de l'Hist.* T. II, p. 19. Comminges, seigneur de St-Fort, de Pléal et de la Réole, l'homme de confiance de la Reine.

(3) *La France au milieu du XVII*e *S.* etc, p. 41.

(4) *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 19 (de Cadillac ce 14 Juin).

(5) Les gardes étaient passés, le même jour, à Tonneins-Dessus.

tion des gentilshommes et des gens de guerre. Aussitôt le Parlement cassa l'ordonnance. Il en cassa une autre portant défense de charger des blés à Bordeaux. Messieurs du Parlement prélevaient 20 sols par sac ou boisseau pour créer un fonds de guerre (1).

Le Parlement demanda au Roi son transfert hors du gouvernement de M. d'Epernon, à Saintes ou à Limoges.

D'Epernon réclama du garde des sceaux l'autorisation de prendre morts ou vifs les officiers du Parlement qui, par leurs assemblées nocturnes, ou par leurs faits et gestes, entretenaient l'agitation. Il demandait de nouveau la liberté de faire raser leurs maisons (2).

D'ailleurs, la justice était interrompue. Séguier écrivait à Mazarin (6 Mai) : « Je démentirais ma profession, « si je taisois à V. G., comme chef de la Justice en « France, qu'il ne s'en rend plus à Bourdeaux ny aux « païs voisins, ny s'y en peut rendre à l'avenir (3).

Un trait indiquera l'hostilité des belligérants les uns envers les autres.

En Juin, les Consuls d'Agen adressèrent requête au Roi et à son Conseil de leur accorder, comme en 1604, l'évocation de tous leurs procès du Parlement de Bordeaux à un autre Parlement, à cause de la haine que le premier nourrissait contre eux, pour avoir aidé d'Epernon par l'envoi de Compagnies Agenaises à La Réole (4).

Le 25 Juin, d'Argenson écrivit au chancelier Séguier : « Les Consuls d'Agen vous demandent l'évocation du « Parlement de Bordeaux à celui de Tholouze pour

---

(1) « Le sac ou boisseau de bled est la mesme chose » (d'Argenson) (*Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 23.)

(2) *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 19 à 23.

(3) A. Feillet, *La Misère, etc.*, p. 491.

(4) Arch. d'Agen, FF 15

« toutes les causes. Je crois que vous trouverez juste de « leur accorder. Ils ont grand subject de craindre d'estre « maltraitez par des juges dont la conduite a esté sy « mauvaise et contre les sentiments desquels ils ont agi « si vivement pour le service du Roy en ces dernières « occasions (1) »

Le 16 Juillet, d'Epernon les appuya de son autorité « ayant faict paroistre en ces dernirs mouvements beau- « coup de fidélité pour le service de Sa Majesté (2) »

C'est à Agen, où il se reposait dans ses jardins de Malconte, que Comminges alla le trouver. Il écrivit de cette ville au Cardinal (3 juillet) : « Les afaires de ce « païs prennet tous les jours de nouvelles formes par « l'humeur violente et inconsidérée de quelques con- « seillers du Parlement qui font incessamment des « brigues pour remettre les peuples dans leurs intérests « et les séparer de leur debvoir... Le marquis de Lusi- « gnan, avec ses complices, tiennent tous les jours des « assemblées dans Bourdeaux et dans la campagne où « il cabale la noblesse et principalement le sieur De « Théobon (père), gentilhomme Huguenot, homme de « mérite, et qui a passé sa vie dans les troubles et dans « les révoltes, allié des meilleures familles de la Pro- « vince (3).

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 22 (Lettre d'Agen du 25 Juin).

(2) *Les Dessous de l'Histoire.* T. II, p. 22 (Lettre d'Agen).

(3) N. Rochefort de Saint-Angel, marquis de Théobon, marié à Jeanne Escodeca de Boisse. Il fut accusé d'avoir, avec son beau-frère, Mirambeau, fait assassiner, à Gensac, son beau-père, Pierre Escodeca de Boisse-Pardaillan, gouverneur de Ste-Foy et de Monheurt (1621). (Voir le récit du prêtre Lagarde dans les Reg. Par. de La Plume, reproduit dans l'Inventaire des Arch. Dles, Suppl. E, 550. Son fils Jean de Théobon, dont il est question plus loin, fut l'un des trois généraux de l'armée Bordelaise (1649).

« Le marquis de Duras (1) et le fils de Théobon font « de grandes brigues dans les Provinces de Périgord et « de Limousin (2) ».

Cependant, l'Evêque de Périgueux, Philbert, rassurait le chancelier Séguier : « Cette ville (Périgueux) a « toujours été très paisible et tout le Périgord, excepté « peu de gentilshommes qui escoutoient un peu les per« suasions du Parlement. Mais Dieu merci ! sans aucun « effet (3) ».

A Bordeaux, la tension était de plus en plus grande entre les Jurats, le Parlement et ceux qui lui étaient dévoués.

Le Conseil de Police composé « des douze plus fac« tieux (4) », ayant nommé de nouveaux capitaines, les Jurats les cassèrent et, opposant à la députation du Parlement une autre députation et un autre esprit, déléguèrent l'un des leurs, le sieur Ardent, à Paris (5). Séparant leur cause de celle du Parlement, ils chargèrent de demander pour eux seuls une abolition générale et, comme les Consuls d'Agen, l'évocation devant un autre Parlement.

D'Epernon en informait le chancelier, le 2 Juillet.

Les Jurats revendiquèrent pour eux seuls le droit incontestable, usurpé par le Parlement, de convoquer la bourgeoisie. Le Parlement avait, comme par le passé, convoqué les 150 (15 Juillet). Les Jurats s'y opposèrent et refusèrent l'entrée de la maison de ville à l'huissier du Parlement, Cavaille, que les soldats du

---

(1) Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras, de la R. P. R.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 367.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 291-292.

(4) *Les Dessous de l'Hist.* T. II, p. 27.

(5) Les Jurats avaient nommé pour chevalier du guet, le sieur Valadon, un garde du Duc, le même qui avait pointé les canons du Château Trompette contre la ville. (V. Fonteneil).

guet repoussèrent. Le Parlement ne put obtenir communication du registre des délibérations. Les Jurats avaient chargé un ancien lieutenant du Duc, le sieur La Roche, d'organiser la résistance, si on en venait aux mains (1).

Le Parlement entendit les explications des Jurats La Barrière et Lestrilles sur le voyage de l'avocat Ardent et donna un arrêt contre les mal intentionnés à la tranquillité publique « faisant inhibitions et deffences à « toute sorte de personnes de quelque qualité et condi- « tion qu'elles soient de parler d'abolition et évoqua- « tion generalle, comme contraires à l'intention des « bourgeois et habitans de la ville (2) (16 Juillet). »

L'union était à vau l'eau.

Le premier Président avait quitté Bordeaux. Les officiers du Présidial, dévoués au Roi, étaient menacés. Plus tard sortirent le Président Pontac, les Conseillers Morin et Rabat et presque tous ceux de la Chambre de l'Edit et Cour des Aides.

L'élection des Jurats allait se faire et le parti de d'Epernon redoutait que les factieux ne réussissent à introduire l'un des leurs à l'Hôtel de Ville.

On nomma en effet parmi les Jurats, Hugla, l'un des plus séditieux, et un autre, nommé Constant, excepté de l'abolition.

« Au nom de Dieu, Monseigneur, faictes en sorte, « s'il se peut, que nous ne demeurions pas davantage « dans ces misérables incertitudes qui font perdre tout « le fruict de la victoire de Libourne... Sy on ne prend « plus de soing à la Cour des affaires de ces Provinces, « tout sy va perdre, aussy bien qu'en Languedoc (d'Ar- « genson, d'Agen ce 16 Juillet).

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire.* T. II, pp. 29-30. (D'Epernon à Séguier. Agen 18 Juillet).

(2) Fonteneil. T. I, pp. 214-218 et suivantes.

En Agenais, le généralissime des Bordelais, le marquis de Lusignan, avait abandonné son château pour aller prendre le commandement des forces bordelaises, accompagné des sieurs Beaupuy et Lamothe-Delas (1).

Le Duc remit aussitôt la garde du château au capitaine agenais Delpech (2). Les Consuls d'Agen lui envoyèrent des soldats, de la poudre et des balles.

Ces mêmes consuls remirent aux gardes du Duc les nommés Dariscon et Le Basque, valet de chambre du marquis de Lusignan, qui avaient été arrêtés par le lieutenant des gardes, le sieur de Fage.

Le sieur de Poulain avait été arrêté, comme ces derniers, au château de Lusignan et enfermé à la Conciergerie de l'Hôtel de Ville d'Agen.

Cinq jours après vint le tour du baron de Moncaut, arrêté par un garde du Duc, le sieur Lavau, et gardé dans la salle haute de la Maison de Ville par douze soldats (3).

Le 21 Juillet, d'Epernon s'embarqua sur le port d'Agen, pour Cadillac, vers les trois ou quatre heures du matin, avec ses gardes et ses domestiques. Cadillac était plus près de Bordeaux.

Pour préparer l'arrivée de Comminges dans la ville, le Duc d'Epernon, les Jurats, le Capitaine des Gardes du Duc, La Roche, l'Intendant de sa maison, Giac, pratiquaient « les esprits de tout le menu peuple « jusque dans la moindre boutique du plus chétif arti-

---

(1) *Journal des Consuls.* (Arch. d'Agen, BB. 59) et *Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 27.

(2) Le château de Lusignan était situé à la pointe d'un plateau qui domine la Garonne sur sa rive droite. Des Ponts d'Agen on aperçoit en aval le village de Lusignan et l'ancienne église du château qui ferme l'horizon.

(3) Arch. d'Agen BB. 59, et *Arch. Hist. Gir.*, T. 36, p. 166.

« san (1) », pour les porter à accepter l'abolition dont Comminges était porteur (2).

Les Jurats, empiétant à leur tour sur les droits du Parlement, voulaient enregistrer les lettres d'abolition à l'Hôtel de Ville.

Le 21 Juillet, un arrêt du Parlement avait exposé que les Lettres « ne pouvoient avoir été obtenues qu'à des-« sein d'éviter par ce moyen les décrets ordonnés par la « Cour, à la requeste du Procureur Général du Roy, « pour les volleries, violements, boute-feus, sacrilèges « et autres cas énormes et exécrables commis dans la « Province et les environs de ceste ville et rejetter leur « crime sur ceux qui ont toujours esté dans l'inviolable « fidélité du service du Roy... La Cour fait comme « autrefois deffence à toute personne de quelque qualité « qu'elles soient de parler d'abolition et autres choses « semblables (3) ».

Les Jurats refusèrent pour la publication de l'arrêt les soldats du guêt et les trompettes d'argent. La publication en fut faite par les huissiers du Parlement, sans cérémonial.

Les Jurats appelèrent d'Epernon. Il arriva de Cadillac. Il fut accueilli par la population aux cris de « Vive le « Roy et Vive le Parlement ! » (22 Juillet).

A l'Hôtel de Ville, il affirma son dévouement aux intérêts de Bordeaux, lui, le premier Bourgeois de la ville, et démontra par des considérations d'intérêt public la légitimité de ses actes.

Peu de Bourgeois s'y trouvaient.

Le Jurat La Barrière lui promit le concours dévoué de la Bourgeoisie.

---

(1) Arch. d'Agen BB. 59.

(2) Une lettre de Mazarin en date du 25 Juillet avait autorisé d'Argenson à revenir à Paris. (*Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 44).

(3) Fonteneil, T. I, p. 222.

D'Epernon chargea les Jurats de convoquer les 130 pour le lendemain. D'Epernon comptait sur la présence de deux mille de ses partisans. A l'heure de la convocation, il alla avec deux à trois cents chevaux assister à la Messe aux Grands Carmes. Sept à huit bourgeois seulement répondirent à l'appel.

L'anxiété et l'émoi troublaient tous les esprits.

D'Epernon, plein de rage, escorté d'une forte cavalerie, alla chercher Comminges à la Bourse avec les huissiers à chaîne et les envoya au Parlement. Lui-même arriva aussitôt après, dans un appareil menaçant (Samedi 24 Juillet).

Comminges apportait les lettres patentes du Roi, données le 12 Juillet à Compiègne, frappant le Parlement d'interdit et chargeant le Commissaire Royal de l'exécution.

Comminges entra solennellement au Palais de l'Ombrière (1), l'épée au côté, le bâton à la main, accompagné des huissiers à chaîne, couverts de leurs toques, revêtus de leurs robons, la chaîne d'or au cou. Comme Commissaire du Roi, Comminges fut admis à siéger.

Le Duc occupa le Palais avec ses Gardes et sa Cavalerie. Ses gens entrèrent pêle-mêle et armés et s'emparèrent de la porte que le Président Latresne ordonna de dégager.

Pour avancer au milieu de la foule, le Duc « com-« manda à son capitaine des gardes de jouer du bas-« ton ». Les clercs irrités criaient : « Aux armes ! On « violente la Justice ! »

Le Palais se remplit de rumeurs. Dans la rue les boutiques se fermaient à la hâte. Quand les huissiers entrèrent dans la Grand'Chambre, elle fut envahie par

---

(1) Le Palais de l'Ombrière était, pendant la domination anglaise, le siège du Gouvernement de la Guyenne. Après la création du Parlement sous Charles VII, il devint le siège de cette Cour.

les domestiques (1) de d'Epernon « l'espée au costé, « bottez et éperonnez ».

Sur les protestations du président La Tresne, Comminges fit retirer les domestiques du Duc, qui obéirent non sans vociférer des menaces et des injures contre le Parlement et contre les Conseillers attardés qu'ils rencontraient.

Le Président refusa de tenir l'audience tant que le Duc n'aurait pas quitté la Grand'Chambre. Par trois fois, Comminges l'y invita. Il s'obstinait à ne pas partir. Le peuple commençait à gronder. Le quartier de La Chapelle Saint-Jean avait pris les armes. Le quartier de Saint-Pierre avait repoussé le major du Château Trompette, Philouze, l'avait chargé et obligé de se retirer avec ses canons.

Le Duc, apprenant que des barricades se dressaient déjà autour du Palais, se décida enfin à s'éloigner. « La frayeur saisit si étrangement le Duc d'Espernon « que, luy ostant la couleur du visage, elle luy osta la « force de monter à cheval. Il fut remarqué tremblot- « tant et, sans le secours de ses gens, qui le mirent sur « la selle, il feust allé à pied. Il estoit devancé par son « aumosnier qui preschoit la paix dans les rues et crioit « que tout estoit d'accord pendant que son maistre « haussoit les yeux, non pas tant vers le ciel, comme « vers le haut des maisons, appréhendant d'en recevoir « quelque coup fatal (2) ».

Son attitude n'avait rien de commun avec celle qu'avait eue son père pendant l'émeute de 1635, où on vit ce grand vieillard de près de quatre-vingts ans, ses cheveux blancs débordant du casque, rester ferme et im-

---

(1) On appelait « domestiques » les Officiers des grandes maisons seigneuriales.

(2) Fonteneil, T. I, p. 286. Voir aussi Dom Devienne, *Hist de Bordeaux,* T. I, p. 320.

passible sur son cheval, au milieu des projectiles qu'on lui jetait de toutes les fenêtres de la rue du Mirail.

D'Epernon parti, lecture fut faite des Lettres Royaux par l'un des huissiers du Roi,

Le Parlement écouta dans un profond silence, le silence du respect et non de la soumission.

Les Lettres rappelaient toutes les usurpations entreprises contre l'autorité royale, la suppression des deux Ecus, l'interdiction de la Cour des Aides, le rejet de tous les impôts non vérifiés, la prise d'armes terminée par la défaite de Libourne, la nomination de Lusignan en remplacement de Chambret, la levée et la saisie des deniers du Roi.

A ces causes, le Roi interdit au Parlement tout exercice et fonction de justice, déclarant tous jugements et arrêts à venir nuls et de nul effet, cassant tous arrêts donnés par la Cour depuis le 26 Janvier 1649, ordonnant aux officiers d'icelle de sortir de la ville de Bordeaux quatre jours après la signification des présentes, sous peine d'être procédé contre eux comme rebelles(1).

Le Procureur général se porta opposant à l'exécution de la déclaration.

La Cour désigna auprès du Roi, pour lui faire de très humbles remontrances, le président de Gourgues, Monjon et Mirat, conseillers, et Lavie, avocat général. Elle déclara qu'elle continuerait l'exercice de ses fonctions.

Dans son arrêt du 24 Juillet, la Cour disait : « Sur le « point d'ouvrir l'audience criminelle, le sieur duc « d'Epernon seroit venu dans le Palais accompagné de « deux cents hommes armés, lesquels il auroit faict « avancer jusques à la porte de la Grand'Chambre et « occupé la salle de l'audience en criant : « tue ! tue ! ». Le Parlement l'accusait de les avoir fait sortir du

(1) Lire la déclaration du Roi, in. Fonteneil. T. I, p. 236.

Château-Trompette et fait glisser par de petites rues. « Le sieur de Comminges après diverses interpellations « a obligé le sieur duc d'Epernon de se retirer et de « laisser l'issue du Palais libre (1) ».

L'arrêt ordonnait que « cependant, sous le bon plai- « sir du Roy, les officiers de la Cour et Chambre de « l'Edit continueront l'entrée du Palais et l'exercice de « leurs charges, pour le bien du service du Roy et la « conservation de la tranquillité publique ».

D'Epernon s'indignait de tant d'audace : « Le Parle- « ment a osé donner un arrêt contre son interdiction et « déclarer que, pendant sa minorité, la volonté du Roi « dort comme sa volonté (2) ».

D'un autre côté les Parlementaires l'accusaient : « Le « duc d'Epernon faisoit courir le bruit par ses gens que « s'il ne pouvoit pas avoir les conseillers en gros pour « les mettre dehors, qu'il les auroit en destail, les pre- « nant chascun dans sa maison... (3) ».

Sa bravoure avait des limites. Les bourgeois, pour dérouiller leurs armes, les ayant déchargées, cette mousqueterie nocturne lui donna encore de grandes émotions et à la tête de sa cavalerie il s'empressa de quitter la ville. A la porte St-Julien, barricadée et tendue de chaînes, une partie de ses gens fut repoussée. Il sortit par la porte Dijeaux et, sous les yeux railleurs des bourgeois, son arrière garde fut assaillie par une grêle de cailloux que lançaient des enfants avec leurs frondes.

---

(1) Fonteneil. T. I, p. 247. (Lire l'arrêt).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 373.

(3) Fonteneil. T. I, p. 253. D'Argenson écrivait : « On nous a dit « que Messieurs du Parlement se sont fait présenter requeste par deux « ou trois cents personnes de la populace affin qu'ils ne defférassent « pas à l'interdiction. C'est leur méthode ordinaire pour dire qu'ils « n'obéyssent pas à cause de la furie du peuple, après qu'ils l'ont es- « meu (29 Juillet) ». *Les Dessous de l'Hist.* T. III, p. 33.

Les bourgeois, craignant les courses en ville de ses troupes qui ravageaient la banlieue, barricadèrent aussitôt les rues, mirent les fenêtres en défense et se rendirent à leurs places d'armes.

Le maréchal de camp, Marin, qui ignorait sa retraite, fut assailli dans une rue où il passait à cheval et obligé de s'enfuir à toute bride et le baron de Fumel, qui arrivait par eau au Chapeau Rouge avec plusieurs de ses amis, se jeta à l'eau devant une populace irritée pour regagner le bateau, tandis que d'autres étaient assommés ou se noyaient (1).

Le Jurat La Barrière, l'ami de d'Epernon, voulut fuir. Il fut tué dans l'allée de la maison de campagne d'un de ses amis (28 Juillet). Les autres Jurats se sauvèrent. Il ne resta que Frans et Niac. Le Parlement, en attendant les élections, délégua à l'Hôtel de ville les conseillers Boucaud, Cieutat, Sabourin et Fayard.

« Après quoi on démolit aussy Puy Paulin, maison à « M. d'Espernon en propre et feust vendeu tout ce « qu'il y avoit dedans (2) ».

Arrivé à Cadillac, le Duc écrivit aux Consuls d'Agen (27 Juillet), pour leur annoncer l'interdiction signifiée le samedi matin. « Les sieurs Quiquebœuf et Hublon, « huissiers du Conseil, ont très bien faict leurs deb- « voir (3) ».

Le *Journal des Malebaysse* à la date du 24 Juillet dit : « Deux huissiers du Conseil privé du Roy vinrent « interdire Nos seigneurs du Parlement de Bourdeaux « et a ceste action Monseigneur d'Espernon acista les « dits Messieurs du Privé Conseil et le mesme jour

---

(1) Fonteneil. T. I, pp. 246 à 254.

(2) Livre Journal de P. de Bessot. in. *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*. T. XX, p. 170.

(3) Arch. d'Agen. EE. 3.

« mondict seigneur d'Espernon se retira de Bourdeaux « en grande diligence (1) ».

A ce moment se réunissaient à Agen des gentilshommes Epernonistes : « Soubz l'authorité de M. d'Espernon plusieurs gentilshommes se sont desjà rendus en « cette ville. La plupart des autres sont en chemin (2) ».

« Le duc d'Espernon faisoit de grands préparatifs. Il « levoit la noblesse (3) ».

A Bordeaux, « les meilleurs habitants quittent cette « ville séditieuse ». (D'Argenson).

Les fermiers du *Convoy* se retirèrent à Blaye.

Le Duc, n'ayant plus aucune communication avec Bordeaux, écrivit aux Consuls d'Agen de lui envoyer leur imprimeur, Fumadères, « avec tous les utils de son « imprimerie et une douzaine de rames de papier ». Il leur ordonna en même temps « de faire saisir tous ceux « qui se trouveront chargés de libelles et autres pièces « scandaleuses, comme aussy de tenir soubz bonne et « severe guarde, le baron de Moncaup, arresté par mon « ordre (4) ». Dans la même lettre, il signalait la conduite du Parlement refusant l'abolition accordée par le Roi à sa prière et s'efforçant de communiquer aux populations son venin.

Le 31, il écrivait aux Consuls une lettre de blâme. « ... Je n'auray pas subject d'estre satisffaict de vous « si vous n'estes plus vigilants et si vous souffrez que « des factieux et des mutins comme le marquis de Lusi- « gnan et ceux de sa suitte et de sa caballe se prome-

---

(1) *Revue de l'Agenais* T. XX, p. 541. (Publié par M. O. Fallières).

(2) *Les Dessous de l'Histoire* T. II, p. 32. (Lettre du Cller Augeard).

(3) Fonteneil. T. I, p, 267.

(4) Arch. d'Agen. EE. 3. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 168). Le 2 Septembre suivant, en vertu d'une Ordonnance du Duc, le baron de Moncaut fut remis entre les mains de M. de Monvieil, gouverneur de Puymirol, par les Consuls d'Agen (7 Septembre).

« nent impunement dans Agen et que vous ne le fas-
« siez pas arrester (1). »

Le Parlement était intraitable. Il avait chargé ses députés de présenter au Roi ses très humbles remontrances (2).

Ayant appris qu'en son privé nom le conseiller Du Burg faisait des démarches à Paris pour la paix, il fit très expresses défenses à toutes personnes autres que les députés auprès du Roi, et, nommément au sieur Du Burg, de s'entremettre (3).

Cependant les négociations continuaient entre Comminges et les Commissaires du Parlement, MM. d'Uzeste et de Cursol. Ceux-ci proposèrent à Comminges, comme accommodement, de faire sortir de la ville six des interdits, de ne pas permettre aux autres l'entrée du Palais, enfin de canceller sur leurs registres l'arrêt du 24 Juillet, attribuant ses termes injurieux pour le Roi à l'avocat général Dussault, l'un des plus séditieux et qui « mériteroit d'être mis aux Petites « Maisons disait d'Epernon ».

Comminges ne tarda pas, comme d'Argenson, à être suspect « à ce peuple rude et barbare ». « Je crois... « disait d'Argenson, que la crainte fera plus d'effect sur « ces gens là que l'amour et les douceurs ».

« L'appui qu'ils ont toujours eu à la Cour dès le « commencement de leur révolte, écrivait d'Epernon, « est cause de tout le mal qu'elle a produit ». Et il accusait Lavie.

Comminges déclarait au Cardinal qu'il s'était trompé

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 3. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 169). Le 31 Juillet, les Consuls d'Agen louaient la maison Sarrazin pour Beauroche, écuyer du duc, pour ses pages, ses valets de pied, ses deux suisses, son aumônier et son tireur d'armes. (*J. des C.* BB. 59).

(2) Les députés étaient Jean de Gourgue, président, MM. Jean de Monjon, Jean Luc de Mirat et Thibaut de Lavie, avocat général.

(3) Fonteneil, p. 293.

et qu'il y avait plus qu'une querelle entre le Parlement et le Gouverneur. « La suite de leurs actions a esclairé « leurs mauvais desseins... Ils ont tesmoigné leur rage « et leurs insolences ». Il demandait à prendre part à la vengeance (1).

D'Argenson demandait au Roi le rétablissement des deux écus par tonneau et la fermeture des rivières. Il annonçait en même temps que le maire de Périgueux, le marquis de Bourdeilles, était venu apporter à Cadillac les protestations de fidélité de la capitale du Périgord et de toute la noblesse (5 Août).

Le Parlement, outre les généraux qu'il avait déjà, tels que Lusignan, le fils de Chambret, Théobon et le marquis d'Aubeterre, nomma comme généralissime le marquis de Sauvebœuf (2).

Par son arrêt du 4 Août, le Parlement défendit toute levée de deniers, appela à sa défense les gentilshommes de la Proviuce, les autorisa, ainsi que les communautés, à repousser par la force les gens de guerre qui procèderaient aux levées.

Autre arrêt du 5 Août par lequel on communiqua au Parlement de Toulouse l'état des affaires et nouvel appel aux Communautés du ressort de défendre les droits du Parlement.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 369 et 373.

(2) Charles Antoine de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, 1er baron du Limousin. Plus tard, en 1652, il servit dans l'armée du Roi contre les Frondeurs et était avec d'Harcourt, son général, au siège de Villeneuve d'Agenais contre Théobon, le fils, qui défendait la ville.

Lusignan portait le titre de lieutenant général des armées de S. M. sous l'autorité du Parlement.

Le marquis d'Aubeterre s'était vaillamment conduit à la bataille de Fribourg (1644). Il ne faut pas le confondre avec son frère, le comte d'Aubeterre, co-seigneur de Francescas et de Ligardes, qui servit dans l'armée de d'Harcourt. Un autre de ses frères, le chevalier d'Aubeterre, était, comme lui, au service du Roi.

« Du chastiement des rebelles et de la felonnie du « Parlement dépendent toutes choses... Sans cella il « ne faut plus parler de Régence ni d'authorité royalle « en ces quartiers (d'Epernon, 5 Août) (1).

Le conseiller Pontac (2) envoyait une lettre circulaire convoquant la noblesse de Guyenne à Bordeaux. Le Parlement faisait appel à M. de Poyanne et à la noblesse de Dax et de Bayonne.

M. de Lusignan venait d'arriver à Bordeaux et on envoyait le conseiller Guyonnet et l'avocat Fonteneil (3) auprès de Sauvebœuf en son château de Pierre-Buffière.

Une ordonnance des Conseillers Blanc et Lachèze enjoignirent aux Communautés, sises entre Portets et Bordeaux, de reconnaître le marquis de Lusignan (2 Août).

Le premier Président Du Bernet, qui était aux environs de Bordeaux, se retira dans une de ses maisons, au château de Castelnoubel, près d'Agen, par peur d'être assassiné et y tomba grièvement malade.

Le Parlement continuait ses préparatifs de guerre.

Il imposait un sol par livre de viande consommée et 15 sols par boisseau de farine. En même temps il décidait d'emprunter 3000 livres de trois mois en trois mois. On fit état d'une somme de 29.519 livres qu'on avait trouvée dans la caisse du Convoy. On fit une assemblée générale de tous les corps de la ville et, malgré la défense faite par d'Epernon aux trois nouveaux Jurats, ils y parurent. On décida une taxe sur chaque

---

(1) *Arch. Hist. Gir*, T. IV, p. 379.

(2) Il ne faut pas le confondre avec le président de Pontac. « Cet « excès de fureur a obligé les plus sages du Parlement à abandonner « ceste malheureuse ville. M. le Président de Pontac en est sorti avec « payne ». (D'Augeard à Séguier). (De Cadillac, 3 Août). *Les Dessous de l'Hist.* T. II, p. 36.

(3) L'auteur de l'*Histoire des Mouvements de Bordeaux*.

particulier (1) et le Parlement emprunta 30000 livres. On établit un moulin à bras de dix en dix maisons.

De son côté, d'Epernon faisait des levées d'argent en Limousin et dans tout le ressort.

Comme les troupes Epernonistes reparaissaient sous Bordeaux, on rétablit la garde aux portes, on arma des vaisseaux, on occupa le fort du Hâ, on isola le Château Trompette de la ville par des barricades et des retranchements.

En attendant l'arrivée de Sauvebœuf, Lusignan commandait.

Sauvebœuf écrivait au Parlement une lettre pleine de dévouement. (Du château de Pierre Buffière, 11 Août).

L'argent manquait. On se saisit de 10000 livres oisives à la recette des Décimes. On nomma des commissaires pour découvrir les objets précieux cachés dans les couvents de la ville par les fuyards à qui on avait donné l'ordre de rentrer.

On exigea des marchands, débiteurs du Convoy, le paiement de leur dette. On puisa dans le coffre des Consignations ; on fit contribuer les marchands portugais et les raffineurs.

Tout cet argent constitua « un aiment qui attira à « Bourdeaux un grand nombre de soldats (3) ».

Ces perquisitions dans les couvents de la ville n'étaient pas du goût de l'Archevêque qui, peu rassuré sur l'esprit de justice du Parlement, demandait une évocation générale pour lui, ses officiers et ses domestiques afin de pouvoir travailler à la réparation « d'une infinité « de désordres qui sont dans le diocèze... ils mettent « aussy, tous les jours fort hardiement les mains à l'an-

---

(1) Le sieur de Geneste, président aux Enquêtes, fut chargé de lever la taxe.

(2) Fonteneil, pp. 285 à 297.

(3) Ibid. Chap. IV.

« sansoir. disait-il... J'ay les mains liées et ne puis « faire aulcune fonction en ma charge (1) ».

« Pendant ces coups fourrez, ce n'estoit qu'un combat « de papier ; les arrests qu'on opposoit aux autres ; « les ordonnances qui se cassoient entre elles animoient « les partis mais ne défaisoient pas les troupes. »

D'Epernon grossissait les siennes et faisait appel aux Communautés.

Le 9 Août, les Consuls d'Agen, des mains du Juge Mage, M. de Boissonnade, reçevaient une ordonnance du Duc, en date du 8, pour la levée de 300 hommes, dont 100 pour Agen, 80 pour Villeneuve-d'Agenais, 50 pour Clairac, 30 pour Penne, 40 pour Tournon (2). Chaque Compagnie devra être de 50 hommes, les deux tiers armés de mousquets ; l'autre tiers, de piques ; les subsistances pour un mois et la solde (3).

La Jurade de Clairac se réunit le 11 Août. Elle décida d'envoyer une députation au Capitaine de Caussade, à Agen, chargé par le Duc de la levée dans cette Juridic- « tion, affin de scavoir avec luy s'il agreera que la pré- « sente Communauté commette Capitaine et autres offi- « ciers de ce lieu pour la levée et conduite des hommes « que la présente communauté doibt fournir (4) ».

Le 22 Août, Casteljaloux, en Albret, reçut l'ordre de lever 50 hommes.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* pp. 292-3. Darche, le doyen de St-André, avait été obligé de sortir de la ville. Le Parlement se plaignait d'un prêtre de St-Rémy qui avait refusé l'absolution à un officier bordelais.

(2) Voir l'Ordonnance in. *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 171.

(3) La solde avait été fixée, comme pour les troupes du Roi.

Capitaine.	un escu par jour.
Lieutenant	30 sols.
Sergent, chirurgien et tambour .	10 sols.
Caporaux.	8 sols.
Soldats	6 sols.

(Arch. d'Agen. *Journal des Consuls*. BB. 59).

(4) Mairie de Clairac. 2079 et 2116 (Comptes).

Villeneuve d'Agenais, Penne, Tournon n'obéirent pas. Agen, qui avait remplacé ses six mandes par douze soldats (1), envoya ses compagnies sous la conduite de leurs capitaines, les sieurs de Caussade et de Lescalle, qui avaient pour lieutenants Singlande et La Tuque de Bailhe. Lorsqu'elles arrivèrent à Cadillac, le Duc se livra aux démonstrations les plus vives. Il en fut « sy « fort satisfait que S. A. embrassa les capitaines avec « une joie inexprimable (20 Août 1649) (2) ».

Aiguillon reçut une Ordonnance de S. A. datée du 12 Août, « pour subvenir à la subsistance et barque- « ment de dix compagnies du régiment de la Ma- « rine (3) ».

Lusignan était entré en campagne. Il avait remonté la Garonne jusqu'à l'île St-Georges. Les Epernonistes, qui étaient à Beautiran, se mirent en observation à Portets. Lusignan alla les y attaquer. La flotte Bordelaise les canonna. Les Epernonistes se réfugièrent dans leurs retranchements. Les Bordelais débarquèrent et forcèrent les Epernonistes à se retirer (15 Août).

Le samedi, 18 Août, nouveau combat victorieux au Tourne contre les troupes de d'Epernon (4).

Comminges, craignant que les Bordelais ne s'empa-

---

(1) « Chascun d'eux porte une casaque d'écarlate où sont les ar- « moyries de la ville en broderie, comme on les voit à présent. (J. de « Malebaysse. *Revue de l'Agenais*. T. XX, p. 542). »

(2) *Journal des Consuls*. BB. 59. (Arch. d'Agen). Joseph de Lescalle de Vérone, seigneur de Vivès, arrière-petit-fils de Jules César Scaliger, capitaine au régiment de Candale. Il fut en 1656 gouverneur de Nérac et le 8-17 Janvier 1657 il épousa Ysabeau de Salelles. (V. Reg. Par. de Villeneuve, Ste-Catherine et J. B. de B. de Laffore. *Nob. de Guyenne et de Gascogne*. T. IV, p. 234.

(3) Arch. C[les] Suppl. E. Aiguillon 738 BB. 3. (Préfecture Agen). La jurade délibéra le 16 et décida l'emprunt de 1777 livres au sieur de Gallibert, avocat en la Cour ord. d'Aiguillon. Les Consuls Lafitte et Descayrac s'obligèrent pour cette somme.

(4) *Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 44.

rassent de Bourg pour faciliter l'arrivée des troupes qu'ils attendaient du Limousin sous la conduite de Sauvebœuf, alla surprendre cette ville avec d'Epernon. « S'il marche, disait-il de Sauvebœuf, nous irons le « combattre et j'espère que nous le battrons. Aiant eu « cet advis, je fis monter M. d'Espernon à cheval. Nous « marchasmes toute la nuict et arrivasmes au point du « jour devant Bourg. Cette arrivée inopinée surprint « les habitans. Ils sont maintenant dans le debvoir... »

Il appréciait comme suit le gouverneur de Brouage : « Si vous jugez à propos d'assurer la Roine et S. E. que « M. du Doignon est un homme fort dangereux, vous « le pouvez avec justice : il traite cette affaire de ridi- « cule et bien loin de nous assister, il nous a refusé des « vaisseaux et des matelots pour nostre argeant et « croy qu'au premier ordinaire M. d'Espernon en fera « ses plainctes et marquera les justes soupçons qu'il a « de luy (1) ».

Du Doignon était en effet un triste personnage, ne consultant que ses intérêts.

Le Parlement de son côté ne chômait pas.

Le 16 Août, il donnait un arrêt contre les gentilshommes et les communautés qui serviraient le Duc, avec injonction aux communautés du ressort de fournir hommes et argent pour la lutte. Quelques jours avant (12 Août), ses commissaires convoquèrent les manants et habitants de La Brède de se trouver en armes au Pont de May, le dimanche 15, à peine de désobéissance.

Le canon du Château Trompette donnait la réplique aux arrêts du Parlement.

Le commandant du château, le sieur du Haumont, pour empêcher la garde du Faubourg des Chartrons, y

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 384.

faisait tirer des volées de coups de canon. Le quai était balayé de la porte du Chapeau Rouge à la porte des Salinières.

La canonnade éclata pendant que M. Luc du Mirat rendait compte au Parlement de sa mission à Paris. « Comme M. du Mirat faisait sa relation, les Chambres « assemblées, mardy dernier (1), M. du Haumon la dé- « clara (la guerre) à coups de canon et de mousquets « dont plusieurs ont été tués ou blessés... On continue « de tirer jour et nuit mais on est desjà accoustumé à « ces bouches d'enfer... Ceste nuit ceux du chasteau ont « mis le feu aux échoppes du Chapeau Rouge (2) ».

Les boulets atteignirent le couvent des Jacobins et celui de Ste-Catherine où une religieuse fut blessée. Ces violences arrêtèrent les bonnes dispositions du Parlement. (Lettre de M. Du Mirat, 21 Août).

Quoique Du Mirat eût été envoyé par le Roi, d'Epernon le fit retenir trois jours à Blaye.

Le Conseil de Police, qui avait été reconstitué, décida le siège du château. En attendant Sauvebœuf, l'artillerie fut confiée aux conseillers d'Espagnet et Voisin. Elle fut quelques jours après renforcée par les pièces que le chevalier Thibaut, Jambe de bois, commandant de la flotte, avait prise sur le pirate Monstay qui ravageait les côtes du Médoc.

On annonçait l'arrivée de Sauvebœuf dans l'Entre-Deux-Mers. « On me vient d'asseurer que ceux de la « forest du Verd et de La Sauvetat, se ressouvenant du

---

(1) Mardi, 21 Août, Jean Luc de Mirat, celui que Lenet devait appeler plus tard « l'arc boutant de notre Fronde », était originaire de l'Agenais. Son père avait été maître de Requêtes de la Reine Marguerite de Navarre.

(2) Dans la nuit du mercredi au jeudi (22 au 23 Août). Lettre de Pontac. (*Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 44).

« traitement que M. d'Espernon leur a faict, vont join-
« dre au passage M. de Sauvebœuf (1) ».

Le Parlement avait envoyé à M. de Sauvebœuf les Conseillers Moulinier et Guyonnet qui lui remirent de l'argent pour lever des troupes.

« Sauvebœuf et La Mothe Hautefort font des levées
« pour eux (les Parlementaires) en Limousin et en Péri-
« gord où M. d'Espernon a escrit de tous costés pour les
« empescher (2) ».

Jean de Pompadour, lieutenant du Roi en Limousin, et d'autres s'étaient postés à Solignac avec deux à trois mille hommes.

Sauvebœuf glissa comme une anguille.

Pour lui couper la route, d'Epernon se posta à Créon avec sa cavalerie, envoya quelques escadrons au delà de la Dordogne et mit quelques troupes au Tourne où il avait fait construire un fort.

Sauvebœuf passa tout de même et arriva avec 400 chevaux, laissant Hautefort avec 1700 hommes dans l'Entre-Deux-Mers.

Il fut reçu à Bordeaux avec les manifestations d'une joie débordante, (23 Août 1649). Le Parlement lui donna pour intendants Guyonnet et d'Espagnet.

Aussitôt arrivé, on le chargea de l'attaque du bastion principal.

Lusignan commandait au faubourg St-Seurin des troupes régulières et les milices de Caudéran, du Bouscat et de Villeneuve réunies à une partie des milices du faubourg.

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire.* T. II, p. 45.) Lettre de Pontac à l'abbé de Pichon, 23 Août). Pontac fait allusion à la répression des Croquants de 1637.

(2) Lettre de d'Argenson, 18 Août. V. *Histoire généalogique de la Maison de Ferrières*, par Paul Huet et le vicomte de Chabot, note 4, p. 66. (Abbeville. Lafosse et Cie 1903).

Treillebois avait remplacé Thibaut, nommé maréchal de camp, au commandement de l'armée navale.

D'Espagnet battait avec acharnement la Tour Carrée où en quelques jours il fit brèche. Une volée des canons du bastion démonta sa batterie et d'Espagnet, ayant eu les tendons du pied coupés par un caillou, fut remplacé par le conseiller Voisin, qui commandait avec le lieutenant Romas la batterie établie sur la voûte des Piliers de Tutelle, batterie qui fut fatale au Temple de Diane. Cette batterie contre-battait un canon du château appelé le Gros Jean. Une quatrième batterie commandée par le conseiller Mirat et le lieutenant Damvilliers, était dirigée contre les guérites, le pont et les défenses de la Tour du Diable.

Pendant ce temps, le marquis de Biron, qui avait renvoyé au Duc, sans l'ouvrir une lettre de sollicitations du Parlement, rejoignait d'Epernon « avec une belle et « nombreuse troupe de noblesse et sa compagnie de « chevau-légers ». (Lettre du 28 Août) (1).

Le Duc envoya au-delà de la Dordogne quelque cavalerie pour disperser celle que levait un sieur Bonnestie.

Viven avec un corps de cavalerie s'était établi à Cadillac. (29 Août) (2).

Le même jour, le comte de Lasserre, maréchal de camp, battait à Cambes le régiment d'un nommé Franc-Palays. Il en resta 250 sur place. De son camp de Langoiran, Lasserre annonçait ce succès à d'Epernon (3).

Le Duc fit avertir M. de Pompadour en Limousin et M. de Bourdeilles en Périgord de s'opposer aux levées de Sauvebœuf (4).

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 394.

(2) Ibid. p. 399.

(3) Arch. d'Agen. BB. 58 et *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 396-398.

(4) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 391-4 et 400.

La voix des négociateurs n'était plus entendue. « Je « désire la paix plus que tout autre, écrivait d'Epernon, « pourvu qu'elle soit seure et qu'elle n'ensevelisse point « l'authorité roïale... »

Le Duc savait que le prince de Condé appuyait à la Cour les députés que St-Simon lui avait présentés. Les Bordelais accusaient d'Argenson et Comminges de s'être laissé corrompre par d'Epernon ; et Comminges, qui était revenu de Paris, annonçait au Cardinal que tout était rompu avec MM. de Bordeaux (1). Comminges las demandait en outre son congé.

La fureur des Bordelais était telle que Viven écrivait au Cardinal que ce méchant peuple de Bordeaux n'avait pas dix hommes aux armées de S. M. (2).

Le 27 Août, un arrêt du Parlement investissait Sauvebœuf des pouvoirs utiles pour faire « tous les actes et « entreprinses qu'il jugera nécessaires pour la seureté « et deffence de la présente ville et des habitans d'i- « celle ».

Le 28, nouvel arrêt déchargeant les sujets du Roi dans tout le ressort de la moitié de la taille à la condition d'en payer l'autre moitié aux reçeveurs du Parlement, déduction faite des subsistances, des charges locales et des gages des officiers auxquels leurs gages seront payés.

Malheureusement le Parlement ne pouvait faire exécuter son arrêt dans la Province qui était aux mains de d'Epernon. D'Epernon prenait tout et encore ce tout ne suffisait pas à l'entretien des siens. « Il demandait tou- « jours, il reçevoit tousjours et ceux qui le suivoient « languissoient tous de faim et n'avoient point d'ar- « gent ».

A Bordeaux, le sieur Duduc pressait la levée des

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 397, 401 à 415.

(2) Id. T. IV, p. 399.

taxes ; le sieur de Geneste faisait vendre les meubles des absents. Le sieur de Massiot faisait fouiller les caves pour y déterrer la vaisselle d'argent (1).

Le 6 Septembre, Sauvebœuf alla fortifier le bourg de l'ile St-Georges avec mille hommes de pieds et deux cents chevaux.

Le 8, le Duc écrivit à Messieurs du Parlement pour leur signaler le crime de lèse-Majesté que Sauvebœuf venait de commettre en saisissant au Pont de Cubzac le courrier du Roi, qui lui permit d'y lire les conseils que donnait le Cardinal à d'Epernon, à savoir, de gagner le cœur des habitants, de prévenir les ordres du Roi « et de faire que ce soit à luy qu'on ayt l'obligation « des grâces que L. M. veulent accorder (2) ».

C'est à ce moment que Lavie, délégué par la Cour, demanda à être entendu sur la proposition du Conseil du Roi. Tous les corps se réunirent à l'Hôtel de ville et on ne voulut consentir à la paix qu'après la prise du Château Trompette, le changement du Gouverneur et la levée de l'interdiction (15 Septembre).

Le Parlement avait déclaré d'Epernon ennemi public et ordonné à Sauvebœuf de dévaster les maisons du Duc et des gentilshommes de son parti. « Il vomit feux « et flammes à l'ouye de ces arrests ».

L'arrêt était du 7 Septembre. Il ne fut publié que le 13 à tous les cantons de la ville, « les trompettes son- « nant ».

L'Archevêque insistait auprès de Mazarin pour la prompte conclusion de la paix (19 Septembre) (3).

---

(1) Fonteneil, pp. 311-312.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 401 à 415. Le curé de St-Sulpice, qui avait facilité la prise du courrier de La Vrillière, fut tué dans un dîner par Pontac d'Anglade.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. II, pp. 48 et 50.

Le Duc se vengeait en ravageant le plat pays. « M. le « Gouverneur joue de son reste, desmolit les maisons « et coupe les arbres au pied ».

Il faisait dévaster la magnifique maison de Suduiraut à Preignac, arracher ses vignes, saccager ses bois de haute futaie. Les terres du conseiller Denis (1) furent aussi ravagées à Barsac. Un ordre du Duc enjoignait aux frères Cannet, fermiers du conseiller de Bordes, de remettre les revenus de ses biens de Golfech aux mains de Lavau, un de ses gardes (2). Il forçait les communes voisines de Cadillac, sous la conduite de ses gardes, à faire le dégât.

Comme Pontac d'Anglade, l'Epernoniste, dévastait les rives de la Dordogne, on fit démolir sa maison à Bordeaux (3).

La maison de Renou dans la paroisse de Tabanac, qui appartenait au sieur de Maurès, prieur de Virazeil, ayant été pillée, le Duc l'autorisa à se dédommager en se saisissant des propriétés des conseillers rebelles (4).

Comme son père au dégât de Montauban, il engageait des « gastadous » pour ruiner ses ennemis.

L'avocat général Lavie, « homme habile et am- « bitieux » disait plus tard La Rochefoucauld, écrivait à Mazarin : « M. d'Espernon... s'est porté à mes- « me temps aux dernières extrémités de razer et des- « molir les maisons de quelques uns de Messieurs du « Parlement, de brusler, dégrader les bois... D'autre « part le canon du Chasteau Trompette continuant à « faire beaucoup de maux dans la ville, le monde s'est « si fort acharné de deçà contre ce chasteau qu'à faute

---

(1) Le conseiller-clerc Denis était curé et prieur de Galapian.

(2) Arch. d'Agen. EE. 3. (3 Septembre).

(3) Dom Devienne. T. I, p. 338.

(4) Arch. d'Agen. EE. 3. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 173).

« d'autres armes ils voudroient essayer de le prendre « avec les dents et les ongles ». (16 Septembre 1649) (1).

L'Evêque de Bazas dépeignait Bazas ruiné par les troupes, la Réole livrée au pillage, la maison du lieutenant général de Bazas rasée (2).

Le Duc exposait aux Consuls d'Agen la rage des Bordelais et l'échec des négociations : « Il est bon que « chascun en soit informé et cognoisse la bonté du Roy « et la malice des mutins. (18 Septembre) (3).

Le 23, Théobon entrait à Bordeaux avec 260 chevaux et 200 fantassins.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 414.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 54.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI. p. 176. Arch. d'Agen. EE.

CHAPITRE V

La première guerre de Bordeaux (suite). — **Le synode de Clairac et les Protestants d'Agenais. — Le Maréchal du Plessis Praslin. — Capitulation du Château Trompette** (18 Octobre). — **La prise et la démolition de Lusignan** (Novembre-Décembre). — **Reprise de la campagne. — Les troupes Bordelaises vers Langon** (Novembre). — **Leur retraite. — D'Epernon autour de Bordeaux. — Combat de La Bastide** (29 Décembre). — **La paix de Janvier 1650.**

Pendant toutes ces luttes il s'était produit un évènement considérable pour la fortune des armes du Roi.

Le 8 Septembre, le Synode de la Basse Guyenne, qui devait se réunir à Duras, s'assembla à Clairac, le centre le plus militant du protestantisme Agenais et qui comptait, comme Tonneins une infime minorité catholique (1). Cette dernière vivait à l'ombre de la puissante

(1) M. de Viven, racontant à Mazarin que M. d'Epernon l'avait fait catholique, ajoutait : « Il n'y a pas un catholicque que moy, ny en la « juridiction que six à sept personnes ». En 1621, après la paix de Clairac, le connétable de Luynes avait partagé le consulat entre les protestants et les quelques catholiques de la juridiction. Les deux premiers Consuls devaient être catholiques et les deux autres protestants. En 1647, les deux premiers étant absents, les Consuls protestants convoquèrent la Jurade. Une ordonnance de d'Epernon, datée d'Agen, du 16 Février, déclara la réunion illicite. (Mairie de Clairac Archives. Reg. 2087).

Abbaye que le roi Henri IV avait donnée au chapitre de St-Jean de Latran.

Il était de la plus haute importance pour Mazarin de s'assurer le concours des protestants. Le 17 Avril 1649, « les huguenots, disait un contemporain, ont fait grand « bruit, le jour de Pâques Fleuries, à Montauban (1) ».

Le souvenir de guerres de religion n'était pas effacé dans ce bouillant Agenais où de nombreuses villes entourées de murailles appartenaient à la religion réformée, comme Tonneins, Clairac, la Parade, Castelmoron, Monflanquin, Tournon, Puymirol et au N. O. de l'Agenais, un pays de foi ardente, Ste-Foy la Grande, si voisine de Bergerac ; en Albret, Nérac ; dans le Bas Quercy, Montauban.

Il y avait à peine vingt sept ans que les protestants avaient repris les armes : Nérac assiégé, Clairac pris par le Roi Louis XIII en personne (1621) ; Montauban avec le marquis de La Force pour gouverneur luttant victorieusement contre le Roi, Monheurt saccagé (1621), Tonneins ruiné (1622). Les grands souvenirs de La Rochelle (1627-1628) étaient encore brûlants.

L'Edit de 1629, confirmant l'Edit de Nantes et les édits postérieurs, avait restitué aux protestants le droit de rétablir leurs temples et leurs cimetières, « si besoing « et bon leur semble (2) ».

Les chefs du protestantisme Agenais étaient de grands seigneurs : Les Laforce, dont le chef, le vieux Maréchal, avait échappé à la St-Barthélemy protégé par le monceau de cadavres des siens, les Laforce étaient seigneurs de Caumont, Montpouillan, Tonneins Dessus, Gontaud, Fauillet, Castelmoron ; venaient en-

---

(1) *La France au XVII*e *S.*, d'après la Correspondance de Gui Patin. (A. Brette), p. 31.

(2) Camille Cabirol. *La Réforme à Clairac*, p. 101.

suite les Duras (1), les Lauzun, les Pardaillan, les Boisse, les Lusignan, les Théobon...

Les Lusignan, les Théobon avaient pris parti. Les Laforce étaient douteux. Le maréchal Du Plessis Praslin écrivait au Cardinal : « M. de Laforce m'envoie sou-« vent pour sçavoir en quel estat sont les affaires du « Parlement de Bordeaux ». Un gentilhomme huguenot renseignait le Maréchal : « Il ne les charge (les Laforce) « d'avoir fait aucunes offres (aux ennemis) mais d'avoir « ceste curiosité qui, seule, ne peut les rendre criminels. « Aussy aurois-je bien de la peine à croire qu'ils fussent « dans la pensée de rien faire contre le service du « Roy (2) ». Du Plessis Praslin aurait dû savoir que les Laforce consultaient avant tout leur intérêt et qu'ils flairaient le vent.

Les Duras, plus tard, se déclarèrent pour Condé, comme les Lauzun.

Les villes protestantes de l'Agenais, sauf Tournon, restèrent fidèles.

Durant quelques mois seulement, d'Octobre 1651 à Mars 1652, les villes de Tonneins et de Clairac subirent contraintes et forcées la domination de Condé. Tournon, où commandait le protestant Vivant, parent du chevalier de Viven, et la ville voisine, la catholique Villeneuve, restèrent révoltées d'Octobre 1651 à Juillet-Août 1653.

Pendant cette grande crise, Tonneins, Clairac, la Parade, Castelmauron, Monflanquin, Nérac, la capitale

---

(1) Le Comte de Rozan, frère des futurs Maréchaux de Duras et de Lorges, servait sous La Rochefoucauld dans les troupes parisiennes contre le Roi. Dans une affaire où il prit part dans la Brie pour assurer la protection d'un convoi d'approvisionnements, il chargea les troupes royales commandées par le Comte de Grancey, « il fut pris et « blessé et mourut bientôt après ». (*La Rochefoucauld Mémoires.* Collect. Petitot. p. 409).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 434.

de l'Albret, qui allait passer des mains de Condé au séditieux Bouillon (1), se déclarèrent pour le Roi.

Mazarin, avec sa modération et sa souplesse, s'était empressé de confirmer les édits de pacification (Edit du 8 Juillet 1643) qui reconnaissaient aux protestants la liberté religieuse et l'égalité civile et politique.

Et cependant les protestants n'avaient pas lieu d'être satisfaits. En 1649, le Temple de Pujols, où les protestants de Villeneuve d'Agenais allaient au prêche, comme les protestants d'Agen allaient au temple de Boé, et ceux de Bordeaux au temple de Bègles, avait été démoli.

Bâti à côté de l'église collégiale (2), le temple offusquait le chapitre. Les chants des protestants troublaient la quiétude des chanoines. En Juillet 1645, le Seigneur de Pujols et de Tombebouc porta plainte. Un arrêt du Parlement de Bordeaux (2 Mars 1646) en ordonna la démolition. Les protestants se pourvurent en la Chambre de l'Edit et ensuite devant le Conseil du Roi « en « resgalement de juges ».

« Le seigneur du lieu, attroupé de deux cents hom- « mes armez, a faict en trois heures, nonobstant les » oppositions desdits habitants, exécuter ledit arrest « sur requeste. Cette infraction aux Edits et aux der- « nières déclarations de S. M... a grandement esclaté « en ceste province. (Lettre du Président Charron, de « la Chambre de l'Edit) ».

On avait choisi pour cette exécution le jour du Mardi Saint, en présence du Juge royal de Villeneuve et des

---

(1) 20 Mars 1651.

(2) Le chapitre de Pujols avait été fondé par Vincent Bilhonis, vicaire général de l'Evêque d'Agen, sous François Ier. Il en fut le premier abbé et avait le droit de porter la mitre et la crosse. Sa famille s'était établie à Billon, paroisse de St-Germain, juridiction du Temple du Breuil, (Le Temple-sur-Lot).

Gentilshommes catholiques du voisinage, armés pour prêter main-forte au Seigneur (1).

Même exécution fut faite, par arrêt du Parlement, pris sur simple requête, sans connaissance de cause, contre les temples de Bergerac et de Monpazier, ce dernier bâti depuis plus de soixante ans.

Le président Charron demandait au Chancelier de « juger si les subjects de S. M. qui vivaient soubz le « bénéfice de ses Edicts, peuvent se tenir asseurez de ce « qui leur est plus cher que la vye (14 Avril 1646) (2) ».

Les gens du Roi au Parlement, les sieurs Dussault, Pontac et Lavie, avaient écrit une contre-lettre au Chancelier disant que, l'art. 8 de l'Edit de Nantes, exceptait les terres des Gentilshommes catholiques de l'exercice de la R. P. R. ; néanmoins, les protestants de Pujols, avaient, sans autorisation du Roi et du Seigneur, édifié leur temple où ils faisaient leurs prêches et prières publiques « qui incommodoient et interrompoient le « service divin en ladite Eglise collégiale ».

Le Juge de Pujols avait reçu les protestations des Réformés.

Malgré ces exécutions sommaires, les protestants ne bougèrent pas.

D'Epernon avait déjà sondé le terrain. Le 16 Février 1647, il écrivait au Chancelier : « J'ay eu des assurances « des villes de Montauban, Ste-Foy et autres huguenotes, et de la part de M. de La Force et de tous ses « enfants, de M. de Duras, de M. de Colonges (3) et

---

(1) Le Temple de Pujols dût être rebâti, car on lit dans les *Annales d'Agen*, de Labénazie : « Le 6 du mois de Mars 1685, les temples de « Pujols, de Lustrac, de Monsempron, les seuls qui restaient dans le « diocèze, ont été interdits et fermés, en vertu d'un arrêt du Parlement « de Guyenne ». (*Annales d'Agen* 1886, p. 113).

(2) *Les Dessous de l'Histoire*, T. I, pp. 378-379.

(3) Il s'agit vraisemblablement de M. de Calonges.

« par lettres, que plusieurs ministres de la R. P. R. ont « escrites aux ministres de ceste ville (Bourdeaux), que « les Huguenots de ceste Province seroient dans le ser- « vice du Roy (1) ».

Le 19 Juillet, un conseiller Protestant de la Chambre de l'Edit, Augeard, écrivit d'Agen : « J'ai agi envers « ceux de ma profession (de foi) lesquels ont toutes les « dispositions qui se peuvent au service du Roi ».

Il rendait compte de sa propagande parmi ses corre-ligionnaires d'Agen :

« La fureur des factieux n'a pas infecté ceux de la « Province qui font mesme profession que je fais... J'ay « prins soing de conférer avec plusieurs conseillers pen- « dant le séjour que j'ay faict à Agen et depuis mon « arrivée en ceste ville ; mais je les ay trouvez résoleus « d'exposer leurs vyes pour le service du Roy (2) ».

Le 8 Août, quelques jours après l'interdiction du Parlement, il annonçait au chancelier : « Le ministre « de nostre Chambre est sorty (de Bordeaux), et nous « en avons retiré plusieurs de mesme profession (3) ».

Le Parlement avait essayé de capter les protestants ; car, d'Agen, d'Epernon écrivait au Chancelier Séguier (16 Juillet) : « Nous avons advis que ceux du Parlement « ont offert à des gens de la R. P. R. que sy leurs églises « se joignent à eux, ils ne feroient jamais de paix qu'ils « ne feussent remis comme ils estoient en l'année « 1615 (4) ».

Plus tard, dans son arrêt du 24 Juillet contre l'interdiction, le Parlement avait associé à sa cause la Chambre de l'Edit. Le président Charron protesta auprès du chancelier Séguier (31 Juillet) :

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire*, T. I, p. 434.

(2) *Les Dessous de l'Histoire* , T. II, p. 31. (De Bordeaux 26 Juillet).

(3) Ibid., p. 37.

(4) *Les Dessous de l'Histoire*, T. II, p. 38.

« Nous ne nous sommes meslés que de rendre justice « aux subjects de S. M... Bien que nous n'ayons prins « aucune part à la cause des désordres de ceste ville, « nous ne laissons pas d'en ressentir les suittes et les « effects, car la justice a esté presque toujours inter- « rompue, pendant ceste séance : nos maisons ont esté « désolées et la campagne ravagée (1). »

En Septembre 1649 se tint le Synode de Clairac, présidé par le conseiller Augeard, « homme d'esprit et de « cœur, disait d'Epernon », commissaire du Roi auprès du Synode.

D'Epernon, à cause des troubles, avait transporté le Synode de Duras, où il devait se tenir, à Clairac, ville royale : « Il a esté résoleu en ceste assemblée de servir « le Roy et la Reine Régente et d'exposer pour cest effect « et la vie et les biens ; et de plus de faire prescher dans « toutes les Eglises de ceste religion dans la Basse- « Guyenne l'obeyssance dheue au Roy (2) ».

D'Epernon ajoutait que les Evêques devraient en faire autant dans leurs diocèses.

Quelques mois auparavant (16 Février 1649), il écrivait : « J'ay adverty les Chefs des Ordres religieux « d'instruire leurs prédicateurs à parler dignement de « l'obéissance que la Religion nous commande de ren- « dre au Roy (3) ».

D'Augeard écrivit le 13 Septembre au Cardinal que le Synode avait pris la résolution « de demeurer ferme « dans l'obeyssance du Roy (4) ».

---

(1) Ibid., T. II, p. 33.
(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 407-418.
(3) *Les Dessous de l'Histoire*, T. I, p. 434.
(4) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 413.

Extrait des actes du Synode de la Basse-Guyenne :

« Ayant esté proposé par M. le Commissaire que les « désordres de Bourdeaux continuant, il importe que « cette Compagnie déclare le zèle qu'elle a au service « du Roy et de la Reine Régente soubz l'authorité de « Monseigneur le Duc d'Epernon, gouverneur de la « Province, affin que ceux de la mesme profession qui « sont dans la Province, estant asseurez de ceste résolu- « tion et animez par un si bon exemple, employent libre- « brement leurs vies et leurs biens pour le service de « Leurs Majestés contre les ennemis de l'Estat et de la « tranquillité publique.

« La Compagnie, recevant la proposition de M. le « Commissaire, a resoleu d'une mesme voix de déclarer « comme elle fait qu'elle veut demeurer ferme dans le « service du Roy et de la Reyne Régente soubz l'autho- « rité de Monseigneur le Duc d'Epernon, gouverneur « de la Province, et d'emploier en ceste occasion et en « toutes autres leurs vies et leurs biens. Pour rendre « des preuves de ceste fidélité, ordonne à tous les « pasteurs de faire cognoistre ceste résolution a toutes « les Eglises et de les exhorter a demeurer fermes dans « l'obeyssance du Roy soubz l'authorité de Monseigneur « sans se départir du debvoir de fidelles subjects pour « quelque pretexte que ce soit.

« AUGEARD, Commissaire (2). »

---

(2) *Arch. Hist. Gir.* D'Epernon demanda à Mazarin de récompenser le conseiller Augeard, non seulement pour sa conduite au Synode, mais encore pour celle qu'il avait eue au combat de Libourne où il avait amené bon nombre de ses amis, (d'Agen, le 12 Janvier 1650. *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 365).

Les hostilités ne cessaient pas.

Les Bordelais pressaient le siège du Château-Trompette. Sauvebœuf dirigeait l'attaque. Il s'était logé en vue du bastion « résoleu de n'en partir point qu'il ne « couchast entre les bras de sa maistresse : C'est ainsi « qu'il appeloit le chasteau ».

Sauvebœuf avait fait élever de grands retranchements, des Chartreux au Mail et de Saint-Seurin à la porte Saint-Germain. Il tomba malade : les Eglises se remplirent de monde pour demander son rétablissement.

Lusignan le remplaça. Blessé, il remit le commandement à Théobon qui venait d'entrer à Bordeaux, passant à la barbe des Epernonistes avec la cavalerie et les hommes de pied qu'il avait recrutés.

Comminges et d'Epernon écrivaient qu'ils allaient secourir la place (1). Mais ils avaient si peu de forces!

D'Epernon en recrutait partout où il pouvait.

Il appelait M. de Mongaillard. « Vous voudrez bien « vous joindre avec moy et rendre à S. M. le service « qu'elle doit attendre d'une personne de vostre naissance et de vostre courage. Vous ne sauriez pour cella « user de trop de dilligence (2) ».

Il écrit à Pierre Cazenove de Pradines de venir l'aider « à chastier » les Bordelais (3) ».

Il demandait aux Consuls de Laplume 20 hommes armés (5 Septembre). Ils en envoyèrent six.

Le 11, il appelle à lui le baron de St-Front, François de Fayolles, « pour aller chastier ceste rébellion insolente » (4).

Le 12, les Consuls de Tonneins Dessus reçurent l'or-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 408-411.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XVIII. p. 543. (Cadillac 11 Septembre),

(3) *Revue de l'Agenais.* T. XV, p. 8.

(4) *Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord.* T. XIX, p. 220.

dre d'expédier quatre bateaux à Cadillac avec les hommes et les subsistances nécessaires pour huit jours. Les mariniers « de deçà et delà la rivière », fatigués de réquisitions incessantes, s'étaient enfuis. On décida contre les uns la prison et contre les autres l'amende. Les Consuls, n'ayant pas d'équipage, firent enfoncer les bateaux (1).

Le 14, commandement à tous les Consuls et habitants de la rivière de Garonne de Cadillac à Agen, de ne laisser passer aucune cavalerie sans ordre exprès du Duc « sur peyne de la vie ».

Pour conserver au Roi Cadillac, Langon, Podensac, Rions et le comté de Benauges, d'Epernon donna au colonel Lamothe-Vedel le commandement du Régiment de Guyenne (15 Septembre) (2).

D'Epernon appelait des forces de l'extrêmité de son gouvernement. Il convoqua le marquis de Poyanne avec ses troupes qui étaient du côté de Bayonne et du Béarn (19 Septembre), et enjoignit aux Communautés de leur fournir les subsistances (3).

Le Cardinal jugea bon, la mission de Comminges ayant échoué, d'envoyer le maréchal du Plessis-Praslin, qui arriva en Guyenne le 20. Ce fut une nouvelle faute. Le maréchal était l'ami de d'Epernon. Il fit le voyage de Paris à Bordeaux en six jours, avec une grande rapidité. A peine arrivé, il ne put obtenir de suspension d'armes ; les Bordelais ne voulaient rien entendre avant que le Château-Trompette eût capitulé. Un de ses exempts faillit être déchiré par les griffes des femmes.

---

(1) Arch. Cles Tonneins Dessous 2275. (Préfecture).

(2) L'Abbaye d'Eysses en Agenais, par A. de Lantenay, p. 69. La Motte-Vedel était lieutenant-colonel du Régiment de Champagne qu'il alla plus tard rejoindre à Moissac en 1651.

(3) J. Carsalade du Pont. *Docum. inédits sur la Fronde en Gascogne*, (p. 26 à 29).

Un second envoyé, M. de l'Isle de Sourdière, ne fut pas plus heureux.

Le maréchal s'était installé à Lormont, au lieu de La Roque, d'où il apercevait la canonnade échangée entre le château et la ville (1).

Le 26 Octobre, les Jurats, accompagnés de quelques capitaines de la ville, vinrent l'y trouver. Comme le Jurat Constant parlait avec la fierté du mandataire d'une grande ville des exigences légitimes du Parlement, le Maréchal lui répondit que puisqu'ils ne voulaient que guerre, « on leur en taillerait tant qu'ils en « voudraient (2) ».

Le Parlement envoya à Lormont son doyen, Pommiers, les Conseillers Suduirault, Massiot et Martin, l'avocat général Dussault, les Jurats Constant et Blanc, ce dernier syndic de la ville. Les réticences et les contradictions du Maréchal et les lettres surprises, prouvant qu'il avait des intelligences dans la ville, firent échouer les négociations. On envoya même deux galiotes s'embosser devant la maison du Maréchal, qui, se sentant menacé, partit pour Blaye où Lamothe Vedel s'était rendu sur l'ordre de La Vrillière pour la conservation de la place sous le duc de St-Simon (3).

« La différence des courriers faisoit la diversité de « leurs conférences. Tantost il (le Maréchal) avoit plain « pouvoir et d'autres fois il estoit restraint... Cependant « il faisoit des caballes dans le Parlement et dans « l'Hostel de ville... A la fin il duppa les uns et les « autres et fist connoitre a tous que les longueurs qu'il « rapportait en ceste négociation n'estoit que pour ga- « gner le quartier d'hyver et de donner loisir aux trou-

(1) Mémoires de Du Plessis-Praslin (p. 301-5). Collection Petitot.

(2) Voir *Hist. Génér. de la Maison de Ferrières-Sauvebœuf*, par MM. Huet et de Chabot, p. 69.

(3) *L'Abbaye d'Eysses en Agenais*, par A. de Lanthenay, p. 70.

« pes de s'approcher et au comte de Doignon d'esquiper « des vaisseaux 'affin d'attaquer vertement Bourdeaux « et par mer et par terre (1) ».

Tous les envoyés de Mazarin, d'Argenson, Comminges, le Maréchal Du Plessis Praslin, suivaient les inspirations ou les ordres d'une politique ondoyante sans franchise et sans foi.

Le Parlement de Paris envoya à la Reine Mère des Conseillers de la Chambre des vacations, le président Novion à leur tête, « homme d'un rare mérite et d'une « vertu héroïque ». Les remontrances furent, comme toujours, mal accueillies au Palais Royal.

La lutte continuait.

Le canon du château continuait à transformer en un monceau de ruines les quartiers avoisinants. La Tour du Diable tirait sans discontinuité.

D'Epernon accusait les Bordelais de vouloir faire de leur ville une autre La Rochelle (2).

Les galiotes Bordelaises allaient souvent donner l'alarme au duc d'Epernon, jusque dans son château de Cadillac, « là où il se passa souvent de valet de cham« bre à son lever, laissant toujours grand nombre de « morts au lieu de Paillet et du Tourne (3) ».

Pour opposer flotte à flotte, d'Epernon demandait à grands cris que le comte Du Doignon vint de La Rochelle et de Brouage dans la rivière de Bordeaux. « Au « nom de Dieu, Monsieur, faictes diligence. (De Cadil« lac. 1er Octobre) (4) ».

Malgré toute sa hâte, d'Epernon, qui avait paru au

(1) Fonteneil, p. 387.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 413 à 417.

(3) *La Guyenne. Hist. et Monum.*, par Alex. Ducourneau. T. II, 1re partie, p. 336.

(4) *Arch. Hist. ir.* T. IV, p. 483.

Carbon Blanc avec toutes ses troupes, ne put secourir le Château Trompette.

La douleur du Maréchal « étoit de voir en sa présence « prendre et raser le Château-Trompette (1) ».

Sauvebœuf, rétabli de sa maladie, avait repris le commandement. Une foule énorme l'accompagna à l'église des Récollets, où il communia. Malgré sa qualité de lieutenant général, Théobon voulait lui-même conduire les enfants perdus pour le suprême assaut. Les tranchées étaient à vingt pas ; les batteries à cinquante.

Enfin le jeudi, 18 Octobre, le Château capitula.

Les troupes royales en sortirent le 19 avec les honneurs de la guerre. Trente six pièces de canon qu'on y prit servirent à l'armement de la ville.

La capitulation fut signée par Sauvebœuf et par le commandant du Château, du Haumont.

Sauvebœuf, Lusignan, Théobon et d'Espagnet, celui-ci assis dans un fauteuil à cause de son infirmité, entrèrent avec les troupes et les gardes bourgeoises « auxquelles on ne voulut pas disputer l'honneur de la « première entrée.

La garnison composée de 260 hommes, non compris les blessés, ne put être transportée à Rions, le même jour, à cause d'un violent orage. Elle partit le lendemain, 19 Octobre, entre deux haies de troupes qui les protégeaient, sur dix bateaux, escortée par le Major du Régiment de Sauvebœuf. On chanta un *Te Deum* avec la musique de St-André et de St-Seurin.

D'Epernon envoya plus tard la garnison au château de Puymirol en Agenais (2).

---

(1) *Mémoires de Du Plessis Praslin,* p. 305. (Collec. Petitot).

(2) D'Epernon écrivait de Marmande à Mazarin (7 Décembre) : « J'ay « mis dans Puimirol la garnison qui estoit dans le Chasteau Trom- « pette. Je supplie très humblement V. E. d'ordonner qu'on expédie

Le Duc se plaignit au Cardinal des pertes personnelles qu'il venait de subir. Un arrêt avait ordonné le rasement des maisons du Duc. On commença par Puy Paulin, en attendant l'exécution de Cadillac.

« La rage de ceux de Bourdeaux les a portes à ven-
« dre beaucoup de beaus meubles que j'avois dans le
« Chasteau-Trompette, mesme des ornements d'Esglise,
« le coffre de ma chapelle et quelque vaisselle d'argent
« comme aussy ceux que j'avois dans ma maison de
« Puypolin que j'ay dans laditte ville qu'ils ont com-
« mence de ruyner apres avoir guaste un beau jardin
« que j'y avois et abattu une partie de ma dite maison..
« Cette perte se montera a une grande somme et mon
« dedommagement ne me peut estre dénié puisque je
« n'ay souffert cette perte que pour avoir este bon et fi-
« delle subjet et pour les interests du Roy et de la Ré-
« gence (8 Novembre).

Le 4 Décembre la démolition se continuait encore (1).

De nouvelles conférences s'ouvrirent à Lormont entre Messieurs du Parlement et le Maréchal qui voulait empêcher le rasement du Château. Il ne put rien obtenir des négociateurs : « Ils disent que sy on le remet « entre les mains de M. d'Epernon, il fault que le Par- « lement et le peuple quittent la ville (2) ». (9 Nov.)

Les Bordelais demandaient encore comme condition préalable l'éloignement du Gouverneur : « Les plus « affectionnez au service du Roy désirent aussy bien « que ceux du contraire parti qu'il sorte de la Pro- « vince (3) ».

« les ordres et mandements pour la faire entretenir sur le mesme pied, « en attendant qu'elle soit restablie dans le Chasteau Trompette ». (*Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 321).

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 297.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 448.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. III. p. 302. (Du Plessis Praslin, 18 Nov.)

Le Maréchal, qui était plein de bonne volonté, disait: « Ce me sera un extresme desplaisir s'il fault que je me « sépare de ceste Province sans la pacifier ».

Lavie désirait presser les négociations « pour le salut « de ce païs qui s'en va perdu absolument ».

Tout le monde s'y prêtait, le président Latresne, bon nombre de Conseillers, l'Evêque de Bazas, l'Archevêque de Bordeaux.

D'Epernon rendait grâces à Dieu que le reste de la Province n'eût point fait de mouvement (2 Novembre). Après la prise du Château il redoutait un soulèvement général : « Nous ferons tous nos efforts pour nous y « oppozer, mais sans troupes, argent, vivres, munitions, « ny équipage d'artillerie, il est fort malaysé de réus- « sir (1) ».

Le 25, les conférences étaient encore rompues. Du Plessis Praslin demanda à partir, sa présence étant inutile puisque le Roi n'avait pas la volonté d'éloigner d'Epernon (2).

Le Maréchal ajoutait qu'il n'y avait plus qu'à envoyer assez de troupes pour en finir.

Condé agissait contre d'Epernon, dont il enviait le gouvernement, soutenu par St-Simon, gouverneur de Blaye. « Les lettres que St-Simon écrit à Lavie, dit « Mazarin dans son carnet XIII, les autorisant de « M. le Prince, empeschent l'accommodement, le fai- « sant espérer toujours plus avantageux pour le Parle- « ment et avec des mortifications pour M. d'Epernon,

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 431-3. D'Epernon se cramponnait à sa Guyenne. De Marmande il écrivait à Mazarin : « Le desir de me « conserver dans ceste province, en quelque estat d'y rendre le très « humble service que je vous ay voué, m'a donné la pensée de traitter « avec M. de Valence pour le gouvernement de Puymirol, petite ville « et chasteau en Agenois... »

(*Arch. Hist. Gir.* T. II, pp. 58-9), (De Marmande, 28 Nov.)

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 310.

« Il est fascheux que St-Simon dise qu'il perdra « M. d'Epernon et que M. le Prince n'en démordra « pas (1) ».

La paix ne se fit encore point.

Lavie exposait les causes de l'échec des négociations et de l'extrémité où se trouvaient les affaires par les violences de d'Epernon, « pillant, rasant et bruslant les « maisons... » ; par les intrigues des seigneurs de la Province « dont on murmure que M. de La Force est le « chef » ; par les conditions offertes par M. de Bouillon, « que j'ay sceu enfin estre ce généralissime in- « connu », dont on parlait, enfin par le maintien du Duc au gouvernement de la Guyenne et la terreur qu'inspiraient les vengeances de cette âme haineuse et vindicative. « Ils renonceroient à tout ce qu'on leur « offre pour obtenir ce seul article », le changement de gouverneur. C'était au Roi à arrêter le cours de ces désordres, plutôt que « d'emploier le feu et le fer a dé- « soler une grande Province ».

Toutes sortes de bruits circulaient. On disait que Sauvebœuf avait poussé sa cavalerie jusqu'à Agen, que MM. de Bouillon et de La Force allaient entrer à Bergerac avec huit mille hommes... Des affiches placardées à Bordeaux confirmaient ces nouvelles (2).

Le 11 Novembre, d'Epernon se rendit à Bergerac pour s'assurer de la fidélité de la place (3).

De cette ville d'Epernon partit pour Ste-Foy la Grande, puis gagna Marmande et Villeneuve d'Agenais et arriva à Agen le 12.

Les Consuls l'attendaient à la porte du Pin avec leurs robes et leurs chaperons. M. de Langelier voulut le haranguer : « Il nous arresta, descendit de son carrosse

---

(1) Chéruel. *Hist. de la Minorité de Louis XIV*. T. III, pp. 311-12.
(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 307, 310, 318.
(3) *Arch. Hist. Gir.* T, III, pp. 302-3.

« pour nous embrasser et tesmoigna à tous ceulx qui le « saluèrent les affections qu'il portoit à la ville d'A- « gen (1) ».

Il savait l'action que font sur les hommes les caresses et les flatteries, séductions qui réussissent toujours.

Il reprit son active correspondance avec le Cardinal.

Il vantait la fidélité de Cahors (d'Agen 14 Nov.) ; signalait le mauvais esprit de Moissac, malgré les faveurs de son abbé commendataire, le Cardinal (d'Agen 16 Nov.).

Pendant son séjour à Agen, il décida la démolition du château de Lusignan (14 Nov.) et, ce même jour, fit faire le répartement des manœuvres pour cette démolition entre les Communautés (2).

On se souvient que le marquis de Lusignan (3) avait abandonné son château le Samedi, 17 Juillet 1649, accompagné des sieurs de Beaupuy et de Lamothe Delas

---

(1) *Journal des Consuls.* BB. 59, p. 77 verso. (Arch. d'Agen).

(2) Agen fournira 250 manœuvres ; Tombebouc, 50 ; La Maurelle, 20 ; Pujols, 60 ; Villeneuve, 80 ; Sainte-Livrade, 60 ; Hauterive, 20 ; Casseneuil, 50 ; Montastruc, 30 ; Castelmoron, 50 ; La Parade, 30 ; Clairac, 100 ; Tonneins-Dessous, 30 ; Montastruc, 30 ; Tonneins-Dessus, 30 ; Aiguillon, 60 ; Gratteloup, 40 ; Nicole, 10 ; Galapian, 20 ; etc., etc. En plus, 57 autres Communautés. Au total, 3,168 manœuvres. Les Consuls d'Agen envoyèrent en outre de la poudre. (Arch, d'Agen. *Journal des Consuls.* BB. 57-57. EE. B. 57. EE. 59. *Arch. Hist. Gir.*, T. XXXVI, p. 179).

(3) M. G. Tholin a déchiré la trame péniblement tissée pour unir les Lusignan d'Agenais à ceux du Poitou et du *Saisimentum* de 1271 (*Villa de Lesinhaco*).

Lusignan-le-Grand aurait appartenu, au XIIIe Siècle, aux Rovignan et aux Boville ; et du XIIIe au XVIe Siècle, aux Montpezat d'Agenais. Au début du XVIe Siècle, une famille d'Antré acheta Lusignan et en prit le nom. Le premier des d'Antré, dans l'ordre généalogique dressé et signé par cette famille sous Louis XIV, est Jean de Lusignan qui rend hommage en 1539, le 16 Mars, au Roi François Ier. D'après G. Tholin, dans le fonds de Xaintrailles (Arch. Dles 2867) et dans le fonds de Tournon (Arch. Dles 3664), le père de Jean s'appelait Ogier Dantré

et que d'Epernon en avait confié la garde au capitaine Agenais, Delpech (1).

Ces Lusignan étaient une race de rebelles. En 1625, le vieux d'Epernon avait battu un fils de François 1er de Lusignan, le baron Guy, sous les murs de Montauban, et l'avait « faict conduire sous une très bonne seure « garde prisonnier dans son chasteau et forte maison de « de Cadilhac (2). (22 Sept.) ».

Déjà, en Juillet de la même année, le Duc s'était emparé du château de François Ier de Lusignan et, pour le punir de sa troisième rébellion, fit enlever ses meubles, confisquer ses récoltes, raser ses maisons et couper ses bois. Ce fut une dévastation. On le dégrada de sa noblesse. La Chambre de l'Edit — il était protestant —

---

seigneur de Lusignan et coseigneur de Lestelle, jurisd. de Tournon (Actes notariés de 1510 à 1511). Jean de Lusignan était lieutenant du Sénéchal d'Agenais. Il eut un fils, Henri, favori d'Henri IV, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Puymirol. Henri épousa en secondes noces Madeleine de Saint-Gelais, veuve de Louis de Nauchèze, chambellan du Roi.

Son fils, François Ier, épousa, le jour même du mariage de son père (15 Juillet 1594), Marguerite de Nauchèze, fille de Louis de Nauchèze. Il eut trois fils : 1º François II de Lusignan, notre héros, marié à Jeanne d'Escodéca de Boisse (28 Mai 1621) ; 2º Guy de Lusignan, son second frère ; 3º Pierre, le cruel baron de Galapian.

François II eut un fils, appelé François III, qui, d'après J. Bourrousse de Laffore, épousa le 19 Mai 1651, Anne de Montpezat de Laugnac, fille de Charles I, comte de Laugnac, et de Serène de Durfort de Bajamont, l'ensorcelée.

Un mois et demi après, il la laissait veuve. (Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne. T. IV, p. 315).

L'adjonction d'une Mélusine en cimier aux armoiries mi-parties Lusignan et Montpezat s'explique par l'alliance des Lusignan aux St-Gelais du Poitou (G. Tholin, *Revue de l'Agenais*, T. XXVI, pp. 178-183). L'érection de la baronnie en marquisat fut faite par Louis XIII en Aout 1618.

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, pp. 169 à 171.

(2) *Une aventure du Baron de Lusignan*, par T. de Larroque.

le condamna à mort et il fut exécuté en effigie le 25 Juillet, à Agen (1).

C'était maintenant le tour de son autre fils, rebelle comme son frère et rebelle comme lui.

François II de Lusignan, avec un fonds héréditaire d'esprit de rébellion, avait une âme extrêmement mobile, mobilité associée à plus d'appétits que de convictions et de loyauté. Nous le verrons plus tard, tout en servant Condé, avec les apparences d'un dévouement intraitable, avoir des pratiques secrètes avec les agents du Roi, comme fit son père, pendant la rébellion protestante de 1621-1622, lequel, tout en ayant l'air de la servir, cherchait à se vendre au Roi. Le fin analyste Lenet disait de lui :

«... Son esprit vacillant lui faisoit accepter toutes les « protestations qu'on lui faisoit. . Le mesme génie qui « lui faisoit tout écouter, l'empeschoit à se déterminer « à une défection, ce qui obligeait le Duc de Bouillon « à le tenir bas et moi à le fort ménager, affin que ma « conduite douce envers luy le fit venir à moy, comme « il faisoit souvent (2) ».

Au témoignage de Bernard d'Epée, homme d'armes de Saint-Macaire, dès le 7 Juin 1649, d'Epernon avait fait mettre au lieu de Lusignan, une garnison composée de soixante hommes avec quelques-uns de ses gardes, qui y commirent toutes sortes « d'actes d'hostilités (3) ».

Le Parlement, par arrêt, ce même mois, avait autorisé Lusignan à opposer la force à la force.

D'Argenson écrivait au Chancelier :

« Il y a eu aussy arrest donné au Parlement depuis « peu de jours portant ordre ou permission au marquis

---

(1) *Journal des Malebaysse*, Revue de l'Agenais, T. XX, p. 239.

(2) Lenet. *Mémoires*.

(3) *Information* contre le duc d'Epernon. (Communication de M. Chaux (de Xaintrailles).

« de Lusignan, de deffendre sa maison quy est à une « lieue d'icy et d'oppozer la force à la force contre ceux « qui s'en voudroient saisir (d'Agen 25 juin) (1) ».

D'Epernon reprochait aux Consuls d'Agen leur manque de vigilance, puisqu'ils souffraient que le marquis et ceux de sa suite se promenassent impunément dans les rues d'Agen sans le faire arrêter (2),

En Octobre, la garnison était commandée par un nommé Pujannes (de Cadillac), qui avait commencé la démolition du château, miné une tour, mis le feu aux bâtiments et pillé le village (3).

Dès qu'il apprit l'ordre de d'Epernon de démolir le château paternel, François III de Lusignan s'en empara par un coup de main. Le capitaine y fut tué. Seuls, les soldats eurent la vie sauve (21 Novembre) (4).

Le 22, les Consuls de Prayssas écrivaient au baron de Tayan, au sujet de la reprise du château « qui, « disaient-ils, a épouvanté tout le pays (22 Nov. 1649) ».

Au revers de la lettre, Bernard de Montpezat, baron de Tayan, s'efforça de les rassurer et leur annonça que M. de Marin, avec quelques forces et la Compagnie de M. de Candale, allait reprendre le château (5).

Le 22, les Consuls d'Agen reçurent les lettres de créance du duc pour le sieur de Marin.

Le Mardi, 23, Marin reçut l'ordre d'assiéger la place.

Ce jour-là, la Compagnie de gendarmes de M. de Candale et une Compagnie du régiment de Marin passèrent à Aiguillon. On les logea chez les hôtes du faubourg (6).

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire*. T. II, p. 23.

(2) Arch. d'Agen. EE. 3. (De Cadillac 31 Juillet). D'Epernon leur ordonna en même temps d'envoyer de la mèche au capitaine Delpech.

(3) *Information, etc.* Communic. de M. Chaux (de Xaintrailles).

(4) Arch. d'Agen. EE. 59. Journal de Malebaysse.

(5) Arch. C[les] Prayssas 1083.

(6) Arch. C[les] Aiguillon 738.

Le 25, Marin mit une coulevrine en batterie au lieu de Rouch. Il l'avait empruntée à l'arsenal d'Agen (1). Le bombardement commença.

Le Vendredi 26, passèrent encore à Aiguillon 180 hommes du Régiment de la Marine.

Ce jour de Vendredi, François III, voyant toute résistance vaine, rendit le château à la condition qu'il ne serait pas démoli (2).

Marin monta à cheval et d'un galop alla descendre à la maison de ville d'Agen pour annoncer aux Consuls « la rendition de la place ».

D'Epernon écrivit de Marmande à Mazarin (28 Nov.): « Le fils ayné de Lesignan s'estoit soizi de Lézignan, « me croyant fort occupé vers Bourdeaux. Je lui détachai des troupes avec M. de Marin qui permist avant « hier à ce jeune homme et à ses amis de sortir et re- « prist le chasteau par capitulation ».

Si ces engagements de ne pas toucher au château furent échangés, le duc d'Epernon n'en tint aucun compte (3). Le commissaire Lespérance, chargé de cette démolition, la continua tout le mois de Décembre et de Janvier (4).

Le samedi, 15 Janvier 1650, une Ordonnance du duc d'Epernon, apporté par le sieur Daniel Losse, ordon-

---

(1) *Journal des Consuls.*

(2) *Arch, Hist. Gir.* T. II, p. 61. « Apprès, dit le Journal des Ma- « lebaysses, M. de Lusignan rendit la dite plasse et chasteau à « M. d'Espernon sur la promesse que luy fist Marin que ledit chasteau « ne seroit pas desmoli ».

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 180.

(4) Un garde du duc d'Epernon apporta l'ordre de réquisition aux Consuls de Tonneins Dessus (28 Décembre 1649). L'Ordonnance n'était signée que de Lespérance. La Jurade proposa « de ne rien bou- « ger attendeu que l'ordonnance n'est pas signée ». On en référa au seigneur le duc de Laforce, qui approuva cette décision. (Arch, C[les] Aiguillon 738).

nait à Tonneins Dessus et aux Communautés y mentionnées d'envoyer les manœuvres nécessaires à la démolition du château fort de Lusignan. Le mandement portait la date du 29 Décembre. Tonneins Dessus et Tonneins Dessous étaient taxés à 60 hommes et 10 maçons ; les autres Communautés à proportion.

Tonneins Dessus députa au Duc le syndic de la Jurade pour s'en faire décharger. Pour s'exempter de la réquisition, on fut obligé de composer avec le sieur Lespérance, commissaire délégué à cette démolition, au prix de trois pistoles qu'on paya le jour même. (Dimanche 23 Janvier) (1).

Peu à peu disparaissaient la plupart des forteresses féodales dont l'œuvre de destruction avait été entreprise en Agenais et dans toute la France par Richelieu. Le grand Cardinal avait établi cette doctrine « que les « fortifications n'appartiennent pas aux particuliers « mais au Roi et qu'il en fait ce qu'il veult » (2). La féodalité, comme un drap usé, s'en allait morceau par morceau.

Au moment où François III de Lusignan s'emparait à main armée du château paternel, le duc d'Epernon, qui voyait des ennemis partout, faisait avertir à onze

---

(1) Arch. C[les] Tonneins Dessus 2275.

(2) Le 26 Décembre 1621, le Roi commit le conseiller Duduc à la démolition des villes de Tonneins, Monheurt, Clairac, le Château de Puch, Gontaud, Tournon, Monflanquin, La Parade, toutes villes protestantes. Penne d'Agenais, Castelculier, Layrac furent démolis sous le même règne (1626). Le château de Tombebouc le fut une fois de plus. Clairac releva ses fortifications en 1651-52 contre les Frondeurs mais elles furent abattues quelques années plus tard. Villeneuve eut ses remparts ruinés, après la capitulation (1653). Aux Etats d'Agenais de 1649, on demanda la démolition de Puymirol « à l'exemple de tous « les autres chasteaux dudit pays, lesquels le feu Roi de très heu- « reuse mémoire, Louis le Juste, fist démolir en l'année 1626 ». (Arch. d'Agen, AA. 46).

heures du soir la communauté d'Aiguillon par un de ses gardes et par un sieur Castaignet (du Port-Ste-Marie) que « 2000 hommes rolloient aux environs pour « se saizir de leur ville au préjudice du Roy », La Jurade organisa aussitôt des gardes de jour et de nuit. On répara les murailles et « les marchepieds près la Cour dicte des Rondes ».

Une heureuse nouvelle arriva de Paris aux bastilles (1) de la duché d'Aiguillon. Le Roi, sur les instances de la Duchesse exemptait la duché du logement des gens de guerre. Le gouverneur, le sieur du Filhard (2), remit la sauvegarde aux Consuls le 26 Novembre. On décida de la présenter au gouverneur de la Province et à M. de Marin à son passage (3).

Quelques temps avant l'exécution du château de Lusignan, Sauvebœuf était entré en campagne à la tête de 4500 hommes de pied et de 1000 chevaux.

Sauvebœuf voulait traverser avec ses troupes le Limousin et le Périgord, entraîner et soulever les peuples sur sa route, mais on pensa qu'il valait mieux frapper d'Epernon à la tête, c'est-à-dire à Cadillac, et aussi que « si l'armée des Bourdelais montait le haut de la Ga-« ronne touttes les villes qui sont assises sur son bord, « La Réole, Marmande, Agen, se joindroient aux armes

---

(1) Les Bastilles de la Duché étaient Montpezat, Ste-Livrade, Dolmayrac, Madaillan, Aiguillon, siège de la Duché et de la Sénéchaussée.

(2) François du Filhard, chevalier, seigneur de St-Orens, de Marennes et autres lieux. (Minutes Lafaige 1649, n° 78. Etude de Me R. Dalidou).

(3) Arch. Dles S. E. 738.

« de Bourdeaux... Ceste résolution eust été prompte-
« ment exécutée sans la recheute du marquis de Sauve-
« bœuf qu'on désiroit veoir à le teste ».

Quoique atteint d'une double tierce, Sauvebœuf voulut suivre en carosse les troupes parties le 9 Novembre de Bordeaux. L'armée Bordelaise débarqua le 11 à Pont Launay et campa le 12 à Castres. Du 11 au 14, les troupes bordelaises s'emparèrent de Podensac, Barsac et Preignac, sur la rive gauche de la Garonne. Podensac appartenait au Duc. Les paysans y mirent le feu (13 Nov.) (1). Saint-Macaire se rendit entre les mains du sieur de Beaupuy. Théobon et Lusignan faisaient partie de l'expédition.

La lettre suivante du pessimiste Chevalier de Viven à Mazarin expose les faits avec précision :

« Les ennemis sont sortis de Bourdeaux le neuviesme
« du mois courant ; ils ont prins Paillet (2) et Podensac.
« Monsieur le Duc d'Espernon, qui avait mis son armée
« en quartier, est vers Agen. Quelques mutins solevés
« au passage se sont dissipés à l'approche de M. de Bi-
« ron au païs. »

En post-scriptum :

« Les ennemis ont prins Podensac ; St-Maquère a
« apporté ses clefs ; Langon est assiégé et tout va mal,
« Monseigneur le Duc d'Espernon est à Marmande où
« il a peu de troupes. Travaillons à la paix, Monsei-
« gneur. Certainement, le Roy perdra ceste province sy
« les ennemis avoient quelque advantage sur nous. (De
« Vayres, 18 Nov) (3). »

Le Corse Petro Polo commandait le château de Po-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 304. Sauvebœuf avait couché à Carbonnière et rejoint son armée à La Prade (11 Nov.).

(2) Rive droite de la Garonne.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. XV, p. 322.

densac. Il y fut remplacé par le Chevalier de La Vauzelle.

On tira en passant quelques volées de canon de Cérons sur le château de Cadillac dont les vitres se brisèrent avec fracas.

Tout allait mal, en effet.

Le 15, les Bordelais, au nombre de 7 à 8,000, étaient devant Langon, qui appartenait au Duc. Les régiments de Beaupuy et de Laroche attaquèrent les faubourgs. Le canon fit brèche à l'enceinte et les régiments de Théobon, du Parlement, de Sauvebœuf et de Lusignan y pénétrèrent et forcèrent les barricades. Les trois cent soixante hommes du régiment de la Marine, qui les défendaient, furent obligés de s'enfermer dans le château et dans l'Eglise. Sommés de se rendre, ils répondirent que le Régiment de la Marine ne se rendait jamais. Ils capitulèrent enfin, ceux de l'Eglise d'abord, puis ceux du château et sortirent avec tous les honneurs de la guerre, vie et bagues sauves, tambours battant et mèche allumée. Ils allèrent rejoindre à Bazas la cavalerie de Marin (1). C'était une capitulation honorable. « Il est souvent plus glorieux pour l'avancement « des affaires d'acheter des hommes que de les deffaire « entièrement ».

Avec le régiment de la Marine sortirent les habitants qui avaient pris part à la défense de la ville et du château.

« Apprès l'entier pillage de leurs biens, meubles, « ustensilles, marchandises, ou argent, ils sortirent le « baston blanc (à la main) de la dicte ville le quin- « ziesme de Novembre de la dicte année mil six cens « quarante neuf et en ce desplorable estat feurent con- « duitz dans la ville de Bazas qui tenoit pour le service « du Roy, soubz le commandement de M. le Duc d'Es-

(1) Fonteneil, p. 59.

« pernon. Après la paix, ils rentrèrent dans leur ville « où il n'y avait plus que des mazures, ossements et « cendres de leurs pères (1) ».

De son côté, « le marquis de Lusignan négociait quel- « ques intelligences pour l'Agenois. On faisoit enten- « dre que La Reolle, Marmande et Agen avoient les « intentions très bonnes pour les Bourdelois ; mais ils « n'osoient promettre l'entière asseurance pour les « portes (2) ».

Le Duc était encore à Agen. Il partit pour Casteljaloux, le 19, à six heures du matin, pour aller droit à Langon. Les Consuls l'accompagnèrent jusqu'aux Jacobins où il entendit la messe et de là au bateau du Passage pour y traverser la Garonne. Casteljaloux venait justement de clore ses portes et d'en organiser la garde avec ses milices sous les ordres des Consuls.

Le Duc, qui attendait les régiments de Navailles, d'Uxelles et le régiment colonel, arriva trop tard. Langon était pris (3).

Le 22, d'Epernon était à Marmande. Appréhendant que Sauvebœuf voulut « mugueter la Réole », il s'en saisit avant l'arrivée des troupes Bordelaises qui, malgré les ordres de leur général, avaient retardé leur mouvement en avant.

Sauvebœuf était parti de Langon et de St-Macaire et marchait sur Agen avec 800 chevaux.

---

(1) Enquête de Gabriel de Lauvergne, lieutenant géneral en la Cour présidiale de Bazas. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXIII. p. 191),

(2) Fonteneil, p. 59.

(3) Le Duc, avant de partir, avait ordonné aux Consuls de Tonneins Dessous de lui fabriquer de la mèche (11 Novembre) et d'envoyer des bateaux au Port-Ste-Marie. Le 20, il réquisitionna tous les bateaux avec ordre de les conduire à Marmande « avec les hommes « en suffisance à la tire et à la conduite des bateaux pour le passage « des gens de guerre ». Tonneins Dessous envoya l'unique bateau de Montet, qui servait cy devant pour la poste. (Arch. C[les] Tonneins Dessous 2275. Tonneins Dessus 2295).

La cavalerie de d'Epernon courut à la rencontre de Sauvebœuf, mais celui ci la poussa si rudement qu'elle fut obligée de se replier en désordre jusqu'à Marmande, tandis que Biron s'en détachait précipitamment pour s'enfermer dans la Réole, demi-heure avant l'arrivée de Sauvebœuf.

La Réole était sauvée.

Sauvebœuf voulait toujours diriger ses troupes vers l'Agenais, lorsque l'entrée de la flotte de Du Doignon dans la rivière l'arrêta court (6 Décembre).

En remplacement de Treillebois le père et de son fils, on avait donné le commandement de la flotte bordelaise à Lamothe Guyonnet, et le commandement du vaisseau vice-amiral à Richon de La Rodière. La supériorité de la flotte du Roi obligea la flotte Bordelaise à reculer depuis La Roque de Tau jusqu'à Lormont, malgré l'intrépidité du capitaine Giraud, jeune homme de vingt-deux ans, qui périt dans le combat.

Ainsi la flotte bordelaise était battue et le mouvement des troupes Bordelaises du côté de La Réole arrêté.

D'Epernon, altéré de vengeance, demandait des supplices et non des grâces pour les rebelles, sans quoi, il ne fallait plus espérer de serviteurs pour le Roi. « Un « mois de patience affame les rebelles et si vous en- « voyez les troupes que vous nous avez faict espérer, « nous les serrerons et les pourrons forcer dans leurs « murailles ».

Enhardi par les succès de d'Epernon, le Maréchal conseillait au Roi le rétablissement de toutes choses en leur premier état, le relèvement du Château Trompette, son renforcement même, quoique la place fut mauvaise « croyant absolument nécessaire qu'il y eût une bride à « cette grande ville ».

Le Maréchal regardait d'Epernon comme tout à fait maître de la situation et en position de dicter ses vo-

lontés. Il renouvelait en même temps son désir de partir au plus vite. « Dors en avant je ne puis m'arrester « en ce pays, veu l'estat auquel tout s'y trouve (9 Dé- « cembre) (1) ».

Le Maréchal était à Blaye. « Pour avoir changé de « lieu, il n'avoit pas changé la trempe de son esprit ».

Le même jour, le curé du lieu où il avait séjourné si longtemps dans le voisinage de Bordeaux, vint le trouver de là part du Parlement, qui par sa bouche fit déclarer au Maréchal qu'il acceptait la paix aux conditions arrêtées avant l'arrivée des vaisseaux et qu'au regard du duc d'Epernon et du Château Trompette, le Parlement s'en remettrait aux ordres de S. M. Du Plessis Praslin renvoya durement le Parlement à d'Epernon pour le règlement de la paix. Le langage hautain du Maréchal ne rappelait plus ses obséquieuses démarches et ses abandons d'antan.

Le ton changeait comme la fortune.

Cependant il engageait secrètement Mazarin, afin d'en finir, à accorder des conditions plus avantageuses. Mazarin, conformément aux instructions de La Vrillière, lui fit un devoir de rester dans la Province et de s'entendre avec le Duc. Les Bordelais n'avaient donc pas tort de se défier du Maréchal, qui avait des ordres formels de ne rien faire sans l'acquiescement de d'Epernon (2).

Quelques jours après, une lettre des députés du Parlement à Paris, MM. de Gourgues, Monjon et de Lavie, découvrit les pensées de la Cour et de la Reine Mère.

« L'affaire n'avance pas, ni nos espérances : insy les « deux articles du délaissement des places du chasteau « et du changement et esloignement du Gouverneur « passent pour des choses qui ne sont pas proposables

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 320.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 322 à 327 (9, 10 et 12 Déc. 1649).

« et qui sont à leur sens injurieuses à l'authorité « royale... Les nouvelles que l'on a à la Cour du dé- « sordre de nostre armement naval et du bon estat de « celuy de M. Du Doignon, les prétendus advis des « querelles intestines de nostre ville, du manquement « des bleds et autres munitions, de la faiblesse de nos « troupes et de l'approche de toutes celles que le Roy a « destinées contre vous, persuadent icy que vous estes à « mesme de reçevoir la loi et non pas de la donner « (15 Déc. 1649) (1) ».

Quand ces mêmes députés apprirent que le Parlement s'en était remis aux volontés du Roi, ils sentirent aussitôt que la partie était perdue.

Ces concessions inattendues, révélatrices de l'affaissement et de la désespérance de Nos Seigneurs du Parlement, avaient singulièrement atteint le prestige et le mandat de leurs députés : « On ne s'est pas départi « des reproches qu'on nous faict, que nous sommes « plus fermes icy que vous ne l'estes de delà... ».

Le 10 Décembre, Du Doignon mouillait devant Lormont. Sauvebœuf fit garnir les quais de batteries, rassembla à la porte de Grave ses troupes composées de deux cent cinquante Périgourdins du Paréage, de trois cents paysans de St-Seurin, du Bouscat et de Caudéran et de quatre vingts cavaliers conduits par Chambret fils. Les troupes bordelaises passèrent du côté de La Bastide, attaquèrent et culbutèrent l'ennemi : « Le comte Du « Doignon relascha le lendemain à sept lieues au des- « sous de Bourdeaux pour remplir l'hospital de Bourg « de blessés et les cimetières de Blaye de morts (2) ».

Sauvebœuf fit jeter à la rivière les canons qu'il avait pris et Du Doignon alla jeter l'ancre au Bec d'Ambès.

Ce fut un succès sans lendemain.

---

(1) A. Communay. *L'Ormée*, p. 189.

(2) P. pp. 60 et 66.

Le 2 Décembre, le Duc avait envoyé Marin aux champs avec trois cents mousquetaires et cent cinquante chevaux. Marin battit une troupe de rebelles. D'Epernon s'empressa d'annoncer ce succès aux Consuls d'Agen : « J'ay sceu ce matin à mon réveil par son aide de camp « qu'il m'a envoyé qu'ayant cette nuict rencontré des « rebelles au nombre de mille fantassins et trois cents « chevaux, il les a chargés si vertement qu'il en est de« meuré beaucoup sur la place, force prisonniers et le « reste a été mis en déroute (de Marmande, 2 Déc.) (1) ».

Comme le Duc, à cause de ses opérations, avait été obligé de loger des troupes en Albret, il écrivit à M. le Prince, qui était fort irritable, pour s'en excuser (2).

D'Epernon était encore à Marmande le 7. Après avoir refait ses forces, il partit de La Réole le 11 (3) et arriva devant St-Macaire. La ville fut battue par le canon pendant neuf heures. Le régiment de Picardie, (4) quatre compagnies de La Meilleraie, vingt compagnies de la Marine l'investissaient. Marin et Biron attaquèrent les faubourgs, tandis que d'Epernon se tenait en réserve avec ses gardes, sa compagnie de gendarmes et deux escadrons du régiment colonel.

Le comte de Beaupuy, commandant de St-Macaire, demanda à traiter et capitula le dimanche 12. Le lendemain, la ville fut occupée par le régiment de Picardie (5).

La garnison fut autorisée à sortir. Les bourgeois, « dont la trahison mériteroit qu'on ne leur fist aucune « grâce », se rendirent sans condition. La ville dut son salut à la généreuse intervention de Marin.

---

(1) Arch. d'Agen, EE. 3.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. II, pp. 58 et 61.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 326. Le 4 Décembre, de Marmande il autorisait les Consuls d'Agen à cesser la garde des postes.

(4) Le régiment de Picardie était commandé par le sieur de Pauliac.

(5) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 333 (Le Duc à Mazarin, 14 Déc.)

Le 13, Langon fut attaqué par les régiments de la Marine, d'Uxelles et trois cents chevaux.

Le 14, Langon demanda à capituler.

« M. de La Valette arriva auprès de M. d'Espernon « pour se trouver aux funérailles de St-Maquaire, Lan- « gon et Podensac, qui se rendirent sans deffence (1) ».

Le 16, se rendit la garnison de Podensac. Elle prit du service dans l'armée du Roi.

Théobon et Lusignan battirent en retraite devant les forces très supérieures qui s'avançaient. D'Epernon annonçait aux Consuls d'Agen les nouvelles suivantes : « J'attends, outre les troupes que j'ai, M. de Chouppes, « maréchal de camp, avec les régiments de Piémont, « de Navarre, de La Reyne, de Palluau, et ceux de « cavalerie de la Villette et de Bi...., de Coudray « Montpensier, dont la plupart étoient avec luy à An- « goulême ou aux environs le 8 de ce mois (2) (13 Déc. « de St-Macaire) ».

Le 21, le Duc faisait savoir aux vivandiers d'apporter vivres et fourrages à Cadillac « où chascun en pren- « droit en païant » et leur recommandait de « prendre « langue en passant à Cadilhac (3) ».

Quelques jours avant la prise de Podensac, Preignac, Barsac, Cérons avaient été ou repris ou occupés.

La cavalerie de d'Epernon, commandée par le marquis de Navaille, ne rencontrant sur sa route aucune résistance, campa au Nord de Bordeaux à Blanquefort et au Taillan, couverte du côté de la ville par les marais de

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, pp. 515-517.

(2) Arch. d'Agen. EE. 3.

(3) Ibid. 23 Décembre, ordre aux Consuls de Tonneins Dessous d'envoyer deux bateaux à Cadillac. Ordre à Aiguillon, d'envoyer les bateaux de feu Duvigneau, dit Parranquet et de Jean Carriou pour dix jours. Ordre aux marchands vivandiers de se rendre en diligence. (Arch. Cles Aiguillon 738).

Bordeaux. Pour implorer le ciel, MM. du Parlement allèrent communier à St-André.

Marin avec son infanterie s'était porté sur la rive droite de la Garonne, au Carbon Blanc.

D'Epernon alla à Bourg prier Du Doignon de fermer la rivière avec sa flotte.

Vers la Noël, Chouppes amena 6000 hommes de l'armée de Flandre (1).

Tout à coup le bruit courut que le Roi, sur les sollicitations de M. le Prince, accordait les articles de paix, nouvelle confirmée par le secrétaire de l'avocat général Lavie, qui arrivait de Paris et en portait plusieurs copies. La déclaration du Roi était datée du 23 Décembre.

Ce n'était pas l'affaire de d'Epernon qui, tenant la ville dans ses griffes, brûlait du désir d'entrer à Bordeaux les armes à la main et tenir sous son genou vainqueur cette fière ville, l'abreuver à son tour d'humiliations.

Il avait arrêté son plan d'attaque par Saint-Seurin avec les cavaliers de Navaille, dit Jambe de Bois ; par Bacalan, avec les marins de Du Doignon; et par La Bastide, avec les troupes que commandait Marin.

D'Epernon allait devant lui, ravageant, brûlant, pillant, coupant les arbres au pied, si bien que Sauvebœuf lui envoya un tambour pour « qu'il mandast s'il vouloit « faire la guerre en bohême ou en gentilhomme (2) ».

Le Duc opérait en face de Bordeaux.

« Je me suis aujourd'hui approché de Lormont que « les rebelles qui s'y estoient fortifiés ont abandonné « dès qu'ils m'ont veu ».

---

(1) Chouppes. *Mémoires*, p. 125. La paix étant faite, quelques jours après, ces troupes allèrent hiverner en Périgord. Chouppes, rappelé auprès du Roi, les laissa au Duc.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 308 et 347.

Il ajoutait que sous ses yeux le comte Du Doignon avait pris aux Bordelais un de leurs meilleurs vaisseaux et que quatre de leurs brûlots avaient brûlé sans effet. « Je vais demain droict à La Bastide où j'espère met- « tre les rebelles en estat de recevoir la grâce que S. M. « leur offre (28 Déc.) (1) ».

Ses calculs et ses espérances furent cruellement déçus.

Le 29, il arrivait à La Bastide avec ses troupes où se trouvait son frère bâtard, le général de La Valette.

Les milices Bordelaises, où servaient le fils de Lusignan et le fils de Chambret, conduites par Théobon, furent attaquées par les Epernonistes. D'Epernon, à cheval, regardait le combat des hauteurs de la forêt royale du Cypressat. Les régiments de Picardie, du Piémont, de la Marine, de La Meilleraie, d'Uxelles, de La Mothe Houdancourt et de Guyenne, « couverts en- « core d'une poussière victorieuse de la Flandre et des « meilleures troupes de France », poussèrent les Bordelais jusqu'au bord de l'eau. Sauvebœuf envoya des renforts à la hâte qui rétablirent le combat. Les Royaux furent obligés de battre en retraite. D'Epernon fit charger « plus de douze charretées de ses morts ou « blessés (2) ».

« Ce fut une chose bien honteuse pour lui de voir que « presque sur le temps qu'il despescha un courrier au « maréchal de Praslin pour l'asseurer qu'il estoit mais- « tre de La Bastide et qu'il estoit aux portes de Bour- « deaux, il se vid obligé de faire retraicte à la faveur de « la nuict qui couvroit une partie de sa honte, congé-

---

(1) Dans le Memorandum fait par les Consuls sortants d'Agen de 1649 pour ceux de 1650, on lit : « Plus une lettre de Monseigneur par « laquelle il nous mande la fuitte qu'ont faict les Bordelois qui estoient « à Lormont le 17e Décembre 1649 ». (Arch. d'Agen, BB. 58).

(2) V. Ducourneau, *Guyenne Hist. et Monum.*, T. II, 1re partie, p. 236.

« dier ses troupes qui le maudissaient et chercher sa « consolation dans les embrassements d'une amitié cri- « minelle (1) ».

L'attaque de Bacalan, par Du Doignon, ne fut pas plus heureuse. Les troupes de Grandchamp, où servait le baron de Moncaut, repoussèrent les troupes de Du Doignon.

Sauvebœuf, qui dirigeait la défense de la ville, avait placé le marquis d'Aubeterre à Saint-Seurin. Le faubourg ne fut pas attaqué.

Lavie, l'ennemi de d'Epernon, appréciait ainsi sa conduite : « Il n'a pas voulu épargner les troupes du « Roi, après avoir reçeu les nouvelles de la paix, non « plus que les biens des Bourdelois : il fist attaquer, « mercredi, La Bastide, d'où, après quelques succès, au « commencement, il fust vigoureusement repoussé par « ceux de Bourdeaux, avec grande perte ; on a compté « deux cent soixante corps morts sur place et entre au- « tres des officiers ».

A la fin du combat, le Duc avait rencontré Marin, resté le dernier sur le champ de bataille. « Eh bien ! « M. de Marin, où est donc l'honneur ? » — « L'hon- « neur, Monseigneur ! répliqua le vaillant soldat, l'hon- « neur est à La Bastide où les généraux bourdelois « combattent en personne (2) ».

Le Duc s'était tenu pendant le combat prudemment à l'écart.

Il rassembla un conseil de guerre et proposa de reprendre la lutte le lendemain. On accepta à la condition que le Duc se mettrait à la tête des troupes.

Avec plus de colère que de courage, le Duc partit pour Cadillac.

---

(1) Fonteneil, p. 407.

(2) Dom Devienne, *Hist. de Bordeaux*, T. I, p. 355.

Les Bordelais se retirèrent à leur tour.

Des ordres, expédiés par M. de Marin aux Consuls d'Aiguillon et de Tonneins-Dessous, leur enjoignirent de conduire leurs bateaux au Port-Sainte-Marie (1).

Un ordre semblable fut expédié aux communautés riveraines.

On ne voulait pas être pris au dépourvu.

Cependant, le président Latresne, beau-frère du président Pichon, par son esprit conciliateur, disposa à la paix les esprits fatigués et las.

Le 3 Janvier 1650, le maréchal Du Plessis Praslin adressait au président Latresne l'avis que le maréchal de camp, d'Alvimare, apportait la déclaration d'amnistie donnée par le Roi.

Le 5, d'Alvimare remettait solennellement les Lettres Royaux au Parlement.

Parmi les principaux articles, le Parlement obtenait, outre la liberté des personnes et la restitution des châteaux pris, ce qu'il avait constamment demandé, la suppression de la taxe de deux écus par tonneau, qui intéressait si fort la Province toute entière, la démolition du fort de Libourne et l'éloignement des troupes.

Mais d'Epernon restait !

Le Parlement procéda à l'enregistrement pur et simple de la déclaration royale et des articles de la paix. Les généraux de l'armée Bordelaise, Sauvebœuf, Lusignan, Théobon, d'Aubeterre, assistaient à la séance.

Les conseillers du Parlement allèrent en robes rouges au *Te Deum* chanté à l'église métropolitaine de Saint-André. Sur la place on alluma un feu de joie et, le soir, toutes les fenêtres flamboyèrent.

« V. E. ne scauroit croire quelle est la joye de Bour-
« deaux, écrivait Du Plessis Praslin au Cardinal, M.

---

(1) Arch. C[les] Aiguillon, 738, Tonneins-Dessous.

« d'Alvimare me mande qu'elle est pareilhe à celle qui « parust à Paris au retour du Roy. (De Blaye, 9 Jan- « vier) (1). »

Le dépit du Duc était tel qu'il ne voulut prendre connaissance ni de l'amnistie, ni des instructions que le maréchal avait reçues. Du Plessis Praslin lui écrivit et n'ent put obtenir de réponse.

Le 6 Janvier, le Duc faisait écrire par le général de La Valette que, pour ne s'opposer à rien, lui, d'Epernon, s'était retiré à Agen (2).

Il empêcha l'enregistrement de la Paix dans plusieurs sièges du ressort. « Il tenoit toujours les passages fer- « mez et ne pouvoit souffrir qu'on portast des provisions « à Bourdeaux (3) ».

Dans « *Le Remercîment des Bourdelois au Roy sur « le sujet de la Paix* », on y lisait qu'il « n'étoit pas « juste que la querelle de nostre ennemi passast pour « celle de l'Estat ».

L'avocat général Lavie écrivait à Mazarin, le même jour :

« Nos généraux qui y ont assisté (à la séance) s'y sont « comportés d'aussi bonne grâce qu'il se pouvoit sou- « haiter et méritent certes par là quelque favorable « traitement de leurs Majestés et de V. E. Je suis chargé « de vous supplier très humblement, Monseigneur, que « si, par hazard, leurs terres et la ville de Monflan- « quin (4) se treuvoient chargées, par les ordres donnés, « de quelques logements de gents de guerre, de les en « vouloir faire soulager et pour leurs personnes j'oze

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 363.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p, 357, 358, 360.

(3) Fonteneil, p. 435. (Arrêt du Parlement du 14 Janvier 1650).

(4) Théobon possédait le château de Roquefère, près Monflanquin.

« me rendre importun à demander quelque grâce pour « eux à V. E... (5 Janvier 1650) (1) ».

La lettre de l'Avocat général, en parlant de Monflanquin fait allusion à Théobon qui y avait des terres — et moins explicitement à Lusignan.

Déjà en Octobre 1649 des tentatives de rapprochement avaient été faites auprès de Lusignan et de Théobon. Le Maréchal Du Plessis Praslin en rendait compte au Cardinal dans une lettre du 27 Octobre : « Mon frère « aujourd'hui m'a rapporté que, par le moyen d'un « officier de la Chambre de l'Edit, ilz (2) avaient fait « traitter avec M. de Théobon et M. de Lusignan les « quels sont dans la volonté de sortir du party où ilz se « sont jettez, disant avoir satisfaict au ressentiment « qu'ils croyoient devoir tesmoigner contre le Duc « d'Espernon. L'intérest de M. de Théobon va au paye- « ment de quelques années qu'on doibt à M. son père « pour desdommagement de la despense qu'il a faicte, « outre un brevet de maréchal de camp pour lui, avec « lettres de service. M. de Lusignan, qui est lieutenant « général dans l'armée de Bourdeaux demanderoit la « mesme qualité dans celle de S. M. J'ai donné l'exclu- « sion et peut estre qu'il se contenteroit d'un brevet de « maréchal de camp avec des lettres de service et quel-

(1) *Arch. Hist. Gir.* IV, p. 305. La publication de cette lettre dans les *Archives de la Gironde* porte en marge la date du 5 Janvier 1649. Il y a là une erreur manifeste. Dans le courant de la lettre, Lavie affirme à Mazarin que la relation qu'il donne du *Combat de Labastide* est « très véritable ». Or, d'une part, les généraux de l'armée Bordelaise ont été nommés en Juillet 1649 : de l'autre, le combat de Labastide a été livré le 29 Décembre 1649. Enfin l'enregistrement de la Paix a été fait le 5 Janvier 1650. Cette lettre de l'avocat Lavie a été communiquée aux *Archives de la Gironde*, par Tamizey de Larroque, comme extraite des *Archives Impériales* (KK. 1217, p. 386). Il en est de même à la page 363 où une relation est datée du 12 Juillet 1649 au lieu de 1650.

(2) Les Evêques de Comminges et de Bazas.

« que argent. Ils promettent, s'y on les contente, de « tirer du service des Bourdelois dix-huit cens hommes « de pied et plus de trois cens chevaux... Il faudra « m'envoyer les brevets et les lettres de maréchal de « camp ; mais surtout, Monseigneur, que ce soit se- « cret (1) ».

Malheureusement Mazarin, absorbé par les affaires générales de l'Etat, d'autre part toujours en lutte contre les intrigues sans cesse renaissantes, préoccupé aussi du placement de ses nièces dont il voulait colloquer l'une d'elles à M. de Candale, n'apportait pas aux affaires de Guyenne son génie d'homme d'Etat, comme on le vit quelques mois après par les évènements qui suivirent et dont il eût la responsabilité.

L'insistance du Maréchal et celle de l'avocat général Lavie restèrent lettres mortes.

Théobon passa au service de Condé et Lusignan perdu dans les conspirations et les révoltes, finit sur l'échafaud, juste châtiment de ses constantes trahisons.

Le Parlement n'oubliait pas, lui, ses bons serviteurs: le 1er Janvier 1650, une grand'messe en musique fut dite à St-André pour le repos de l'âme de Chambret en présence de tout le clergé, des ordres monastiques, de Chambret fils, de Lusignan et d'une grande affluence de noblesse. « La chapelle ardente estoit ornée de l'es- « cusson et armes du feu sieur de Chambaret et de « grand nombre de luminaires de belle cire blan- « che (2) ».

Cependant l'exécution des articles de la paix en était arrêtée ou entravée par la malveillance de d'Epernon.

Comme le Château Trompette, qui devait être livré à un exempt du Roi et sur les remparts duquel on devait

---

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 434.

(2) *Recueil des pièces relatives aux troubles de la ville de Bordeaux.* (Biblioth. municipale de Bordeaux 297, f° 677).

replacer les canons, était entièrement rasé, le Maréchal fit mettre les pièces sur son emplacement près d'une grosse tour qui servait de clôture à la ville du côté de la rivière.

Les troupes royales restaient toujours dans leurs quartiers et le Gouverneur de Libourne travaillait de nouveau au réduit (1).

On ne restituait pas davantage aux Bordelais les deux canons qu'on leur avait pris à Libourne.

Le Parlement, ému des lenteurs calculées de d'Epernon touchant la dislocation des troupes et l'ouverture des rivières, donna un arrêt le 14 Janvier 1650 contre « certains esprits ennemis du repos public » qui empêchaient la publication de la paix et semaient de faux bruits. La Cour « en conséquence de la volonté de S. M. « enjoint à toutes personnes de porter des bleds, farines « et autres vivres en la présente ville... et aux fins que « la chose soit nottoire à tous ordonne que le présent « arrest sera leu, publié et affiché partout où besoin « sera, et exécute, et les informations faictes en vertu « du simple dictum... ».

Pour hâter le licenciement des troupes, le maréchal envoya M. de Champenault à Agen.

Le Duc fut obligé d'obéir.

D'Epernon « expédia l'ordre sur l'heure mesme à « Cadilhac » où le général de La Valette, avec Choupes et Champenault, travailla à l'envoi des ordres de route. Les troupes reçurent commandement de s'éloigner les 15 et 16 Janvier (2).

« Après quoy, tous les régiments estant licentiés par « les ordres de M. d'Espernon, le régiment de Picardie « vint hiverner dans Périgueux ; vingt compagnies et « dix du mesme régiment s'en allèrent à Sarlat pour

(1) Du Plessis Praslin (de Blaye, 12 Janvier 1650).

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, pp 368-370.

« avoir là tout quartier d'hiver et y eust aussy en d'au-
« tres endroits du Périgord d'autres régiments de cava-
« valerie composés d'Allemands (1) ».

Le maréchal pressait La Valette de hâter la démolition du fort de Libourne qui allait bien lentement (2).

La première guerre de Bordeaux était terminée.

D'Epernon était resté contre vents et marée gouverneur de la Province.

« Il n'appartenoit pas, disait la Reine au Conseil du
« Roi, aux Parlements et aux Villes, de prendre les ar-
« mes contre eux (les Gouverneurs) ». C'était à elle que les plaignants devaient s'adresser (3).

La paix n'était rétablie qu'en apparence. D'Epernon et le Parlement restaient face à face, la défiance, la colère et la haine au cœur, prêtes à éclater au premier choc.

---

(1) *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord (Journal de P. de Bessot)*, T. XX, p. 170.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 376.

(3) Montglat. *Campagnes* (Collection Petitot). T, II, p. 193. Je ne veux pas terminer ce chapitre sans faire remarquer combien il est difficile de fixer exactement la chronologie des évènements. D'après un document de la Bibl. Nat. publié dans l'*Hist. Génér. des Ferrières-Sauvebœuf*, p. 310, l'armée de Sauvebœuf arriva devant Langon le 15 Nov. et emporta les faubourgs. Le 16, un détachement prit St-Macaire. Le 17, l'assaut fut donné aux murailles et le 18, l'Eglise et le château capitulèrent. Or, le lieutenant général de la Sénéchaussée de Bazas, commissaire enquêteur, déclare que, le 15, la garnison sortit prisonnière, le bâton blanc à la main.

CHAPITRE VI

D'Epernon à Agen. — L'arrestation des Princes (18 Janvier 1650). — **Nouvelle convocation des bastilles d'Agenais. — Les menées des ducs de Bouillon, de La Rochefoucauld et autres en Guyenne. — Fuite de Mme la Princesse du Château de Monrond. — Elle arrive à Turenne** (15 Mai). — **Marche de l'armée des Ducs. — La — Valette battu à La Monzie. — La Princesse entre à Bordeaux** (31 Mai). — **Elle présente le duc d'Enghien au Parlement** (1er Juin). — **Le Maréchal de La Meilleraie. — Création d'un conseil de guerre à Agen. — Les Laforce.**

D'Epernon s'était installé à Agen. Le sultanat de Malconte avait pour lui moins de dangers que le pavé de Bordeaux.

Il y arriva le 6 Janvier « quy estoit la feste des Roys ». « (Je) me suis encore esloigné, écrivait-il à Mazarin, « pour ne donner aucun ombrage à des gens brutaux « et barbares au dernier point (1) ».

Quelques jours après, pour se venger du persifflage des Agenais moqueurs, il logea ses gardes chez les habitants qu'il fit cotiser pour la paille, le foin, l'avoine et pour la nourriture des hommes, traitant tout le monde

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 378.

avec une égale dureté, depuis les officiers présidiaux jusqu'au dernier des artisans.

« Quelques jours après, il trecta rudement les habi-
« tans de la ville. Il fist nourrir ses gardes aux dicts
« habitants ; premierement il en bailha à messieurs les
« officiers de la Cour Présidiale et aulx bourgeois et
« aulx artizans quy sont un peu ezés et aulx pouvres
« artizans quy ne sont gueyre ezes. On les faisoit co-
« tyzer et chascun selon la portee de son bien, a l'eun
« un escu, aulx médiocres deux escus, pour achapter du
« foin de l'avoyne et de la palhe pour nourir les che-
« vaulx des gardes du sieur duc d'Espernon (1) ».

Toute critique l'offensait.

» Quelques particuliers, raconte Labénasie, avoient
« descrié sa conduicte ; ces discours mal digérés firent
« changer son amitié en haine. Il se porta à une ven-
« geance publique : il fit loger ses gardes, au nombre
« de plus de deux cens, chez tous les habitants d'Agen,
« ce coup feut d'autant plus rude que depuis longtemps
« on ne savoit ce que cestait le logement des gens de
« guerre.

« Ces gardes, animés par leur maistre, suivant les
« ressentiments de sa vengeance, exercèrent toutes sor-
« tes de violences. Cela fist haïr ce seigneur autant qu'il
« avoit esté auparavant aimé, jusque-là qu'un des bra-
« ves esprits de ce temps fit cette forte satire anonyme
« qui porte pour titre : *Le Pernonisme berné*, qui n'est
« qu'une naïve peinture des excès commis dans Agen
« par les gardes de d'Epernon (2) ».

Bordeaux n'était pas plus ménagé.

Lavie s'empressa d'en informer Mazarin et de lui signaler l'emploi de moyens « si extraordinaires contre

---

(1) *Journal des Malebaysse*.

(2) *Hist. de la ville d'Agen et pays d'Agenais*, par Labénazie. T. I, p. 333. (St-Nicolas de La Balerme. 1888).

« les habitans de cette ville (Bordeaux), et contre ceux « d'Agen qui estoient toutes ses délices autrefois qu'il « semble qu'il veut tout désespérer (1) ».

On était loin des embrassades de Cadillac !

L'agitation avait recommencé à Bordeaux.

Les sauvageries de Martinet à Libourne, les ravages du comte Du Doignon à Montferrand, à Ambez et en Médoc où il fit enlever qratre mille tonneaux de vin pour les porter en son gouvernement (2), provoquaient et entretenaient cette fermentation.

En Agenais, d'Epernon faisait démolir le château de Coupet qui appartenait à M. de Bordes, conseiller au Parlement, dont il voulait se venger (3).

Plaisirs de grand seigneur !

Les Epernonistes détestaient le conseiller de Bordes.

«... Il est extrêmement hay, tout le monde scachant « qu'il est cause de tous les malheurs de la ville « et que ledit Bordes est le premier quy s'est révolté « contre le service du Roy, car ce feust luy avec M. d'Es- « paignet qui fort au commencement se saizit du chas- « teau du Hâ (4). »

Le Parlement était mécontent, voyant que son impla-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 171 (de Bordeaux le 17 Janvier).

(2) A. Feillet, *La Misère au temps de la Fronde*. p. 184.

(3) Dans le Mémoire laissé par les Consuls d'Agen de 1649 à ceux de 1650, on lit : « Plus une ordonnance de Monseigneur au sieur « Lavau, garde, pour aller au chasteau de Coupet, pour se saisir des « fruicts dudit chasteau, avec les certifficats au pied dud. sieur Lavau « de la quantité des grains qu'il nous a laissé à la Maison de Ville, « auquel sieur Lavau avons donné déclaration des grains qu'il nous » a remis, qui avoient esté mis dans la grand'salle et despuis ont esté « retiré par M. Malartic que nous avons retiré nul reçu. (Coté XXX) (Arch. d'Agen, BB. 58), p. 71, verso.

(4) *Arch. Hist. Gir.*, T. VII, p. 305. Le narrateur ajoute : « C'est « luy qu'on a veu courir par la ville avec une branche d'ormeau au « chapeau et les violons devant, lors de la révolte de M. le Prince, et « et qui fust traiter avec M. de Batteville, espaignol, à Blaye ».

cable ennemi, le Duc, ne désarmait pas et tenait le traité de paix pour non avenu.

Sans l'aveu du Parlement, Sauvebœuf et Lusignan avaient eu l'audace de faire venir à Bordeaux le baron de Vateville (1). Le maréchal du Plessis Praslin voulait le faire arrêter et engageait l'avocat général Lavie à ne pas le laisser sortir de la ville : « J'ay demandé positi-« tivement qu'on l'arrestat prisonnier, estant une chose « bien honteuse que l'on vit impunément un envoyé du « Roy d'Espaigne dans Bourdeaux (24 Janvier) (2) ».

On tint des assemblées nocturnes.

Mazarin dépêcha un passeport à Vatteville pour qu'il sortit au plutôt de la ville, à la condition expresse « de « ne se destourner dans les bourgs ou dans les villes ». Il partit le 30 Janvier.

On prévit le cas de son passage à Bayonne et on avertit M. d'Artagnan, qui gouvernait à la place de M. de Toulongeon, absent, de le laisser passer « avec le moins « d'esclat et le plus de dilligence qu'il se pourroit (2) ».

D'Agen, d'Epernon informait Mazarin des menées parlementaires :

« Le Président d'Affis et le conseiller Massip sont à « Toulouze où ils remuent ciel et terre pour souslever « le peuple et porter le Parlement à des choses contrai-« res au service du Roy et repos de ceste province. Le « dernier de ces deux officiers a faict tous ses efforts « pour souslever le Périgord, mesme depuis la paix que « le Roy a donnée... La Motte de Hautefort est un des « chefs. (27 Janvier 1650) ».

Cependant on avait appris l'arrestation des Princes,

---

(1) Le Baron de Vatteville était mestre de camp général des armées de S. M. Catholique et général de son armée navale.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 375.

(3) Ibid., p. 380-1. (Lavie à Mazarin, 31 Janvier 1650).

le Prince de Condé, son frère, Conti, et de Longueville, leur beau-frère, qui avaient été arrêtés par Comminges, l'homme de confiance de la Reine, le même qui avait mis la main sur le conseiller Brousset (18 Janvier 1650).

Condé était populaire à Bordeaux. On savait qu'il avait obtenu de la Reine Régente, malgré l'opposition du ministère, une amnistie entière.

« Touché de compassion pour Bourdeaux, M. le Prince « avait obtenu, par la presse de ses supplications, de la « bonté du Roy, la grâce que tout le monde refusait (1) ».

Cette arrestation fut un coup de foudre.

« Tous les amis des Princes sortirent de Paris pour « se jeter dans les places qu'ils avoient dans leur puis- « sance comme devers la Meuse, Stenay, Clermont, Ja- « metz et Damvilliers ; en Bourgogne, le chasteau de « Dijon, Saint-Jean-de-Losne et Seurre ; en Berry, « Monrond ; en Normandie, le vieux Palais de Rouen, « Dieppe, Caen et le Pont-de-l'Arche (2) ».

Le marquis de La Moussaye, l'ami personnel de Condé, gagna Stenay, dont il était gouverneur pour le Prince, où Turenne vint le rejoindre, Bouillon se retira à Turenne, Coligny conduisit à Seurre (Bellegarde), où s'était jeté le maréchal de camp Du Passage, attaché au maréchal de Turenne, le régiment de cavalerie d'Enghien. Ils y furent rejoints par le comte de Guitaut, avec la Compagnie de Chevau-Légers de M. le Prince, et par le comte de Mailly, avec partie de son Régiment.

C'étaient les préliminaires de la rébellion.

Par ordre de la Reine, la duchesse douairière de Condé, sa belle-fille, le petit-duc d'Enghien et les enfants du duc de Longueville, se retirèrent à Chantilly (3).

(1) Fonteneil, p. 418.

(2) Montglat, T. II, p. 16e, Camp., p. 218 (Collection Petitot).

(3) Lenet, *Mémoires* (Coll. Petitot).

Le 8 Février, le duc d'Epernon écrivait d'Agen au Cardinal : « ... Les séditieux du Parlement de Bour- « deaux en ont tesmoigné de la douleur... Ils retien- « nent en leur pouvoir tous les canons qu'ils ont prins « dans les chasteaux Trompette et du Hâ... Ils ont « encore dans la ville partie de leurs trouppes et leurs « prétendus généraux Sauvebœuf et Lusignan... Votre « Eminence jugera s'il est expédient que Sauvebœuf et « Lusignan, qui ont faict une déclaration publicque « d'avoir traicté avec le Roy d'Espaigne, demeurent à « Bourdeaux... J'estime qu'il seroit chose de bon exem- « ple et utile au service de Sa Majesté... qu'on rase la « maison que Sauvebœuf a faict rebastir en ce gouver- « nement qui avoit esté desmolie pour une précédente « rebellion et qu'on lui donne par advance cette puni- « tion de son infidelité (1) ».

« On arresta la princesse de Bouillon en sa maison « où on la garda et d'où elle se sauva (2) ; mais depuis, « ayant été reprise dans une maison particulière, où « elle était cachée, elle fut faite prisonnière à La Bas- « tille (3). »

De Rouen, le 10 Février, le Roi expédiait au Parlement de Bordeaux une déclaration, adressée au président La Tresne, contre le duc de Bouillon, les maréchaux de Brézé et de Turenne, le prince de Marcillac (La Rochefoucault), comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté, avec ordre de reparaître, sous quinze jours, auprès de la personne du Roi.

De tous ces conspirateurs, le plus redoutable était le duc de Bouillon : « M. de Bouillon était d'une valeur

---

(1) P. Huet et Vte de Chabot. *Hist. Généal. de la Maison de Ferrières-Sauvebœuf*, p. 76.

(2) 23 Mars. Le lieutenant des gardes qui l'avait arrêtée était le sieur de Carnavalet.

(3) Lenet, *Mémoires*, p. 93. (Coll. Petitot).

« éprouvée et d'un sens profond. Je suis persuadé, parce « que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa « probité quand on l'a décriée. Je ne sais si l'on n'a « point fait quelque faveur à son mérite en le croyant « capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point « faites (1) ».

C'est une habile manière du mordant et malicieux Retz d'exprimer, dans l'hésitation calculée de la phrase, l'insuffisance de Bouillon. Le crédit aveugle qu'on accorde aux hommes leur tient souvent lieu de talent.

Bouillon était le centre de l'agitation. Le secret de sa conduite, c'était son désir ardent de reconquérir sa principauté de Sedan.

« Depuis le peu de temps que M. de Bouillon est « arrivé, il a reçu une infinité de visites. J'espère pour- « tant que cela ne produira aucun mauvais effect. Ceste « Province ne manque pas de gens factieux, brouillons « et entreprenants. (D'Agen, ce 12 Février) (2). »

Bouillon, pour masquer ses menées, dès son arrivée en Guyenne, avait envoyé un de ses gentilhommes saluer d'Epernon qui lui rendit sa politesse. Devant le Sénéchal de Brive et devant M. de Foulé, intendant, Bouillon avait fait enregistrer une déclaration qu'il n'était pas venu à Turenne pour prendre les armes (3).

D'Epernon redoutait le duc de Bouillon. Il fallait éviter, par un accommodement avec les Princes, de donner « un chef de sa qualité et capacité aux brouil- « lons », d'autant plus que l'arrestation de sa femme l'avait fortement ému. « Quoyque je ne me deffie point « de luy, ny de sa parolle, je ne me laisse pas de me tenir sur mes guardes ».

---

(1) De Retz, *Mémoires*.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 389.

(3) Journal de P. de Bessot, in. *Recueil de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*. T. XX, p. 175.

Le 23 Février, d'Epernon accusait à son tour le Parlement de l'inexécution de la paix ; il lui reprochait de retenir Lusignan et Sauvebœuf avec des troupes ; de créer de nouvelles taxes ; de conserver les fortifications qu'il avait faites ; de mettre des galiotes en chantier, d'interdire l'entrée de la Cour aux officiers qui s'étaient absentés durant les troubles, de permettre à Sauvebœuf de faire des levées d'hommes à Bordeaux pour la liberté des Princes.

Mme de Longueville, après l'arrestation des Princes, s'était sauvée en Normandie dans le gouvernement de son mari (1).

Quand les troupes royales, conduites par d'Harcourt, approchèrent, elle gagna Stenay, après avoir couru mille dangers, y séduisit Turenne et le poussa à la révolte et chez les Espagnols.

Durant ce mois de Février d'Epernon, le lendemain de l'arrivée de la Cour des Aides à Agen où elle avait été transférée (2), faisait dans la nuit du 16 au 17 Février brûler le moulin à nef de M. de Lusignan qui était sur la Garonne au devant d'Agen. Quelques jours avant, il avait fait brûler le bateau du sieur Jacquet et celui de Théobaldi, le maître de la poste fluviale.

---

(1) Lorsqu'elle apprit l'arrestation, elle était chez la Princesse Palatine. Elle éclata en imprécations et en sanglots. Survint La Rochefoucauld, qui déclara qu'il n'y avait pas une minute à perdre. « M. de « La Rochefoucauld s'exposa pour la mettre en sûreté à beaucoup de « dangers et la conduisit avec une escorte considérable jusqu'en Nor» mandie. Ils ne furent manqués à leur départ que d'un quart d'heure « et poursuivis sur la route, ils n'échappèrent aux gardes que par un « hasard miraculeux ». (La Princesse Palatine. *Mémoires*).

(2) La Cour des Aides avait siégé à Agen quelque quinze ans auparavant. En Janvier 1635 elle fut transférée d'Agen à Libourne. Le 15 Février 1650, les Consuls reçurent la Cour des Aides. Deux jours auparavant, la ville d'Agen avait eu un honneur d'espèce différente, l'arrivée de Molière et de sa troupe.

En Janvier, il continuait à faire travailler à la destruction du château de Lusignan et à l'E. de l'Agenais, il avait envoyé du canon et des munitions à Puymirol (1).

Une requête de MM. les Consuls d'Agen, relative à la convocation des Etats d'Agenais, avait été présentée à Mgr le duc d'Epernon pour délibérer sur les levées extraordinaires de taxes par les Bordelais sur leurs quais, sur la circulation des marchandises sur les rivières et sur la foule des peuples par les gens de guerre. (Jurade du 21 Mars).

Une ordonnance du Duc (1er Avril 1650) fut envoyée à toutes les Communautés par laquelle il leur fut enjoint de se rendre à Agen le 11 Avril pour y rester jusqu'au 15, assister à l'assemblée générale de toutes les bastilles de l'Agenais et y nommer un député chargé de représenter à S. M. les doléances exposées dans la requête des Consuls d'Agen (2).

Le lundi, 11 Avril, la Jurade de Tonneins Dessous délibéra sur cette requête dont elle avait reçu copie le 5 Avril. Elle contenait « permission de faire assembler « les Elus des Communautés d'Agenais, affin de déli- « bérer sur le contenu d'icelle, et nommer et députer « afin de porter leurs plaintes, représenter leurs inté- « rests, demander la justice et protection au Roy pour « raison des choses contenues en ladite requeste avec « l'ordonnance dudit Seigneur au pied, portant permis- « sion de l'assemblée comensant à ce jourd'hui, portant « injonction aux Communauttés de s'y rendre avec let- « tres desdits Consuls d'Agen, signé : Leydet, secre- « taire, le tout en datte des 1er et 3e du present moys « portant mandement de se rendre au dit Agen ce jour- « d'huy (3) ».

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59. Ordre à eux donné (13 Janvier).
(2) Arch. Dles Suppl. E. Aiguillon 738, p. 193.
(3) Arch. Dles Suppl. E. Tonneins Dessous 2275. pp. 104-106.

On députa le sieur Treille, premier Consul, qui devait partir le soir même ou le lendemain, de grand matin. Il était revenu le 17 (1).

Agen députa MM. de St-Gillis et Demolins. Les Etats d'Agenais ne se réunirent pas à la date indiquée car le 5 mai, la Jurade Agenaise décida de fournir à ses députés les cahiers des mémoires pour les affaires du pays (2).

Les Etats ne se réunirent que le 15 Juin et, quoique déjà en disgrâce, d'Epernon les présida (3).

Pendant ces menaces croissantes d'orages, d'Epernon n'était pas resté inactif.

Après cette prétendue paix de Bordeaux, les préparatifs de guerre, au milieu des sourdes conspirations des partisans de Condé et des anti-Epernonistes, se poursuivaient activement.

Des mouvements de troupes s'effectuaient constamment en Agenais.

Le 10 Janvier, ordre de M, de Valadon, commissaire de l'artillerie, informant les Consuls de Tonneins Dessus « de tenir quantité d'hom-« mes prets pour la tire de la corde de quinze bateaux chargés d'ar-« tillerie, suivant l'ordonnance de Mgr de La Valette, jusqu'à Aiguil-« lon (4) ».

13 Janvier 1650. Ordre du gouverneur et du général de La Valette aux Consuls d'Agen de faire conduire canons, boulets et munitions de guerre « du port et havre de la ville d'Agen à Lafox et de Lafox à « Puymirol (5) ».

---

(1) Le sieur Treille n'avait pas encore le 17 Avril rendu compte de sa mission. « Le sieur Treilles, dit l'arrestat de cette date, sera porté « à faire assembler le corps de ville pour rendre raison de l'effet de sa « dite députation. A faute de ce, sera censuré pour avoir négligé ». p. 106.

(2) Arch. d'Agen. BB. 57, pp. 119-121.

(3) Arch. d'Agen. *Journal des Consuls*. BB. 57. On ignore ce qui s'y passa.

(4) Arch. D[les] Suppl. E. 738, On fournit 30 hommes à 5 sols par homme et par jour, et sur leur réclamation on porta la paie à 8 sols.

(5) Arch, d'Agen. CC. 219.

16 Janvier. Ordonnance du Duc, visée par le juge mage de Boissonnade, convoquant les Consuls d'Aiguillon à Agen, le 31 Janvier, pour procéder au répartement de la subsistance des troupes de MM. de Marin, maréchal de camp, de Trajet, maréchal de bataille et d'Ereins, aide de camp du Roy, en l'armée de Guyenne.

Ces troupes étaient en quartier au Port-Ste-Marie (1).

Autre ordonnance du même jour pour la mise en quartier des troupes dans la Sénéchaussée d'Agenais (2).

En Avril, le régiment de Beauvais, vingt compagnies du régiment de St-Genet, fort de 850 soldats, dix compagnies du régiment de Navailles, venant de Castillonnès avec 620 hommes, étaient logés à Villeréal.

Les Parlementaires recueillaient les plaintes des populations foulées.

Le Duc se plaignait des arrêts des Parlements de Toulouse et de Bordeaux contre les gens de guerre. Il conseillait de loger les troupes à Bergerac et à Ste-Foy pour surveiller les menées en Périgord. Il espérait cependant que l'évasion de Mme la duchesse de Bouillon changerait les desseins de son mari. Cependant, mieux informé, il écrivait : « Je viens d'apprendre tout pré« sentement que ceux du Parlement de Bourdeaux sont « en intelligence avec Mme de Bouillon, qu'ils ne veu« lent néantmoins pas se déclarer, mais, au cas que M.

---

(1) Arch. dép^les^ Suppl. E. 738. Evaluation des commissaires pour les subsistances pendant trois mois : foin, 650 quintaux ; avoine, 1440 cartons (le carton valait 1/3 d'hectolitre) ; 25600 pains, de 12 onces chacun ; cuit et rassis, entre bis et blanc ; 11700 livres de chair à remettre au Port-Ste-Marie es mains de Bernard Deloze, commis par le sieur de Marin, à l'hôtellerie de Bernard Grelot et ce sous 4 jours. En place de vivres, ils pourront fournir 231 livres VIII sols. (Agen le 4e Fév. 1650). Tonneins Dessus fut taxé à 392 pintes de vin ou à 39 livres VI sols. (Arch. D^les^ Suppl. E. 2295, p. 115). Aiguillon (19 Fév.) fut taxé à 1046 pains. Les Bastilles de la Duché furent taxées en proportion de leurs ressources.

(2) Arch. d'Agen. EE. 27.

« de Bouillon fasse des forces considérables, le laisser « entrer dans la ville et feindre que c'est par sur- « prise (1) ».

La conduite à Blaye du duc de Saint-Simon, l'ami de Condé, lui était suspecte (d'Agen, ce 4 Avril).

L'archevêque de Bordeaux croyait aussi à des troubles imminents, qu'il attribuait à l'aversion qu'on avait pour d'Epernon.

D'Epernon signalait de nouveau les menées de Bouillon et de La Rochefoucauld. Ce dernier, à la mort de son père (8 Février), avait saisi l'occasion de ses funérailles pour amener chez lui un grand concours de noblesse, — près de quinze cents gentilshommes.

« Le pays de Périgord est celui qui est le plus disposé « à mal faire et où le Parlement de Bordeaux à le plus « de crédit (18 Avril 1650) (2) ».

Ce jour-là, Seurre (3), où Bellegarde commandait, capitulait entre les mains de César de Vendôme et peu après Saumur.

D'Epernon ne se lassait pas de surveiller et faire connaître les rassemblements de troupes effectués par le duc de Bouillon, en sa vicomté de Turenne, les pratiques clandestines de La Trémouille et de La Rochefoucault en Poitou, dont il était gouverneur, et en Angoumois, enfin l'entreprise arrêtée sur le château d'Angoulême. (D'Agen, 29 Mars) (4).

« Les peuples sont toujours disposés à recevoir les « mauvoises impressions que leur donnent les Parle- « ments et dans l'humeur où je les vois, je doubte que « on puisse esviter des soubslevements dans le gouver-

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXII.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 402-410.

(3) Seurre ou Bellegarde.

(4) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 395-7.

« nement, si on n'y laisse des troupes suffisamment « pour le contenir dans le debvoir (1).

Une autre lettre écrite de Cahors à Mazarin, disait : « Le chemin de Turenne à Duras et à La Force est assez bien battu (23 Mars) (2) ».

Le sieur de Duras était le beau-frère de Bouillon.

« L'on m'asseure, écrivait d'Epernon, qu'il n'at- « tend que l'éloignement des troupes — il s'agissait « de M. de Bouillon — pour se mettre en campagne « (29 Mars) (3) ».

D'Epernon révélait les conférences secrètes du duc de La Rochefoucauld et du chevalier de Todias qui commandait à Coutras et à Fronsac pour M. le Prince (4).

Le 2 Avril, on publia dans Bordeaux le manifeste des princes arrêtés.

L'archevêque de Bordeaux avertissait Mazarin que la Province était « sur le penchant du désordre (5) ».

Ce même jour, le conseiller Guyonnet, « homme fort « séditieux », dit Montglat, député à Paris par le Parlement, en était revenu. On rassembla la Cour. Quelques jours après, le Dimanche, 10 Avril, on vit les conseillers, allant de porte en porte, solliciter leurs partisans de demander avec instance l'éloignement de d'Epernon. On ne se contenta pas de ces menées particulières : le Parlement fit sonner la grand'cloche de Saint-James pour assembler la Jurade, dont les modérés furent exclus, afin de se préparer à la guerre.

Un arrêt de la Cour ordonna aux habitants de Bordeaux de se pourvoir de blé, de farines et de vins pour

---

(1) Ibid.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, ibid.

(3 et 4) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, pp. 391-5.

(5) *Arch. Hist. Gir.* pp. 403-5.

quatre mois. On saisit sur le port cinquante quintaux de plomb destinés aux marchands du Haut-Pays (1).

Le trouble et les conspirations couvaient partout.

A ce moment, on venait de reprendre la duchesse de Bouillon, qui se cachait dans le faubourg Saint-Germain, chez le résident de Pologne. Gaston la fit enfermer à la Bastille, où elle rejoignit le sieur de Carnavalet, celui-ci pour l'avoir laissé échapper (2).

Pendant les quinze jours de liberté dont elle jouit chez le résident, on la croyait réfugiée à Turenne, auprès de son mari, le poussant à soulever la Province de Guyenne (Avril).

Saint-Simon, le gouverneur de Blaye, était incertain ; La Force, très douteux.

De Chantilly, on avait envoyé Gourville, le secrétaire du duc de La Rochefoucault, à Paris, voir Lenet, le diplomate de Condé. Lenet fit proposer aux Princesses le plan suivant : on unirait les forces des deux ducs de La Rochefoucauld et de Bouillon ; on leur associerait, s'il se pouvait, les La Force, La Trémouille, Saint-Simon, Arpajon, lieutenant général en Languedoc, Lusignan, Sauvebœuf, la noblesse du Poitou, d'Angoumois, de Saintonge et de Guyenne ; on ferait une assemblée à Loudun, comme au temps de Marie de Médicis ; on n'y parlerait que du bien public et de la réformation de l'Etat. On mettrait Bordeaux de la partie. On tâcherait de gagner Bench, le colonel allemand, avec ses 600 chevaux, pendant que les Princesses quitteraient Chantilly pour Montrond (3).

---

(1) *Arch, Hist. Gir.*, T. III, pp. 404-408.

(2) A. Brette. *La France au milieu du XVII*e *Siècle*, d'après la correspondance de Gui Patin (p. 14).

(3) Lenet, *Mémoires*, pp. 131-2 (Collect. Petitot). Le colonel Bench, était le secrétaire particulier du Prince de Conti (*Arch. Hist. Gir.* T. XIII).

D'Epernon, qui doutait de la fidélité du colonel, lui envoya l'ordre de partir avec son régiment pour la Catalogne. Le chef étant absent, le régiment partit avec son lieutenant-colonel, le sieur de Vagham, et arriva le jour de Pâques (17 Avril) à Villeneuve d'Agenais (1).

D'Epernon poussait des cris d'alarme et demandait qu'on occupât Bergerac dont le pont servait aux communications du Périgord et de la Basse Guyenne. Il rappelait sans trêve les armements de Bouillon (d'Agen 18 Avril). Il s'efforçait d'autre part de retarder la marche des régiments de la Catalogne (2) et les retenait en Agenais.

D'Epernon avertissait le Cardinal de dangers imminents : « Je me donne l'honneur, Monsieur, pour le « deub de ma charge et affin de n'estre pas responsable « des évènements de rapporter de nouveau à S. M. que, « touttes les troupes sortant de ceste province, ce sera « la ruyne entière de son authorité et que cela fournira « aux malintentionnés l'audace et le moïen de repren- « dre les armes... (19 Avril) (3) ».

Marin rassemblait ses recrues de chevau-légers à Aiguillon, en vertu d'une lettre du Roi (27 Avril), apportée par M. de Moncassin. Vingt cinq gardes du Duc s'y trouvaient déjà avec leur lieutenant de Fages.

A la même date la compagnie de chevau-légers de La Valette était à la Sauvetat de Savères (4).

La duchesse d'Aiguillon obtint du Secrétaire d'Etat, Le Tellier, une nouvelle sauvegarde pour l'exemption

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* pp. 410-412. D'Epernon avait fait transporter des munitions en cette ville. Le 19 Mars 1650, les Consuls d'Agen avaient payé 30 livres pour le transport de six charges de poudre et balles de mousquets à l'aide de dix chevaux. (Arch. d'Agen. CC. 219).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 412.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 414, (d'Agen ce 19 Avril).

(4) Jurades de la Sauvetat. (Commun. de M. Marboutin).

du logement des gens de guerre dans la Duché et ses bastilles (1).

Au commencement de Mai, arrivèrent à Castillonnès les régiments de cavalerie du Grand Mestre (2) et de Chateaubriant. Le Duc nommait, comme gouverneur de la ville, le sieur de La Bastide (4 Mai) (3).

Quatre bateaux chargés de poudre et de canons avaient été expédiés d'Agen à l'île de Lafox pour la forteresse de Puymirol (6 Mai). Le 7, les Consuls d'Agen envoyèrent deux canons encore (4).

« Le soing que M. d'Espernon prend de fortifier « Poymerol et la quantité de munitions de guerre qu'il « y faict mettre ne fasche pas moins que la contribution « que la garnison leve dans tout le pays circonvoisin ».

Le Duc recommandait l'obéissance aux Consuls d'Agen afin de conserver leur ville au Roi (5).

Vers la fin Mai arrivèrent les régiments de la Reine et de Guyenne, venant du Val d'Aran (6).

De graves évènements surgissaient.

Le Mercredi, 20 Avril, Mme de Longueville et Turenne avaient traité à Stenay avec les Espagnols en guerre avec la France. Les conjurés ne devaient poser les armes qu'après « une paix raisonnable », c'est-à-dire

---

(1) Elle fut remise à Agen au Gouverneur de la Duché, le sieur Du Filhard, le 17 Mai 1650. En dépit de la sauvegarde, Marin et Montcassin se logèrent à Aiguillon. Le 20 Mai, le sieur de Labat, maréchal des logis de la compagnie de M. de Montcassin, qui était au Port de Pascau, traita avec les Consuls pour l'entretien des troupes. Le Consul Lacaze et le Jurat Le Blanc composèrent avec M. de Montcassin pour 104 cavaliers à raison de 1400 livres. (Arch. Dles Sup. E. Aiguillon 738, p. 198.

(2) Le Grand Maître de l'artillerie était le maréchal de La Meilleraie.

(3) O. Bouyssy. *Notice Hist. sur la ville de Castillonnès.*

(4) Arch. d'Agen. CC. 219.

(5) Arch. d'Agen. BB. 17.

(6) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 444.

apparement, comme le fait remarquer Henri Martin, après la restitution à l'Espagne de toutes nos conquêtes (1).

La Cour fit aussitôt enregistrer par le Parlement de Paris une déclaration de lèse-majesté contre eux et contre leurs complices, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, François VI, l'ami de Mme de Longueville.

La Princesse douairière de Condé reçut l'ordre de quitter Chantilly et de se rendre à Mouzon, en Berry. Sa belle-fille, Mme la Princesse, se sauva avec le duc d'Enghien pour gagner Montrond (où, d'après Lenet, elle arriva le Jeudi 14 Avril).

Les Suisses occupèrent Chantilly et y commirent beaucoup de désordres. La Reine fit de même occuper militairement les hôtels de Condé et de Longueville, pour empêcher tous conciliabules nocturnes.

Lenet, l'homme qui avait de l'esprit « comme douze » selon Mme de Sévigné (2), se rendait à Bordeaux pour « travailler » le Parlement.

Le 14 Mai, d'Epernon informait le Cardinal que le comte de Vaillac (3) accusait la présence de deux cents chevaux à Saint-Céré, non loin de Turenne. La Dordogne était bien gardée.

Le duc de Bouillon levait des recrues et les exerçaient dans son château de Turenne.

Une assemblée secrète eut lieu à Marqueyssac, non loin de Sarlat, entre les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld et les agents de La Force, Mafferie et

---

(1) *Hist. de France*. T. XII.

(2) *Lettre de Mme de Sévigné*, Edit. Hachette. T. IX, p. 69.

(3) En cette même année, d'Epernon demanda à Mazarin un brevet de maréchal de camp pour le comte de Vaillac. (*Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 536).

Saint-Orse, ce qui détermina La Valette à se porter de ce côté (1).

Tout à coup, Mme La Princesse quittait brusquement Montrond.

Le 13 Mai, elle couchait à Mossaye où une heure après arrivèrent les comtes de Duras, de Meille et de Clermont. Le 14, elle rencontra les Ducs dans la plaine, près d'Anglar, où elle passa en revue huit escadrons de cavalerie, faisant environ huit cents gentilshommes. Au bruit des salves de mousqueterie et parmi les éclairs des épées, tous ces gentilshommes jurèrent de mourir pour elle, criant « Vive le Roy et les Princes ! Et foin « du Mazarin ! » Ils allèrent ensuite dîner tous ensemble chez le sieur Descourailles (2).

On passa par Mauriac et on alla coucher, le soir, à Argentat, sur la Dordogne. Le Dimanche soir, 15 Mai, la Princesse et les Ducs arrivèrent au château de Turenne.

Le drapeau de la révolte flottait sur les tours.

Le 15 Mai, la Princesse envoya au baron de Vatteville des lettres de créance pour accréditer le marquis de Lusignan. D'autres lettres furent adressées au maréchal de La Force, dont les témoignages d'amitié, ainsi que ceux de M. le marquis, son fils, l'avaient, disait-elle, poussée « à s'embarquer sur ce voyage plutôt que sur « toute autre considération ». A son cousin, le duc de Saint-Simon, elle écrivait qu'elle comptait sur la place de Blaye pour sa sûreté. Elle faisait appel auprès du comte Du Doignon à sa générosité pour la sœur et le neveu du duc de Brézé (3). Mais Saint-Simon s'était

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, pp. 412, 419, 420. Marqueyssac, N. O. de la Dordogne, au S. de Vézac et à l'O. de La Roque-Gageac.

(2) Lenet. *Mémoires*, pp, 243-4. (Collect. Petitot).

(3) Mme la Princesse s'appelait Clémence de Brézé et elle était sœur de l'amiral qui se fit tuer à Orbitello.

repris et Filsjean, un des vieux serviteurs de la famille Condé et son agent auprès du gouverneur de Blaye, reçut pour réponse qu'il ne s'était jamais engagé à la recevoir à Blaye. En même temps, Saint-Simon engageait Bordeaux à ne pas reçevoir la Princesse, si la ville ne voulait pas précipiter sa ruine.

Le 16, au moment où un gentilhomme de la Princesse partait pour La Force, arriva un messager du Maréchal, M. de Chassin, qui lui apportait un mémoire non signé — La Force était prudent — où il exposait que « n'ayant « ni troupes réglées, ni argent pour en faire, s'il quit- « tait sa maison, il ne tarderait guère à la voir ruinée « par le Duc d'Epernon ; qu'il attendrait pour se dé- « clarer et entraîner plusieurs villes et quantité de no- « blesse les actes du Parlement ; que lui et toute sa « famille se sacrifieraient avec joie pour la tirer d'op- « pression (1) ».

Les royaux avaient occupé Brives-la-Gaillarde avec l'avant-garde de l'armée du chevalier de La Valette que commandait Thomas de Savoie et s'avançaient vers Turenne, situé à deux lieues au Sud.

Du donjon partit le signal d'alarme et en moins d'un quart d'heure le tocsin sonna aux quatre cents villages de la vicomté. « La manière de sonner de Turenne « apprend où doit être le rendez-vous ». Les paysans accoururent en foule. On les arma. Ils étaient environ quinze mille qu'on exerçait chaque dimanche. Tout ce monde se mit en marche, dirigé par Sauvebœuf.

Les royaux qui battaient l'estrade sous la conduite du prince Thomas de Savoie, se retirèrent dans Brives. Bouillon fit jeter des fascines devant les portes menaçant d'incendier la ville. Les Consuls capitulèrent entre

(1) Lenet. *Mémoires*, p. 245 et suivantes. (Collection Petitot).

les mains de Sauvebœuf. La garnison prit parti dans l'armée des Princes (17 Mai) (1).

La Princesse envoya aux gentilshommes du Limousin, de la Guyenne et des provinces voisines une lettre circulaire « pour mettre M. le duc d'Enghien, son fils, « à couvert de la violence du cardinal Mazarini (18 Mai « 1650) (2) ». Elle espérait, disait elle, chasser le Cardinal et délivrer son mari et ses beaux-frères.

La noblesse répondit à l'appel de la Princesse.

« Les esprits des Gascons sont chauds, dit Montglat, « et suivent leur premier mouvement sans jugement, « ni conduite ».

Le duc Claude de St-Simon, pressé par les sollicitations des Ducs, répondit qu'il ferait son devoir envers le Roi (3).

Bouillon tenait table ouverte de cent couverts, tous les jours, en grand seigneur qu'il était, où la noblesse venait manger, boire et se divertir. Au tintement du choc des verres, au milieu des fumées du festin, on y buvait, dans le cliquetis des épées tirées, à la santé de M. le Prince. Les paysans venaient danser la bourrée, devant M[me] la Princesse, en poussant des cris, au bruit des musettes et des tambourins.

Il fallait de l'argent. Bouillon leva à main armée trois années de tailles et de redevances seigneuriales (4).

Enfin l'armée de Claire Clémence de Maillé Brézé (5),

---

(1) St-Aulaire. *Hist. de la Fronde*, T. II, p. 181.

(2) Comte de Cosnac. *Souvenirs du règne de Louis XIV*. T. I, p. 225.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 443.

(4) A. Feillet. *La Misère au temps de la Fronde*. p. 185.

(5) Elle était fille du Maréchal Urbain de Maillé marquis de Brézé, et par sa mère, Nicole Duplessis, nièce de Richelieu, qui avait forcé M. le Prince à l'épouser. Il avait alors vingt ans ; elle en avait douze. Son fils, le duc d'Enghien avait huit ans et était le filleul de Mazarin.

commandée par les Ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, s'ébranla. Le 22 Mai, jour de dimanche, à une heure du matin, Bouillon fit réveiller la Princesse. On partit à la pointe du jour.

Le lieu de rendez-vous des troupes était Cressensac à l'O. de Turenne et au N. de Martel.

Sur 7000 hommes de pied, on en prit 2500, les plus aptes et les meilleurs.

La cavalerie se composait de vingt escadrons faisant 1500 chevaux et de plus de six cents gentilshommes. La plupart des cavaliers de Bellegarde, après la capitulation, les avaient rejoints (1).

Un gentilhomme, appartenant au marquis de La Force, vint secrètement offrir les services du marquis sur Libourne. Les dispositions stratégiques étaient prises. On ne refusa pas mais on ajourna l'entreprise après l'arrivée à Bordeaux (2).

On avait peut être plus de confiance dans le chevalier de Todias qui fut chargé d'occuper Libourne, le samedi, 21.

La Princesse envoya aux officiers du duché d'Albret l'ordre d'obéir à Lusignan pour tout ce qu'il ordonnerait.

L'armée des Ducs alla camper entre Montfort sur Dordogne, qui appartenait à Bouillon, et Sarlat, pour observer les Royaux, commandés par le chevalier de La Valette, retranché avec 1200 hommes de pied et 400 chevaux au pont de Terrasson sur la Vezère que le marquis de Sillery avait occupé quelques jours avant au nom de la Princesse. Surpris par La Valette, Sillery avait été obligé de déguerpir.

Condé traitait sa femme avec brutalité. Plus tard, après la seconde guerre de Bordeaux, après le dévouement dont elle fit preuve, il lui montra quelque reconnaissance.

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. III, p. 443.

(2) Lenet. *Mémoires*, p. 260.

La Valette, avant la marche de l'armée des Ducs, occupait Bergerac et avait échelonné quelques régiments à Beaumont du Périgord, à Tremoulat, Lalinde et autres lieux, le long de la rivière de Dordogne. Il s'était avancé pour occuper le pont de Terrasson par Sendroux et Rouffignac.

Le régiment de Cugnac occupait Tulle pour le Roi.

Le Lundi, 23, leurs Altesses, Mme la Princesse et le petit duc d'Enghien, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, le prince de Bouillon, le prince de Sedan, tous les deux fils fort jeunes de Bouillon, s'embarquèrent sur la Dordogne, tandis que leur armée suivait la rive droite de la rivière.

On passa près Castelnau où était le Maréchal de La Force. Un gentilhomme alla lui présenter les excuses de la Princesse de ne pas s'arrêter. Plus loin, le seigneur du superbe château de Beynac vint la saluer, regrettant son grand âge, qui ne lui permettait pas de la suivre, mais il lui annonçait qu'il allait faire monter son fils à cheval.

Le chevalier de La Valette, renforcé du régiment de Bentz qu'on lui envoya plutôt que de « le laisser inutile et manger toute la Province (1) », quitta précipitamment Terrasson, sans tirer parti de cette marche de flanc de l'armée insurgée, qu'il aurait pu rompre et disperser.

La Valette marcha par Tenon, Plazac, Rouffignac, Monclar et Clermont où il coucha. Vers la minuit, La Valette dirigea son bagage et son armée sur Bergerac.

Bouillon s'était mis à sa recherche. Il fit passer la Vézère à ses troupes sur un pont de bateaux jeté à Limeuil, au confluent de cette rivière avec la Dordogne.

Sa cavalerie rencontra les Epernonistes, qui avaient passé à Liorac, sur le ruisseau du Caudeau, entre Cler-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 144.

mont et Monclar ; mais, comme ils étaient couverts par des bois et des marais, elle n'osa les attaquer.

Pendant qu'il se hâtait de gagner Bergerac, à travers bois, La Valette fut enfin atteint et attaqué à La Monzie de Montastruc et mis en déroute. Les bagages, les munitions, les vivres, tout fut pris. Il y perdit « son buffet « et pierreries », sa chambre, sa vaisselle d'argent, tout son trésor qui contenait 300,000 livres d'argent et d'or monnayés, « ayant tel cavalier qui eût 1200 louis d'or « pour sa part (Lenet) » (24 Mai).

Dans la cassette du général, on trouva la correspondance du Roi, de Mazarin, du duc d'Epernon contre le Parlement de Bordeaux, la Ville, la Princesse et les Ducs. On s'empressa de la faire imprimer et de la répandre dans toute la Province (1).

Le combat fut pour les Royaux un désastre : les deux Régiments de Navailles et quantité de noblesse se sauvèrent à toute bride et en confusion à Bergerac et, pour plus de sûreté, passèrent le pont et s'enfuirent jusqu'au faubourg de La Magdeleine, sur la rive gauche de la Dordogne.

Les Royaux ne furent pas plus heureux à Castillon, dont ils essayèrent de s'emparer.

Dans une lettre d'Agen, en date du 31 Mai, d'Epernon parle de l'affaire de Castelléon où le régiment de Candale fit de grosses pertes. Trois cents soldats, la moitié des officiers et quelques sergents furent faits prisonniers. Les Régiments de La Reyne et de Guyenne purent cependant se retirer sans pertes sensibles, tout en combattant (2).

Après l'affaire de La Monzie, les troupes du petit Duc regagnèrent Limeuil, maison de M. de Bouillon, où se trouvait la Princesse et où le sieur de Carbonnières,

(1) Lenet *Mémoires* (Coll. Petitot), T. LIII, p. 276.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 144.

seigneur de La Capelle Biron (1), et La Capelle Debat vinrent la rejoindre avec cent ou cent vingts de leurs amis, la plupart gentilshommes (2).

Le 27, on quittait Limeuil ; on partit pour Vergt où le marquis de Ladouze ferma à la princesse les portes de son château. Comme la petite vérole ravageait le village, on n'y campa qu'une nuit. La marche continua par le Paréage, Le Grigault, St-Pons, Mauriac, où on passa L'Isle, et St-Louis (28). Le 29, on gagna, par St-Antoine du Pizou, Coutras, qui appartenait à M. le Prince. Comme la rivière de L'Isle était gardée par les rebelles, le général de La Valette se jeta dans Libourne. La Princesse, continuant sa marche, passa la Dordogne à Lussac et s'achemina sur Bordeaux.

Une grande émotion s'y produisit à son approche. « La Bourgeoisie insiste fort et ferme pour ne pas la re- « cevoir, écrivait Comminges au Cardinal (29 Mai) (3) ».

---

(1) Le sieur de Carbonnières était marié à Henriette d'Estrades, sœur du futur maréchal de France. Le père du sieur de La Capelle Biron, après l'exécution du maréchal de Biron à la Bastille (31 Juillet 1602), prit les armes avec les amis et les vassaux du Maréchal. Le chef de la révolte était le duc de Bouillon. Les révoltés, au nombre de 4000 gens de pied et de 500 chevaux, se réunirent à La Capelle Biron et marchèrent sur la ville ligueuse de Villeneuve-d'Agenais. Le sieur Jean Charles de Carbonnières, Jacques de Vezins, un Lusignan ?, le sire Jean de Pompadour furent pris et périrent sur l'échafaud (1604). (F. de Mazet. *Hist. de Villeneuve-sur-Lot*, p. 97). Ils furent exécutés à Limoges. Le château de La Capelle fut rasé (1605) (*Hist. de l'Agenais*, par Andrieux, T. II, p. 76). Jean de Pompadour, marié à Charlotte de Fumel, menait les révoltés (*Hist. Générale de la Province du Quercy*, par G. Lacoste, T. IV, pp. 285-7). En 1661, on trouve un Philibert de Carbonnières, marquis de La Capelle Biron, qui rend hommage au Roi pour son marquisat et pour la maison noble de Lamothe d'Anthé (Arch. Dles, Suppl. E. Aiguillon, 844).

(2) Jurades de la ville de Bergerac, T. VIII, p. 239. (Lettre d'un gentilhomme du Périgord). Son récit et celui de Lenet sont concordants.

(3) *Arch. Hist. Gir.*, T. XXX. p. 439.

Sur deux lettres patentes du Roi, datées du 18 Mai, mais trop tard arrivées à Bordeaux, qui interdisaient de recevoir la Princesse, le Président Daffis, à qui on les avait remises, les communiqua à quelques conseillers la Grand'Chambre, au Parquet et aux Jurats. Comme il était six heures du soir, on remit la convocation du Parlement au lendemain de bon matin. Les Jurats firent fermer les portes. Le Parlement se réunit à huit heures passées. Il était trop tard, le peuple les rompait déjà.

Le mardi 30 Mai, la Princesse, que Bouillon et La Rochefoucauld n'osèrent suivre, était arrivée à Lormont, précédée par la réputation de ses armes et l'éclat de la victoire qu'elle venait de remporter. Elle traversa la rivière à Lormont (31 Mai) et arriva sur les trois heures à Bordeaux. C'est alors que les portes du Chapeau Rouge et du Caillau furent enfoncées à coups de hache par le peuple, sous la conduite de Lusignan et de Sauvebœuf, malgré les efforts du Jurat Hugla qui revendiquait contre cet abus de pouvoir le droit absolu des magistrats municipaux (1). Le peuple força les Jurats à crier : « Vive le Roi et les Princes ! Point de Mazarin ! »

Le Parlement s'excusa de n'avoir pas eu le temps de s'y opposer. Mais, comme le fit observer Lavie, « il y avait temps de reste si la disposition des esprits eust été bonne ».

Les malintentionnés s'y portèrent avec ardeur. Les bons, histoire éternelle de toutes les révolutions, les bons, « qui sont sans conduite et sans courage », laissèrent faire (2).

Sauvebœuf et Lusignan caracolaient aux portières du

---

(1) Ce furent « les nommés Morpin, Fauvel et autres du bas peuple » qui rompirent les portes (*Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 439 et suivantes).

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, pp. 439-444-454.

carrosse de la Princesse. Les quatre cents vaisseaux, qui étaient ancrés dans le port, faisaient feu de leurs canons. Vingt-deux carrosses, remplis de noblesse, l'accompagnèrent à l'Hôtel du Président Lalanne où elle logea.

Le duc d'Enghien avait sept ans. Il portait une robe blanche, lamée d'argent.

D'Alvimare avait été envoyé à Bordeaux pour s'opposer à la réception de la Princesse. Daffis, par peur, l'avocat général Dussault, par passion, ne voulaient pas recevoir les lettres Royaux que portait d'Alvimare. Le peuple, le poursuivit et l'assiégea dans la maison de Lusignan où on l'avait recueilli. Sauvebœuf et le conseiller Mirat le firent embarquer tout tremblant pour Blaye (1 et 3 Juin).

Le 1er Juin, la Princesse présenta son fils au Parlement. « Grande fut l'émotion de la ville et du Parle-« ment de voir cette dame de vingt deux ans sous ses « habits de deuil, cet enfamt innocent qui, porté dans « les bras, les prenait par la barbe de ses petites « mains (1) ».

La scène fut savamment jouée.

« Servez-moi de père, Messieurs, disait le petit Duc, « le genou en terre ; le cardinal Mazarin m'a ôté le « mien ».

Le Parlement donna un arrêt, prononcé par le président Daffis, qui prenait le petit Duc sous sa protection. Il était six heures du soir.

La conduite du Parlement changeait de caractère.

On ne luttait plus seulement contre d'Epernon mais contre Mazarin, son protecteur, et aussi contre le Roi (1er Juin).

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, après

---

(1) Michelet. *Hist. de France.* T. XIV.

beaucoup d'hésitations, venaient d'arriver avec toute leur noblesse. « M. de Bouillon, disait-on à Bordeaux, « et ceux qui ont traité avec l'Espagnol sont les maî- « tres ».

« On parle hautement à Bordeaux de l'argent d'Espa- « gne, écrivait Comminges ».

Les Jurats s'étant abstenus d'aller rendre visite à la Princesse. L'irritation et les insultes populaires furent telles que les Jurats demandèrent à être relevés de leurs fonctions.

L'archevêque de Bordeaux, Henri de Béthune, entretenait, le 2 Juin, Mazarin, à propos des sentiments de Bordeaux et de la Guyenne « de l'aversion violente « qu'ils ont généralement contre le duc d'Epernon, leur « gouverneur, qui est assurement le fondement et la « cause de tous ces effects malheureux que nous « voïons (1) ».

Il y parlait aussi « de leur haine continuelle et pas- « sionnée » qui est « une maladie incurable ; sans cela « ils se feussent peu souciés de reçepvoir Mme la Prin- « cesse, ni ceux de son parti, et encore ne font-ils cela « que dans l'espérance qu'ils se persuadent qu'en l'obli- « geant ils espèrent avoir une protection particulière « contre le sieur d'Espernon (2) ».

Le 3, le Jurat Constant, qui fut obligé de se retirer à Paris, écrivait au Cardinal : « S'il y a rien à faire, il « fault que ce soit tost. Le Gascon prévient, s'il n'est

---

(1) La tyrannie de d'Epernon était si violente que, lors de l'affaire du poêle dont nous avons parlé plus haut, l'évêque d'Agen, Barthélemy d'Elbène, avait demandé au Roi le château de Nérac pour s'y réfugier derrière ses herses et ses murailles, par crainte de la colère du Duc. L'intendant Lanson lui déclara pour le rassurer qu'il ne courait aucun risque. (T. de Larroque. *Rec. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts d'Agen.* T. IV, 2e série, p. 404). Agen 12 Mars 1648. Lettre de Lanson à Séguier).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 444-5.

« preveneu. La campaigne n'est pas encore despouillée « de bleds. Le degast fera peur (3) ».

Le même jour, l'avocat général Lavie, dont Mme la Princesse et Bouillon voulaient se défaire, selon leurs déclarations publiques, écrivait à Mazarin que si le traité avec l'Espagne n'avait pas excité « dans tous les « cœurs français les horreurs et les justes indignations », c'était qu'on avait « des desseins colorés de délivrer « ceste province de M. d'Espernon (1) ».

Lavie courait les plus grands dangers. « Le sieur de « Lavie est en danger de sa personne. Le peuple avait « résoleu de l'assommer au retour du Parlement. Il « tesmoigna grande fermeté (2) ».

On saccagea sa maison, rue du Cahernan, et on ne réussit à sauver celles qu'il avait à Pessac et au Taillan qu'en fermant les portes de la ville.

Avec sa perspicacité habituelle, Lavie démontrait à Mazarin qu'on débauchait le monde en assurant que la première entreprise de Bouillon serait de débarrasser la Guyenne de d'Epernon, « cette pierre de scandale ». (26 Mai) (3).

Bordeaux était sens dessus dessous. « Toute la ville « est pleine de gens du dehors, de noblesse et traisneurs « d'espée... Ce sera la Barcelone du Royaume de « France ».

Le 14 Juin, Sauvebœuf et le marquis de Sillery s'embarquèrent pour l'Espagne.

Les Bordelais venaient d'ouvrir les hostilités. Avant son départ, Sauvebœuf était allé à l'Hôtel-de-Ville s'emparer des canons. Sous la conduite du chevalier de Todias, les Bordelais s'emparèrent du château de Vay-

---

(3) Ibid.

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 439.

(2) Ibid. p. 459.

(3) Ibid. T. III, p(434.

res dont la possession était toujours le premier acte des hostilités, château qui était la clef de la Dordogne, dont Bouillon faisait garder dans le Fronsadais le confluent avec la Garonne, par deux mille hommes.

Ils s'emparèrent aussi de Castelnau.

Le maréchal duc de La Meilleraie, grand maître de l'artillerie depuis 1634, fut envoyé par le Cardinal pour commander les troupes du Roi. D'Epernon, du coup, passait, au point de vue militaire, au second rang. D'Epernon refusa de livrer le commandement à La Meilleraie (1). On se passa de lui. Il continua de commander en amont de Bordeaux.

Le Maréchal choisit Nontron pour son point de concentration et pour marcher, de là, sur les confins de l'Angoumois, du Périgord et du Limousin (5 Juin 1650) (2).

Au même moment, une ordonnance du duc d'Epernon avisait les Consuls de Villeréal de pourvoir au logement de vingt Compagnies du Régiment du Breuilh (6 Juin), et de celui de Paluau (7 Juin) (3), et le 20 Juin, un ordre du Roi leur commandait d'apprêter cinq jours de vivres pour le Régiment de la Reine (4).
Ces troupes étaient destinées à surveiller le Drot et la Dordogne.

---

(1) A. Feillet, *La Misère, etc.*, p. 266.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, p. 463.

(3) Philippe de Clérambauld, comte de Paluau, plus tard maréchal de Clérambauld, après la prise de Montrond (1650).

(4) Dans les comptes de Clermont-Dessus, malheureusement sans date, on lit : « Outre quoy fournirent par les mesmes ordres lesdits « Consuls le nombre de sept grands basteaux pour apporter six cents « hommes du Régiment de la Reyne. Pourquoi et pour les vivres four- « nis aux mattelots et pilottes, leurs salaires durant trois jours, ont « payé la somme de 152 livres, ci . . . . 152 ll.

En marge : « Alloué XL ll. le surplus rayé. (Arch. Dles Suppl. E, « Clermont-Dessus 1111).

Le 7 Juin, la Princesse de Condé écrivait au lieutenant général de la Sénéchaussée de Casteljaloux, le sieur de Brocas, pour le prier d'obtenir de la Jurade une avance de deux années, outre l'année courante, sur les 100,000 livres de don gratuit, accordées au Prince, pour l'acquisition du duché d'Albret.

Elle se disait « desnuée de toutes choses », à cause de la précipitation avec laquelle elle s'était rendue à Bordeaux « pour esviter la persécution ». Elle priait M. de Brocas de faire assembler les bastilles du Pays. La Jurade l'invita « d'envoyer un recepveur pour opérer « cette recette ».

D'Epernon répondit aussitôt par une défense faite aux Consuls de Casteljaloux de lever aucun denier, sauf les deniers du Roi, et aucun homme de guerre (1).

Sur un commandement du Duc, les Consuls d'Agen réunirent les trois Ordres (3 Juin) pour les réparations à faire « aux garches », tours et murailles de la ville, et pour l'approvisionnement en poudre et plomb.

« A cause des désordres du temps », on constitua un conseil de guerre et on en confia la présidence au Juge Mage, A. de Boissonnade.

Le 10 Juin, la Jurade se réunit pour protester contre ce choix. Elle déclara « que lesdits sieurs Consuls (2) « sont les vrays gouverneurs de la ville et qu'ils bai-

---

(1) Arch. de Casteljaloux, BB. 7. *Monographie de Casteljaloux* par Samazeuilh.

(2) Les Consuls de l'an 1650 étaient MM. Amanieu de Malartic, conseiller du Roi et 1er président en l'élection d'Agenais ; Bertrand de St-Gillis, avocat en la Cour; sieur Guillaume Buard, bourgeois, syndic de la Bourse; Noble Gaston de Secondat, Seigneur de Roques et Roquefort ; M. Me Guillaume Douzon, conseiller du Roi en l'élection ; Arnauld Ségualier, bourgeois et Marchand.

Amanieu de Malartic était marié à une sœur de Nanon de Lartigue, Rose de Maurès, 3e fille de Guillaume de Maurès.

« lhent tous les ordres en temps de guerre ; et par con-
« sécant le premier Consul ou celluy quy sera députté
« doibt présider dans ledict conseil de guerre et non
» ledict sieur Juge Mage ny aultres officiers de ladicte
« Cour ».

On ordonna à tous les habitants « de mettre leurs
« armes en estat et d'aler à la garde lorsqu'ils en seront
« mandés et à tous vagamonts de vuider la ville par
« tout le jour à peyne de dix livres ».

On fit prêter serment de fidélité aux représentants des corporations.

On décida de faire sonner la retraite à neuf heures et demie et les Consuls firent publier par toute la ville au son des tambours le *bandoul* suivant : « Il est faict
« commandement à tous les habitants de quelle condi-
« tion qu'ilz (soient) de ne se trouver par les rues après
« la retraite sonnée sans lumière, de ne tirer nulle
« arquebusade pendant le temps qu'ils seraient en
« garde à peyne de dix livres et punition exemplaire
« si le cas s'échoit ».

On prend Jean Bourdelles et Jacques Delpech comme tambours, pour battre la garde soir et matin à l'ouverture et fermeture des portes.

Le lendemain (12 Juin), les capitaines et les sergents des quatre paroisses sont réunis dans la chambre du Conseil où les Consuls les exhortent « à leur donner
« assistance dans le dézourdre du temps ». Le 17, on compléta les cadres des compagnies par la nomination des caporaux.

Le même jour, la garde fut établie aux portes St-Antoine et du Pin. Les portes du Pont de Garonne, Porte Neuve, St-George furent fermées et on mura la porte St-Louis.

D'Epernon envoya un de ses gentilshommes à M. de Villeneuve, gouverneur de Casteljaloux, pour se faire remettre le château (13 Juin). Villeneuve déclara qu'il

tenait la place du Prince de Condé et qu'il ne la livrerait que sur son ordre. Le duc invita les habitants à la fidélité envers le Roi et envoya une garnison occuper le château (17 Juin). La Jurade pria le gouverneur Villeneuve de se rendre à Bordeaux pour implorer la protection de la Princesse (1).

Le 15, d'Hauterive, capitaine au Régiment de Persan-cavalerie, et Caillet, secrétaire du Prince, qu'on avait envoyés à Nérac, pour y lever avec l'argent dû par les fermiers du Prince, cinq régiments d'infanterie sous les noms d'Albret, d'Enghien, Brézé, Montmorency et Châteauneuf (2), annoncèrent que les Consuls de Nérac avaient refusé, pour la garde du château, hommes, argent et vivres, « disant qu'ils avoient parole du duc « d'Espernon qu'il n'y mettroit personne de son costé ». Le soir, on apprit que d'Epernon y avait mis garnison (3).

Ce jour-là, en effet, il avait donné l'ordre au capitaine Joseph de Lescalle d'aller, avec 50 hommes du Régiment de Candale, relever au château de Nérac, les hommes du Régiment de la Reyne qui y étaient déjà, et à ceux-ci de retourner à Damazan (4).

A Agen, les Consuls, sur l'ordre de d'Epernon, convoquèrent les trois Ordres pour une heure de l'après-midi (15 Juin).

On fit garnir la Chambre verte « et accommoder ung « (banc) de velours rouge et ung marchepié couvert de « tapisserie et mis une chere de velours rouge avec le

---

(1) Samazeuilh, Ibid.

(2) Ces noms rappelaient les biens ou les alliances des Condé. La mère du grand Condé était Charlotte de Montmorency, sœur de Henri de Montmorency, décapité à Toulouse.

(3) Lenet, *Mémoires*, p. 341.

(4) *Rec. de la Soc. des Sc., Lettres et Arts d'Agen*, T. III, (2e série) p. 247.

« carreau de mesme couleur pour mon dict Seigneur, « nostre gouverneur ».

Dès que les Officiers de la Cour Présidiale, MM. du Clergé et du Corps de Ville furent en séance, les Consuls de Saint-Gillis et Douzon, en robes rouges, se portèrent à la rencontre du Duc. Il arriva dans son carrosse, entouré « de quantité de noblesse et aultres personnes de considération ».

Il harangua l'assemblée sur la fidélité qu'elle devait au Roi.

M. de Malartic, premier Consul et Président en la Cour de l'Election d'Agenais, jura au nom du Corps de Ville et de la Communauté que tous emploieraient et leurs vies et leurs biens à son service et au service du Roi.

M. de Boissonnade protesta, au nom de la Cour Présidiale, de sa fidélité.

M. d'Hopil, grand archidiacre, parla au nom du clergé et fit entendre les mêmes protestations de dévouement.

Le peuple répondit par les cris de : Vive le Roy ! Le gouverneur, duc d'Epernon, s'engagea à défendre et maintenir les privilèges de la ville que les Consuls gardaient avec un soin jaloux.

Le Duc partit d'Agen le 16 Juin (1).

« Au mois de Juin 1650, dit Malebaysse dans son « *Journal*, M. d'Espernon hust commandement du Roy « de se retirer de son gouvernement de Guyenne et le « 21 dudit mois (2), il partit d'Agen et ce retira au « chasteau de Loches, au pays de Thorene, et amena « avec luy les damoiselles de Maurès «.

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59.

(2) Malebaysse fait erreur sur la date. Il faut adopter celle que donne le *Journal des Consuls*, comme le fait observer M. G. Tholin (*Arch. Hist. Gir.* T, XXXVI, p. 187). Le 20 Juin, le Duc était à Ste-Foy et le 22 à Castres. (Ibid. p. 188).

Les Consuls étaient allés le saluer en son logis en livrée consulaire.

Le 17, ils reçurent une lettre de son secrétaire, M. de Bertrandy, contenant une ordonnance du Duc, enjoignant aux habitants de quelque condition qu'ils fussent d'obéir aux commandements des Consuls. On mit l'original « dans le grand coufre et livre des serments « de MM. les gouverneurs ».

La veille du jour où d'Epernon quittait Agen, les Espagnols, grossis des troupes de Turenne, s'emparaient du Catelet.

A ce propos, on trouve dans les *Campagnes* du marquis de Montglat le passage suivant : « Le Parlement « de Bordeaux avait un député à la Cour nommé « Guyonnet, homme fort séditieux, lequel s'unissait « avec tous les factieux contre le service du Roy : il ne « put s'empescher de tesmoigner sa mauvaise volonté « un jour que S. M. passait dans la rue, car, sachant « la prise du Catelet, il dit que les Espagnols de long-« temps ne lui feraient tant perdre par leurs armes que « les Gascons feraient dans un moment, entendant par-« ler de la Guyenne (1) ».

Deux lettres du gouverneur (21 et 23 Juin) ordonnèrent aux Consuls d'envoyer des bateaux et une escorte de soldats pour aller « au bas de l'isle de Lafotz » embarquer deux canons et des munitions pour Cadillac (2).

---

(1) Montglat, *Campagnes*, T. II (16e Campagne), p. 235 (Collect. Petitot).

(1) En Janvier 1650, le Consul Ségualier avait, avec les soldats de la ville, conduit canons et munitions à Puymirol. 18 Mars, transport de poudres et de munitions à Lafox. Le 19, expédition de poudres et de plomb à Villeneuve-d'Agenais. 6 Mai, les Consuls d'Agen expédient quatre bateaux chargés de boulets à Lafox et le 7 Mai, deux grands canons pour Puymirol (*Journal des Consuls*, BB 59).

Pour établir des communications plus rapides, d'Epernon, par une ordonnance du 23 Août 1649, avait créé un service de dépêches par

Le Duc leur annonçait la résolution de Roi de venir dans la Province, et en même temps l'arrivée du Maréchal de La Meilleraie dans l'Entre-Deux-Mers, « avec « de bonnes troupes », tandis que lui, avec les siennes, se proposait d'aller chercher M. de Bouillon dans le Médoc.

Il se mit en mouvement.

« En passant de deçà avec celles que je commande « pour aller chercher M. de Bouillon et ses adhérans « dans le Médoc, j'ay forcé et pris l'Isle St-Georges (1) ».

Agen, qui détestait d'Epernon, fit de secrètes avances à la Princesse, comme Casteljaloux. Le Mas d'Agenais contribua de ses finances, par l'octroi de dix mille livres au Prince, à propos du duché d'Albret. « Le lieutenant « général m'écrît que l'argent du don gracieux d'Albret « était prêt et me demandoit une voie seure pour le « faire apporter (2) ».

Nérac s'était déclaré pour le duc d'Epernon, comme Mézin, qui, le 9 juin 1650, lui députa le Consul de Caumont pour lui demander l'autorisation d'achever les fortifications et les défendre au nom du Roi (3).

La noblesse de l'Agenais n'était rien moins que sûre. Si le peuple huguenot inclinait pour le Roi, les grands seigneurs protestants étaient pour Condé. Le marquis de Lusignan, son frère, le cruel baron de Galapian (4),

---

piétons de Cadillac à Agen par Saint-Macaire, La Réole, Lamothe, Mongauzy, Marmande, Tonneins, Le Port-Sainte-Marie, Agen (*Journal des Consuls*, BB. 59, p. 59).

(1) Du camp de Castres, ce 22 Juin 1650 (Arch. d'Agen. E E 4. *Arch. Hist. Gir*,, T. XXXVI, p, 188).

(2) Lenet, *Mémoires*, Collect. Petitot, T. LIII, p. 368.

(3) Samazeuilh, *Hist. de l'Agenais*, *etc.*, T. II, p. 407.

(4) Pierre de Lusignan, 3e fils de François Ier de Lusignan et de Marguerite de Nuchèze. Son nom sert encore dans la basse vallée du Lot pour désigner un mauvais drôle : « C'est un Galapian ! »

les deux Théobon, le père et le fils, Durfort, marquis de Duras, comte de Rozan (1), Lauzun, qui avait épousé une Laforce et qui était marquis de Puy Guilhem, les Laforce, le marquis de Colonges et d'autres.

Qu'allaient faire les Laforce, le chef nonagénaire du Protestantisme en Guyenne et au loin, le vieux Maréchal et ses fils, le marquis de La Force, Armand de Caumont, marquis de Montpouillan, François de Caumont, marquis de Castelmauron d'Agenais, gouverneur de la Principauté de Montbéliard et du Comté de Belfort, Jean de Caumont, marquis de Tonneins-Dessus (2).

D'Agen, d'Epernon signalait leurs souterraines menées, l'envoi de leurs émissaires à Montauban, à Castres et dans le pays Cévenol, la force que leur donnait la possession des principaux gués de la Dordogne et du pont de Bergerac ; il remontrait la nécessité pour les troupes du Roi d'entrer dans cette ville et de s'y établir. M. de Laforce « désiroit bien porter le coup mais « ne pas encore paroistre (3) ». En effet, les Laforce étaient très près de leurs intérêts et ne voulaient rien hasarder, ni rien risquer, avant d'être sûrs.

« MM. de La Force forgent des prétextes de mescon- « tentements pour s'esloigner de ce qu'ils doibvent à « Leurs Majestés (4) et se figurent par ceste voie d'ob- « tenir des grâces et des honneurs (5) ».

Avant de savoir que la Princesse arrivait en face de Bordeaux, d'Epernon écrivait d'Agen (31 Mai) au Cardinal :

---

(1) Guy Aldonce de Durfort, marquis de Duras et de Lorges. Il avait épousé en 1617 Elizabeth de Bouillon de la Tour d'Auvergne, une des six sœurs de Bouillon et du Maréchal de Turenne.

(2) Un autre de ses fils, Pierre de Caumont, marquis d'Eymet, était mort.

(3) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, pp. 411 à 420. Avril-Mai.

(4) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 438. (Génl de La Valette, 23 Mai).

(5) Ibid.

« Je cognois, il y a longtemps, M. le Maréchal de La « Force. Je sçais l'histoire des dernières guerres de la « Religion et l'avantage qu'il a tiré de Ste-Foy. Durant « les dernières rébellions de Bourdeaux, j'ai apprins les « communications de ces Messieurs avec les Bourde- « lois... J'avais en vérité prié M. le général de La Va- « lette de les envoyer visiter et de lui faire compliment « de ma part et de la sienne aussitost qu'il seroit à Ber- « gerac ; il ne le jugea pas à propos d'autant qu'en y « arrivant il apprit qu'au bruit de sa venue, M. le Ma- « reschal estoit parti de nuict et avoit fait monter à che- « val Mademoiselle de La Force et s'estoit retiré avec « grande précipitation à Castelnau de la Mirande par « des chemins escartés, comme le marquis son fils se « retira de la mesme façon, en grande haste et confu- « sion, chez le comte de Lauzun.

« Il ne fault pas doubter que sy MM[rs] de Bouillon et « La Rochefoucauld peuvent, nous ne soyons à la guerre « dans ceste province. M[me] la Princesse et M. le duc « d'Enghien sont à Limeuil et ramassent tout ce qu'ils « peuvent de gens de guerre : la plus part de ceux qui « estoient dans Bellegarde les ont joints (1) ».

Le duc se trompait.

La Valette avait envoyé un émissaire à La Force. Il y fut reçu « avec peu de civillité ». La Force et Madame répétèrent que l'envoyé n'était venu qne pour reconnaître leur maison et s'en saisir.

Cependant, on avait pour les La Force toutes sortes de ménagements. Pas un logement de gens de guerre ne se fit sur leurs terres, sauf à Bergerac et à Ste-Foy.

Le 2 Juin, La Valette écrivait de Lagagnac, près Banne, au Cardinal : « M. de La Force est généralle- « ment soupçonné de se trouver dans ce parti et dans

---

(5) *Arch. Hist. Gir.*, T. III, p. 440-2-3.

« quelques prisonniers que firent nos coureurs à la « suitte de Mme la Princesse un de ses laquais travesti « fut du nombre. V. E en peut tirer les conséquen- « ces (1) ».

M. de Lavie exprimait à Mazarin ses craintes : « En- « core si M. de La Force se met de ce parti, auquel il « engagera avec luy les Huguenots (2) ». On redoutait le Maréchal que Louis XIII regardait comme le capitaine « le plus expérimenté et le plus capable de son « royaume ».

Le marquis de Castelmauron était venu à Bordeaux. Ses accointances l'avaient rendu suspect. « M. de La « Force les entretient toujours (ceux de Bordeaux) et « ne vient ny ne mande qu'il ne viendra pas (3) ». Conduite équivoque s'il en fut !

Castelmauron y avait tenu des conciliabules avec des conseillers du Parlement. Lenet dit positivement que le marquis y était venu, accompagné de son intendant, St-Martin, pour ménager les intérêts de sa maison auprès de la Princesse.

Lenet était opposé aux La Force, qui auraient, pensait-il, conduit la Princesse à une guerre de religion et par là lui auraient fait perdre bon nombre de catholiques, tout le monde « appréhendant de revoir les confu- « sions de l'autre siècle ». Lenet chargea le président Charron, qui était de la Religion, de leur faire entendre qu'ils avaient plus besoin de la Princesse que la Princesse n'avait besoin d'eux. Après leur entrevue avec Charron, les La Force firent demander plus d'argent qu'on n'en avait « pour se saisir et pour fortifier « Bergerac, Ste-Foy, Clérac, Tonneins et Aiguillon ».

---

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV., p. 447.
(2) Ibid., p. 466.
(3) Ibid., p. 488.

Ils espéraient encore que « le marquis de La Force par-
« tagerait le commandement avec le duc de Bouillon ».
Bordeaux « souhaitait passionnément le succès de cette
« affaire » qui en resta là (1).

Le maréchal de La Meilleraie comptait toujours sur leur fidélité :

« ... M. de Savignac Doradous que j'avez prié de
« vouloir aller voir M. le Maréchal de La Force, vient
« d'arriver, lequel m'asseure que le sieur de St-Martin
« est revenu de Bordeaux et retourné à Lausun près
« M. le marquis de La Force, qu'il a ramené M. de
« Castelmauron et qu'il trouve cette famille disposée à
« se conserver dans le respect et l'obéyssance qu'ils
« doivent à Leurs Majestéz, qu'ils ont quelques griefs
« sur lesquels ils espèrent que la Reine leur donnera
« satisfaction ; qu'ils se sont asseurez de leurs amis,
« mais que, si l'on les considère, qu'ils les porteront
« tous pour rendre le service qu'ils doibvent au Roy
« (20 Juin 1850) (2) ». Les La Force, en calculateurs circonspects, attendirent : ils se déclarèrent plus tard.

« La vérité était que MM. de La Force ne nous don-
« noient de leurs nouvelles que pour faire de tems en
« tems quelques démarches qui nous donnassent de
« l'espérance ; et à eux lieu de faire leurs affaires à la
« Cour (3) ».

Ces grands seigneurs manquaient de désintéressement.

---

(1) Lenet. *Mémoires* (Collect. Petitot), T. 53, p. p. 319 à 326.

(2) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 470.

(3) Lenet. Ibid., p. 371.

CHAPITRE VII

L'Ile St-Georges. — Frondeurs et Espagnols. — Don José Osorio (Juillet 1650). — **Le Roi arrive à Libourne** (1[er] Août). — **La députation du Parlement. — Les députations des Communautés d'Agenais.**

Le Maréchal de La Meilleraie marcha avec diligence droit à la rivière de Dordogne pour empêcher les frondeurs de s'emparer de Bourg et de Libourne. D'Epernon le pria de diriger ses troupes du côté de La Bastide et de Lormont pendant qu'il allait passer en Médoc « qui luy appartenoit quasy entièrement », afin d'en chasser les troupes Bordelaises ravageant le pays. D'Epernon, dès ses premières opérations, y reprit le château de Castelnau (1). Bien loin de se rapprocher de Loches, lieu de son exil, il restait en Guyenne, car il considérait sa charge de gouverneur comme intangible, selon la doctrine du XVI[e] siècle, qui avait encore force de loi sous Henri IV et Louis XIII. Chaque gouverneur était un vice-roi, maître chez lui, dépendant ou non, selon son humeur, du gouvernement central. Ainsi, Lesdiguières, sous Louis XIII, engageait des opérations militaires et faisait campagne contre un prince étranger, le duc de Savoie, sans l'aveu du gouvernement.

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 468, 472 et 478.

Pendant que La Meilleraie opérait autour de Bordeaux, d'Epernon s'efforçait d'assurer le Haut Pays, la ville d'Agen, en dépit de sa sourde opposition, Le Port Ste-Marie, gardé par son défenseur, l'ancien consul d'Agen, Imbert, que le Roi, pour sa vaillance, avait anobli cette année même (1). En Albret, malgré leurs attaches féodales à leurs ducs, Condé et Bouillon tour à tour, Nérac et Mézin restaient fidèles au Roi, plus peut-être par crainte que par dévouement.

En Avril, Aiguillon avait organisé la garde de ses portes dont une seulement restait ouverte, celle du Nord, du côté du Lot. Les autres étaient murées.

Le 14 Juin, la Jurade décida d'envoyer une députation au duc d'Epernon « l'assurer de la fidélité des ha-« habitans et lui demander de leur confier la garde de « leur ville contre les surprises et les mauvais desseins « des perturbateurs du repos public ». Le sénéchal Du Filhard promit son appui. On ne voulait pas de garnison militaire. Dans la même séance, la Jurade arrêta de réparer immédiatement les murailles.

Dans le Bordelais, les belligérants en venaient aux mains.

Le comte de Meilles s'emparait de Castelnau-de-Médoc (17 Juin), puis de La Teste et d'Arcachon, pour per-

---

(1) Lettres de Noblesse de Janvier 1650. Le Roi rappelait qu'il avait servi comme volontaire dans ses armées pendant les dernières guerres de religion et à Fontarabie (1638); et que, durant les derniers troubles de la Guyenne, « il s'est jeté dans le Port Ste-Marie, près « Agen, a conservé la place pour notre service contre les violences « des rebelles et a maintenu les habitans en l'obéyssance qu'ils nous « doivent; et à ceste occasion il aurait esté esleu Consul, qui est une « qualité qui ne se donne qu'aux gentilshommes... ayant encore esté « ledit Imbert quatre fois Consul de la ville d'Agen, et a vécu toute « sa vie noblement... ».

(Samazeuilh. *Hist. de l'Agenais,* etc., T. II, 404).

mettre un facile accès à la flotte Espagnole et au retour ravageait le pays où d'Epernon avait de grandes possessions.

Il ramena beaucoup de bestiaux que la Princesse fit restituer (17 Juin).

D'Epernon, à son tour, fit passer des troupes en Médoc. Le Parlement, alarmé, pressa La Princesse d'envoyer Lamothe-Sauvage à l'Ile Saint-Georges, pour y commander les paysans qui s'en étaient emparé et qui s'y fortifiaient.

Le mouvement d'opinion contre le Duc était de plus en plus vif. Le haine publique s'était encore accrue. Tout ce qui approchait le Duc était ou suspect ou odieux. D'Argenson, Du Plessis-Praslin, Comminges avaient perdu entièrement la confiance des Bordelais, rien que par les nécessaires rapports d'affaires qu'ils avaient avec lui. Pire en advint au Vicomte de Virelade, Salomon, ci-devant avocat au Grand Conseil, chancelier du duc d'Epernon, et qu'on traitait de « plume vénale et pédantesque (1) ». Sa qualité de chancelier lui avait attiré la haine du Parlement qui lui interdit à l'avenir toute charge de judicature (2).

Déjà, l'année précédente, en arrivant à Bordeaux, le maréchal Du Plessis-Praslin écrivait au Cardinal (25 Septembre 1649) : « La rage de ceux de Bourdeaux ne « se peut imaginer contre M. d'Epernon (3) ».

Néanmoins, en Juin 1650, La Meilleraie proposa un moyen terme au Parlement, l'éloignement de la Princesse de Condé et « de ceux qui avaient été reçus de« puis peu », c'est-à-dire des Ducs (4).

Le Parlement délibéra. Comme toujours, les violents

(1) *L'Evangéliste de la Guyenne* (in *Souvenirs du Règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac. T. III, p. 478).

(2) Cosnac, Ibid., T. III., p. 159.

(3) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 420.

(4) Ibid., p. 438.

l'emportèrent sur les timides qui voulaient la paix. Le Parlement renvoya la lettre missive du Maréchal, comme si elle n'avait pas été ouverte, sous prétexte qu'elle lui avait été apportée par un trompette, au lieu d'un messager spécial.

Le 16 Juin, M. de Bellegarde écrivait à Mazarin : « Les violences du duc d'Espernon voussont si cognues « que V. E. n'aura pas peyne à croire qu'il en est tous« jours dans la pratique... Dans les querelles qu'il ha « il abuse de l'autorité du Roy aussy bien qu'en toute « autre chose... Il prend toujours pour prétexte de ses « vengeances (le service du Roi) (1) ».

Le conseiller Voisin, qui avait été député par la Cour (18 Juin), tenait au Parlement de Paris le même langage (6 Juillet) : « Le duc d'Epernon a recommencé des « persécutions nouvelles sur de vieilles ruines. Les sol« dats démolissent et bruslent nos maisons, tuent les fem« mes et les enfants, profanent et pillent les Eglises ».

M. le duc d'Orléans annonça à cette même séance que le Roi avait rappelé le Duc auprès de lui (2).

Le 21, le Parlement autorisait la Princesse à lever des troupes.

Le lendemain, 22, La Valette s'emparait de l'Ile St-Georges. « M. le maréchal de La Meilleraye est « dans l'Entre-Deux-Mers et nous avons pris aujour« d'hui l'Ile St-Georges (22 Juin) (3) ».

La Valette y laissait 120 hommes et rejoignait les troupes du Duc, son frère (4). Couvertes par l'Ile St-

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 474.

(2) St-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, T. II, p. 215.

(3) *Jurades de Bergerac*. T. VIII, p. 231. Lettre de Simony, secrétaire du Duc. (De Castres 22 Juin).

(4) D'Epernon de son camp de Castres écrivait (23 Juin) aux Consuls de Lectoure de conduire en toute diligence et sous bonne et sûre garde « ès prisons royaux d'Agen » le nommé Lafaisse d'Aubenas en

Georges, elles s'avançaient jusqu'à Léognan, Gradignan et Pessac. L'alarme fut si vive qu'au clocher de St-Seurin retentirent les appels du tocsin (25 Juin). Les troupes ne s'arrêtèrent pas là, mais s'avancèrent jusqu'au Taillan, d'où elles fondirent le même jour sur les troupes de Bouillon, qui attaquait le château de Blanquefort. Malgré leurs cinq mille volontaires, les Bordelais furent rejetés en désordre (1).

Ce jour, le Parlement avait déclaré la guerre à d'Epernon et à ses adhérents « infracteurs de la paix, « ennemis du Roy et de son état et perturbateurs du « repos public ».

Le peuple, furieux contre d'Epernon, accusait Daffis d'avoir empêché le Parlement de donner un arrêt d'union. Il saccagea son hôtel et menaça Daffis de mort. Le Parlement donna aussitôt l'arrêt, qui fut expédié dans tout le ressort (2).

Le 27, le chevalier de Roquelaure et Lamothe-Delas, avec trois cents hommes et l'aide des paysans, surprirent les soldats de d'Epernon à l'Ile St-Georges. On y fit quatre-vingt-sept prisonniers, parmi lesquels le sieur de Canoles, lieutenant-colonel de Navailles.

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent visiter l'Ile et résolurent d'y envoyer de Chambon et d'y construire un fort à la pointe (28 Juin).

Par vengeance, d'Epernon recommença ses ravages en Médoc et reprit Castelnau.

Le Duc ne tenait aucun compte des dépêches de

Vivarais « à cause d'intelligence avec les ennemis de l'Etat », enjoignant au sieur de Sabeilhan, lieutenant général au gouvernement de Lectoure et à tous prévôts, vissénéchaux et Consuls de prêter main forte. (Arch. d'Agen. EE. 27. (26 Juin et 18 Juillet).

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 475.

(2) Dom Devienne. *Hist. de Bordeaux.* T. I, p. 382.

Mazarin qui lui enjoignait de se rendre auprès de lui à Blois ou à Orléans.

La Meilleraie quitta son camp de St-André de Cubzac pour aller à Blaye, chez le duc de St-Simon où il pria d'Epernon d'aller l'y rejoindre. D'Epernon n'avait que la rivière de Gironde à traverser, il refusa

La Meilleraie s'en plaignit au Roi. Qu'importait à d'Epernon, infatué de sa puissance ?

Le Duc manifestait, quelques jours après, son étonnement au Cardinal de son rappel, trouvant son départ inopportun puisque sa présence était nécessaire pour dissiper « toutes les pratiques et entreprises (5 Juil- « let) (1) » et il continuait à donner des ordres.

Marin enjoignait aux Consuls de Tonneins Dessous d'expédier deux grands bateaux à Monheurt, pour le 12 Juillet, afin de transporter à Preignac les soldats du régiment de Candale (2). Le 6, il enjoignait aux Consuls de Casteljaloux de recevoir le régiment de cavalerie de Bentz. (Du camp de Castres) (3).

Il n'avait pas tort de se garder, car, d'après Lenet, un gentilhomme de la Seigneurie de Caumont, amené par l'abbé Pichon et déguisé en paysan, proposa aux ducs de se saisir d'Aiguillon avec quatre cents hommes et d'obtenir à Marmande qu'une porte restât ouverte six heures de temps pendant la nuit. On fit la faute d'ajourner l'entreprise (4).

Le Parlement proposait au Maréchal de La Force et au marquis de La Force, son fils aîné, d'entrer dans le parti « pour estre ensuite les généraux du Parlement, « comme les ducs l'étaient de la Princesse (5) ».

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, pp. 478-9.

(2) Arch. Dép. Suppl. E. 2275.

(3) Casteljaloux, B. B. 7 (Communic. de G. Tholin).

(4) Lenet p. 367.

(5) Lenet. *Mémoires*, p. 371.

La Meilleraie, de son côté, mandait aux cômmunautés riveraines de la Dordogne, Bergerac, Ste-Foy, Lamothe, Monrevel, Cieurac, St-Jean de Blaignac, de faire descendre à Branne tous les bateaux nommés *couraux* dans le pays (1).

Une nouvelle lettre du Cardinal vint signifier au Duc de partir « sans excuse, ni réplique, toutes considéra-
« tions cessantes (10 Juillet) (2) ».

Les rebelles avaient besoin d'argent.

Il ne suffisait pas à la Princesse d'emprunter en son nom personnel sur les caisses publiques 30,000 livres et d'engager ses bijoux (25 Juin). On recherchait aussi l'argent de l'Espagne, ce qui était public à Bordeaux.

La Fronde des Princes négociait depuis longtemps avec l'Ambassadeur Espagnol, le baron de Vatteville.

Ainsi de Cadillac, dès le 19 Décembre 1649, d'Epernon avertissait les maire et échevins de Bayonne du passage prochain de deux ou trois Espagnols en route pour Bordeaux et qui pouvaient bien être des négociateurs (3).

D'autre part, il signalait au marquis de Poyanne, le passage de négociateurs bordelais : « Les maire et
« échevins de Bayonne vous ont donné advis que cer-
« tains Bordelais, qui négocient avec l'Espagnol, doib-
« vent passer en vostre voisinaige; vous jugerez assez
« de quelle importance est l'affaire pour n'oublier pas
« d'y donner l'ordre nécessaire... (D'Agen le 11 Jan-
» vier 1650 (4) ».

L'encre du traité de paix de Janvier 1650 n'était pas encore sèche que Sauvebœuf et Lusignan avaient fait

(1) *Jurades de Bergerac*, T. VIII, p. 235.

(2) Chéruel. *Hist. de la Minorité de Louis XIV*, T. IV, p. 112.

(3 et 4) Pons de Carsalade. *Documents inédits sur la Fronde en Gascogne*, p. p. 30 et 172).

venir Vatteville à Bordeaux, au grand scandale du maréchal Du Plessis-Praslin.

Plus tard, le 20 Avril 1650, Turenne et Mme de Longueville signaient un traité à Stenay, avec les Espagnols.

La Princesse remettait un mois après des lettres de créance pour le baron de Vatteville à Lusignan, qui était parti pour l'Espagne avec le Jurat Fonteneil (15 Mai).

Lavie accusa Lusignan d'être le principal auteur du traité de Madrid, et d'avoir porté à Saint-Simon les offres du Roi d'Espagne.

« Tout le monde me crie fort qu'on n'en veut pas (des « Espagnols), qu'on aymeroit mieux mourir ; mais je « ne voy que des paroles et mouvements impuissants, « point de force, ny de conduite pour empescher le « mal (1) ».

Et ce même duc de Saint-Simon, qu'on suspectait, envoyait au Cardinal les assurances de sa fidélité (5 Juin). « Elle (S. E.) en verra tous les effets si je trouve « jour à mesnager Mme le Princesse, afin de la tirer de « cet embarquement où elle est engagée par un perni- « cieux conseil (2) ».

Sauvebœuf et Sillery, l'homme de confiance de la Princesse, prirent la mer sur un vaisseau espagnol (14 Juin) pour presser l'exécution des promesses faites à Lusignan de 800,000 livres pour l'armée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld.

Fonteneil, qui venait de toucher 300 pistoles que lui avait comptées Vatteville à Roque-de-Tau devant le marquis, détourna l'amiral de l'envoi du reste, lui démontrant l'impossibilité de conduire en sûreté cet argent à Bordeaux. Vatteville, plein de prudence et bon

---

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 440 et 444. (Lettre de Lavie à Mazarin, 2 Juin).

(2) Ibid., p. 456.

ménager, s'en retourna avec ses patagons à Saint-Sébastien (1).

L'armée des Ducs affamée manqua de tout, de vivres et de munitions (2).

Tout à coup, on apprit brusquement à Bordeaux l'arrivée d'une flotille espagnole, escortée de la flotte bordelaise, sans que la flotte du Roi s'y fut opposée, vers Cordouan.

Le vendredi, 12, deux frégates espagnoles vinrent jeter l'ancre à Bacalan, conduites par Don José Osorio.

Conduit par Sauvebœuf, il fut solennellement reçu par les partisans de la Princesse. Il entra dans un carrosse à six chevaux. On le régala : les Ducs ne le quittaient point. On lui bailla la musique avec luths, violons et trompettes.

Les Espagnols portèrent de l'argent chez Lenet : les uns parlaient de 600,000 livres; les autres, de 1,300,000. « Il est constant que jusques icy cet argent ne paroist « point et ne s'en foict aucune distribution ».

Le lendemain, les frégates vinrent mouiller devant une des portes de la ville (Samedi, 13 Juillet).

Le Parlement s'indigna. « Le Parlement donna arrest « pour faire arrester ces étrangers ou leur courir sus et « se saisir de leurs vaisseaux ». Il envoya deux commissaires à la Princesse « luy faire reproche de ce traité « d'Espagne », traité conclu entre le Roi d'Espagne et de Baas et qu'Osorio apportait.

Mais il fallut compter avec « la gronderie de la ca« naille », sur laquelle s'appuyait Bouillon et qu'il pratiquait, pour amener le Parlement à l'Union avec la Princesse.

Le lundi, 15, après la levée de l'audience — il était

---

(1) *L'Evangéliste de la Guyenne*, in Cosnac, T. III, pp. 453-4.
(2) Cosnac. *Souvenirs du règne de Louis XIV*, T. III, p. 158.

environ midi — la porte de la Grand'Salle fut envahie par la populace criant : « Vive le Roy et les Princes ! et « leur dirent que c'estoit trop marchander, qu'il « falloit donner cet arrest d'Union ou mourir ».

Les Conseillers, devant les épées au vent, furent obligés de rentrer dans les chambres. « Par une conspi-« ration presque universelle de toutes les opinions », le Parlement résolut de périr plutôt que de consentir à l'Union. La Princesse envoya Lenet offrir ses services et son influence au Parlement. On repoussa ces offres avec fermeté. La Princesse, accompagnée du duc d'Enghien et des Ducs, vint quand même. Elle se jeta au milieu des balles, mais le Parlement, avec une fierté sereine, ne voulut rien devoir à la Princesse et attendit.

La Princesse, répétant le mot de Henri IV « Qui m'aime me suive ! » s'efforçait de calmer cette populace, lui faisant verser à boire, souffrant d'indécentes familiarités, écoutant sans broncher les obscénités popu laires qu'on faisait répéter à l'héritier des Condé.

Enfin, l'un des Jurats, Pontac-Beautiran, arriva à la tête du Guet et d'une partie des milices et somma cette canaille de se retirer. Il fut obligé de faire tirer : la vue de quatre ou cinq d'entre eux étendus sur le carreau écarta bientôt tout le reste. Mme la Princesse et les Ducs s'empressèrent de nier toute participation.

Le Parlement, après avoir défendu aux siens tout rapport avec la Princesse et interdit à tous les habitants d'assister à aucun conciliabule, se retira (1).

Il était six heures du soir, lorsque se terminèrent ces scènes qu'on vit se renouveler un siècle et demi plus tard sur un autre théâtre.

Le Parlement était resté impassible, sans jamais quitter « ni la fonction, ni la dignité de juges ».

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 363.

Voici le récit peut-être partial de La Rochefoucauld :

« Le Parlement envoya alors donner advis aux Ducs « de ce désordre et les pria de le faire cesser. Ils ne « furent pas faschés qu'on eust besoing d'eux en cette « rencontre... Leur présence fit l'effect qu'ils désiroient : « elle arresta la fureur du peuple dans le moment qu'il « alloit mettre le feu au Palais. Ils se rendirent média- « teurs entre le Parlement et lui. Le renvoyé d'Espagne « eut des lors toute la sûreté qu'il désiroit et l'arrêt fut « donné en la manière qu'on le demandait (1) ».

Osorio partit « a petit bruit... et les (trois) vaisseaux « levèrent l'ancre et s'avallèrent plus de deux lieues en « bas ». Des 400,000 livres qu'il avait apportées, il n'en laissa que 60,000 à la Princesse qui lui donna des pierreries en gage (2). Le jour même de l'émeute, le baron de Baas, maréchal de bataille, avait été chargé par la Princesse de négocier des emprunts, après le refus du banquier Courtade qui, avait refusé n'ayant pas de fonds espagnols, de payer les lettres de change de 100,000 livres que Vateville avait tirées sur lui.

Deux jours après l'émeute, par un mouvement inexplicable, le Parlement donna l'arrêt de l'Union qu'il avait refusé sous la pointe des épées et le crépitement de la mousquetade. On envoya une copie de l'arrêt à Vatteville.

Les menées avec l'Espagnol se poursuivaient toujours. Sauvebœuf, Mazerolles, le marquis de Sillery et Baas étaient repartis pour l'Espagne avec Osorio, afin d'y presser les secours.

---

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires.* T. II, p. 291.

(2) *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guyenne pendant la guerre de Bourdeaux.*

Le 13, la Princesse avait donné l'ordre de lever 4000 hommes de pied. Elle donna des commissions à Nort pour la recrue de quinze compagnies destinées à un régiment dit de Conti et au chevalier de Roquelaure pour augmenter de dix compagnies le régiment d'Enghien ; à Chauffour pour augmenter du même nombre celui d'Auvergne qu'il commandait pour le duc de Bouillon ; enfin au chevalier de Paliers pour lever dix compagnies de Condé. Toutes ces compagnies devaient avoir un effectif de soixante-dix hommes chacune (1).

Au milieu de ce tumulte, on annonça la venue du Roi en Guyenne. De son camp de Castres, d'Epernon avait annoncé aux Consuls d'Agen l'arrivée prochaine du Roi et l'entrée en campagne du Maréchal de La Meilleraie « avec de bonnes trouppes » dans l'Entre-Deux-Mers (22 Juin) (2).

Sur le départ du Roi, Gui Patin écrit :

« M. le Maréchal de La Meilleraye a mandé au Roi
« qu'il ne devait pas avancer plus près de Bordeaux que
« Poitiers ; qu'il falloit apaiser cette affaire pas traité
« ou qu'autrement le Roi n'en viendrait point à bout ;
« qu'il était besoin de 30,000 hommes pour dompter
« Bordeaux, qui autrement était indomptable (3).

Le courrier, qui apporta les Lettres Royaux annonçant cette arrivée, menacé d'être jeté à la Garonne, se réfugia à l'Archevêché.

La Reine Régente comptait sur la présence du Roi

---

(1) Lenet. *Mémoires.* Collect. Petitot. T. LIII, p. 395.

(2) Arch. d'Agen. Le 20 Juin, il leur avait écrit de Ste-Foy pour leur faire embarquer des pièces de canon à destination de Cadillac qu'ils allèrent chercher à l'île de Lafox.

(3) 26 Juillet 1650.

pour une pacification facile qui par le même moyen avait si bien réussi en Normandie et en Bourgogne.

Dans sa lettre aux Consuls d'Agen, donnée à Paris le 4 Juillet 1650, après leur avoir exposé les succès de son armée sur les Espagnols forcés de lever le siège de Guise, après dix-huit jours d'efforts, le Roi ajoutait : « Cependant, voyans que les souslèvemens entreprins « par le duc de Bouillon, par Marcillac (1) et autres « leurs adhérans, dans les lieux esloignes de nostre « personne et ou ils ont leurs lieus et habitudes, s'aug- « mentant de jour en jour, ils essayent de jeter le trou- « ble et la révolte dans nostre Province de Guyenne, « prétendans y attirer nostre ville de Bourdeaux et « qu'ils ont traitté avec les Espagnolz pour les intro- « duire dans le Royaume.....

« C'est pourquoi nous avons résoleu de nous ache- « miner au plustost dans nostre Province de Guyenne, « sans que les incommoditez de nostre âge nous puis- « sent divertir d'effectuer une chose si nécessaire à « nostre Estat ».

Le Roi déclarait en outre remettre au duc d'Orléans, son oncle, le commandement des provinces d'en deçà et d'au delà la rivière de Loire (2).

Les Consuls d'Agen reçurent de La Vrillière une lettre confirmative (3).

Le Parlement de Paris saisit cette occasion du départ du Roi pour entendre les doléances d'un nouveau député du Parlement de Bordeaux, Guyonnet, et enregistrer une déclaration de la Reine Régente mandant d'Epernon sur la Loire et promettant de ne pas le ramener en Guyenne. (6 et 7 Juillet).

---

(1) Le Duc de La Rochefoucauld.

(2) Arch. d'Agen. CC. 222, (*Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 190).

(3) Arch. d'Agen. BB. 17, p. 72.

Le Roi partit de Fontainebleau et s'avança vers la Guyenne par Orléans, Blois, Tours et Poitiers.

A l'approche du Roi beaucoup de gens pensaient ce que pensait Bassompierre en 1620 : « Suivre non le « meilleur et le plus juste parti mais où la personne du « Roi se trouve et où il y a le sceau et la cire (1) ».

L'esprit de défiance attribuait ce voyage moins au désir de rétablir la paix que de rétablir le duc d'Epernon. On accusait Mazarin. « L'indifférence que ledit « sieur Cardinal a marquée pour pacifier.... cette « province.... nous persuade facilement qu'il appuye « le duc d'Epernon (2) ».

Montglat à son tour expliquait les tergiversations du Cardinal : « Il était si attaché à le maintenir à cause du « mariage qu'il prétendait faire du duc de Candalle « avec une de ses nièces qu'il n'entendait point de rai- « son là-dessus, mais suivait les passions de ce Duc en « toutes choses (3) ».

Dans une lettre de Pontac, au duc d'Orléans écrite au nom du Parlement (18 Juillet), il était dit : «... Nous « ne doubtons que... vous ne jugiez avec nous que la « désobéissance que le duc d'Epernon marque pour les « ordres du Roy ne soit un effet de la haine irrécon- « ciliable qu'il a contre ceste Province (4) ».

D'Epernon, dans son orgueil de vice roi, agissait en pleine indépendance sans se soucier des ordres formels d'un ministre dont il connaissait les complaisances intéressées et secrètes.

---

(1) G. Hanotaux. *Richelieu rebelle.* (Rev. des deux Mondes 1899).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 485.

(3) Montglat. *Campagnes.* T. II, p. 235. Il s'agissait d'Anna Maria Martinozzi.

(4) Jurades de Casteljaloux, BB. 7, f° 89. (Commun. de G. Tholin).

Il continuait à commander en maître. Ainsi il envoyait des ordres aux Consuls de Casteljaloux de loger le régiment de Bentz. (De Castres, 6 Juillet).

De Castres, toujours par monts et par vaux, il partit pour Dax où les députés de Casteljaloux vinrent l'implorer au sujet de ce régiment. Il se contenta de leur donner pour aides Aillas et Pellegrue (1).

De Dax, d'Epernon repartit pour Agen.

Il trouva les Consuls à la porte St-Antoine et pria le sieur de Roques de ne pas le haranguer (15 Juillet) (2).

Il semblait s'éloigner de Loches, lieu de son exil, où il n'arriva d'ailleurs qu'en Août.

La Valette s'installa à Agen le 19, pour remplacer le Duc dans le commandement du pays d'Agenais (3).

Dès son arrivée, La Valette ordonna à toutes les Communautés d'Albret de fournir pour quinze jours la subsistance aux gens de guerre qui s'y trouvaient (20 Juillet), pour préparer une entrée en campagne qu'il méditait, comme il résulte d'un ordre du 24 Juillet suivant (4).

Le Duc partit d'Agen, le 21, pour se rendre auprès du Roi. Il emmena avec lui le premier Consul, M. de Malartic, et ordonna au corps de ville d'obéir aux ordres de Monseigneur le Général de La Valette (5).

A ce moment précis, une lettre du Jurat Constant

---

(1) Le 16, M. de Villeneuve, gouverneur du château, réclama à son tour aux Consuls de Casteljaloux de la poudre et du plomb, « qu'au-« trement il protestoit de tout le dommage qu'il pourroit arriver ».

(2) Arch. d'Agen. *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 141 verso.

(3) On le logea chez Mme Dalot.

(4) Samazeuilh, p. 250.

(5) Arch. d'Agen. BB. 59, p. 141 verso.

annonçait que le Duc de Bouillon avait dans le Médoc huit cents chevaux et quinze cents fantassins. Avec la possession du Médoc et des Landes voisines, où se trouvaient les châteaux de La Teste de Buch, dont d'Epernon était captal, de Castelnau de Castillon et de Lesparre, on pouvait « mugueter » à l'aise avec les bons amis Espagnols. « Qui sera maistre de la campagne « sera maistre de ces places qui sont toutes à M. d'E- « pernon (1) ».

Pendant les opérations de Bouillon en Médoc La Meilleraie pour affermir le Périgord s'était avancé vers Périgueux.

La Valette à son tour quitta Agen, le 24, amenant avec lui à Cadillac pour le service du Roi le sieur de St-Gillis, Consul, que la Jurade voyait partir avec regret.

Le 27, St-Gillis annonçait à ses collègues l'arrivée du Roi pour le vendredi suivant, l'échec de la tentative des Bordelais pour brûler le pont de Branne que La Meilleraie avait fait jeter sur la Dordogne, la fuite de la cavalerie Bordelaise de La Bastide à Bordeaux, et les partis que mettait chaque jour en campagne le Maréchal de La Meilleraie.

« Ils ont si mal réussi, écrivait le Consul St-Gillis à « ses collègues d'Agen, que de huit galiotes, il n'en est « revenu qu'une et leur cavalerie, qui avait passé pour « cette exécution à La Bastide, s'est retirée à Bour- « deaux, plus vite que le pas (2) ».

La Jurade d'Agen décida d'envoyer six députés au Roi, dont deux Consuls, MM. de Malartic et St-Gillis (ce dernier était déjà à Cadillac) et quatre Jurats, les sieurs de Faure, Langelier, Daurée jeune et de Girles,

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 487.

(2) Arch. d'Agen. EE. 62.

celui-ci en remplacement de M. de Sevin empêché par une indisposition.

Le Parlement prit aussitôt un arrêt contre les députés. Il lui suffisait de savoir que ces députés étaient à Cadillac. Contre cette députation protestèrent aussi les gens du Roi de la Cour Présidiale d'Agenais. (5 et 6 Août) (1).

A Bordeaux, les esprits s'échauffaient toujours.

La Princesse demanda au Parlement de repousser la force par la force (18 Juillet).

Ce même jour, le Parlement adressa au Parlement de Paris une lettre de moule (imprimée) contre le duc d'Epernon et le Cardinal, « son protecteur quand « même ».

Le Parlement décida la création d'un régiment de dix compagnies, portant son nom : Régiment du Parlement.

Tous les corps de la ville se réunirent à la Maison Commune qui retentit des imprécations dirigées contre Mazarin (20 Juillet).

Une nouvelle assemblée se tint à l'Hôtel de Ville (26 Juillet) au lendemain de la lettre d'avis du Roi. On y dressa des listes de proscrits. On menaça de mort Pontac Beautiran, délégué par les Jurats vers le Roi.

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 149 à 154. Le Présidial avait député un de ses présidents, Gabriel de Couquet. De Couquet refusa de se joindre à St-Gillis, se plaignant amèrement de l'exécution faite contre lui par les Consuls pour avoir refusé de se rendre à la garde des portes, les traitant de voleurs pour lui avoir saisi sa vaisselle d'argent. Il exhalait sa colère dans la boutique du sieur Faure, bourgeois et marchand, assis sur un établi, devant MM. de Raignac, conseiller clerc, de St-Gillis, sieur de Lamothe Coupet, de Bouloigne, Jurat, et de Faure jeune. Les Consuls avertis décidèrent d'informer contre de Couquet et de faire vendre un bassin d'étain et un chauffe-lit, saisis chez lui en vertu de la délibération de la dernière Jurade.

Le 28, le Parlement interdit par arrêt au cardinal Mazarin l'entrée de la ville « à cause de la protection « qu'il a toujours accordée au Duc d'Espernon... A « esté aussi déclaré qu'on députeroit vers le Roy un « président et quatre conseillers pour saluer LL. MM. « avec défense toutefois de voir directement ou indirec- « tement le Cardinal Mazarin, le Duc d'Espernon, le « Premier Président de Bourdeaux (Du Bernet), Lavie, « Constant et autres qui ont vendu et trahi les interests « de la ville ».

« Leur ordre (aux députés), disait Constant au Car- « dinal, est, de veoir le Roy seul, comme si vostre con- « duite n'estoit pas l'ame de l'Estat ! ».

L'arrêt déclarait aussi qu'on ne reçevrait « aucunes « trouppes qui pourraient donner ombrage à la ville (1) ».

Par deux lettres de cachet, l'une à l'adresse du Parlement, l'autre aux Jurats, expédiées par La Meilleraie (30 Juillet), le Roi interdisait l'élection des Jurats qui devait avoir lieu le lendemain, 1er Août, selon l'usage. On passa outre et on nomma de Nort, l'avocat Fonteneil et le banquier Quitaut.

L'Archevêque, pour avoir refusé d'excommunier d'Epernon, fut obligé d'abandonner sa ville métropolitaine.

Le 1er Août, le Parlement de Toulouse donna son arrêt d'Union avec le Parlement de Bordeaux. Il demandait en même temps le remplacement de d'Epernon « pour faire cesser les foulles et oppressions faictes « dans le ressort de la Cour dans ladicte province... et « indues vexations et levées extraordinaires que le Duc « d'Epernon fait dans le ressort de la Cour à main « armée (2) ».

---

(1) *L'Ormée à Bordeaux*, par A. Communay, p. 39.

(2) Le ressort du Parlement de Toulouse s'étendait sur une partie de la Province de Guyenne. Dom Devienne, T. I, p. 403.

Le Roi approchait. Parti de Poitiers le 22 Juillet, il entra à Angoulême le 25. Il y reçut les protestations de fidélité du Duc de St-Simon qu'on suspectait.

D'Epernon vint y saluer le Roi et de là partit pour Loches (1).

Le Roi, venant de Coutras, arriva à Libourne le 1er Août. Il avait auprès de lui Madame Mère, le Cardinal Mazarin, la Grande Mademoiselle, le Premier Président Du Bernet, l'avocat général Lavie, le Jurat Constant et d'autres personnages, parmi lesquels des Conseillers du Parlement de Paris.

« Il y faisait une chaleur horrible... La Reine demeu-
« roit tout le jour sur son lit sans s'habiller que le
« soir (2) ».

Le Roi reçut enfin les députés du Parlement. La députation se composait du président Bernard de Pichon (3) et des présidents aux requêtes Grimaud, Francon, Suduirault et Pommiers.

Le Président de Pichon harangua le Roi. Rempli de l'esprit de haine du Parlement contre d'Epernon et le Cardinal, Pichon pendant sa harangue ne leva jamais

---

(1) Mlle de Montpensier. *Mémoires.*

(2) Ibid. p. 75. (Collect. Petitot).

(3) Pichon, seigneur de Carriet, baron de Longueville et de Parempuyre. Il avait épousé en premières noces Catherine de Lalanne (1638) ; en secondes noces, Anne Daffis, baronne de Longueville (8 Sept. 1646). En 1647, il était au siège de Libourne avec son frère Pichon-Muscadet qui commandait le régiment de Pichon. Leur cousin le chevalier de Pichon-Pradelle, commandeur du Temple de Bordeaux, était l'amiral de la flotte Bordelaise contre Libourne dans la rivière de Dordogne. (V. *L'Ormée*, p. 15). En Juin 1650, le président Pichon combattait à l'affaire de Blanquefort. Il eut un cheval tué sous lui. D'Epernon fit raser son château de Carriet, dit du Diable, près de Lormont. Le Duc assistait à l'exécution.

les yeux sur le premier ministre qui se tenait debout derrière le fauteuil du Roi (1).

« Les Rois, Sire, sont comme associés à la divinité « dans la conduite de leur empire : leur autorité ne « brille pas moins dans les effets de la clémence que « dans les fonctions de la justice... Telles sont les fa- « veurs que Votre Parlement doit espérer, puisqu'il « s'est toujours tenu ferme et inébranlable dans les rè- « gles de son devoir et qu'il n'a jamais eu d'autres vues « dans toutes ses actions que le service et la gloire de « Votre Majesté ».

Se tournant vers la Reine Mère : « C'est de votre « protection, Madame, que nous espérons voir la fin de « nos misères et arracher dans cette province, si défigu- « rée par la discorde et qui est depuis si longtemps le « théâtre de la guerre, les incendies, les viols et les « sacrilèges (2) ».

Le Roi montra une froide indifférence et renvoya les députés à son chancelier.

Aux paroles de dévouement des députés, « La Reine « répondit qu'elle le croirait dès qu'elle en verrait les « bons effets, qui ne paroissoient pas jusqu'à présent,

---

(1) Gui Patin désignait le Cardinal dans sa correspondance sous le nom de « Pantalon Rouge » et disait qu'il était aussi haï que le Maréchal d'Ancre. Ce n'était pas la première humiliation de cette nature que subissait le Cardinal. Lorsqu'en Juin, Gondi, le coadjuteur, après son accord avec le Roi, se décida à aller à la Cour, il refusa de rendre visite au Cardinal Mazarin : « Il n'y a point vu le Mazarin, comme « il l'avait stipulé, avant que de partir, qu'il ne l'irait point voir : « aussi de lui en a t'on pas parlé ». Le soir de l'entrée du Roi à Paris (18 Août 1649), Beaufort, le Roi des Halles, alla saluer le Roi et la Reinemais ne voulut pas visiter Mazarin.

A. Brette. *Le XVII*e *Siècle,* d'après la corresp. de Gui Patin, pp. 49-50.

(2) Dom Devienne. T. I, p. 398.

« qu'ils avaient reçu dans leur ville la Princesse de « Condé et les Ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, « qui étaient armés contre le service du Roy et présen- « tement avaient à Madrid de leur part les marquis de « Sauvebœuf et de Sillery pour demander secours au « Roi d'Espagne, qu'elle désirait en toutes choses qu'ils « fussent chassés de Bordeaux comme rebelles et qu'en « suite le Roi ferait son entrée dans leur ville, et elle « leur ordonna de répondre positivement là-dessus. Le « Président répondit à la Reine qu'il ne doutait pas « qu'elle ne fut obéie en tout mais que la compagnie « ne leur ayant pas donné d'ordre là-dessus, il fallait « qu'ils retournassent pour en conférer avec elle (1) ».

« Il vint des députés du Parlement de Paris pour faire « des propositions de paix avec les Bordelais. On ne les « voulut pas écouter, ni même leur permettre de demeu- « rer à Libourne une nuit : ils n'y firent que dîner (2) ».

Les députés rendirent compte de leur mission aux Chambres assemblées. On y lut les lettres du Chancelier datées du 3 Août. « ... S. M. vous demande si « vous entendez continuer d'assister et protéger le duc « de Bouillon... lui qui a été déclaré criminel de leze- « Majesté en tous les Parlements de France ; qui depuis « a fait un traité avec les Espagnols ; qui a envoie au- « jourd'hui, de sa part les marquis de Sillery et de Sau- « vebœuf à Madrid..., qui fait agir son frère, le vi- « comte de Turenne, pour entrer en France avec des « troupes ennemies et mettre tout à feu et à sang.. En « second lieu S. M. désire savoir si vous n'entendez « pas qu'elle entre dans Bordeaux dans la même forme « qu'elle entre dans toutes les villes de son Royaume, « c'est-à-dire, accompagnée des troupes qui sont néces-

(1) Montglat. T. II. *16e Campagne*, p. 239. (Collect. Petitot).

(2) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, p. 90.

« saires pour la sûreté de son royaume et pour le sou-
« tien de sa dignité royale (1) ».

On en resta là.

Dès que le Roi fut arrivé à Libourne, les députations de la Province de Guyenne et des Provinces voisines y affluèrent pour lui témoigner leur inébranlable fidélité,

Le 2 Août, les Consuls d'Agen avaient reçu une lettre de M. de Valence, leur donnant avis que S. E. passant par Cadillac les priait d'informer les villes circonvoisines de l'arrivée du Roi (2).

Les Consuls de Nérac demandèrent des renseignements à ceux d'Agen.

Les députés d'Agen, MM. de Faure, de Langelier, Daurée jeune, de Sevin, St-Gillis, Roques (3) partirent en bateau avec mission de demander au Roi « d'homo-« loguer » les privilèges et franchises de la ville, de leur donner la poste sur la rivière de Garonne, d'Agen à Bordeaux, de maintenir la Cour des Aides à Agen et de représenter à S. M. la misère et pauvreté des habitants et les charges qu'ils ont supportées (7 Août).

Le 8 Août, les Consuls d'Agen reçurent une lettre pressante de La Vrillière, datée de Libourne, les invitant à venir rendre leurs devoirs au Roi, « comme l'ont « fait la plus grande part des villes de la Province » ou d'attendre Leurs Majestés à Cadillac où la Cour allait se rendre (4).

Les députés d'Agen auraient dû partir plutôt. « Je
« appréhende que ce retardement, écrivait St-Gillis, et
« les discours qu'on fait icy tous les jours de se qui se

(1) Dom Devienne. T. I, p. 400.

(2) *Journal des Consuls*. BB. 59.

(3) La liste des députés comparée à celle que nous avons donnée plus haut, est un peu modifiée. (Arch. d'Agen. AA. 40).

(4) Arch. d'Agen. BB. 17, p. 75.

« passe à Agen, nous porte quelque préjudice (1) ». St-Gillis faisait allusion à l'attitude de la Cour Présidiale.

Les députés étaient de retour le 14 ; et le 15, ils rendirent compte de leur mission à la Jurade assemblée, se félicitant de la réception que leur avaient faite le Roi, Mgr le Cardinal et M. de La Vrillière (2).

Tonneins Dessous envoya sa députation à Libourne, le 13 Août (3).

Le 16 Août, la Jurade de Tonneins Dessus, ayant appris que le Roi est dans la Province et « estant ad-« vertys que diverses Communauttés ont déja fait le « voiage et qu'il y en va tous les jours... mais d'autant « qu'on a esté adverty que sa dicte Majesté s'est esloi-« gnée de Libourne, où la Cour estoit, estant allé à « Bourg, pour aller auquel lieu il y a de grandes ris-« ques et inconvénients attandeu que les armées sont « sur les chemins », on attendra que S. M. vienne plus près (4).

Le 23, on apprend que S. M. vient à Cadillac chez le Duc. La Jurade aussitôt députe les sieurs Consuls Guillaume Davatz, Mathieu Farges, Guillaume Lassale et Pierre Crugut (5).

Le même jour, la Jurade d'Aiguillon constate que la plupart des Communautés ont envoyé à S. M. qui était à Libourne. « Aujourd'hui elle sera à Cadillac ».

Le premier Consul, le sieur de Lacaze, accompagné du Jurat Rives, ne trouva pas le Roi à Cadillac ; il était parti de Libourne pour Bourg le 27. Les députés s'y rendirent.

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 92.

(2) *Journal des Consuls.*

(3) Arch. Cles Tonneins Dessous, 2275. BB.4.

(4) Arch. Cles Tonneins Dessus, 2295. BB. 1.

(5) Ibid.

Le Conseil du Roi répondit aux doléances des députés d'Aiguillon que le Roi aurait égard aux dépenses faites pour gens de guerre depuis l'an 1647, mais qu'il fallait apporter les originaux des états de dépenses.

La Jurade, pour en faire faire la vérification, fit repartir ses députés le 10 Septembre pour Bourg. Ils en revinrent le 18. L'intendant, M. de Marin, promit de faire donner arrêt sur la requête que les Bastilles de la Duché avaient présentée au Roi (1).

Le 28 Août, la Communauté de La Parade députa au Roi le sieur Brinhol, pasteur (2).

Au commencement de Septembre, les députés de Casteljaloux étaient auprès du Roi : ils y furent rejoints par un autre député de cette Communauté afin de protester auprès de Leurs Majestés de la fidélité du lieutenant général Du Brocas.

Les Consuls de Gontaud avaient convoqué la Jurade le 5 Septembre. « Les Communautés de La Sauvetat, « St-Barthélemy, Seiches, Escassefort et autres, dit la « délibération, ont fait assemblée avec nous dans la « ville de Marmande, lesquels se sont disposés à le faire « (ce voyage), comme nous en avons receu lettre des « Consuls de St-Barthélemy qui se sont résoleus de « partir demain et pour cet effet on se doibt rendre dans « le lieu de Seiches qui est la cause qu'ils (les Consuls) « ont convoqué l'assemblée pour députer tel du corps « qu'elle advisera pour faire le voiage ».

On députa le sieur Pierre Maisonnade, notaire Royal et Jurat, qui partit pour Seyches, lieu du rendez-vous, le lendemain, 6 Septembre (3).

---

(1) Arch. Dles Suppl. E. 739.

(2) Arch. Dles Suppl. E. 1306.

(3) Arch. Dles Suppl. E. 1548.

La Jurade d'Aiguillon décida d'envoyer une députation auprès de M. le Maréchal de La Meilleraie, qui avait installé le quartier du Roi à St-Emilion, pour supplier Sa Grandeur de vouloir soulager les habitants de la foule des gens de guerre.

« Sur l'advis que les Communautés de Montpezat, « Ste-Livrade et Dolmayrac en ont heu (du soulage- « ment »), la Jurade décida que le voyage des députés se ferait en compagnie de M. Du Filhard, sénéchal et gouverneur de la Duché et de la présente ville, aux frais de la Communauté, si les autres Communautés ne voulaient y contribuer (1).

(1) Arch. D[les] Suppl. E. 739.

CHAPITRE VIII

La Valette mortellement blessé à l'Ile St-Georges. — Echec des Royaux à La Bastide (25 Août). — **La Meilleraie passe la Garonne à Paillet** (26). — **Investissement de Bordeaux, — Le Siège.** — **Attaque du Faubourg St-Seurin** (5 Septembre). **La demi-lune de la Porte Dijeaux. — Troubles à Agen. — La Paix de Bourg** (28 Septembre). — **La Vrillière aux Consuls d'Agen.**

La guerre se continuait au milieu des excès épouvantables des soldats. L'Entre-Deux-Mers était en flammes, pillé et brûlé par une soldatesque en fureur.

La Valette s'était emparé de Coutras.

Tout le peuple était fatigué de la guerre, le peuple des campagnes surtout ; Jacques Bonhomme, le bonhomme Misère, la bête à tous les bâts et à tous les coups.

Le Roi avait donné une déclaration d'amnistie dont étaient exceptés Bouillon, La Rochefoucauld, Sauvebœuf, Lusignan et Sillery, beau-frère de La Rochefoucauld. Le 6 et le 7 Août, le Parlement en délibéra.

On était sur le point de s'entendre lorsqu'une maladresse de Mazarin vint tout gâter. Sous son inspiration, La Meilleraie s'empara de Vayres, dont s'était saisi le duc de Bouillon, et fit pendre le gouverneur, le sieur de Richon, aux halles de Libourne, proche de la maison de Sa Majesté, au mépris de la capitulation qui lui avait accordé la vie sauve.

Ce fut à Bordeaux une explosion de colère lorsque cette nouvelle y arriva, apportée par le courrier de Limoges que Lusignan conduisit au Parlement.

Par représailles, Bouillon envoya prendre chez des dames où il jouait, un gentilhomme Périgourdin, le sieur de Canoles (1), capitaine, prisonnier sur parole, depuis la reprise de l'Ile St-Georges.

On lui fit sommairement son procès. La Princesse y présidait avec son fils, le duc d'Enghien, assisté de tous les commandants de corps, de deux conseillers du Parlement, des trente-six capitaines de la ville, de leurs lieutenants et de leurs enseignes (2). On lui donna un confesseur (3). Il fut pendu sur le port le plus expéditivement du monde.

« ... Ce jugement... fut fait sans écriture, sans ouïr « le prisonnier, ni sans figure de procès (4) ».

On pouvait appliquer à cet acte ces paroles de Tacite que citait d'Epernon à propos d'un autre condamné le sieur Beauvais (5) : « *Castrensis jurisdictio obtusa est « et formas non habet* ».

Les *Mémoires* de Chavagnac, alors du parti de Condé, sur le capitaine Canoles méritent d'être cités :

---

(1) Il était de Monpazier, d'après P. de Bessot.

(2) La Rochefoucauld. *Mémoires*, p. 38.

(3) Montglat. T. II, p. 240.

(4) Lenet. *Mémoires*.

(5) L'esprit de revanche n'avait d'autre règle que la judaïque, œil pour œil, dent pour dent. Ce Beauvais avait été exécuté pour avoir passé aux rebelles. D'Epernon s'exprimait ainsi à propos de ce cas particulier : « On estime encore qu'après avoir fait exécuter Beauvais, on « doit faire sçavoir par un trompette à M. de Bouillon que l'on l'a « chastié pour sa désertion et rebellion et que s'il se porte à aucune « insolence semblable à celle qui a esté pratiquée cy devant contre « Canols, non seulement on fera mourir tous les prisonniers que l'on « tient mais on fera pendre la femme et la sœur dudict sieur de « Bouillon et ses enfants ». (*Arch. Hist. Gir.* T. XIII). On remarquera la férocité de ce dernier membre de phrase.

« Comme il mangeait tous les jours avec nous, nous « l'aimions bien tendrement : « On vous attend sur la « place pour vous pendre et vous n'avez qu'une heure « pour vous y préparer ». Il crut que c'était une plai- « santerie mais le pauvre garçon en passa par là, quoi- « qu'il eût toutes les peines du monde à s'y résoudre... « mais il était de l'intérêt public qu'il fut sacrifié pour « faire cesser la pendaille (1) ».

Cruelle moralité de la guerre !

La Reine fut très irritée de la pendaison du baron de Canoles.

Le Roi, devant l'obstination des Bordelais, résolut de prendre la ville par la force. Au même moment, il faisait démolir le château de Verteuil en Angoumois qui appartenait à La Rochefoucauld et que les Royaux avaient pris.

D'Estrades envoyait de Dunkerque dix vaisseaux de guerre pour fermer la Gironde et la mer de Guyenne.

La Meilleraie avait ramené ses troupes de Vayres à Créon, centre de l'Entre-Deux-Mers, et à deux pas de Cadillac, du Tourne et de la Garonne.

Desroches, capitaine des gardes du duc d'Enghien, par un coup d'audace, enleva les gardes de la Reine à St-André de Cubzac.

L'exaltation des Bordelais était à son comble. « Ce « matin, ils ont attaqué les compagnies de Monseigneur « le Général à Pujols. Il est monté à cheval et les a « poursuivis sans que jamais il aye peu les atteindre et « se sont perdus dans la Lande (2) ».

A Bordeaux les rues étaient encombrées des gens armés. Les Conseillers du Parlement avaient abandonné leurs sièges pour parader avec flamberge au

---

(1) Chavagnac. *Mémoires*, pp. 101-102. (Paris, Marpon et Flammarion).

(2) Arch. d'Agen. BB. 92. (Lettre de St-Gillis, 1er Août).

côté. « Dès l'après dînée on vit tous les présidents et « conseillers, vestus de gris, avec des épees et ils ne « s'assemblèrent plus en Parlement (1) ».

Le but des Royaux était la possession de la grande ville. La Valette, qui faisait canonner l'Ile St-Georges par une batterie établie à Cambes sur la rive droite de la Garonne, éleva tout autour des retranchements. Il occupa l'Eglise et le reste de l'Ile, sauf le fort bâti au bord de la rivière.

De Nort, lieutenant-colonel d'Enghien, et Lamothe-Delas attaquèrent les retranchements. Pendant l'attaque, La Valette reçut un coup de mousquet à la cuisse (4 Août). Il en informa lui-même Mazarin. Il paraissait sans inquiétude ; quelques jours après, il était mort (2).

L'attaque se poursuivait : « M. de Navaille, écrivait « St-Gillis,... n'est qu'à port de pistolet et croit que « partout demain on les emportera (3) ».

Le 6, St-Gillis écrivait aux Consuls d'Agen : « L'ar- « mée de mon dict Seigneur (La Valette) se fortifie tous « les jours. On y attend le régiment de Chouppe et « quelques autres et même l'on tient pour tout asseuré » que l'armée de Cataloigne descend, que M. de « Mercœur y est. La tranchée est ouverte et nos gens « sont logés à port de pistolet (4) ».

Le 11, les régiments de Lusignan père et fils et celui de Chambon rendirent le fort St-Georges à la pointe du jour.

« Cette île... fut défendue durant trois à quatre jours « avec assez de vigueur... A chaque marée on y en-

---

(1) Coligny-Savigny. *Mémoires.* (*Ed. de la Société de l'Histoire de France*, pp. 32-33).

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 504.

(3) Arch. d'Agen. EE. 62.

(4) id. BB. 92.

« voyait de Bourdeaux un régiment frais qui en relevait « la garde (1) ».

Les Frondeurs étaient battus et à court d'argent. « Nous étions dans une disette d'argent la plus grande « du monde ; et si un banquier ne m'eût prêté dix-huit « mille livres, nos troupes étaient près de se révolter (2).

Le jour même où La Valette recevait une blessure mortelle, Serres, un de ses gardes, expédia en son nom l'ordre suivant aux Consuls d'Agen : « Il est ordonné « aux gardes de Mgr d'Espernon de partir immédiate- « ment pour se randre à Agen et aller à Pemirol recep- « voir du sieur de Hautmont (3) l'artillerie et munitions « qui leur seront consignées suivant l'ordre de Mon- « seigneur pour les faire conduire à nostre camp ; en- « semble aux Consuls des lieux où ils passeront de leur « fournir les choses nécessaires à la conduite d'icelles « et la subsistance conformément aux règlements de « S. M. (4) ».

Le Roi adressa une longue lettre aux Gouverneurs des Provinces et aux Premiers Présidents de tous les Parlements du Royaume pour leur exposer les efforts faits pour apaiser la rébellion de Bordeaux (8 Août).

Le 7, le Parlement décida d'envoyer à toutes les Cours du Royaume son arrêt du 28 Juillet contre le Cardinal.

---

(1) La Rochefoucauld. *Mémoires.*

(2) Lenet. *Mémoires*, p. 434. St-Gillis, dans une lettre de Cadillac (5 Août) dit que les troupes Bordelaises du château de Vayres prirent du service dans l'armée du Roi. (Arch, d'Agen, EE. 62).

(3) Celui-là même qui avait défendu le Château-Trompette.

(4) Faict au camp de l'Isle St-Georges le 4e Aoust XVIe cinquante. Signé à l'original : Mgr de La Valette. Contresigné : Serres, garde de Mgr. Au dos : Ordre de Mgr le général de La Valette pour fournir aux frais de la conduite de deux canons. (4 Août 1650). (Arch. d'Agen CC. 219).

La veille on reçevait à Agen un ordre du Roi annonçant aux Consuls l'arrivée de ses pourvoyeurs qui venaient y acheter du blé pour l'entretien de son armée ; au prix des trois derniers marchés. (8 Août).

Ordre avait été donné au chevalier de Terlon de se transporter en diligence par toutes les villes et places qui sont le long de la rivière de Garonne et particulièrement ez villes d'Agen, Toulouse, Moissac et Lectoure, prescrivant aux Consuls de lui remettre toute leur artillerie et munitions, « les faire conduire à Marmande « ou à Cadilhac avec toute la diligence possible ».

Terlon arriva à Agen le 8. Les Consuls lui remirent deux coulevrines et deux cent vingt boulets que le chevalier promit de restituer à l'arsenal de la ville (1).

Marin avisa d'Agen le Cardinal qu'on avait embarqué douze canons à Toulouse (2).

Le 21 arriva à Agen le sieur Le Charpentier pour y faire fabriquer 100,000 pains de munition pour l'armée de Guyenne campée autour de Bordeaux. Le Roi lui donna mandat de prendre du reçeveur des tailles somme suffisante sur les premiers deniers de la recette de 1650. A défaut, les Consuls devaient faire l'avance tant en argent qu'en blé, remboursable de la même manière sur les premiers deniers « par préférence à toutes autres « assignations, conformement au billet de l'espargne « qui servira de vallable descharge à celluy de ceux qui « fourniront ladite somme ».

La lettre du Roi, datée de Libourne (16 Août), recommande aux Consuls d'Agen de donner à Le Charpentier et à ses commis toute l'assistance nécessaire « mesme pour faire constraindre ledit recepveur des

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 57-59 et BB. 17. Les canons et munitions furent restitués le 19 Octobre par M. de Valadon.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. IV. p. 514.

« tailhes et ses commis de fournir ladicte somme de « unze mil et tant de livres (1) ».

Le Parlement avait soin d'aviver sans cesse l'irritation des Bordelais. Le 12, il fit célébrer un service solennel à la mémoire de Richon.

En ces occurences, La Force, qui avait négligé de rendre ses hommages au Roi, éprouva le besoin de se disculper. « Je vois bien, disait-il à Mazarin, que nous « avons ce malheur par la misère du temps auquel nous « sommes, d'estre souvent comprins en des blasmes « que nous ne méritons pas. (19 Août) ».

Il trouvait étrange que son fils, Castelmauron, fut enveloppé dans l'arrêt de condamnation de Bouillon et La Rochefoucauld. Quant à lui, retenu à Castelnau par des indispositions, il n'avait pu s'acheminer jusqu'à La Force et de là aller faire la révérence à Leurs Majestés. Cependant son petit-fils, le marquis de Cugnac, peu après la prise de Vayres, s'étant rendu à Bordeaux, escorté de soixante maistres, assura la Princesse du concours du Maréchal et de toute sa maison !

Soldat et diplomate, La Meilleraie, offrit par un billet de grands avantages à Lusignan, s'il consentait à servir le Roi. « Il le garda trois jours entiers (le billet) sans « nous en faire part, ce qui me fit faire de grandes « réflexions sur sa conduite (2) ».

Monsieur, frère du Roi, ce brouillon impénitent, envoya à Bordeaux, comme médiateur, Du Coudray-Montpensier, maréchal de camp, porteur des propositions de paix délibérées par la Cour de Paris.

Il y fut fort mal reçu.

---

(1) Arch. d'Agen. BB. 17, p. 75. Le 22 Août Le Charpentier acheta 556 sacs de blé à raison de 7 livres 5 sols et le seigle, à raison de 5 livres. (*Journal des Consuls*. BB. 59, p. 169. CC. 222).

(2) Lenet. *Mémoires*, p. 446.

Ne s'était-il pas auparavant permis d'appeler Nosseigneurs du Parlement, Messieurs ! On lui interdit l'entrée de la ville (16 Août).

Bouillon déclara au premier trompette, qu'envoya le marquis Du Coudray, que, s'il parlait de paix, il ne répondait pas de sa vie. On reçut cependant Du Coudray le 26, mais tout fut vain (1).

Coudray-Montpensier, accompagné du président de Bailleul et de plusieurs Conseillers du Parlement de Paris, se rendit à Bourg où le Roi, disait-on, s'était « réfugié ». La Reine refusa tout accommodement. « Le « Coudray partit chargé de beaucoup de lettres et de « peu de vérités, dont j'ai eu bien du scrupule « depuis (2) ».

Le jour même où Le Coudray se faisait annoncer à Bordeaux (16 Août), les Jurats firent une montre générale des troupes Bordelaises. Dix mille hommes de forces bourgeoises défilèrent sous les fenêtres de la Princesse, tambours battants, au bruit de la mousqueterie, tandis que le jeune duc d'Enghien surexcité réclamait à grands cris son épée pour tuer le Mazarin. A ces troupes s'ajoutaient quatre mille hommes du faubourg St-Seurin, dans les rangs desquels étaient compris les paysans réfugiés de Caudéran, du Bouscat, de Bruges, etc., tous en armes. On les passa en revue le même jour.

Les hostilités allaient s'ouvrir. Les troupes du Roi approchaient. Le 16, le Roi avait donné une nouvelle déclaration d'amnistie pour tous les gentilshommes à condition de déposer les armes dans la huitaine à l'exception des deux Ducs, de Lusignan, de Sauvebœuf et de Sillery. On n'y répondit pas.

Le lundi, 23, le Maréchal arriva de Créon et tenta

---

(1) Chéruel. *Hist. de la Minorité de Louis XIV.* T. IV, p. 128.

(2) Habasque. *Bulletin historique et philologique* 1896.

sur la Bastide, où les Bordelais avaient construit un fort muni de quatre bastions, une attaque infructueuse (1). Ce jour-là, le Maréchal descendit des hauteurs de Cenon, qui dominent la Bastide et Bordeaux, et étendit le front des vieilles troupes qu'il commandait de la pointe de Queyries à Floirac, dans la boucle du croissant que forme la Garonne devant Bordeaux. Elles étaient fortes de sept mille hommes.

Mazarin, qui jouait parfois au général, alla voir manœuvrer les troupes et, comme plus tard au combat du faubourg St-Antoine, suivit les opérations.

Après deux jours d'escarmouches, le Maréchal attaqua les troupes Bordelaises ; mais vigoureusement repoussé, il fut obligé d'abandonner ses blessés qu'assommèrent les paysans, ivres de vengeance contre des soldats pillards et dévastateurs.

Les Bordelais durent leur victoire à l'arrivée continue de troupes fraiches qu'expédiait le duc de Bouillon et à l'exaltation produite par la présence de la Princesse et de toute la ville sur les bords de la rivière (25 Août).

Le Maréchal conduisit ses troupes du Cypressat à Cambes et au Tourne en amont de Bordeaux dans la nuit du 25 au 26. Le passage de la Garonne y fut résolu et comme conséquence l'investissement de la ville.

La Meilleraie avait fait prisonniers quantité de paysans de Créon qui lui tuaient beaucoup de soldats. Comme il voulait les faire pendre, la Princesse lui envoya un trompette pour l'avertir qu'on en ferait autant aux siens, « ce qui modéra un peu la colère du Maréchal (2) ».

On se hâta d'envoyer aux Communautés riveraines

---

(1) Voir le plan du fort, in. Camille Jullian. *Hist. de Bordeaux*, p. 486.

(2) Lenet. *Mémoires*, p. 493.

des ordres impératifs pour la descente des bateaux à Cadillac, afin d'y passer l'armée de S. M.

Tonneins Dessous reçut l'ordre de mobiliser six bateaux ; Tonneins Dessus reçut un ordre de Marin, daté de Marmande, enjoignant aux Consuls d'envoyer huit bateaux à Cadillac pour deux heures de l'après-midi. Mais la Jurade n'avait que l'unique bateau de Montet.

La Meilleraie ramena toutes ses troupes de La Sauve et Créon, passa la rivière à Paillet, à deux lieues en aval de Cadillac, et les mit en marche sur Bordeaux.

Le 26, il établissait son camp à Portets ; le 27, il était à Castres et, ralliant les troupes de Palluau, qui étaient devant l'Ile St-Georges, il arrivait, le 31, à Mérignac et à Blanquefort, dans la banlieue de Bordeaux.

Avant de commencer les opérations, le Conseil d'Etat du Roi donna un arrêt à Bourg contre les Bordelais (30 Août) (1).

Après un long exposé des troubles survenus depuis la paix accordée. (Décembre 1649, Janvier 1650), l'arrêt déclarait les habitants de Bordeaux criminels de Lèze Majesté, les dépouillait de leurs privilèges, même du droit de Communauté ; confisquait leurs biens, si dans les trois jours ils ne faisaient leur complète soumission, ordonnant à tous les officiers du Parlement, aux officiers des Finances, du Présidial, de l'Election, de l'Amirauté et de tous les corps de la ville de se rendre à la suite de S. M. Il interdisait aux villes, bourgs et plats pays de la Province de Guyenne de reconnaître aucun ordre, ni d'avoir aucun commerce, intelligence, ou communication avec eux.

Le Parlement répondit par de nouvelles remontrances apologétiques de ses actes. Il y montrait les violen-

---

(1) Dom Devienne. T. I, p. 412. Le lundi, 29 Août, on avait enlevé les Princes de Vincennes pour les enfermer à Marcoussis.

ces des soldats de d'Epernon, la précédente paix rompue au bout de huit jours par la mauvaise foi du Duc, les faubourgs de la ville attaqués, l'apparition d'une flotte devant Bordeaux, grâce à la connivence et à la duplicité de Mazarin. La paix n'a été qu'un leurre. Le Cardinal ne poursuit qu'un but : entrer de force dans la ville, y établir le despotisme du Duc et poursuivre les derniers restes des Bourbons. Le Parlement repoussait avec indignation l'imputation d'avoir pactisé avec l'étranger, comme les registres en font foi (1).

Le 25 Août, le marquis de Cugnac avait annoncé au Parlement la venue toujours promise et toujours attendue de son aïeul, le maréchal de La Force, et de ses fils, le marquis de La Force et le marquis de Castelnau (2) avec 6000 hommes levés dans Montauban et le pays Cévenol. Le duc de La Force demandait que le commandement alternât entre le marquis de La Force, son aîné, et les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, qu'on lui donnât de l'argent pour ses troupes et que le Parlement ne fit pas la paix sans y comprendre ses intérêts et ceux de sa maison. On accorda tout (3).

En vertu d'un ordonnance du 28 Août, on travaillait fiévreusement aux fortifications. La princesse de Condé, ses dames, les dames de Bordeaux, encourageaient les travailleurs et remplissaient elles-mêmes de leurs doigts roses et menus les paniers de terre. Dans une lettre que les dames du Parlement de Bordeaux écrivaient avec les plumes de leur casque aux dames du Parlement de Paris, elles y dépeignaient le petit duc d'Enghien tantôt sur son petit cheval, « tantôt pliant sous le faix d'une « hotte chargée de terre, tantôt blessant ses tendres

---

(1) Voir dans Dom Devienne, les remontrances du Parlement, p. 414.

(2) A. Feillet. *La Misère au temps de la Fronde*, p. 261.

(3) Lenet. *Mémoires*, pp. 443-5.

« mains à porter des pierres que sa mère rangeait avec « du ciment trempé de ses larmes (1) ».

Il y eut jusqu'à six mille femmes, « illustres amazo- « nes », pour la défense de la muraille.

« Les paysans des Graves et des Palus nous ame- « naient tous les matins quantité de prisonniers qu'ils « faisaient dans leurs vignes et dans leurs landes », quand les soldats du Roi allaient à la picorée (2).

Le 5 Septembre, La Meilleraie attaqua le faubourg St-Seurin. Le combat s'engagea par une affaire d'avant-garde. Roquelaure et St-Mégrin étaient à l'aile droite; Chouppes à l'aile gauche (3). La Meilleraie commandait une division en personne; Palluau, l'autre. Ce dernier ne se trouva pas au rendez-vous à l'heure dite, huit heures du matin. La lutte fut meurtrière.

Malgré les efforts des milices Bordelaises, des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, malgré la présence sur la muraille de Mme la Princesse, le faubourg, dont les bourgeois avaient empêché le rasement, fut emporté et les frondeurs rejetés dans l'enceinte de la ville.

« Plusieurs de MM. du Parlement et quantité des « plus considérables bourgeois montrèrent en cette « occasion que les Gascons de toute condition sont nés « braves (4) ».

Chouppes eut dans l'affaire le bras cassé d'un coup de mousquet.

Le 9 Septembre, le Consul St-Gillis donnait quelques détails à ses collègues les Consuls d'Agen : « L'ensei- « gne de M. le Comte Laugniac a esté tué à l'attaque « de St-Surin; la charge a esté donnée au petit baron.

---

(1) Lenet. *Mémoires.*

(2) Ibid.

(3) Chouppes. *Mémoires*, p. 127.

(4) Lenet. *Mémoires.* (Collect. Petitot. T. 54, p. 22).

« M. le comte, le père, est allé faire compliment à S. E.
« J'ay creu que, possible, vous seriez bien ayse d'en
« donner advis à Mme la Comtesse ».

Dans une autre partie de sa lettre, il disait : « Son « Eminence est à l'armée ; il a fait faire montre (revue), « résoleu de n'en bouger point que les affaires ne soint « au point qu'il fault. MM. de Mercur, de Candalle et « de Joyuse sont toujours auprès de luy (1) ».

Dans ses *Mémoires*, la Grande Mademoiselle ajoute : « M. le Cardinal estoit au haut du clocher de St-Yvony.. « à regarder ce qui se passoit (2) ». Et comme La Meilleraie n'avait pas pris la ville, Mlle de Montpensier pensait qu'il « s'entendait avec ceux du dedans ».

L'Eglise St-Seurin avait été pendant les opérations « grandement rompue et ruinée et les maisons cano- « nialles et autres ecclésiastiques rendues inhabitables « et autres grands desgats (3).

Le siège de la muraille commença.

On plaça deux batteries vers la Porte Dauphine.

L'artillerie, que le Roi avait demandée aux villes voisines, arrivait « Il vient d'arriver 100 ou 150 chevaux « qu'on a mené du Poetou pour conduire les pièces de « Thoulouze et de Puymirol et qu'on va mettre sur « leurs affuts (4).

Toulouse avait prêté quatre pièces (5).

L'amiral Du Doignon avait ancré l'armée navale à Blaye, empêchant tout secours par eau.

On essaya d'emporter la ville de vive force.

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 62.

(2) Mlle de Montpensier, *Mémoires*. (Collect. Petitot), p. 96.

(3) Enquête de Simon de Malescot, conseiller présidial. (*Arch. Hist. Gir.* T. XXVI, p. 193).

(4) Lettres de Saint-Gillis 9 Sept. Arch. d'Agen EE. 62.

(5) Dom Devic et Dom Vaissette. *Hist. du Languedoc* T. XIII p. 299.

Palluau avait pénétré par le Palais Gallien et s'était logé « sur le bord du fossé d'une demi-lune ; alors on « passa la tranchée par les allées qui vont des Chartreux « à l'Archevêché. La Meilleraie y installa une batterie « de six pièces qui ruinoient les murailles (1). »

Palluau était arrivé trop tard et fut cause en partie de l'échec de l'attaque.

Trois fois les troupes du Roi assaillirent la demi-lune de la Porte Dijeaux sans succès. Le régiment de Navailles y éprouva des pertes sérieuses.

Trois grandes sorties des assiégés portèrent le ravage et la mort dans les tranchées des assiégeants.

Dans une de ces attaques, Jean de Carbonnières, Seigneur de La Capelle Biron, maréchal de camp du duc de Bouillon, y fut tué (2).

Tandis qu'on se battait à Bordeaux, on affichait des placards séditieux aux portes des églises Saint-Etienne et Saint-Caprasy d'Agen et sur plusieurs piliers des couverts de la ville, placards dirigés contre plusieurs personnes de condition (8 Sept.). Les gens du Roi s'émurent. M. de Redon procureur du Roi, vint demander aux Consuls les placards diffamatoires (10 Sept.).

Les Consuls, ce jour-là, se rendirent à l'audience de la Cour des Aides pour y entendre lecture d'un arrêt de la Cour faisant inhibition à toute espèce de gens de guerre d'entrer dans la ville et aux habitants de les reçevoir. La Cour invita les Consuls à l'aider à découvrir les factieux. Les Consuls donnèrent leurs soldats

(1) Montglat *Campagnes* T. II p. 260 (Collection Petitot).

(2) Le gouverneur de Castillonnès Jean de Carbounié servait aussi dans l'armée Royale sous Bordeaux. Un sieur de Cazenove, capitaine de d'Harcourt, neveu de Pierre de Cazenove de Pradines, fut tué à l'attaque d'une barricade près la demi-lune. (*Revue de l'Agenais*. T. XV, p, 9).

pour la publication de l'arrêt et firent escorter l'huissier de la Cour. Anthoine Gabriel de Cunolio, sieur d'Espalais, assesseur criminel, et Anthoine de Raignac procédèrent à une enquête (1).

Le 13, les Consuls publièrent un bandoul interdisant toute assemblée contre le service du Roi, défendant aux habitants de sortir sans lumières, après la retraite sonnée, aux cabaretiers de reçevoir personne après cette retraite et, le dimanche, de ne permettre aucune espèce de jeux dans leurs cabarets, à peine de cent livres d'amende et de punition exemplaire.

De Bergerac (14 Sept.), St-Luc se plaignait aux Consuls d'Agen qu'on faisait chez eux « levée des gens « de guerre tant de cavalerie que d'infanterie... pour « servir aux rebelles ». Il leur recommandait de courir sus (2).

Le 16, des troubles d'une extrême gravité, que les Consuls et les magistrats avaient essayé de conjurer, éclatèrent dans la ville. Amanieu de Malartic qui, par arrêt du Conseil du Roi, avait été relevé de ses fonctions de Consul, (il y avait moins de cinq ans qu'il était sorti de charge), A. de Malartic, agissant, comme lieutenant de d'Epernon, s'efforça d'apaiser les factieux. Il fut mortellement blessé sur les marches de l'Hôtel de ville et mourut le lendemain (3).

Le 16 et le 17, sur l'ordre de M. de St-Luc on reprit

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, pp. 167-173.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 204.

(3) Ph. Lauzun. Une fête et une émeute à Agen. (*Revue de l'Agenais*. T. II, p. 250). — Dans les mandats de paiement des Consuls, on trouve un reçu de Rose de Maurès, femme du sieur de Malartic et sœur de Nanon, des trois quarts des gages de son mari à titre de Consul, reçu daté du dernier de Décembre 1650, (Arch. d'Agen. CC· 219).

la garde des portes de la ville, précaution qui n'avait pas cessé d'être en vigueur à Villeneuve d'Agenais (1).

On parlait d'une marche de Tavannes et de Chavagnac en Agenais, comme en témoignent les lettres de M. de Saint-Abre au Cardinal.

On tenait pour assuré que « ces Messieurs doivent « arriver aujourd'hui à La Bastide ou aller passer la « Garonne à Tonneins (17 Sept.) (2) ».

Il ajoutait que les La Force étaient chez eux où « ils « attendoit de l'argent d'Espagne. Je ne croy pas qu'il « fut fort de difficile de les gagner. J'ay veu M. de « Saint-Bonnet qui par ses discours tesmoigne avoir « grande influence sur ces Messieurs (3) ».

« L'on m'avertit aussy que M. le Comte de Lauzun, « sous prétexte de faire un régiment pour son fils s'as- « seure de quantité de monde dans ses terres, sans doute « pour se joindre à M. de La Force (4) ».

A ce moment, Saint-Luc qui s'était porté de Libourne à Bergerac et de là à Rozan, battait deux cents chevaux sortis de Bordeaux, conduit par Grossambre, capitaine de cavalerie dans Lorges, qui voulait rejoindre le Comte de Tavannes. Il écrivait à Mazarin qu'il les avait poussés durant dix grandes lieues jusqu'à la Bastille (La Bastide) (17 Sept.).

Le vieux La Force, plus que nonagénaire, finit par se déclarer contre Mazarin, non pas qu'il fut conduit par des raisons d'Etat, mais uniquement, comme en ont témoigné tous ses contemporains, pour les intérêts particuliers de sa maison. Il s'y prenait bien tard : on était à la veille de la paix.

---

(1) *Journal des Consuls.*

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 496.

(3) Ibid.

(4) Lettre de d'Epernon. (*Arch. Hist. Gir.* T. XIII),

Un mois avant, il faisait ses protestations de dévouement au Cardinal.

« Vous sçavez, Monseigneur, que toutes mes actions « n'ont jamais eu pour but que le service du Roy et il « nous est bien sensible de voir que toute nostre vie « passée en icelluy et la longueur de nos services, ne « soient pas capables de faire rejetter des soubçons qui « ne peuvent avoir aultre fondement que de faux bruits « semes par la malice et ceux qui nous en veulent et « ainsy, appuyé sur nostre innocence, j'ay creu pouvoir « me plaindre avec justice de ce que mon fils de Cas- « telmauron estoit comprins dans l'arrest de condemp- « nation donné contre MM. de Bouillon et La Roche- « foucauld, parce qu'il avoit este veu à Bourdeaux à la « poursuitte d'un procès qui lui estoit très-important.

« Caumont Laforce

« A Castelnau le XIX Aoust 1650 (1) ».

Le Cardinal se croyait sûr des La Force.

En 1649, il avait écrit à M. de Vignolles (23 Fév.) pour le remercier de son adresse et de ses soins à les affermir dans leurs bonnes dispositions et il écrivait au vieux Duc : « Les preuves que vous avez données de tout « temps d'une inviolable fidélité au service du Roy ne « permettent pas de croire que vous soyez jamais sus- « ceptible d'autres sentiments ». La Reine, ajoutait-il, en était persuadée (2).

Mais néanmoins, le 20 Septembre, nouvelle lettre de St-Luc au Cardinal, datée de son camp de Rozan : « L'on m'a donné advis qu'il s'assemblait un grand « corps à Monpazier d'infanterie et que c'estoit certai- « nement celluy que M. de La Force vouloit mener

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 540. (Voir plus haut).

(2) Chéruel. *Hist. de la Minorité.*

« avec le reste de la cavallerie de Tavanes... ». On parlait de quatre mille hommes de pied.

St-Luc ajoutait qu'il serait bon de « voir s'il est vray « que les MM. de Laforce se joignent à eux, auquel cas « ils feroient un corps considérable (1) ».

St-Luc, plein d'inquiétude, réclamait avec instance le régiment de Roquelaure qui s'armait à Cadillac et le régiment de Lislebonne.

Les La Force avaient demandé aux Frondeurs cent mille livres pour lever des troupes et se mettre en campagne. Ces tergiversations convainquirent Lenet que les La Force voulaient tirer parti de la situation en touchant une somme considérable qu'ils n'auraient pas le temps de dépenser en armements (2). Cugnac d'ailleurs assurait que ceux de sa maison seraient en état de marcher quand la trêve finirait.

Quelques jours avant, le 13, le Roi avait accordé une trêve de six jours aux assiégés de Bordeaux que le Parlement accepta le 16, trêve aussi nécessaire aux troupes du Roi mal nourries, mal payées et indisciplinées.

Le greffier en chef Pontac au nom du Parlement porta ses plaintes aux députés envoyés à Bourg contre ces troupes qui ne profitaient de la trêve « que pour « rompre avec plus de facilité les maisons particulières « et désoler la campagne (3) ».

Au tour de Bordeaux, les vignes étaient « tout à faict « ruinées et sciées au pied et qu'à cause de ce les dictes « vignes ne rendront de fruicts de cinq ou six ans ». Tous les plantiers étaient détruits ; les cuves et les vaisseaux vinaires brûlés (4).

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 540.

(2) Lenet, pp. 18, 20.

(3) A. Communay. *L'Ormée à Bordeaux*, p. 196.

(4) *Arch. Hist. Gir.* T. XXVI, p. 193. (Procès-verbal des dégâts etc. par Simon de Malescot). (21 Nov. 1650).

Malgré tout, on essayait de s'entendre.

Le Parlement de Paris avait repris sans lassitude son rôle de médiateur et envoyé à Bourg deux conseillers de la Grand'Chambre, les sieurs Le Mousnier et Bitaut, qui, après avoir salué la Reine, se hâtèrent de gagner Bordeaux. Ils exhortèrent si bien le Parlement qu'il se décida à leur adjoindre pour traiter de la paix messire François Artus Lecomte, président, MM. Sauvat de Pommiers, Pierre de Blanc, Estienne d'Espagnet, Jean de Marrau, conseillers.

La trêve qu'on avait prolongé, expirait le 25 : on la prolongea encore.

Monsieur envoya de nouveau Lartigue et Le Coudray. La Reine et Mazarin dirent à Mademoiselle que Monsieur, son père, était l'instrument du duc de Beaufort et du coadjuteur : « La Reine ajouta qu'elle mourait de « peur qu'ils ne voulussent faire sortir M. le Prince (1) ».

La lassitude croissait avec l'approche des vendanges.

Le siège de Bordeaux traînait.

Les Ducs, Lenet, les Frondeurs enragés s'efforçaient de détourner les esprits de la paix. « J'eus beau prôner « et m'inquiéter, tout était dans une léthargie telle que « rien ne touchait plus les cœurs. Ceux qui avaient « paru les plus affectionnés demeuraient dans le silence « et ne respiraient que la paix et la liberté de faire « leurs vendanges, raison en laquelle Bordeaux cesse « d'être la capitale des gascons (2) ».

L'armée royale avait perdu les deux tiers de son effectif. « Il n'y avoit plus d'armée ; les maladies l'avaient « fait périr, faute de munitions (vivres) (3) ».

L'armée de la Princesse n'était pas en meilleur

---

(1) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, pp. 96-7.
(2) Lenet. *Mémoires*.
(3) *Mlle de Montpensier*, p. 101.

état : « L'Infanterie était ruinée et les secours d'Espa-
« gne avaient trop souvent manqué pour s'y pouvoir
« encore raisonnablement attendre (1) ».

La Princesse se fatiguait d'être en contact perpétuel avec la populace, de chanter avec elle des refrains bachiques ou grivois et de répéter des obscénités contre Mazarin et la dame Anne, la Reine.

Le maréchal de La Meilleraie, malade et mécontent du Cardinal, demandait à se retirer.

L'armée royale vivait de pillages et de déprédations.

Les paysans des Graves et des Palus, fous de colère, faisaient tous les jours des prisonniers et tuaient les maraudeurs impitoyablement.

Le Capitaine des milices de Caudéran recommandait de ne tirer que sur la cavalerie, les fantassins ne valant pas la poudre d'un fusil.

Les Bordelais n'étaient pas en meilleure posture que les Royaux, et le raisin mûrissait !

Le grand obstacle à la paix était d'Epernon. Mazarin avait enfin cédé. Mais d'Epernon n'acceptait pas son sort sans regimber. Il écrivait de Loches à Mazarin (15 Septembre) :

«... La Reyne pouvoit avec raison et justice, sans
« faveur ny grace, me rappeler dans mon gouvernement,
« dont elle m'a exilé, quand elle a cognu que ma pré-
« sence en Guienne n'estoit plus le subject ny le prétexte
« de la guerre et que ceux de Bordeaux avoient refusé
« les conditions que Le Coudray-Montpensier luy avoit
« portées... *Le caractère de gouverneur de province*
« *est indélébile*, oultre que je ne m'en suis point rendeu
« indigne (2).

---

(1) La Rochefoucauld, *Mémoires* (Collect. Petitot), T. LII, p. 42.

(2) On lit dans le *Testament Politique* de Richelieu (1re p. ch. II) : « Lorsque V. M. se résolut de me donner l'entrée de ses Conseils... je

« *Il est attaché à ma vie*, et je ne suis persécuté que « pour avoir dignement servy... Considérez que je suis « hors de chez moy, accablé des debtes que j'ai faictes « et des pertes que j'ay souffertes pour le Roy, que ma « demeure icy est honteuse et que je ne puis subsister « hors de ma maison de Guienne, n'ayant rien touché « depuis plusieurs années de mes appoinctements ».

Le 20 Septembre, ayant appris la mort du maréchal de Rantzau, qui laissait le gouvernement de Dunkerque vacant, il le réclama en dédommagement de ses pertes (1).

Ces lettres acrimonieuses, pleines de fiel, gonflées d'orgueil blessé, envenimées par les humiliations subies devant toute une province, et la joie triomphante de ses ennemis, ne modifièrent pas les conditions créées par les nécessités politiques au cardinal Mazarin. L'âme rancuneuse de d'Epernon souffrait atrocement de voir la paix se faire en dehors de lui, d'être traité, comme le duc de Bouillon, qui s'était vanté de le faire déposséder de son gouvernement et dont il se plaignait en ces termes : « M. de Bouillon a offert par une impertinente « vanité de me chasser de Guyenne (2) ».

Suprême humiliation !

Quoiqu'il en fut, le sort en était jeté.

Le 22 Septembre, « après une longue délibération « dans laquelle la vendange avait plus de part que la « volonté du plus grand nombre de Messieurs du Parle-

---

« puis dire avec vérité que les Huguenots partageaient l'Etat avec « Elle, que les Grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été « ses sujets *et les plus puissants gouverneurs des Provinces comme « s'ils eussent été souverains en leurs charges* ».

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 540. Le maréchal de Rantzau était mort à Paris le 14 Septembre. (Gui Patin)

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII..

« ment (1) », les articles de paix furent acceptés par le Parlement. A la sortie de la séance, la plupart de ceux qui reconduisaient la Princesse à son carrosse lui disaient tout bas : « Ne vous mettez pas en peine, Ma« dame, nous recommencerons après vendanges (2) ».

Le lendemain, Du Burg annonça que les Jurats acceptaient les dits articles.

Au cours des négociations, Marin, ayant appris que Mme la Princesse demandait à se retirer à Nérac, fit valoir les considérations politiques tirées du voisinage de Bordeaux et de Turenne, qui exigeaient impérieusement son éloignement (3).

Casteljaloux et Nérac eussent été deux points d'appui pour une nouvelle rébellion. Pendant cette même année 1650, Nérac avait été approvisionné de munitions de guerre et de bouche ; les ruettes dévalant à la Baïse avaient été ruinées, la Porte de Bordeaux murée. Des parapets en terre avaient été élevés entre les portes de Condom et du Marcadieu ; la tour, qui regardait la Garenne du côté de la porte Saint-Germain, avait été rehaussée (4).

Nérac aurait été aux mains de ses possesseurs une machine de guerre.

Quelle bonne aubaine pour la princesse !

« On refusa tout court le séjour à Coutras où à Né« rac (5). »

Cette possession de l'Albret tenait tant au cœur de la famille des Condé que, deux ans après, presque jour

---

(1) Lenet, *Mémoires*.

(2) Ibid., p. 90.

(3) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 543. (Camp de Bordeaux, 23 Sept. Lettre à Mazarin).

(4) Comptes-rendus des Consuls, V. Samazeuilh, *Dict. de l'Arr. de Nérac*, p. 457.

(5) Lenet, *Mémoires*.

pour jour (30 Sept. 1652), M. le Prince écrivait à Lenet : « Je suis entièrement résolu à conserver l'Al-« bret (1) ».

Le 27, le maréchal de La Force expédia deux lettres, l'une pour le Prince, l'autre pour le Parlement. Il y demandait qu'on tirât les négociations en longueur, encore dix ou douze jours, pour qu'il pût faire lever le siège avec ses troupes. « Cette dépêche nous parût à « tous venir de gens habiles qui étaient bien instruits « de l'envie qu'avait Bordeaux de faire la paix... » Ils avaient peur « qu'on ne les abandonnât et que la Cour « ne les chastiat après avec facilité (2) ».

La Princesse envoya un courrier à Limeuil où était Chavagnac, à qui Tavannes avait laissé ses troupes pour les conduire droit à Montrond. Elle chargea le même courrier d'aller avertir La Force à Castelnau.

Les La Force voulaient « après un mouvement inutile « d'entrer dans un traité duquel ils pourraient tirer « quelque avantage, comme ce maréchal-là a fait toute « sa vie des partis esquels il est entré (3) ».

---

(1) De Cosnac. *Souvenirs du règne de Louis XIV*. T. III. Le duché d'Albret avait été créé par Louis XIII au profit d'Henri II de Bourbon, père du Grand Condé. Le 20 Mars 1651, le Roi avait donné le duché au duc de Bouillon, en échange de ses principautés de Sedan et de Raucourt. Bouillon était moins dangereux en Albret que vers les Flandres Espagnoles. La rébellion de Condé chassa celui-ci définitivement de l'Albret. A la fin de 1653, Jabel en prit possession au nom de la duchesse de Bouillon et le 31 Décembre une lettre du Roi ordonna aux Consuls des Communautés de reconnaître M[me] de Bouillon comme duchesse d'Albret. Elle donna à M. de Morin, baron du Sendat, le gouvernement du duché.

(2) Lenet. *Mémoires*, p. 101.

(3) Id. p. 18. Voici un exemple de l'avidité des grands seigneurs :

En Juillet 1650, M. de St-Mégrin, marquis de Tonneins Dessous, avait été nommé lieutenant général dans l'armée du duc d'Epernon. En Octobre, le Roi nomma St-Mégrin, au commandement de l'armée de Catalogne. Son équipage arriva à Tonneins le 30 Octobre.

Par une heureuse anticipation, Messieurs de la Cour Présidiale d'Agenais invitèrent les Consuls d'Agen à se rendre au Palais. Le juge mage, Boissonnade, les avisa que, d'après des lettres venues de Bordeaux, la paix était conclue et même que S. M. devait entrer en cette ville « jeudi prochain », d'après l'assurance qu'en donnait le courrier, « arrivé ce matin pour Toulouse ».

On décida aussitôt de cesser la garde et de rouvrir les portes, sauf celle de St-Louis qui resta murée (1).

Le 28, en effet, la paix fut arrêtée et signée à Bourg-sur-Gironde (2). Elle portait amnistie générale où étaient compris nominativement le maréchal de La Force, le marquis de La Force, le marquis de Castelmauron, le marquis de Cugnac.

Pas un article ne visait le duc d'Epernon. Le Parlement envoya en députation à Bourg le Président La Tresne et obtint enfin son éloignement. Le marquis Timoléon de St-Luc fut nommé lieutenant général pour le Roi dans la province de Guyenne dans l'attente d'un autre gouverneur. On ne retira pas à d'Epernon le gouvernement de la Guyenne : on l'éloigna. La Reine s'en-

---

(Il avait été précédé dans cette fonction par Marchin d'abord, l'ami du prince de Condé, que Mazarin avait fait arrêter au milieu de ses troupes après l'arrestation du Prince, et puis par le duc de Mercœur qui venait de perdre la position militaire de Flix sur l'Ebre (Octobre)).

La Communauté logea l'équipage de St-Mégrin chez l'hôte Sanson Lacave et se chargea de la dépense.

Le même jour, le comte de Lavauguyon, seigneur de la ville, demanda à la Communauté un présent pour son fils, le Vice-Roi de Catalogne, et, quoique épuisée par les réquisitions militaires, elle vota 3000 livres, à titre de don, à Monseigneur le marquis de St-Mégrin. Par une lettre, en date du 21 Novembre, le marquis avisa les Consuls de sa prochaine arrivée. (Arch. D[les] Suppl. E. 2275).

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 179 verso.

(2) Le duc de Candale avait signé pour le Roi. (*Mémoires de l'abbé de Choisy*). (Collect. Petitot), p. 370. Parmi les signataires se trou-

gagea seulement à empêcher de longtemps le retour du Duc « qui ne voulut bailher sa démission (1) ». Ce n'était qu'une disgrâce.

La Princesse de Condé et le duc d'Enghien étaient envoyés en résidence forcée dans leur château de Montrond sur le Cher; Bouillon et La Rochefoucauld devaient se retirer dans leurs maisons, avec serment de ne plus porter les armes contre le Roi. La Rochefoucauld renonçait à tout dédommagement pour sa maison de Verteuil que le Roi avait fait raser.

Le Cardinal devait avoir le lendemain une entrevue avec M. de Bouillon : « Vous serez bien aisés tous deux, « lui dit la Grande Mademoiselle ; vous vous promet- « trez tout ce que vous ne tiendrez pas (2) ».

Le 30, le Parlement se rendit en robes rouges à St-André entendre le *Te Deum*.

Le traité fut ratifié par l'édit du 1er Octobre et publié le même jour à Bordeaux.

La Reine avait peine à contenir sa colère contre les Parlementaires. Elle s'indignait « que cette canaille « s'ingérât à réformer l'Etat (3) ».

Mazarin, trois jours après, avouait que la Reine pleura sur « cette ruine de la monarchie ». Et Colbert écrivait : « Mazarin ne sait comment aborder la Reine « pour lui annoncer cette nouvelle qui assurément lui « donnera la fièvre ; quant à lui, Mazarin, elle lui a été « plus sensible que si on lui avait dit que son père avait

---

vaient le marquis de Lusignan et Jules César de Nort, maréchal de camp dans l'armée de Bordeaux, colonel du régiment d'Enghien, puis de Conti, oncle de Jean de Rafin, seigneur d'Hauterive, capitaine au régiment d'Enghien, ce dernier marié à Clémence de Nort.

(1) Journal des Malebaysses. (*Rev. d'Agen*. T. XX, p. 543).

(2) Mlle de Montpensier. *Mémoires*. (Collect. Petitot) p. 103.

(3) Mme de Motteville. *Mémoires*.

« été condamné à être pendu ou qu'on l'eût condamné « lui-même (1) ».

On pouvait dire de la paix de Bourg ce que Montglat, dans ses *Mémoires*, disait de la paix de Décembre 1649 : « Ce désordre fut aussi plutôt plâtré qu'éteint, car les « jalousies et défiances continuèrent plus que jamais (2) ».

La déclaration Royale du 1er Octobre portait, touchant les Bordelais et la Princesse les dispositions qui suivent :

« ... Nous voulons et entendons qu'ils (les rebelles) « soient, sans nul excepter ou réserver, conservés en « tous leurs biens, privilèges, honneurs, dignités, préé- « minences, prérogatives, charges, offices ou bénéfices, « en tel et pareil état qu'ils étaient avant la dite prise « d'armes...

« En conséquence de la dite amnistie, notre cousine, « la princesse de Condé, pourra se retirer, avec notre « cousin, le duc d'Enghien, son fils, avec leurs trains « composés de leurs officiers, domestiques et de ceux « de notre cousin le prince de Condé en l'une de ses « maisons d'Anjou, où elle pourra demeurer en toute « sûreté et liberté, et jouir de tous ses biens et revenus, « ensemble de ceux de nostre dit cousin, le Prince de « Condé... ».

La déclaration portait amnistie pour les Ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, Sauvebœuf, Sillery, Lusignan, Mazerolles, Baas, Faget, La Mothe de Laborde...

Le 2, devant le sieur de Saintot (3), maître des Cérémonies de France, Mme la Princesse signa l'ordre de

---

(1) Corresp. inédite de Colbert, par P. Clément. (A. Feillet. *La Misère* etc. p. 271).

(2) Montglat. *Campagnes*. T. II. (Collect. Petitot), p. 195.

(3) Nicolas de Saintot, Seigneur de Vimars.

licenciement de ses troupes et sa déclaration de fidélité. La Princesse ordonna qu'on fit disparaître des drapeaux de ses régiments la grenade éclatée qui y figurait et au-dessous de laquelle on lisait : *Coacta* (1).

Elle répéta à Saintot sa résolution de ne jamais manquer à l'obéissance qu'elle devait à Leurs Majestés. Mais Saintot écrivait au maréchal de Villeroy : « Je prie « Dieu que ce discours de fidélité soit véritable, mais « je crains bien qu'elle ne soit fort siflée en tout et que « tous ces Messieurs aient des sentiments intérieurs dif- « férents de ce qu'ils témoignent... je me mesfie fort « de cela ».

Au Cardinal Mazarin il écrivait : « Je crois que pour « ces Messieurs (les ducs de Bouillon et La Rochefou- « cauld) la mesfiance est une précaution sure, car chas- « cun s'en va trop guay (2) ».

Avant son départ, les Jurats remirent gracieusement à la Princesse les pierreries qu'elle avait données en gage pour ses emprunts et lui payèrent ses dettes. La Princesse, toute en larmes, embrassa les Jurats et les principaux bourgeois qui étaient venus la voir.

Chavagnac, Barbantane et sept à huit autres partirent le 2 Octobre au matin. M. de Bouillon envoya ses enfants chez Mme de Duras où le duc alla les rejoindre.

La Princeese partit le 3 Octobre, à dix heures du matin, avec son fils, le duc d'Enghien, accompagnée de Bouillon, La Rochefoucauld, Chavannes, Chastelux, Guitaud, Salignac-Coligny, Meille, de Tourville, Gourville, Mme Gerbié et une autre de ses femmes.

« Estant dans la galerie (de la galiote), ils ont mis « M. le duc d'Anguien au-dessus de la chambre affin de

---

(1) Lenet, *Mémoires.* (Collect. Petitot), T. LIV, p. 131.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. VI, pp. 417-418.

« le faire veoir. Le peuple estoit en petit nombre et a « veu le despart comme une chose indifférente (1) ».

D'autres narrateurs disent au contraire que les Bordelais se pressaient en grand nombre sur le quai criant contre le Mazarin.

Comme la Princesse descendait la Garonne pour aterrir à Lormont, le maréchal de La Meilleraie, qui la remontait avec toute la flotte royale, lui donna pour conseil d'aller droit à Bourg.

Quand les Bordelais virent la galère de la Princesse passer sans arrêt devant Lormont, il y eût sur le quai comme une émeute qu'un gentilhomme calma en assurant que la Princesse allait à Bourg de son plein gré.

La Princesse alla s'y jeter aux pieds de la Reine, implorant son pardon. La Reine avait auprès d'elle Gaston et la Grande Mademoiselle, sa fille. La Princesse lui demanda humblement la liberté des Princes. Elle n'en reçut que d'évasives réponses.

Le 5 Octobre, le Roi partit de Bourg et entra à Bordeaux, entouré de toute la pompe Royale. St-Mégrin commandait les cent-cinquante chevau-légers qui ouvraient le cortège.

Quelques jours après l'entrée du Roi, le Cardinal se trouvant dans le même carosse avec les ducs, ne put s'empêcher de dire : « Qui eût cru, il y a quelques jours, « que nous nous trouverions réunis. — Tout arrive en « France, répondit La Rochefoucauld ».

Mazarin les reçut à sa table et eût avec eux de longues conférences relatives à la liberté des Princes. Suivant son habitude de tout faire espérer il leur laissa quelque espoir. Mademoiselle éveilla la méfiance de son père, Gaston, ce qui fut cause des divisions survenues plus tard (2).

---

(1) *Arch. Hist. Gir.*, T. VI, p. 420.

(2) Montglat, p. 242.

Pendant le séjour de la cour, le Parlement s'obstina à ne pas rendre visite au Cardinal, malgré les avances de celui-ci, « ce que la Reine sentit comme un outrage « à sa personne (1) ».

Quelques jours avant, néanmoins, le Parlement ne s'était pas opposé à la visite que les Jurats en livrée avaient faite au Cardinal, à Bourg.

La Grande Mademoiselle, avec son orgueil bourbonnien, écrivait dans ses *Mémoires* :

« Pendant les dix jours que la Cour séjourna à Bor-« deaux, personne n'allait chez la Reine ; et quand elle « passait dans les rues, on ne s'en souciait guère. Je ne « sais si elle avait fort agréable d'entendre dire que ma « Cour était grosse et que tout le monde ne bougeait « de chez moi, pendant qu'on allait si peu chez elle ? »

Le 13 Octobre, grand bal à l'Hôtel de Ville, qu'ouvrit le Roi.

Le lendemain, le Roi donna décharge à son peuple de Guyenne de la plus grande partie des tailles à cause des souffrances subies depuis tantôt deux ans, et le 15, il partit pour Blaye, où le duc de St-Simon le reçut avec la plus grande pompe.

La Vrillière, le 7 Octobre, écrivait aux Consuls d'Agen : « Nous sommes icy (à Bordeaux) depuis avant-« hier où Leurs Majestés ont été reçues avec une joye « et acclamation universelle de tous les habitants. J'es-« père que le séjour qu'elles y fairont affermira la grâce « qui leur a esté faicte et restablira toutes choses en « l'estat qu'elles doibvent estre. Si l'on prend résolu-« tion de passer par Agen, je vous en donneray soigneu-« sement advis, mais par advance je vous asseure que « L. M. ne veullent point que vous entriez en aucunes

---

(1) *Mémoires* de Mme de Motteville.

« despenses pour leur réception. Elles désirent en ceste « occasion vos cœurs et non pas vos biens (1) ».

Le Roi mit en dépôt dans l'Arsenal de la ville d'Agen seize milliers et quelques livres de poudre, 2,000,000 de mèches, 600 boulets de canon et 2500 livres de plomb avec ordre aux Consuls de veiller à leur conservation et d'en rendre compte (2).

La dislocation des troupes commença. Avec une province si inflammable, il était bon de les garder sous la main. Une grosse partie prit ses quartiers en Agenais.

Les 6 et 14 Octobre, ordre du Roi au capitaine de Lescalle de partir de Nérac avec ses cinquante hommes de la garnison du château et de rejoindre le Régiment de Candale (3).

Le régiment de cavalerie du grand Maistre, commandé par M. de St-Victor, ceux de Châteaubriand, de Coudray-Montpensier et de Richelieu, étaient à Villeréal (8 Oct.) (4). Pour éviter de les loger, la Communauté de Gontaud avait payé 2500 livres (5).

Le marquis de Saint-Luc s'apprêtait à reprendre son gouvernement de Sainte-Foy-en-Agenais (6).

Le Régiment de Guyenne, composé de 30 Compa-

---

(1) A Bourdeaux, le VII Oct. 1650. Arch. d'Agen BB. 17, p. 76.

(2) Arch. d'Agen, BB. 17, p. 76. (Donné à Bourdeaux, le XI Octobre 1650).

(3) *Recueil de la Soc. des Sc., Lettres et Arts d'Agen*, 2e Série, p. 248 et 254.

(4) Arch. Dles Suppl. E. Villeréal.

(5) Ibid. 1545 (Mairie de Gontaud).

(6) *Arch. Hist. Gir.*, T. IV, p. 426.

gnies, était arrivé dans la juridiction de Caumont et avait ravagé la paroisse de Fourques.

Le Maréchal de La Force porta les plaintes de la Communauté à Leurs Majestés. Il écrivait au juge de la juridiction (19 Oct.) qu'il arrivait de Blaye où il avait été parfaitement reçu et qu'il y avait lieu de se rassurer quant aux logements militaires (1).

Deux compagnies du régiment de La Meilleraie celles de MM. de Pontezier et du marquis de Montaiguillon, furent cantonnées à Agen (28 Octobre).

Sur un ordre du Roi, daté d'Amboise (2 Novembre), une compagnie du même régiment, cantonnée à Villeneuve, alla les y rejoindre. Trois autres compagnies étaient en quartier d'hiver à la Sauvetat de Savères avec Sauvagnas pour aide (2). En Décembre, le régiment était à Castillonnès (3).

Le *Livre-Journal* de Pierre de Bessot fournit les renseignements suivants :

« Après la paix du Bourdelois, la pluspart de l'armée « défila en Périguord et y passa le régiment roïal, le

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27. « Chaque chevau-léger, 25 sols par jour. « Au capitaine comme pour 6 chevau-légers ; au lieutenant, pour 4 ; « au cornette, pour 3 ; au maréchal des logis, pour 2 ; le tout, par « jour » sans qu'on put prétendre rien autre, avec promesse d'en tenir compte sur les tailles, « et si elles ne suffisent pas, sur celles de l'Elec- « tion. De par le Roy. Donné à Bourdeaux le XII Oct. 1650 ». (Arch. d'Agen. BB. 17, p. LXXVII.

Lorsque les 2 compagnies de Pontezier et de Pontaiguillon se présentèrent aux portes, on les conduisit à la place du Palais où les hommes furent comptés. La 1re comptant 47 cavaliers effectifs avec les officiers ; la 2e, 53 avec les officiers. Le 19 Nov. l'une d'elles partit pour Caudecoste ; l'autre, pour St-Clar de Lomagne. La liquidation faite par le trésorier général Philippe de Gourgues s'éleva à 2875 livres. (Ordre du 15 Janv. 1636). Arch. d'Agen. BB. 17, p. LXXXIIII.

(2) Jurades de la Sauvetat de Savères.

(3) Arch. Dles Suppl. E. 3230.

« régiment Mazarin, Paluau, Coudre, Montpensier (1), « Danville, La Meilleraye d'infanterie et de cavalerie « et douze compagnies d'icelluy hivernèrent en Péri- « guord et les aultres à Sarlat et en d'aultres petites « villes du Périguord (2) ».

---

(1) Il s'agit évidemment du régiment du Coudray-Montpensier cavalerie et non de deux régiments de Coudre et de Montpensier.

(2) *Bullet. de la Société Hist. et Arch. du Périgord.* T. XX, p. 181.

CHAPITRE IX

La Cour des Aides à Agen

A la veille de la signature de la paix, le Conseil du Roi avait ordonné le transfert de la Cour des Aides de Guyenne d'Agen à Libourne (20 Septembre 1650), l'article 7 de la paix de Bourg ne la laissant à Agen qu'à titre provisoire (1).

Agen était dépossédé pour la seconde fois.

Il n'est pas inutile de rappeler les vicissitudes de cette Cour, de ses conflits avec le Parlement de Bordeaux et de son installation à Agen.

Séparant la Cour des Aides du Parlement de Bordeaux, l'Edit de 1629 avait établi le siège de cette nouvelle Cour à Agen.

Pendant son premier séjour dans cette ville, elle avait eu pour président, en 1631, Jacques Martin de Laubardemont, le terrible justicier, ce futur président de la commission chargée des procès de sorcellerie qui condamna au feu le curé de Loudun, Urbain Grandier (1633), et dont les complaisantes sévérités, si bien ap-

(1) L'article 7 du traité de Bourg disait : » Et pendant ledit temps « tous les officiers de la Cour des Aides de Guyenne continueront les « fonctions dè leur charge dans la ville d'Agen où pour cet effet tou- « tes lettres seront expédiées ». (Boscheron des Portes. *Hist. du Parlement de Bordeaux*. T. II, p. 69).

Les quatre Cours Souveraines étaient le Parlement, le Grand Conseil, la Chambre des Comptes et la Cours des Aides et Finances.

préciées du Cardinal de Richelieu, conduisirent Cinq Mars et de Thou à l'échafaud (1).

Quelques années après l'installation de la Cour des Aides de Guyenne à Agen, à cause des conflits qui s'élevaient entre les officiers de la Chambre de l'Edit, séant en la même ville (2), et les officiers de la Cour des Aides, le Roi transféra celle-ci à Libourne (1634).

Mais les inconvénients de toutes sortes qui s'attachaient à la petitesse de la ville de Libourne nécessitèrent un nouveau transfert à Bordeaux (1637) où la Cour siégea jusqu'à sa translation à Agen, sa première résidence (24 Décembre 1649) (3).

La cause de ce déplacement provenait d'une part des conflits fréquents que soulevait le Parlement pour des questions de robe, de préséance et d'attributions, jaloux de l'indépendance de la Cour souveraine des Aides, et de l'autre, du dévouement de cette Cour au Roi et à Mazarin.

En 1645, le Président Bernard de Pichon, celui qu'on appela plus tard le grand président, avait protesté contre l'ouverture solennelle de la Cour des Aides par son président de Pontac, assisté des Conseillers en robes rouges, conformément à « l'exemple de toutes les Cours « des Aides de France séparées des Parlements » (4). Pontac trouvait singulier qu'on vint contester ce droit à la Cour alors que pendant vingt ans ses devanciers, Laubardemont et Foullé, en avaient paisiblement joui.

En 1648, nouveau conflit. Un reçeveur des tailles, le sieur Rocard, avait été déféré au Parlement pour concussion. Il se pourvut devant la Cour des Aides qui

---

(1) Voir une anecdote de Gui Patin dans *La France au milieu du XVIIe Siècle*, par A. Brette, p. 118.

(2) La Chambre de l'Edit fut plus tard transférée à Bordeaux.

(3) Arch. d'Agen. CC. 222, Mémoire imprimé.

(4) *Les Dessous de l'Histoire*, T. I, p. 373.

signifia au Procureur Général que la connaissance de ces faits lui appartenait uniquement. Plusieurs Conseillers du Parlement opinaient pour que la Cour des Aides fut cassée, comme établie sans vérification légitime et à leur préjudice. On ne manqua pas de rappeler qu'elle se permettait de tenir des audiences en robes rouges : « guerre de plume entre deux Cours souveraines, disait « d'Epernon » (1).

Pendant la querelle sur la traite du blé, les Conseillers au Parlement « proposèrent d'exterminer la Cour « des Aydes et de s'emparer du Palais où elle rend jus- « tice et des registres et actes de son greffe (2) ». (16 Fév. 1649).

Le 13 Mars, le Parlement donna contre la Cour un arrêt portant sa suppression. Celle-ci répliqua le 18 Mars par un arrêt cassant celui du Parlement.

Le 31 Mai, d'Epernon avertissait le chancelier Séguier : « Monsieur, je vous supplie de considérer « que sy Bourdeaux demeure dans sa rébellion, ceste « Province souffrira infiniment, parce que la justice ne « s'y rend plus, que le Parlement, la Chambre de l'Edit, « ny la Cour des Aydes ne travaillent plus, et c'est à « quoy il faut remédier en mettant la Chambre de l'Edit « et la Cour des Aydes ailleurs (3) ».

Dans une lettre antérieure (9 Mai), d'Epernon avait proposé au chancelier de transporter la Cour des Aides à Agen et la Chambre de l'Edit à Nérac (4).

Pendant les troubles la Cour des Aides refusa d'imiter le Parlement, exemple suivi par la Chambre de l'Edit que le Parlement dans son arrêt du 14 Juillet, en

(1) Lettre d'Epernon au chancelier Séguier, du 13 Août 1648, écrite de Bordeaux. (*Les Dessous de l'Histoire*, T. I, p. 409).

(2) *Les Dessous de l'Histoire*. T. I, p. 432.

(3) Ibid. T. II, p. 16. (De Cadillac).

(4) Ibid. T. I, p. 451. (De Cadillac).

réponse à l'interdiction, avait associée, sans en avoir reçu mandat, à ses remontrances au Roi.

Dans la déclaration royale du 12 Juillet, portant interdiction du Parlement de Bordeaux, pour les griefs y relatés, on y trouvait celui-ci : « pour avoir interdit « de sa propre autorité la Cour des Aides ».

« Monseigneur, écrivait d'Epernon (8 Mai), je crois « que Messieurs de la Chambre de l'Edit vous feront « prier de les transporter ailleurs. Ils sont las de ces « troubles, où ils n'ont point eu de part et plusieurs de « ceste compagnie ont tesmoigné qu'ils ont eu ce des- « sein (1) ».

La Chambre de l'Edit protesta contre l'arrêt du Parlement du 24 Juillet. Le Président Charron, que cependant une lettre du Conseiller Augeard avait accusé de connivence avec les rebelles, s'empressa de dégager la Chambre des compromissions que voulait lui imposer le Parlement, alors que les Conseillers de l'Edit n'avaient pas été appelés à prendre part aux délibérations de la Cour et avaient vu leurs maisons désolées par les Parlementaires (2).

Toute la haine du Parlement contre la Cour des Aides venait de son refus d'entrer dans les voies de la rébellion.

A la première paix de Bordeaux (24 Décembre 1649), son rétablissement à Agen fut arrêté et une commission lui fut expédiée à cet effet le 5 Janvier 1650.

Avant son installation, la Cour envoya aux Consuls d'Agen une députation conduite par M. le Président de Manniban. Elle prétendit des Consuls les conditions suivantes :

1° L'Hôtel de Ville pour palais, comme pour Mes-

---

(1) *Les Dessous de l'Histoire.* T. I, p. 446. (De Cadillac).

(2) Ibid. T. II, p. 33.

sieurs de l'Édit, ou une somme de 800 livres pour le loyer dans l'expectative d'un palais.

2° Le logement gratuit pour le premier Président à toujours ; et seulement pour trois mois pour les Présidents et Conseillers, jusqu'à ce qu'ils se fussent pourvus de maisons pour leurs familles.

3° Voix délibérative dans les assemblées de Jurades pour toutes les questions de règlement et de taxes sur toutes les choses qui entrent et sortent de la ville.

4° En temps de guerre et de contagion (peste), la Cour partagerait avec les bourgeois de la ville « les soins qui seront nécessaires pour le salut du public et la conservation commune de tous ». (Bureau de Santé).

5° On rendra dans l'Eglise Cathédrale de St-Etienne le banc et dans les autres Eglises les places où s'asseyaient les conseillers catholiques de la Chambre de l'Edit.

6° On donnera aux officiers de la Cour des bateaux pour le transport de leurs meubles et provisions particulières de Bordeaux à Agen (1).

Le 21 Janvier la Jurade délibéra. Elle fit droit en partie aux désirs de la Cour, mais elle se montra intraitable sur d'autres points. Elle arrêta que la Cour jouirait à la Cathédrale St-Etienne des places qu'elle y possédait dans son premier séjour, le banc de droite étant la possession de la Cour Présidiale (2). Les Con-

---

(1) Arch. d'Agen. CC. 222.

(2) Un conflit éclata entre la Cour des Aides et le Présidial dans les premiers jours de l'installation de la nouvelle Cour. Elle voulut s'emparer à St-Etienne des bancs présidiaux. Le Présidial envoya par Me Besse, N. R. des actes à l'avocat général de la Cour des Aides, M. Me Robilhard. L'avocat général interdit au syndic des notaires toute procédure contre la Cour et ajourna Besse. Le 9 Mars 1650 le Présidial déchargea Besse de l'ajournement et ordonna qu'on ferait de très humbles remontrances au Roy. Le Présidial fit inhibition à tous

suls ne pouvaient abandonner à Messieurs les officiers des Aides le banc de gauche qu'ils occupaient, « estant « grandement important que le puble voye ses magis- « trats dans leur lustre et honneur ».

Les Consuls ne pouvaient davantage se dépouiller de leurs droits de justice et police qu'ils avaient exercés de tout temps, pas plus que de la liberté des Jurades.

Quant aux loyers, il leur était impossible d'y satis- « faire, veu l'extrême misère du puble et les nécessités « de la dite Maison de Ville quy est chargée de plus de « cent mille livres (1) ».

Comme M. le premier président était descendu au Prieuré de St-Caprais, les Consuls de Malartic, St-Gillis et Douzon allèrent l'y visiter (23 Janvier). Les mêmes Consuls se rendirent deux jours après au logis St-Jacques où était arrivé le président de Bonnault de la même Cour, pour lui rendre leurs devoirs.

Le 15 Février, M. de Lasserre donna avis aux Consuls que Messieurs de la Cour des Aides avaient couché au Port-Ste-Marie et qu'ils arriveraient le même jour à Agen. Sans perdre un instant, M. de St-Gillis, accompagné de quelques Jurats, partit aussitôt et rencontra la Cour à Colayrac où elle arrivait en bateau. Les officiers de la Cour et les Consuls échangèrent force congratulations. On arriva en carrosse à la Porte St-Anthoine où M. de Malartic, le premier Consul, les harangua au milieu de la joie universelle. M. de Manniban, l'un des présidents, exprima la satisfaction de la

ses sergents et huissiers de mettre à exécution l'arrêt de la Cour des Aides contre Besse. La Cour répondit par la lacération du jugement en pleine audience. L'effervescence était à son comble, effervescence que vint augmenter encore la défense faite par la Cour des Aides aux Consuls de paraître en robes à la Procession de la Fête Dieu. Pour éviter de grands désordres, on supprima la Fête Dieu. (Voir Labénazie. T. I, pp. 340-1).

(1) Arch. d'Agen. Jurades. BB. 57, p. 107.

Cour de revenir à son berceau d'origine. Le cortège se mit en marche. M. de Manniban prit M. de Malartic à sa gauche. Les Conseillers en firent autant et prirent chacun à leur gauche les Consuls et les Jurats et on accompagna avec ce cérémonial processionnel le président jusqu'à sa maison (1).

La Cour invita le Corps de ville à assister à sa séance d'ouverture (27 Février).

M. de Secondat de Roques, deuxième président des Elus, et de Mongauzy, conseiller en l'Election, s'y trouvaient déjà lorsque les Consuls en robes rouges et en chaperons, suivis de tous les Jurats, y arrivèrent. Le Consul St-Gillis, en vertu de l'arrêt du Conseil de 1635, qui avait réglé l'ordre des préséances d'après les précédents de 1631, réclama pour le corps de ville la préséance sur les officiers de l'Election, revendication à laquelle la Cour s'empressa de faire droit (2),

Il n'y avait pas encore un an que la Cour s'était réinstallée à Agen lorsque le Roi vint en Guyenne. La Cour envoya une députation pour le saluer. Les députés, « excédant leur pouvoir contre l'intention et réso- « lution de leur compagnie, demandèrent Libourne au « lieu d'Agen ».

Les Conseillers, restés à Agen, révoquèrent leurs députés et les désavouèrent par arrêts des 28 Juillet, 13 Août, 3 et 13 Septembre 1650 (3).

En dépit de ces arrêts, le 20 Septembre, un arrêt du Conseil du Roi ordonna le transfert de la Cour à Libourne.

Le 30 Septembre, le Conseiller Dumas, au nom des gens tenant la Cour des Aides de Guyenne, informa

---

(1) *Journal des Consuls.* BB. 59, p. 101.
(2) Ibid. BB. 59.
(3) Ibid. CC. 222.

Mazarin que la Cour demandait son maintien à Agen, se plaignant que quelques Conseillers, sans ordre ni délibération, se trouvant à la suite du Roi, lui avaient demandé de transférer la Cour Souveraine des Aides à Libourne. Aussi les Consuls de Libourne s'étaient-ils empressés de seconder leurs démarches auprès du Roi.

« Nous sommes, disait Dumas, les victimes du Parle-« ment », qui par un article de la Paix de Janvier 1650 les avait éloignés de leur ville capitale : « Ne serait-il « pas honteux, ajoutait-il, de vaguer incessamment, « dans les villes de la Province ? Nous supplions très « humblement de donner vostre audience au Consul de « la ville d'Agen qui s'en va vers vous pour cet effect, « attendant que nous vous envoions des députés (1) ».

Ce fut le Consul St-Gillis qui fut chargé de cette mission,

Il n'était pas difficile de deviner d'où partait le coup : Lesdits Conseillers, bordelais sans doute, « par un atta-« chement particulier », avaient sollicité le transfert ; et cependant dans les articles de paix donnés à Bordeaux le 1er Octobre 1650 le maintien de la Cour à Agen y était expressément confirmé, disait Dumas.

Le 6 Septembre, St-Gillis repartit pour la Cour d'où il venait d'arriver après son voyage de Cadillac où il avait accompagné le duc d'Epernon. Il était chargé de parler à M. de La Vrillière de cette affaire de la Cour des Aides.

Le 12 Septembre, St-Gillis écrivait aux Consuls : « S. E. est arrivée de l'armée à 2 heures après minuit, « il s'y en va retourner tout à l'heure. Je lui ay donné « la lettre de MM. des Aydes et luy ay parlé de ceste « affaire. Il m'a dit qu'il partait et qu'il enverroit res-« ponce ».

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 552.

Le 15 Septembre, M. de Manniban, l'un des présidents des Aides, partit à son tour pour la Cour et reçut avant son départ la visite des Consuls Buard et Douzon.

On écrit à Monsieur le chancelier (30 Septembre).

Le 3 Octobre, les Consuls s'adressent à Monsieur d'Agen (1) et à M. Desmaison, conseiller du Roi et surintendant des Finances.

Les lettres succèdent aux lettres. On écrit le même jour à M. de Flamarens (2), à M. Darche, procureur général en la Cour des Aides et à M. le procureur général du Parlement, le sieur de Pontac. On prit pour ce dernier la précaution de lui faire remettre la missive en mains propres par un soldat de la ville, Buzet, qui fut envoyé à Bordeaux pour cet objet (3).

On députa M. de Girles, non seulement pour conserver la Cour des Aides mais encore pour obtenir la Chambre de l'Edit de Guyenne, qui antérieurement était installée à Agen, « si S. M. la tire de Bourdeaux », comme le bruit en courait (4).

Pour peser encore davantage sur la Cour, Consuls, Jurats et quantité d'habitants se rendirent chez Monsieur

---

(1) Barthélemy d'Elbéne, évêque d'Agen. (1636-1663).

(2) Antoine Agésilas de Grossoles, marquis de Flamarens, seigneur de Montastruc et de Buzet en Agenais. etc , tué plus tard au combat du Faubourg St-Antoine (2 Juillet 1652). Il avait épousé Françoise de Hardy de la Trousse, cousine germaine de Mme de Sévigné, fille du grand prévôt de la Trousse. Il était fils de Jean III de Grossoles et de Françoise d'Albret que Jean avait épousée en 1609. Un Grossoles de Flamarens était à la même époque Seigneur et abbé de l'Abbaye d'Eysses. (V. Etude de Me Bigou).

(3) On donna 12 livres à Pierre Buzet pour ses frais de voyage.

(4) Rien de plus curieux que la correspondance vive, alerte, humoristique de Girles où il entremêle aux affaires de la commune le désir de revoir sa femme, à laquelle il fait passer de ses nouvelles par l'intermédiaire des Consuls. CC. 222.

le premier président de Pontac, qui n'avait pas encore quitté Agen, pour le supplier de donner son appui et assistance.

Les démarches redoublèrent : on fit la même prière à M. de Robilhard, avocat général en la Cour des Aides. On députa à M. de St-Luc, lieutenant général, et à Messieurs du Parlement de Bordeaux les Jurats de St-Gillis vieux, sieur de La Mothe Coupet (1), et Rabanel, qui partirent le 22, en même temps que M. de Girles qui partit pour Paris le même jour.

On écrivit encore à M. le Duc d'Orléans, oncle du Roi.

On avait affirmé au Cardinal que les fermiers du Convoy étaient favorables à ce transfert, prétendant que la ville d'Agen était trop éloignée pour y demander justice. Le 31 Octobre, par déclaration devant Me Thomas, notaire et tabellion royal à Bordeaux, le fermier désavoua la plainte et déclara à MM, de St-Gillis, sieur de La Mothe Coupet, et Etienne Rabanel, avocats et Jurats, que la ville d'Agen était la plus commode de toute la province.

MM. de St-Gillis et de Rabanel s'empressèrent d'envoyer au sieur de Girles, qui sollicitait à Paris, l'avis du fermier, « duquel le motif de l'arrest de « translation demeurait infirmé (2) ».

Ce même jour, 31, les Conseillers dissidents, sans perdre de temps, enregistrèrent à Libourne l'arrêt de translation.

Un arrêt du Conseil fut donné en faveur de la Cour des Aides pour Libourne et une ordonnance fut rendue à Libourne dans le même but par les Conseillers siégeant dans cette ville.

(1) Il ne faut pas confondre le Jurat St-Gillis avec le Consul St-Gillis qui était sieur de la Tour.

(2) Arch. d'Agen. CC. 222.

Le Consul Buard reçut copie de l'arrêt et de l'ordonnance, le jour même du retour des sieurs St-Gillis et Rabanel, revenus découragés de leur mission, et la remit à la Maison de ville (3 Novembre).

Par icelle ordonnance on enjoignit aux Consuls de délivrer tous les papiers et tapisseries que la Cour avait laissés dans son palais d'Agen.

Les Consuls gardaient tout et agissaient toujours.

Le 11, ils écrivaient encore à M. de La Vrillière et adressèrent leur lettre à M. de Girles toujours à Paris et qui devait y rester jusqu'en Septembre 1651 pour les affaires de la ville ; et puis encore à M. de Bourran, président aux Aides, qui avait de grandes propriétés dans les juridictions de Villeneuve et de Ste-Livrade d'Agenais et qui avait acheté le château de St-Barthélemy et ses dépendances, et enfin à M. Darche, procureur général en la même Cour.

Les Consuls d'Agen, qui déjà en 1643 avaient demandé son rétablissement à Agen (1) adressèrent encore une requête et un factum au Roi (2).

Dans son active correspondance avec les Consuls on voit avec quel zèle Girles servait les intérêts de la ville.

Girles alla à Amboise où était le Roi. Il rencontra d'Epernon, qu'il s'efforça d'intéresser à sa cause et qui, sans dissimuler ses ressentiments contre la ville, promit cependant son appui.

Girles s'adressa encore à M. d'Aydie, à Madame d'Estrades et à son arrivée au sieur d'Estrades lui-même (3), à M. le marquis de Flamarens, enfin à Mon-

---

(1) Arch. d'Agen, BB. 56.

(2) Ibid. CC. 222.

(3) Godefroy d'Estrades, gouverneur de Dunkerque en 1652, officier général sous Conti en Catalogne (1655-57), ambassadeur aux Pays-Bas (1667), maréchal de France (1675), ambassadeur aux conférences de Nimègues (1678).

seigneur d'Agen. Il écrivait aux Consuls, en réponse à une de leurs lettres du 2 Novembre : « Je continue à « vous dire, après le sentiment de mon dit sieur d'Agen « et d'autres qui entrent dans le Conseil, que nous ne « viendrons pas au bout de nos desseins sans une insis- « tance de la part de Messieurs des Aydes qui sont « pour Agen et du corps de ville (1) ».

Il essaya d'obtenir par M. de La Vrillière une lettre de cachet, suspendant les séances de la Cour des Aides de Libourne. (Lettre du 6 Novembre).

Les députés du Parlement de Bordeaux disaient d'ailleurs à Girles qu'ils préféraient la Cour des Aides à Agen, acquiescement dont Girles essayait de tirer parti.

Dans la requête des Consuls de cette ville au Roi, en l'an 1643, dont nous avons parlé plus haut, on y rappelait les sacrifices de la ville pour le service du Roi, qui montaient à 150,000 livres, l'appauvrissement qui suivrait le départ de la Cour, les dépenses inutilement faites pour le logement des officiers, la ruine des gens qui avaient acheté des offices près la dite Cour. Les Consuls suppliaient le Roi de remettre les Aides « dans la se- « conde ville de vostre Province de Guienne appauvrie « et désertée par les malheureux effects de la maladie (la peste) ».

Ils terminaient ainsi : « Les suppliants continueront

Sa mère, Suzanne de Secondat, était la fille de Jean de Secondat de Rocques, conseiller du Roy, trésorier de France, général des Finances de Guyenne, l'ami d'Henri IV (V. Tallemant des Réaux, T. IX, p. 100. Ed. Montmerqué.

(1) Arch. d'Agen, CC. 222. Tout ce qui suit est tiré de la même liasse.

« de prier Dieu pour la prospérité et la santé de Vostre « Majesté ».

Signé : Maistre DELAS, Consul ; DE SINGLANDE, Consul ; BOYSSONNADE, Consul ; DUCROS, Consul ; RATTIER, Consul ; VOUTON, Consul.

On joignit ce factum aux pièces qu'on envoyait à Girles.

Le 8 Novembre, le Parlement de Bordeaux enregistra les lettres de transfert de la Cour à Libourne.

Girles ne se décourageait pas. Il affirmait que la majorité des Conseillers était à Agen. Les esprits étaient échauffés. Il y eut même comme une sédition.

Le 14 Novembre, les Conseillers d'Agen, qui gardaient les papiers, les registres de la Cour et le scel de Sa Majesté, donnèrent un arrêt contre l'arrêt du 31 Octobre donné à Libourne « par precipitation et contre « toutes les formes ».

Ladite Cour ordonna que la séance serait continuée dans la présente ville et la justice rendue aux justiciables d'icelle en la forme ordinaire et à ces fins « indict « au dix huitième du courant les ouvertures de la séance « pour y estre faict lecture des Ordonnances Royaux, « enjoint à tous les officiers de s'y rendre aux peynes « portées par icelle, faict ladite Cour très-expresses « inhibitions et deffances à touttes sortes de personnes « de recognoistre d'autre jurisdiction ny tribunal « qu'icelluy qui est dans la présente ville à peine de « cinq cents livres d'amende, nullité et cassation de « procédure, comme aussy à tous huissiers et sergents « et autres officiers de Justice de ramener à exécution

« aucuns arrests quy ont esté ou pourront estre donnés
« par cy après dans ladicte ville de Libourne jusques à
« ce qu'autrement par Sa Majesté en soit ordonné, faict
« pareilhes inhibitions et deffances aux greffiers, procu-
« reurs et huissiers en icelle de désemparer l'exercice
« de leurs charges, de transporter aucuns registres
« et papiers à peine d'interdiction et de mil livres
« d'amende, comme aussy au concierge et garde du
« Palais de déplasser les meubles, ny traduire aucun
« prisonnier à peine de punition corporelle, etc. (1) ».

Les Consuls en robes rouges vinrent assister à la séance solennelle d'ouverture (2).

A Paris, Girles poursuivait fébrilement ses démarches. Il remit les pièces à M. de La Vrillière et parla à M. Cheminé, son premier commis, « lequel m'a com-
« muniqué l'extrait qu'il en auroit faict et pour y faire
« ajouster quelque chose ou pour nous le rendre favo-
« rable, *il faut promettre*. C'est ainsin qu'il faut faire
« en telle nature d'affaires (6 Décembre) (3) ».

Girles attendait toujours que l'affaire vint devant le Conseil du Roi.

A côté des gens qui le servaient, d'autres invoquaient le peu d'officiers demeurant à Agen. On disait que M. le premier président n'y était pas « et qu'ils savaient que
« nous sommes fort divisés dans la ville. M. de Servien
« n'a pas oublié de me parler de la sédition (4), néan-
« moins je ne me rebutte pas (11 Décembre) ».

---

(1) Arch. d'Agen, CC. 222.

(2) *Journal des Consuls*, BB. 59. (Sept. Oct. Nov.)

(3) Arch. d'Agen, CC. 222. Les Consuls, ayant appris que le sieur Dansard, conseiller en la Chambre de l'Edit, était à Paris pour y poursuivre le transfert de la Chambre hors de la ville de Bordeaux. écrivirent aussitôt à Girles pour réclamer en faveur d'Agen (29 Nov.) (*Journal des Consuls*, BB. 59, p. 218).

(4) Voir plus haut (16 Septembre 1650).

L'affaire était venue au Conseil qui ne voulut rien vider au fond sans audition des parties. (Lettre du 18 Décembre).

Girles vit les ministres « l'un desquels m'a fort re-« proché la sédition et dict que le public de nostre ville « est fort fascheux et dangereux ».

Un autre lui dit qu'il savait que la plus grande partie des habitants ne voulait pas le rétablissement de la Cour des Aydes. Girles, en désespoir de cause, conseilla aux Consuls de faire tous leurs efforts pour faire revenir le premier président (1).

Les conseillers réfractaires (2) s'obstinaient à rester à Agen et à y continuer l'exercice de leur charge.

Le Roi, par une lettre autographe de Décembre 1650, conservée aux Archives d'Agen (3), avait promis, avant d'en finir, d'entendre les députés de la Cour des Aides. Le Roi avait adressé semblable lettre aux conseillers venus à Libourne. Il enjoignit aux uns et aux autres de lui envoyer un député, dès la lettre reçue.

Le Président de Manniban partit pour Paris le 3 Janvier 1651, « comme député de la Cour, suivant la « lettre du Roy ».

En attendant, le Roi permettait aux Conseillers de prolonger leurs vacances de la Noël « et de les continuer, « disait-il, jusques à ce que nous en ayons autrement « ordonné ; voulons que les contraintes, interdictions et « condamnations quy pouraient avoir esté rendues de « part et d'autre par vos arrests ne puissent estre exécu-« tées et demeurent en surséance jusques à ce que nous « y ayons en ce rencontre apporté le reglement quy sera

---

(1) Arch. d'Agen. CC. 222. (Même lettre du 18 Décembre).

(2) *Arch. Hist. Gir*. T. II, p. 438. (Lettre de Pontac).

(3) Arch. d'Agen. BB. 17. (Lettre de cachet du Roi à MM. de la Cour des Aydes).

« nécessaire pour le bien de nostre service et l'adminis-
« tration de la justice. Car tel est notre bon plaisir (1) ».

Malgré tous les efforts des Consuls, le premier président Pontac resta à Libourne et la Cour des Aides de Guyenne y fut maintenue.

Quelques conseillers néanmoins s'obstinèrent avec plus de témérité que de succès à rester longtemps à Agen, car on lit dans le *Journal des Consuls*, à la date du 6 Janvier 1652, la mention suivante : « Messieurs de
« la Cour des Aydes sont sortis d'Agen par expres com-
« mandement de Monseigneur le Prince de Conti,
« sçavoir MM. de Lacrompe, de Villeneuve, conseiller
« et de Robilhard, advocat général (2) ».

(1) Arch. d'Agen. BB. 17, p. 83.

(2) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 277 verso.

CHAPITRE X

Lusignan en Espagne. — Rethel. — Les gardes de d'Epernon à Agen. — Les préparatifs des Frondeurs. — Les remontrances du Parlement de Paris. — Mazarin quitte Paris précipitamment. (Nuit du 6 au 7 Février 1651). — **Les Princes mis en liberté.**

Durant ces débats une lettre de M. de Boissonnade aux Communautés de l'Agenais les informait que le sieur de Biron venait d'être nommé Maréchal de camp des armées du Roi (1). La missive royale fut lue dans une audience solennelle de la sénéchaussée d'Agenais.

Le duc d'Epernon continuait à prendre les titres de « gouverneur et général de l'Armée de S. M. en « Guyenne ».

Le Parlement envoya à Paris une députation composée de M. le Président à mortier de Gourgues, des Conseillers Montron et Guyonnet, de l'avocat général Lavie, du Jurat Constant, du procureur syndic Blanc et

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 277 verso. (Vingt-septiesme de Novembre 1650 et de nostre règne le huictiesme). Le 1er Sept. 1649 Biron avait écrit au Cardinal, lui demandant une récompense pour son zèle et un dédommagement pour les frais d'armement des troupes qu'il avait conduites à d'Epernon. « Je supplie V. E. de m'honorer et « de m'accorder le brevet de Maréchal de camp ». (*Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 400).

des bourgeois Lamisas et Mynvielle, pour obtenir sa révocation (1).

De son côté, d'Epernon ne négligeait rien pour se concilier la faveur publique. Il écrivait aux Communautés et aux gentilshommes (2).

Il continuait à braver ses ennemis. « Le soin que M. « d'Espernon prend de fortifier Poymerol et la quantité « de munitions de guerre qu'il y faict mettre ne fasche « pas moins que la contribution que la garnison lève « dans tout le pays circonvoisin (3) ».

Le Parlement de Bordeaux, poursuivant sans repos ni trêve le Duc de sa colère, donna un arrêt (30 Déc. 1650) interdisant à la Guyenne de reconnaître pour gouverneur d'Epernon et condamnait à 4000 livres d'amende quiconque reconnaîtrait son autorité, comme perturbateur du repos public.

Le Parlement demanda même au Roi de retirer les évocations accordées au Duc et à sa famille. Ces évocations devaient se produire devant le Sénéchal de Villefranche de Rouergue et en appel devant le Parlement de Paris pour toutes les causes intéressant d'Epernon, ses parents, ses domestiques et jusqu'aux parents de Nanon de Maurès qu'on assimilait à des membres de sa famille (4).

Devant la négligence ou les calculs de Mazarin, la méfiance du Parlement était telle que, malgré le réta-

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 520.

(2) Ibid. p. 499.

(3) Ibid. p. 521.

(4) Arch. d'Agen. FF. 183. M. G. Tholin a publié la liste des personnes que touchaient les évocations, Le 15 Mars et le 31 Mai 1651, le Roi accorda un *committimus* à d'Epernon. Parmi les personnes nominativement désignées se trouve un de Fayolles et la veuve du sieur du Haumont, commandant à Puymirol. Le 16 Avril 1654, le Roi confirma le *committimus* (Ibid.)

blissement en Octobre 1650 des magistrats absents ou proscrits, le Parlement leur défendit de prendre part aux délibérations tendant à l'envoi d'une députation à Paris (13 Déc.) et plus tard, le 17 Avril 1651, d'assister aux délibérations où il serait question de d'Epernon (1).

Après le départ du Roi de la Guyenne qui, retardé par une maladie de la Reine Mère, n'arriva à Fontainebleau que le 7 Novembre et à Paris, que le 15, le jour même de la victoire de Rethel, les intrigues recommencèrent à Bordeaux.

Déjà au moment même où se signait la paix de Bordeaux, les rebelles avaient conçu le dessein de recommencer la guerre et dressé le plan de leurs futures opérations.

Lusignan, sous prétexte de se dérober au châtiment, devait partir pour l'Espagne y rejoindre Sillery, Baas et Mazerolles et conclure un traité dans lequel les confédérés, les Princes, les Ducs, les Laforce et d'autres non encore déclarés, comme le Comte d'Alais et le Maréchal de Lamothe-Houdancourt, devaient s'engager à ne déposer les armes qu'à l'entière satisfaction de l'Espagne. Bouillon et La Rochefoucauld lèveraient des troupes en Poitou et provinces voisines ; les La Force se saisiraient de Bergerac, Ste-Foy, Dommes, Montauban ; le marquis de Lauzun s'emparerait de Marmande et Lusignan, d'Agen. On remettrait Bourg et Libourne en gage aux Espagnols (2).

Le Président de Pontac avertissait Mazarin. « Par le « dernier ordinaire je vous donné advis du passage de « M. le marquis de Lusignan avec Lamothe-Delas et « quelques autres en Espagne.

Un autre avis disait : « Lusignan est passé en Espa-

---

(1) Boscheron des Portes. *Hist. du Parlement de Bordeaux*. T. II, p. 138.

(2) Lenet, *Mémoires*, pp. 125-7.

« gne, party d'une assemblée du Périgord avec des « mémoires qui ne sont pas pour faire la paix... Vous « pouvez juger si parmy tous ces advis on est alayrte « icy où les Espagnols peuvent venir en vingt quatre « heures... Chasçun sçait le mauvois estat de la place « (de Blaye)... Ils sçavent qu'avec Blaye ils pourront « tout... Despuis deux jours l'on m'a dit qu'il est allé à « St-Sébastien neuf pilotes de ceste rivière ».

Ils étaient conduits par un nommé Sacquey « homme « de mer et fort séditieux ».

Le duc de St-Simon annonçait de grands préparatifs dans les ports de Biscaye et se plaignait d'être dans l'impossibilité de conserver Blaye, manquant de tout. « L'on pourrait dire adieu à la Province de Guyenne (1) ».

Un bourgeois de Bordeaux, Carros, était chargé de faire passer à Lusignan toutes les communications intéressant les négociateurs. Carros avait été déjà envoyé par Vatteville à la Princesse pour lui promettre argent et protection (Juin 1650).

Le 11 Janvier, la Princesse envoya Carros et le maréchal de bataille, Baas, à Vatteville et le 14, on leur adjoignait Sauvebœuf et Sillery (2).

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, pp. 504. 510, 512. (28 Déc.)

(2) Lenet. *Mémoires*. pp. 329, 331, 337. Carros, bourgeois et marchand de Bordeaux, était originaire de Villeneuve d'Agenais. Il était marié à Anthoinette Jacobet, fille d'Anthoine Jacobet, juge criminel de Ste-Livrade. Son frère, procureur du Roi en la Cour ordinaire de Villeneuve, était marié à une sœur d'Anthoinette, Marie Jacobet. Ces Carros avaient pour beaux-frères, Bernard Jacobet, avocat au Parlement de Bordeaux, et Robert Jacobet, avocat au Parlement de Toulouse. Enfin un sieur Guillaume Carros était chambrier en l'abbaye de Ste-Croix de Bordeaux (Reg. par. de Ste-Catherine de Villeneuve d'Agenais. 1647-49. Mairie. Minutes du Not. Royal Lafaige, 1649, nº 99. Etude de Me R. Dalidou, Ste-Livrade). A propos de ce chambrier de Ste-Croix, nous ferons remarquer que cette abbaye possédait le prieuré d'Allemans sur le Lot, près des moulins de Rigou-

Le secret de Carros fut surpris par le Jurat de Bordeaux, Fonteneil, qui en informa aussitôt Mazarin. Fonteneil épouvanta Carros qu'il avait habilement amené à des aveux et l'engagea à servir secrètement la politique de Mazarin.

Carros accepta. Le secrétaire d'Etat, de Lionne, lui envoya aussitôt un passeport qui lui permit de passer plusieurs fois en Espagne (1).

Le président de Pontac écrivait au Cardinal :

« Monseigneur, pour satisfaire à mon debvoir et pour « m'acquitter de ce que j'ay promis à V. E., je suis « obligé de lui donner advis que les esprits des officiers « du Parlement de Bourdeaux sont toujours dans la « mesme disposition de troubler le repos des subjects « du Roy dans ceste province et quy pis est, il n'y a « plus qu'un parti dans ladicte compagnie ; ceux qui ont « esté cy-devant proscripts par leurs collègues... font à « présent plus de bruict que les autres et ils font clac- « quer la Fronde avec plus d'impétuosité (2) ».

Il faut, il est vrai, se méfier de l'esprit timoré de Pontac, qui mettait en suspicion la conduite des magistrats rétablis.

Il signalait les conciliabules tenus à Duras : « Il s'est « fait à Duras une grande assemblée et une longue « conférence depuis peu dans laquelle ont assisté les « sieurs de Bouillon et Sauvebœuf et quelques gen- « tilshommes envoyés par le sieur de Marcillac (La « Rochefoucauld) ».

Une autre relation fournissait les renseignements suivants : « Le duc de Bouillon est à Thurenne où il

---

lières, en amont de Penne d'Agenais. L'église de Penne était l'annexe du prieuré. Comme cette église est sous le vocable de Ste-Croix, elle a dû emprunter son nom à l'abbaye.

(1) L'Evangéliste de la Guienne, (in. *Souvenirs du règne de Louis XIV*. De Cosnac). T. III, p. 451.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 500. (6 Déc. 1650).

« est extraordinairement visité de la noblesse des pro-
« vinces de Limosin, Périgord, La Marche et Poitou.
« Il y est en très grande considération et (est) mesme à
« craindre qu'à l'entrée de la campaigne la disposition
« ou il trouve les esprits de le suivre ne luy fasse lever
« le masque (1) ».

D'Epernon informait Mazarin des projets de mariage du Maréchal de Turenne et de Mlle de La Force : « Vous pouvez sçavoir, Monsieur, comme le mariage « de Monsieur le Maréchal de Turenne a este proposé « avec Mlle de La Force, ce qui est considérable (2) ».

Le Parlement continue toujours la recherche et les « achapts de bled... D'autres disent que c'est pour « fonrnir les magasins de la ville de Bourdeaux, à « quoy il y a plus d'apparence (3) ».

A la même date (6 Décembre), Pontac avisait que le sieur marquis de La Force avait voulu se saisir de la ville de Bergerac « sous prétexte d'exécuter les arrêts « du Parlement (4) ».

Cette agitation était entretenue par les opérations combinées sur l'Aisne et sur la Meuse des Espagnols et du Maréchal de Turenne. Dirigés par le Maréchal, les Espagnols s'étaient emparés de Vervins, Rethel, Château-Porcien, Fismes.

Dès que les Espagnols apprirent la pacification de Bordeaux, ils arrêtèrent leur marche sur Paris et opérèrent un mouvement de recul.

Le jeudi, 15 Décembre, le Maréchal Du Plessis Praslin, dont l'armée avait été renforcée par celle de

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, pp. 521-2.

(2) Ibid. p. 519.

(3) Ibid. T. XIII, p. 501. (Pontac à Mazarin, 6 Déc.)

(4) Ibid. p. 500.

Guyenne, battait Turenne à Rethel sous les yeux de Mazarin (1).

Une lettre du marquis de St-Luc, arrivée à Agen le 2 Janvier 1651, ordonnait aux Consuls d'avertir « tous « les corps de justice et de finances pour assister au « *Te Deum Laudamus* qui se chantera et faire feu de « joye pour l'heureux succès des armées du Roy en la « prinse de Rethel que gain de la batailhe par Monsieur « le Maréchal de (en blanc) (2) ».

Le 6, les Consuls entendirent le *Te Deum*. Les milices étaient sous les armes. On distribua la poudre et la mèche pour les feux de mousqueterie et on mit le feu au bûcher.

Ce triomphe des armées du Roi, loin d'enthousiasmer les Agenais, fut accueilli froidement, sinon avec amertume, malgré le *Te Deum* ordonné par S. M.

On confondait toujours dans la même haine Mazarin et l'exilé de Loches.

Marin écrivait au Cardinal (5 Janvier) :

« Ce n'a pas esté une petite consternation, Monsei-« gneur, pour plusieurs personnes dans ceste ville « (Agen) et dans la Province que ceste grande bataille « et si importante à l'Estat que V. E. vient de gai-« gne (3) ».

---

(1) Au centre, M. de Duras, avec MM. de Beauvau, de Boutteville et de Montausier, commandait les escadrons de première ligne. Ils s'avancèrent, après avoir rompu les escadrons de l'armée du Roi, jusqu'auprès du canon. Mais ils furent repoussés. Turenne faillit être pris. Ce fut une déroute. A Bar-le-Duc Turenne donna l'ordre à sa cavalerie et à M. de Duras, qui venait d'y arriver avec cent chevaux. de se retirer dans le Luxembourg. (Mémoires de Turenne).

(2) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 230 verso. Ce maréchal était, comme on l'a vu, Du Plessis-Praslin.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. II, p. 285.

La ville d'Agen était encore sous l'irritation causée par l'irruption dont elle avait été le théâtre quelques jours avant par les gardes du duc d'Epernon qu'il avait mis en quartier autour de la ville. Dans la nuit du 19 au 20 Décembre 1650, ils avaient parcouru la ville en criant, vociférant, hurlant et faisant parler la poudre dans les noires rues d'Agen au grand scandale des bourgeois réveillés en sursaut. Dans les ténèbres éclataient des chansons moqueuses et comminatoires à l'adresse des Agenais. Malebaysse dans son récit parle de cinq à six jeunes gens mais le *Registre secret du Présidial* parle d'une vingtaine.

Voici la relation de Malebaysse :

« La nuit du 19 Décembre 1650 venant au 20e, le lieu-
« tenant des gardes de M. d'Espernon, nommé de
« Fages et cinq des gardes dudict sieur vindrent Agen
« et la dicte nuit ils marcharent par la ville et chan-
« toient une chanson diffamatoire :

« Il reviendra de Loches, de Loches
« Il reviendra de Loches
« Avant ne soit lonc-temps.
« Et bailhera taloche, taloche
« Et bailhera taloche
« A ces croquants d'Agen.

« Apprez qu'ils eurent faict cest insolence, le lende-
« main on les arresta prisonniers, appres Messieurs de
« la Cour présidialle firent l'information contre heulx.
« Apprès l'information faicte, le jour de St-Thomas,
« 21e dudict mois, Messieurs de la Cour deputarent M.
« d'Espalais et M. de Philippes pour aller à Bourdeaux
« pour apporter la procédure à nos seigneurs du Parle-
« ment. Apprès que nos dicts seigneurs du Parlement
« heurent veu ladicte procédure, ils deputarent deux
« Conseilhers du Parlement pour leur faire leur procès :

« scavoir Monsieur de Pharnoux et Monsieur de Ray-
« mond. Ils arrivarent Agen le jour de la Noël seur le
« soir, et le lendemain de Noël mesdicts sieurs les dépu-
« tés avec Messieurs de la Cour Présidialle trabailha-
« rent à leur procès. Dans trois jours leur sentence
« souverene feust douce. Ils feurent condamnes a deman-
« der pardon a genous à Messieurs d'Agen avec les fers
« aulx pieds et banis d'Agen pour dix ans et en mille
« livres d'amende et aulx despens. Le jour mesme ils
« payarent leur amende et sortirent de prison (1) ».

Lorsque le Parlement de Bordeaux, dans son arrêt du 30 Décembre 1650, traitait d'Epernon et ses adhérents de perturbateurs du repos public, il faisait allusion à ce tapage nocturne.

Le bruit de cette algarade avait retenti dans toute la Province.

Dans son *Livre-Journal*, le Périgourdin P. de Bessot s'exprime ainsi :

« Au mois de Décembre de l'an 1650 a raison de quel-
« ques violences commises par les gardes de M. d'Es-
« pernon, le Parlement de Bourdeaux prist occasion de
« donner arrest tant contre M. d'Espernon que les
« gardes, faisant inhibitions et deffences par icelluy en
« toutes sortes de personnes de recognoistre M. d'Es-
« pernon pour gouverneur, à ses pretendeus gardes de
« prendre sa livrée, à peine de la vie (2) ».

L'arrêt de la Cour avait été rendu le 30 Décembre et exécuté sans surséance. Il s'en allait temps : le duc d'Epernon, prenant en main la défense de ces jeunes gentilshommes, obtenait du conseil du Roi,

---

(1) Arch. Dles. *Revue de l'Agenais. Arch. Hist. Gir.* T. XXXVI, p. 208.

(2) *Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord.* T. XX, p. 184.

le 29 Décembre, un arrêt d'évocation. Malgré sa diligence, l'huissier Maignen du Châtelet, parti en toute hâte de Paris à cheval, ne put signifier l'arrêt à Agen que le 10 Janvier 1651 (1).

Le 26 Décembre, le duc d'Epernon écrivait de Loches à Mazarin : « Le sieur Thevenin vous aura faict cognois-« tre (si V. E. est de retour à Paris) la violence du Pré-« sidial d'Agen sur la personne du sieur de La Fage, « lieutenant de la compagnie de mes gardes et de cinq « de ses compagnons, qui est une nouvelle que je receus « hyer et qui a este suivie aujourd'hui de celle de l'em-« prisonnement du sieur Chillaud lieutenant général « de Bergerac et de sa conduitte en la conciergerie de « Bergerac (2) ».

Le sieur Chillaud s'était chargé du mandat de demander le retour de d'Epernon dans la Province,

Le 30, d'Epernon avait demandé à Mazarin avec son ordinaire rage la permission d'aller en personne « tirer « raison de ces outrages ».

On s'attendait à chaque instant à une prise d'armes en Guyenne.

Le chevalier de Terlon, qui était à Toulouse, envoya Laslouvière, lieutenant de l'artillerie, à Agen « pour « tascher de mettre en seureté les munitions de guerre « qu'il y a dans le magasin qu'il a faict dans ceste « ville ».

St-Luc, en Novembre, écrivait aux Consuls d'Agen le désir qui le dévorait « de les conserver ». Il les vantait de leur fidélité au Roi. « Je suis persuadé qu'ils

---

(1) Une échauffourée Epernoniste à Agen en 1650, par M. Habasque. (*Bulletin hist. et philol.* 1896). L'affaire était encore pendante en 1657. Les gardes poursuivaient la révision de leur procès devant le Grand Conseil et y assignaient les Présidiaux et les Commissaires du Parlement. (Ibid.)

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 509.

« continueront a tesmoigner le mesme zele en toutes « sortes de rencontre ; je ne doubte point que n'y con- « tribuyes de vos soins et que touttes choses en soient « fort tranquilles (1) ».

Après St-Luc, c'était le Roi lui-même qui par des Lettres patentes de Janvier 1651, confirmait les privilèges, dons et octrois des Rois, ses prédécesseurs, aux Consuls et bourgeois d'Agen.

On avait besoin d'eux.

L'archevêque de Bordeaux signalait les menées du Conseiller Guyonnet. D'après d'Epernon, Guyonnet se vantait que M. de Beaufort lui ferait donner la lieutenance de l'amirauté à la place du premier Président (2). L'archevêque insistait pour la prompte nomination d'un nouveau Gouverneur (3 Janvier).

Le Premier Président Du Bernet indiquait aussi « la « grande crainte du retour de M. d'Espernon laquelle « on ne peut perdre qu'on ne voye un nouveau gouver- « neur (3) ».

Mêmes plaintes dans la bouche du Jurat Fonteneil.

M. de Ladouze informait le Cardinal des fréquentes entrevues des députés du Parlement avec M. de Bouillon et des envoyés de celui-ci, de ses voyages à Duras et chez MM. de La Force « avec grand compagnie » et à La Rochefoucauld, sous divers prétextes, enfin de la présence de cent gardes et de trois cents chevau-légers dans sa vicomté (4).

Lenet met à nu l'âme et les pensées des partisans des Princes pour qui la paix de Bordeaux n'était qu'un moyen de reprendre haleine : « Tous nos gens étaient « tellement persuadés qu'on ne devait rien tenir de ce

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 4.

(2) *Arch. Hist. Gir.* T. XIII, p. 538.

(3) Ibid. T. VI, pp. 288-290.

(4) Ibid. T. VI, pp. 288-290.

« qu'on promettait au Cardinal qu'ils ne firent point de « difficulté à dire en général et en particulier que « l'amnistie ne les empêcherait pas d'aller joindre M. « de Turenne et de retourner à Montrond et partout « ailleurs où il pourroit y avoir de la guerre pour le « service des Princes (1) ».

Lauzun était venu à Agen et on y remarqua ses longues conférences avec des officiers du sénéchal et même avec le juge mage de Boissonnade (2).

Le président Daffis, sans y vouloir croire (3), disait-il, rapportait par acquit de conscience les bruits qui couraient « sur ce misérable Lusignan... et dans Bourdeaux « et dans la Province et surtout dans Agen (22 Février « 1651) ».

Le bruit courait que Lusignan conduisait les vaisseaux espagnols à l'entrée de la rivière.

Dès que la Reine-Mère connut les menées de la prin-

---

(1) Lenet. *Mémoires.*

(2) On ne trouve dans le *Journal des Consuls* que les traces suivantes : « Le mesme jour (25 Décembre 1650) avons resçu une lettre « de Monsieur de Lauzun. Le mesme jour avons escript à Monsieur « de Lauzun, (p, 227) ».

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. VI, p. 291. Daffis était un homme très riche mais très avare. Il possédait le Château de Langoiran que d'Epernon brûla en 1649 et qui ne s'est pas relevé de ses ruines. Il ne craignait pas d'accepter sans vergogne, chose commune en ce temps-là, non-seulement des diamants mais encore de l'argent de Mme la Princesse. (*Hist. du Parlement de Bordeaux*, par Boscheron des Portes. T. II). Lenet accuse Daffis d'intrigues secrètes avec Mazarin. Aussi la Princesse se plaignit-elle plus tard qu'il ne l'avait pas servie pour son argent. « Il était homme d'esprit et beau parleur, ajoute Lenet... inconstant « et léger, qui donnait à tout instant sa parole et y manquait de mê- « me ». Avec sa philosophie pratique, tirée de l'observation constante et perspicace qu'il faisait des actions des hommes, Lenet disait à propos de Daffis et de sa passion de l'argent : « C'est un grand coup que « de connaître la passion dominante d'un homme nécessaire et d'avoir « le moyen de l'assouvir ». *Mémoires.* Collect. Petitot. T. 53, pp. 289, 290.

cesse de Condé et de ses amis, elle donna l'ordre à Saint-Luc d'arrêter les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld (1).

Tandis qu'on entourait la Princesse et le Duc d'Enghien d'un cercle de troupes réparties dans les villages autour de Montrond, St-Luc, de son gouvernement de Ste-Foy, fit avancer des troupes vers Bergerac pour envelopper Bouillon qui se trouvait à son château de Lanquais, en Périgord. Mais Bouillon averti à temps courut s'enfermer à Turenne au milieu de ses vassaux, avant que Saint-Luc eût pu exécuter son coup de main.

L'*Ormée* (2), secte révolutionnaire qui devait plus tard, en 1652-53, dominer Bordeaux, se préparait dans l'ombre.

Carros était reparti de Bordeaux pour St-Sébastien le 14 Janvier. : « Le marchand que V. E. sçait partit le « 14 de ce mois de cette ville pour St-Sébastien ». Fonteneil en reçut une lettre datée du 20 qu'on y préparait une flotte de dix-huit grands galions et d'autres pour Terre-Neuve, que 4,000 hommes étaient à la frontière, et que lui, Carros, allait à Madrid voir M. de Lusignan (3).

Le Duc de St-Simon s'attendait à voir les Espagnols attaquer Blaye, dont il était gouverneur, et demandait qu'on pourvut la place de munitions de guerre (4).

La France était enveloppée d'un réseau d'intrigues. On cabalait pour la mise en liberté des Princes. Gaston et toute la Cour intriguaient, moins dans l'intérêt public

---

(1) La Rochefoucauld avait 31 ans.. Il prit à la mort de son père le nom de François VI. Son fils, le Prince de Marsillac, avait 14 ans.

(2) Ce nom provenait d'une plantation d'ormeaux vers l'église Ste-Eulalie où le parti populaire se réunissait.

(3) *Arch. Hist. Gir.* T. VI, p. 291. (23 Janvier 1651).

(4) Ibid. T. VI, p. 293.

que dans un but d'ambitions personnelles, chacun poursuivant son bien propre avant le bien de l'Etat.

Pendant que le Cardinal était à l'armée, Deslandes-Payen présenta au Parlement de Paris requête de la Princesse de Condé pour la liberté des Princes. En même temps, le lieutenant des gardes de Monsieur le Prince, Des Roches, apporta une lettre autographe et contresignée des deux autres prisonniers. Le Parlement résolut de porter ses doléances à la Reine-Mère. Malade, elle ajourna le Parlement. Mazarin informé se hâta de revenir. Il arriva à Paris le 31 Décembre.

Le 20 Janvier, Mathieu Molé portait à la Reine Mère les remontrances du Parlement de Paris, opposant la splendeur des premières années du règne, splendeur qu'il attribuait à Monsieur, aux misères et aux malheurs présents, œuvre du Cardinal.

Nobles avec le duc d'Orléans à leur tête et Parlementaires avec le coadjuteur de Gondi se coalisèrent de nouveau, la haute noblesse réclamant la liberté des Princes ; le Parlement, le renvoi de Mazarin.

« Une frénésie possédait tellement tous les esprits « qu'ils croyaient que le salut de l'Etat ne dépendait « que de la liberté des uns et de l'exil de l'autre, ne « prévoyant pas que faisant sortir le Prince hors de pri« son de la manière qu'on y travaillait, c'était mettre « un lion furieux hors de sa cage, qui alloit dévorer « tout le monde et lequel pour venger son emprisonne« ment mettroit le feu dans tous les coins du Royaume, « comme il arriva despuis (1) ».

Un mot de Mazarin avait irrité le Parlement. Mazarin l'avait chez la Reine comparé au Parlement d'Angleterre, en présence de Gaston, chef de la vieille Fronde, qui saisit ce prétexte pour s'emporter contre le premier

---

(1) Montglat. *Campagnes*. T. II, p. 291. (Collect. Petitot).

ministre et s'en aller brusquement. Le perfide de Retz persuada au trembleur Gaston qu'on voulait l'arrêter. Gaston déclara qu'il ne mettrait plus les pieds au Palais Royal, ordonna à la ville de n'obéir qu'à lui, comme lieutenant général du Royaume, et le 3 Février fit dénoncer au Parlement les propos de Mazarin par la langue fourchue de Gondi.

Le 4 Février, le Parlement rendit un arrêt de bannissement contre Mazarin.

Le 5, après une sommation des députés du Parlement à la Reine pour l'éloignement du ministre, le Parlement ordonna d'obéir uniquement au duc d'Orléans et la Noblesse, avec le concours du Clergé, s'unit à Gaston (1).

Le 7, nouvel arrêt pour MM. les Princes, l'éloignement du Cardinal et l'exclusion des prélats des charges publiques. Les Princes, Conseillers de la Grand'Chambre, opinèrent pour l'exclusion de tous les Cardinaux, comme gens dévoués au pape, et leur renvoi à Rome, en réponse aux excitations de Retz au clergé qui tenait son assemblée quinquennale et que Retz, furieux, irritait contre le Parlement.

Les bourgeois avaient pris les armes. Dans la crainte d'être arrêté par les factieux, le Cardinal avait quitté précipitamment Paris, dans la nuit du 6 au 7 Février, sur les onze heures. Il sortit par la porte Richelieu d'où le comte d'Harcourt l'escorta avec deux cents chevaux jusqu'à St-Germain ; il y passa la journée du 8, flairant le vent qui soufflait de Paris et, comme il ne lui était pas favorable, il se décida à partir.

Lorsque d'Harcourt revint, après avoir rempli sa mission, il fut assailli par des émeutiers qui l'accusaient d'avoir loué un bateau pour enlever la Reine Mère et le

---

(1) H. Martin. *Hist. de France*. T.   , p. 367.

Roi au Palais Royal. D'Epernon, qui se trouvait dans la bagarre, y eût son carrosse brisé (1).

Le 9, un nouvel arrêt du Parlement avait intimé à Mazarin et à ses domestiques d'avoir vidé le Royaume sous quinzaine, avec permission de leur courir sus, passé ce délai. On y rappelait l'arrêt de 1617 contre le Maréchal d'Ancre, arrêt interdisant aux étrangers de se mêler des affaires du Royaume.

Le Cardinal écrivit au Roi une lettre éloquente où on lisait la phrase suivante : « Il ne me reste pas un « asile dans un Royaume dont j'ai reculé toutes les « frontières ».

« Quelque disgrâce qui m'arrive, écrivait-il à Zougo « Ondedei, l'histoire, si elle veut dire vrai, ne parlera « de moi qu'en bien ».

Mazarin, par une inexcusable faiblesse, prévenant La Rochefoucauld, La Vrillière et Comminges que le Roi en avait chargés, alla lui-même délivrer au Havre ses ennemis, les Princes, ce Condé surtout qui le traitait avec le plus offensant mépris. (Lundi 15 Février).

Mazarin se retira à Brühl près de Cologne,

Il se résolut de partir
De belle nuit à la frescade

disait *le Cardinal errant* (1651).

Le 16, les Princes arrivèrent à Paris en grande pompe et, accompagnés de Gaston, dont l'amitié pour les Princes offensait la Reine, allèrent remercier le Parlement.

Aussitôt après la délivrance des Princes, Marchin, le commandant de l'armée de Catalogne, sortit de sa prison de Perpignan.

---

(1) *Les trois masques de boue ou la Savonette.* (In 4° 1651).

Quand on apprit à Agen la délivrance des Princes, on s'y livra à de grandes réjouissances.

Les Consuls écrivirent à M. le Prince pour le féliciter. Il exprima par une lettre datée de Paris (20 Mars) toute sa satisfaction et en garderait, disait-il, « le res-« sentiment (1) ».

Les Consuls ne reçurent que le 6 Avril la réponse du Prince à la lettre « que, disaient-ils, nous lui avions « escrite concernant la joye que nostre Communauté « avoit receu d'apprendre son elargissement (2) ».

Le 19 Mars, Condé avait aussi adressé une lettre de remercîments aux capitouls Toulousains.

A Casteljaloux, au *Te Deum* solennel assistèrent les bourgeois en armes, conduits par le premier Consul, de Boutet, et les Consuls en livrée. On fit un feu de joie devant le château et dans le *canton* une distribution de pain et de vin. Le Consul de Roy partit pour aller féliciter le Prince de Condé, duc d'Albret.

On voulut faire un feu de joie à Agen dans les premiers jours de Mars. Les Consuls s'y opposèrent : « Le « 2e jour de Mars de 1651 nous avons esté dans la « Chambre du Conseil de la Cour Présidiale sur l'advis « qu'on nous a donné qu'on vouloit faire quelque feu « de joye public à nostre insceu, a ce nous nous som-« mes oppozés pour n'avoir aucun ordre du Roi (3) ».

L'agitation dans cette séditieuse ville d'Agen grandissait.

Les Consuls prirent des mesures que la prudence commandait : « Ledit jour 4 Mars 1651 nous sommes « sortis de la Maison Commune avec nos chapperons « et nos soldats avec leurs casaques et hallebardes et « sommes allés selon la costume dans la place publique

---

(1) Arch. Dles EE. 4.

(2) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 233. (Arch. d'Agen).

(3) Ibid. BB. 59, p. 233.

« ou a esté faict les proclamations et deffances ordi-
« naires en nostre présance par Virmondoy huissier en
« la Cour dudit Agen. A quoy a esté adjousté une
« deffance particulière aux habitants de se quereller et
« provocquer de paroles, de marcher la nuit et de
« pourter aucunes armes à feu a peyne de cinq cents
« livres et les mesmes proclamations et deffances ont
« esté publiées et affichées par tous les autres endroicts
« acostumés (1) ».

Condé, qui avait toujours considéré comme un malheur la convocation des Etats Généraux, voulut par politique qu'on les appelât « M. le Prince, dit de « Retz dans ses *Mémoires*, m'avoit dit vingt fois avant « sa prison qu'un roi ni des princes du sang n'en de- « voient jamais souffrir ».

Le 4 Avril, le Roi donna sa lettre de convocation pour les Etats Généraux de Tours qui devaient se tenir dans cette ville, le 8 Septembre, le lendemain de sa majorité.

Après diverses considérations sur le bien du Royaume, la lettre ajoutait : « A ces causes nous vous mandons et
« ordonnons par l'advis de la Reyne Régente, nostre
« très honorée Dame et Mère, qu'incontinant appres
« la reception des présentes vous ayez a mander par
« devers vous dans le plus bref tems que vous pourres
« les Ecclesiastiques, les Nobles et ceulx du Tiers Estat
« de vostre ressort, leur faire entendre la liberté qui
« leur est donnee de continuer les deputes qu'ils ont
« cy-devant nommes ou bien en eslire d'autres en la
« maniere accoustumee ».

Le 24 Juin le sieur de Boissonnade, juge mage, envoya les Lettres Royaux aux Communautés de l'Agenais (2).

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 234.

(2) Arch. d'Agen. AA. 21.

Condé comptait vraisemblablement sur les Etats Généraux pour déposséder Anne d'Autriche de la Régence, tenir Mazarin en un perpétuel exil et régner en maître sur un roi enfant.

Sur les conseils secrets de Mazarin, la Reine fit un coup d'Etat, retirant les sceaux à Mathieu Molé et appelant le chancelier Séguier, l'ennemi des Frondeurs.

Gaston, qu'on n'avait pas consulté, en fut irrité. Condé prit dans le Conseil la prééminence.

La rupture du mariage projeté de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse brouilla tout. La mère, Madame la duchesse de Chevreuse, qui menait Paul de Gondi, l'intrigant machiavélique, en fut mortifiée et, comme Gondi menait Gaston, Condé et Gaston se retrouvèrent ennemis. La coalition des deux Frondes, celle des Parlementaires avec Gaston et de Retz pour chefs et celle de la Noblesse avec Condé et les Princes, était rompue. (Avril 1651).

Cela gênait fort la Grande Mademoiselle qui rêvait le premier rôle pour son père : « Je souhaitais avec « passion que M. le Prince passât sa vie en prison (1) ».

Le but poursuivi par Mazarin était atteint.

---

(1) Mlle de Montpensier. *Mémoires*, p. 41. (Collect. Petitot. T, LI).

CHAPITRE XI

Le lieutenant général St-Luc à Agen. — Prestation de serment aux Consuls. — Condé gouverneur de Guyenne (15 Mai). **—Les fêtes à Agen. — Les Etats d'Agenais** (9 Juillet). **— Les Cahiers. — Condé se sauve à St-Maur** (Nuit du 5 au 6 Juillet). **— Condé au Parlement. — Inquiétudes en Agenais. — La garnison de Puymirol. — La majorité du Roi** (7 Septembre 1651).

Pendant que la Guyenne attendait avec impatience la satisfaction qu'elle réclamait, c'est-à-dire la dépossession de d'Epernon de son gouvernement de Guyenne, source de tant de colères, de tant de désaffection et de tant de troubles, Agen reçevait une nouvelle confirmation de ses privilèges et les Consuls mentionnaient avec orgueil cette reconnaissance royale dans leur *Journal* : « Le 26 Avril mil six cinquante et ung nous « avons reçeu lettre de M. de Girles nostre déptutté de « Paris avec les lettres patentes de S. M. par lesquelles « nous sommes confirmés dans nos privilèges confor- « mément les anciens que nous avions des Roys prédé- « cesseurs (1) ».

Le Marquis de St-Luc qui, de maréchal de camp (1647) avait été nommé lieutenant général depuis peu (1650), vint à Agen pour se faire reconnaître comme

---

(1) *Journal des Consuls*, BB. 59, p. 237 verso. Voir l'Edit à l'appendice.

lieutenant général pour le Roi de la Province de Guyenne.

Le 2 Mai, St-Luc arriva au Port-Ste-Marie (1).

Les Consuls aussitôt mirent sous les armes cinq à six cents hommes sous la conduite des sergents de quartier portant l'écharpe de taffetas blanc. On fit sortir une coulevrine et les petites pièces d'artillerie de l'arsenal. Les Consuls en robes rouges, entourés de leurs soldats, accompagnés de la plupart des Jurats et d'un grand nombre d'habitants, se rendirent à la Porte St-Anthoine (2).

Le Consul Codoing avec l'un des Jurats et douze habitants allèrent saluer au Port-Ste-Marie St-Luc qui les reçut « avec une grande civilité ».

St-Luc n'arriva à la porte St-Anthoine qu'à six heures du soir, descendit de son carrosse, reçut « le com-« pliment » de M. de Verduc, en l'absence du premier Consul de Faure alité, et alla loger dans la rue de St-Gillis (3). Les Consuls le suivirent revêtus de leurs robes, les soldats marchant devant, avec leurs casaques armoriées et la hallebarde en main.

Le soir, on ferma les portes de la ville. Les portiers apportèrent les clefs qu'on offrit à St-Luc qui les refusa « avec compliments et civilité » (4).

---

(1) Le 24 Février 1651, la Comté de Gontaud paya 1500 livres pour la subsistance des gardes de M. de St-Luc. (Arch. Mles Suppl. E. 1590). (CC. 27).

(2) Les robes consulaires étaient bordées de velours. Une ceinture noire les serrait à la taille.

Le 24 Mars 1791, un arrêté du directoire du département de Lot-et-Garonne ordonna d'acheter les robes à la ville et « par une sage éco-« nomie les destina à faire un dais pour le service du culte public « dans la cathédrale d'Agen ». (G. Tholin, *Revue de l'Agenais*. T. XVIII, p. 91). *Sic transit gloria mundi.*

(3) Chez Mademoiselle Delpech.

(4) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 239.

La coutume, les franchises et privilèges de la ville, consacrés depuis plusieurs siècles, exigeaient que les Comtes d'Agen, les Sénéchaux, les Gouverneurs et Lieutenants du Roi prêtassent le serment solennel, dès leur entrée dans la ville, de respecter ses franchises, avant même tout serment de fidélité des Consuls, des Jurats et des habitants.

Les Consuls en informèrent le Marquis de St-Luc. Il y eût entre eux quelque débat, St-Luc ne s'y refusant pas, mais demandant au préalable qu'on lui fit voir les coutumes et le *Livre Juratoire*.

« Le 22 dudit mois (de Mai), Messieurs de Faure, de « Verduc et de Boyer sont allés faire veoir à Monsei- « gneur de Saint-Luc la costume consernant le serment « que Nosseigneurs les Gouverneurs et lieutenants du « Roi en Guyenne, Messieurs les Seneschaux, Esves- « ques, Juges-mages prestent en nos mains et les presta- « tions de serment desja prestées, ce qu'ayant esté veu « ledit Seigneur leur aurait déclaré qu'il vouloit punc- « tuellement observer nos estatuts et costumes selon « que Messieurs ses devantiers ont faict et nous y « maintenir et dans toutes les autres honneurs et pré- « rogatives et qu'a cest effect il vouloit venir dans la « Maison Commune Vandredy prochain (1) ».

Le Vendredi, 26 Mai, St-Luc se rendit à l'Hôtel de ville pour rendre leur visite aux Consuls et aux Jurats et en même temps pour procéder à la prestation de serment ; mais auparavant, St-Luc demanda à « veoir « ce que ses devantiers avaient observé en semblable « occasion, croyant que la prestation de serment ne se « faisoit qu'aux entrées solennelles et non autrement, à « quoy satisfaisant nous aurions faict veoir au secrétaire « dudit Seigneur et ensuite audit Seigneur lui-mesme,

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 342 verso.

« l'acte de prestation de serment faict par Monseigneur « le Duc de Normandie (1) fils ainsné de France dans le « cloistre des Révérands Pères Prêcheurs de la présante « ville, en qualité de Gouverneur de la Province ez « mains de nos prédécesseurs Consuls le XIII Septem- « bre 1345, ledit acte contenu au premier fuilhet du « livre des entrées et prestation de sermens, ensemble « les sermens d'Edouard, prince de Galles, duc de « Guyenne (2), fils aisné du Roy d'Angleterre ez mains « des Consuls nos devantiers dans l'Esglise Métropoli- « taine de Sainct André de Bourdeaux le XV Juilhet « 1363 ; dont résulte que lesdits sermens n'ont pas esté « tousjours prestés ez entrées solampnelles, ains ailheurs « selon les occurrances, ce quy auroit entièrement « satisfaict ledit Seigneur ; et d'effect nous aurions faict « dresser une table en forme d'autel dans la chambre « verte garny d'une grande croix et quatre chandeliers « d'argent avec un marchepied au bas, couvert d'une « tapisserye, comme aussy aurions faict un autre mar- « chepied au devant de la cheminée de ladite chambre « au costé dudit autel couvert d'une autre tapisserye « sur lequel auroit esté mis une chère à bras garnye de « velours rouge cramoisy, sur laquelle aurait esté mis « un carreau de mesme estoffe, comme pareilhement

---

(1) Jean, duc de Normandie, fils de Philippe VI. Il assiégea Aiguillon et employa pour la première fois en Europe le canon contre la place, après cependant le gouverneur de Ste-Bazeille, Henri de Famméchon, qui s'en servit au siège de Puy-Guilhem en Périgord, en 1338, (Comm. de M. Chaux. *Soc. des Sc. Let. et Arts d'Agen*, Juillet 1903). Plus tard Roi sous le nom de Jean le Bon, il fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers (1356). Parmi les seigneurs qui s'emparèrent de Jean le Bon se trouvait Guillaume Amanieu I[er] de Madaillan (de la Sauvetat du Drot), seigneur de Rauzan, et parmi ceux qui le gardaient à Bordeaux se trouvaient le même seigneur et le baron de Duras. (*Hist. de la Maison de Madaillan*, par M. Campagne, p. 55.)

(2) Il était fils d'Edouard III. On l'appelait le *Prince Noir*. C'est lui qui fit Jean le Bon prisonnier (1356).

« un autre carreau a esté mis sur le marchepied dudit « Autel ; et au dessus de ladite chère a esté garny un « day de velours rouge fleurdelisé et un grand banq « fleurdelisé au costé gauche de ladite chère, et le « reste de ladite chambre a esté entouré de sièges et « tout le pavé jonché de rosiers et autres fleurs selon la « saison ».

A midi, la cloche sonna pour assembler la Jurade. Les sieurs Consuls de Mazères et de Boyer partirent, revêtus de leurs robes consulaires et chaperons accompagnés de quatre Jurats et de leurs soldats armés d'épées et de hallebardes. A l'hôtel du Marquis de St-Luc, ils furent reçus au bout du degré par le capitaine de ses gardes. On décida, faute de précédents, que le Seigneur de St-Luc marcherait le premier dans son carrosse et que les Consuls avec leurs Jurats suivraient dans un autre carrosse, les soldats de la ville flanquant les portières du carrosse consulaire.

Après avoir salué les Consuls et les Jurats, St-Luc partit avec toute la noblesse et se rendit à la Maison commune selon l'ordre arrêté. Il fut reçu à la porte par les Consuls de Chambon et Codoing et au bout du degré par M. de Faure qui le conduisit à la salle verte (1). Après que St-Luc se fut assis, les Consuls s'assirent sur le banc à droite et les Jurats sur les autres bancs : « Mais la Noblesse et le puble seroit entré en sy grande « foulle et avec tant de presse, que nous eusmes peyne « de garder quelque distance honneste entre ledit « Seigneur et eux ; et il feut veu dans la presse plu-

---

(1) Le Consul de Verduc n'y assistait pas parce qu'il avait donné sa robe et son chaperon au sieur De Las de Mazères, qui avait été élu à la place de son frère, De Las de Brimont, dont l'élection avait été cassée au commencement de l'année par le Parlement de Bordeaux. Malgré les sommations à lui faites par les Consuls, le sieur De Las de Brimont refusa de restituer les insignes consulaires. (V. *Journal des Consuls*, année 1651).

« sieurs Conseillers de la Cour Présidialle en manteau « court comme aussy quelques chanoynes de Sainct « Estienne ; et Messieurs les Contes de Laugnac (1), « de Lasserre (2) et le Baron de Pordiac estoient assis « sur un banq nud et recullé entre la chere dudit Sei- « gneur et nostre banq ».

Le Marquis de St-Luc prit la parole et recommanda l'union et la reconnaissance au Roi pour avoir donné pour Gouverneur à la Guyenne Monsieur le Prince, dont on venait d'apprendre la nomination. M. de Faure répondit « avec son éloquence ordinaire », et « le zèle « qu'il a au bien public » lui fit faire un effort qui dépassait ses forces, étant en convalescence d'une grande maladie.

« Et ayant fini, nous nous approchasmes dudit Sei- « gneur et nostre Secrétaire ayant ouvert le *Grand* « *Juratoire* (3) et icelluy mis sur ledit Autel, les chan- « delles estant allumées, ledit Seigneur se seroit appro- « ché et estant à genoux sur ledict carreau devant ledit « autel, teste nue ayant mis ses deux mains sur la Pas-

---

(1) Charles Ier de Montpezat, marié à Sérène de Durfort de Bajamont (1618) qui fut possédée du malin esprit par les maléfices du Père Nadal, moine de Bon Encontre, et exorcisée.

(2) Il ne faut pas confondre le Comte avec Bouchard d'Esparbès de Lussan, *marquis* d'Aubeterre, co-seigneur de Francescas et de Ligardes, 4e fils du Maréchal François, vicomte d'Aubeterre. Le marquis se fit remarquer par son courage à la bataille de Fribourg (1644) ; maréchal de camp, puis lieutenant général, enfin sénéchal d'Agenais et de Condomois. Il ne faut pas non plus le confondre avec son autre frère, le chevalier d'Aubeterre. (*Revue de l'Agenais*, 1900. G. Tholin. *Le Château de Lasserre*).

(3) Le *Livre Juratoire*, relié en cuir, était orné de miniatures. Il contenait les coutumes de la ville d'Agen et un extrait des Quatre Evangiles. Il avait disparu avant 1800. Un exemplaire authentique de ces coutumes a été acheté sur la place publique par un magistrat et restitué à la ville. (V. G. Tholin. *Introduction aux Archives de la ville d'Agen*).

« sion figurée Nostre Seigneur, ledit sieur de Faure « luy auroit dit : Monseigneur, vous nous promettes et « jures de conserver inviolablement les estatuts et cos- « tumes, privilleges, franchises, libertés dont ceste « ville d'Agen est honorée par nos Rois et ledit Sei- « gneur auroit respondeu qu'il le promettoit et tout « incontinant ledit Seigneur se seroit levé et réasis sur « sa chère et en ce mesme instant nous nous serions « agenouilhés au devant ledit Autel et ayant nos mains « sur le mesme Juratoire ».

Le premier Consul de Faure jura au nom de tous de vivre en bons serviteurs du Roi. Les Jurats se levèrent et vinrent l'un après l'autre saluer le Lieutenant général qui demanda à être introduit dans la Chambre du Conseil où il s'informa en particulier des privilèges de la ville et de ce qu'ils avaient à connaître en la justice et police (1).

C'est pendant ces solennités de la vie municipale que Condé fut nommé au Gouvernement de la Guyenne. L'échange des Gouvernements entre Condé et d'Eper-

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, 242, 4. Autres exemples de prestation de serment entre les mains des Consuls des Evêques et Comtes d'Agen : Antoine de la Rovère, Claude de Gelas, Gaspard de Daillan du Lude, Barthélemy d'Elbène, Claude de Joly, Jules de Mascaron, François Hébert, Gaspard de Chabannes.

Prestations de serment par les Gouverneurs de Guyenne et lieutenants généraux : Roi de Navarre (1533). Henri de Bourbon (1564) ; d'Ornano (1605). Duc de Roquelaure (1610). Condé (1616) ; Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon (1618). Duc d'Epernon (1623) ; Bernard de Foix, duc d'Epernon (1644). De St-Luc (1651). Conti (1658). Maréchal d'Albret (1671). Duc de Roquelaure (1677). Armand Duplessis de Richelieu (1759). (V. Arch. d'Agen. AA. 42).

non, à qui on donnait la Bourgogne, fut arrêté en Conseil du Roi au Palais Royal le 15 Mai (1).

« Aussitôt, dit le duc d'Aumale, les félicitations de « pleuvoir à l'Hôtel de Condé, ville et Parlement de « Bordeaux, toute la Province. La Force, les partisans « et anciens de Montauban ne furent pas les derniers : « Voilà le Royaume du Midi tout créé, répétaient ceux « qui faisaient chorus avec Retz ou Mazarin (2) ».

Dans son livre sur les *Mouvements de Bourdeaux*, Fonteneil écrivait dans son *Epitre au Prince* : « On ne « peut estre Bourdelois sans estre fortement attaché à « vos interests, puisque V. A. a prins la protection des « nostres dans le temps auquel ceulx à quy nous les « avions confiez les avoient jettez dans le désespoir. La « compassion que vous avez eue pour nos misères a « faict vostre crime ».

Les Condé avaient une énorme fortune. Ils avaient hérité des Montmorency sous le dernier Roi. La mère du Prince était une Montmorency. Son oncle, Henri II de Montmorency, avait été exécuté à Toulouse. Les Condé étaient toujours d'insatiables quémandeurs.

Leur puissance devenait très dangereuse. Le beau-frère du Prince, Longueville, avait la Normandie. Le Prince voulait qu'on donnât à son frère, Conti, la Provence. Ces gens-là auraient tenu toutes les mers, mer de Guyenne, Manche et Méditerranée. Avec la Guyenne

---

(1) Dans son étude sur la *Fronde à Villeneuve d'Agenais*, M. F. de Mazet écrit : « Le 16 Mai, on apprit à Agen la nouvelle du départ de « Mazarin et le remplacement du duc d'Epernon ». (*Revue de l'Agenais*, T. XXIII, p. 193). Tout le monde sait que Mazarin partit pour l'exil en Février 1651 et arriva à Brülh, près de Cologne, le 16 Avril. Il reparut à Poitiers à la tête d'une armée qu'il avait organisée lui-même le 28 Janvier 1652. D'un autre côté, il était impossible que la nouvelle de l'attribution de la Guyenne à Condé fut connue le lendemain à Agen.

(2) Duc d'Aumale. *Histoire des Princes de Condé*. T, VI, p. 73.

Condé s'appuyait aux Pyrénées et avait par la vallée de la Bidassoa un facile accès auprès de ses amis, les Espagnols.

La Rochefoucauld, l'ami de la belle Mme de Longueville, tenait le Poitou, lui, l'héritier d'une longue suite de Ducs. Le Maréchal de La Force avait le Quercy. Le Duc d'Orléans, si mobile, si incertain, si fuyant, gouvernait le Languedoc et aurait pu l'entraîner.

Toutes ces possessions et toutes ces amitiés ne suffisaient pas au Prince. Il aura voulu enlever Blaye à St-Simon, l'amirauté au duc de Vendôme et donner l'Auvergne au duc de Nemours.

Par le mariage de la duchesse de Châtillon, qui lui était toute dévouée, avec le comte du Doignon, il voulait s'assurer la Saintonge et l'Aunis, donner Blaye et la lieutenance de Guyenne à La Rochefoucauld. Il eût été Roi de Guyenne et de Bourgogne. Quel rêve !

« Le Prince de Condé prend tout, disait un pamphlé- « taire ».

Avec ses arrière-pensées de guerre civile, Condé devenait formidable. Les longues heures de prison avaient fait germer en son âme des pensées plus criminelles que celles d'une révolte contre l'autorité de Mazarin.

En parlant de cette prison, il avouait dans sa vieillesse à Bossuet avec lequel sur le tard il entretenait d'étroites relations d'amitié « qu'entré le plus innocent « de tous les hommes, il en était sorti le plus coupa- « ble (1).

Condé n'avait pas oublié que, lorsque Anne d'Autriche avait mis au monde Louis XIV, le Roi, son père, avait refusé de l'embrasser, comme c'était l'usage.

Le rêve des Guise hantait son esprit.

Se substituer à un gouvernement si fragile pendant

(1) Bossuet. *Oraison funèbre.*

la minorité d'un enfant ! Louis XIV, après tout, était-il un enfant légitime ?

Mathieu Molé à son tour disait que Condé voulait élever autel contre autel.

« Tout, Madame, écrivait de son exil le Cardinal « Mazarin à la Reine Mère, tout plutôt que d'accorder « à Monsieur le Prince ce qu'il demande. S'il l'obte- « nait, il n'y aurait plus qu'à le mener à Reims (1) ».

« Je ne me souviens pas d'avoir lu en ma vie une « aussi belle lettre, dit Retz cité par V. Cousin ».

Les armoiries de Condé étaient de *France à la barre d'Or*. Ceux de ses partisans, qui rêvaient pour lui la couronne, disaient : « *Barre à bas* ! » On les appelait des Barrabas.

Le samedi, 20 Mai, le bruit de la nomination de Condé, commençait à courir à Agen. St-Luc reçut la nouvelle de cette nomination le lundi, 21 Mai.

Le 23, les nouvelles acquirent plus de consistance et sans vouloir attendre l'ordinaire qui devait arriver le lendemain à Bordeaux, « chascun mit des galons au « chapeau, sçavoir des trois couleurs, du bluf, du blanc « et d'isabelle (2) », couleur de Condé. Tous les habitants à quelque condition qu'ils appartinsent portèrent « sur la teste et sur le cœur cette belle livrée (3) ».

---

(1) *Souvenirs du règne de Louis XIV*. (De Cosnac). T. I, p. 266.

(2) Journal de Malebaysse. (*Rev. de l'Agenais*. T. XXI, p. 269). Le blanc était la couleur du Roi ; le vert, celle de Mazarin ; le bleu, de Gaston ; l'isabelle, celle de Condé.

(3) *Une fête et une émeute à Agen pendant la Fronde*, par M. Ph. Lauzun. (*Revue de l'Agenais*. T. II, pp. 145 et suivantes).

Quelques officiers de la Cour Présidiale épuisèrent les boutiques.

Messieurs du Présidial distribuaient dans les rues « des bouteilles couronnées et des oranges d'Espa- « gne ».

Le greffier en chef, comme coryphée, tous les procureurs et nombre de bourgeois, allèrent souper et danser avec les violons, réminiscence des violons de Lérida, dans un jardin de la ville. Les rues s'illuminèrent de torches et de flambeaux : filles et femmes dansèrent (1).

Le courrier du mercredi (24 Mai) apporta la nouvelle que le Prince avait prêté serment entre les mains du Roi.

Elle arriva au Présidial pendant la séance. La Cour la suspendit aussitôt, ne pouvant associer la majesté de la Justice aux vibrations des chanterelles et aux stridences aiguës des fifres qui avaient troublé irrévérencieusement mais joyeusement les procédures des procureurs et les plaidoiries des avocats (2).

« La joye surprint tous les esprits laquelle esclata le « Judy sur la nuict close avec tant d'esclast qu'on « n'entendait à la ville que le son des viollons et les « airs de *Vive le Roy et Monseigneur le Prince* et quy

---

(1) A Bordeaux, même explosion de joie : « Despuis la destitution « de M. d'Espernon au gouvernement de Guyenne, les depputez de « Bourdeaux ayant toujours faict instance à demander un prince pour « gouverneur, M. le Prince de Condé leur feust accordé et la nou- « velle n'en feust pas sitost certaine que les habitans de Bourdeaux « en tesmoignerent si grand joye jusques a deffoncer les thonneaux « dans les rues et allumer quantité de feux par tous les quartiers de « la ville avec quantité aussi de feux d'artifice ». (Journal de P. de Bessot. in. *Bulletin de la Société Hist. et Arch. du Périgord*. T. XX, p. 188).

On faisait aussi à Bordeaux des Mazarins de paille grotesquement vêtus qu'on brûlait dans les carrefours, comme le bonhomme carnaval.

(2) V. Ph. Lauzun. *Loco citato*.

« dura toute la nuit ; et ceste Joye est si publique que « chacun se prépara en particulier de faire des despences « estraordinaires pour faire paroistre leurs affections « et bonnes volontés au service du Roy et de son « Altesse (1) ».

Tout l'Agenais y prit une vive part : Villeneuve, Penne, Tournon, Fumel, Monflanquin surtout s'abandonnèrent à l'exubérance de leur bonheur par des réjouissances populaires (2).

Le Vendredi (26 Mai), après la prestation du Serment, St-Luc pria les Consuls de se préparer à faire un feu de joie, « selon qu'il nous avait ordonné auparavant, « quy peut correspondre selon nostre force à la gran- « deur de la nessance et du mérite de Son Altesse (3) ».

Le lendemain, les Consuls de Faure et de Boyer allèrent voir le lieutenant général. Ils convinrent d'allumer le feu de joie le mardi 30. « Monsieur de Verduc, « notre collègue feust prié et députté pour faire l'appa- « reilh qui peut correspondre à la dignité de S. A. « selon nostre pouvoir et à l'instant ledit sieur de Ver- « duc fist le dessain dudit feu et des feus d'artiffice que « nous aurions approuvé mais le travail feust interrom- « peu à cause de la solannité de la feste de la Pante- « coste ce qui desrova beaucoup de la magnificence du « dessain pour n'avoir pas assez de temps pour son « accomplissement (4) ».

On décida de n'appeler à la cérémonie que les quatre plus anciens capitaines de la Milice afin d'éviter les disputes de préséance. On chargea les sergents d'avertir

(1) *Journal des Consuls*, p. 244 verso. (Jeudi 25 Mai).

(2) A. Cassany de Mazet. Annales de Villeneuve-sur-Lot et de son arrondissement, p. 263.

(3) *Journal des Consuls*, pp. 244-5. Voir la lettre écrite de Bordeaux à Mme la Princesse. (A. Feillet. *La Misère*, etc. p, 279).

(4) Ibid. pp. 244-5.

les habitants de tenir leurs armes à feu prêtes pour s'assembler sous leurs capitaines, le jour du Mardi.

L'un des quatre capitaines, le sieur de Grimard, demanda une écharpe pour chacun d'eux. Les Consuls décidèrent de leur donner un galon blanc, bleu et isabelle, « et qu'en la distribution des chandelles à « Messieurs les Jurats selon la coustume, il en feust « aussy donné aux capitaines ».

« A ceste mesme fin nous fismes faire un bandoulh « contenant aussy les deffances acostumées pour éviter « l'escandalle et les désordres quy suyvent quelquefois « ces assamblées (1) ».

« Le 29e de May 1651, quy estoit la seconde feste de « la Pentecoste, Messieurs de la Court Présidiale firent « dire une grand'messe à Sainct Estienne (2) ».

A midi sonnèrent tous les carillons de la ville. Trente officiers de la Cour, précédés de leurs huissiers et suivis des Avocats et des Procureurs, se rendirent à la cathédrale de St-Etienne (3) où retentirent les orgues à leur entrée et où la maîtrise, « qui est excellente dans ce « Grand Chapitre », exécuta ses plus beaux morceaux (4).

Les Consuls n'y assistèrent pas pour n'avoir pas été priés (5).

Ce même jour, quelques officiers de la Cour allumèrent un feu sur la montagne St-Vincent, le mont Pompéjac, près de la métairie des Jésuites. Une partie de la noblesse d'Agen y fit chanter un *Te Deum*. Deux cents mousquetaires sous la conduite du Comte de Lasserre

---

(1) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 243.

(2) Journal des Malebaysse. (*Revue de l'Agenais*, T. II, p. 156).

(3) Elle occupait l'emplacement où est actuellement bâti le Marché Couvert.

(4) Ph. Lauzun, *Loco citato*.

(5) *Journal des Consuls*. BB. 59, p. 245.

exécutèrent des feux de mousquetades et cent jeunes femmes ou filles attendirent les violons au bas de la Montagne « où se fit une des plus belles danses qu'on saurait voir, qui suivit quasi toutes les grandes rues et places de la ville ».

Le lendemain (30), jour du feu de joie, les Consuls demandèrent au Chapitre l'autorisation d'apposer au portail de l'Eglise Cathédrale les effigies et armes du Roi et du Prince et les armes de St-Luc et de la ville d'Agen, ce qui leur fut accordé.

Le mardi 30, les Consuls firent distribuer aux quinze cents hommes de la milice sous les armes par les sergents de quartier une barrique de poudre à feu. Les grosses pièces d'artillerie de la Ville furent conduites sur le quai de la porte St-Antoine et de là à la Grande Place. Après les vêpres, la grosse cloche de St-Etienne sonna par trois fois. Le Chapitre de St-Caprais se joignit à celui de St-Etienne. La cloche de la Jurade sonna à son tour et les Consuls (1), en robes consulaires, le chaperon mi-parti de rouge et de noir sur la tête, accompagnés des Jurats, précédés de leurs soldats en casaques rouges, la hallebarde au poing, se rendirent processionnellement à St-Etienne d'où partirent les Consuls de Chambon et de Codoing à la rencontre de M. de St-Luc.

A l'arrivée de St-Luc, on entonna le *Te Deum*. Un des soldats des Consuls alluma un flambeau et alla chercher le Seigneur de St-Luc à son banc du côté de l'épître, à la tête de la Cour Présidiale.

---

(1) Le débat se renouvela entre les deux frères De Las, au sujet de la robe consulaire que le Consul déchu, De Las de Brimont, ne voulait pas rendre. Le marquis de St-Luc intervint, « mais il n'y eust pas « moïen de rien obtenir ». Les Consuls firent sommation aux enfants du sieur De Las. Tout fut inutile. On en prit acte et on envoya le procès-verbal au procureur général du Parlement, Monsieur Dussault (29 Mai).

Précédés du soldat porte flambeau, tout le monde sortit en corps sur la grande place St-Etienne où était dressé le bûcher. Au bas du perron de l'Eglise Cathédrale, Leydet, le secrétaire de la ville, donna le flambeau au sieur de Faure, premier Consul, qui l'offrit au lieutenant général. St-Luc le remit aussitôt de très bonne grâce au Consul qui alluma le feu, « et nous « après luy par ordre ». On y brûla deux mannequins symboliques, *la Discorde et la Calomnie*, au bruit des mousquets et des détonations des canons.

« Il est à remarquer, ajoute le *Journal consulaire*, « qu'on n'a point encore veu un feu de joye plus solen- « nel en ceste ville ny quy fut consommé avec tant « d'activité ; les feux d'artifice firent merveille et l'es- « coupetterie de la milice feust faicte avec très bonne « ordre et bien à propos en sorte que ledict Seigneur « qui se retira dans la maison du sieur Dumolin, Jurat, « prinst grand plaisir de le veoir réhusir avec grand joye « et à son contentement et de tous les habitants. Le « flambeau demeura aux pages dudit Seigneur ».

« L'apres souppe dudit jour Mardi 30 de May la « grosse artillerie tira sur le quay de la Porte St-An- « thoine où feust aussy faict quelque feu d'artifice à la « faveur de la nuit, la meilheure partie de laquelle « feust passée en revues de ladite milice encore en « armes et en dances et cris de *Vive le Roi et Son « Altesse !* (1) ».

Le Comte de Lasserre donna en effet sur le Gravier à la tête des troupes l'image d'un combat ; et le soir,

---

(1) *Journal des Consuls*, BB. 59, pp. 246-7. Dix-huit mois avant, le peuple de Paris allumait de grands feux de joie en apprenant l'arrestation du Prince de Condé (18 Janvier 1650) et lorsque le Prince sortit de sa prison, le même peuple courut à trois lieues de Paris pour l'acclamer, comme un triomphateur.

sur la rivière, les habitants de la rue Garonne donnèrent une fête sur l'eau et y soupèrent (1).

Les réjouissances se prolongèrent encore trois jours : le mercredi, 31 Mai, la Cour Présidiale fit élever des arcs de triomphe à toutes les avenues de la Place Monrevel, et tout autour, des portiques enguirlandés et des galeries couvertes de toiles (2).

Le lendemain, jeudi, 1er Juin, la Cour donna un dîner à toute la ville avec musique et motets, ballets et cortèges, au milieu du jaillissement des fontaines de vin (3). « Du costé de M. de Roques, il y avoit un « théastre dressé où tous les plus habiles danseurs fu- « rent appelés pour donner un ballet public, afin de « donner quelque divertissement à la ville ».

M. de St-Luc, les Consuls, M. de Gourgues, trésorier de France, général des Finances à Bordeaux (4), commissaire pour la distribution des troupes aux quartiers d'hiver en Agenais, les Vicaires Généraux, les Jurats, la Noblesse étaient présents. « Il nous feust donné les « premières places près ledict Seigneur de St-Luc et « MM. le comte de Laserre, de Gourgues et de Solda- « dier, Vicaire Général ».

Un conflit faillit éclater entre Messieurs de la Cour et les Consuls, jaloux de leurs prérogatives de police. Les Conseillers voulaient sans leur concours allumer

---

(1) Ph. Lauzun, *Loco citato*.

(2) *Journal des Consuls*, Ibid. Le château de Monrevel occupait l'emplacement de la mairie actuelle, en face se trouvait le Palais Royal qui appartenait à Marguerite de Valois, femme de Henri IV, palais qu'elle donna aux Secondat de Roques. Mme de Vigier, le 29 Juillet 1584, avait vendu Monrevel au sieur Delpech, procureur du Roi, pour y établir le Présidial.

(3) Ph. Lauzun. Ibid.

(4) *Hist. de la ville d'Agen et du pays d'Agenais*, par Labénazie. T. I, p. 353. St-Nicolas de la Balerme 1888).

un feu de joie. « Nous avions faict entendre audict « Seigneur de Saint-Luc que nos privilèges résistaient « à cella. On n'en parla pas plus avant » (1).

Le 2, on fit encore des distributions au peuple, sans que les fontaines de vin, « dont le jet dura toute la « journée », cessassent de couler.

Dans les villes de l'Agenais, les réjouissances furent générales. A Aiguillon, sur l'invitation du Sénéchal du Duché, le sieur Du Filhard, le feu de joie ne fut allumé que le 2 Juillet (2).

Le Parlement de Bordeaux enregistra les lettres patentes du Roi le 31 Mai et le 12 Juin (3).

La Cour Présidiale procéda à l'enregistrement et à la publication des lettres de provision données par le Roi à Monseigneur le Prince pour le gouvernement de la Guyenne. Les Consuls et le Clergé furent invités à assister à la séance (21 Juin) (4).

Le 29, les Consuls reçurent la réponse du Prince à leur lettre de félicitations. Un mois après, le Prince leur fit remettre par M. de Nort, sieur de Savignac (5), une lettre, les assurant de sa bienveillance (21 Juillet).

On montra la lettre à divers Jurats, entre autres à Daurée et de Godailh. On remit la réponse au sieur de Nort, le 12. Nous savons par une autre réponse du Prince datée du 30 Juillet et remise le 7 Août, que les Consuls promettaient « de demeurer fermes au service « du Roi, au repos du Royaume et à la tranquillité en « particulier de ceste province » (6).

---

(1) *Journal des Consuls.*

(2) Arch. Cles d'Aiguillon. BB. 4-739 (p. 19).

(3) Arch. Cles BB. 23.

(4) *Journal des Consuls*, p. 249 verso.

(5) Ce sieur de Nort est le même qui avait servi dans les troupes de la Princesse de Condé pendant l'année 1650. Nous le retrouverons sous les drapeaux de Condé en 1651-52.

(6) *Journal des Consuls*, pp. 253 verso et 255.

Condé triomphait. Son ennemi (1), le duc d'Epernon était exilé en Bourgogne.

La Province de Guyenne ne gagna pas au change : Condé lui apporta quelques mois après une affreuse guerre civile !

Comme on l'a vu, Condé avait proposé la convocation des Etats Généraux. La Reine « qui a son Mazarin « en la tête plus que jamais » (2) avait essayé d'ajourner la proposition, mais vainement, et voulait que les Etats se tinssent à Tours ou à Orléans ; mais Gaston, pour les dominer et diminuer le gouvernement de la Régence, les voulait à Paris.

Le 21 Juin, une lettre du Roy arriva au sieur de Boissonnade « luy mandant de faire assembler les trois « Etats composés de clercs, noblesse et de chascune des « Communauttés pour faire desputation d'ung chascun « des trois Ordres de deux personnes pour se trouver à « l'Assemblée des Estats convoqués par Sadite Majesté « en la ville de Tours le 8 Septembre prochain (3) ».

La date était fixée au lendemain de la déclaration de la majorité du Roi.

---

(1) L'orgueil des Condé ne pouvait supporter les allures princières des d'Epernon. Depuis le siège de Fontarabie (1638) que Henri de Condé, son père, l'accusait d'avoir fait échouer, leur inimitié était vive.

D'Epernon, à propos du bruit qu'un sieur Spenam avait fait courir en Languedoc et en Guyenne de sa dépossession par le Prince de Condé, s'exprime ainsi : « La hayne que M. le Prince me fait paroistre « n'est pas une petite marque du peu de soing que j'ay de mandier « bassement ses bonnes grâces et ce qu'il me veult brouiller à la Cour « faict veoir qu'il ne voudroit pas tant me ruyner come me séparer du « service de Mgr le Cardinal Mazarin ; ny l'un, ny l'autre ne sera pas « en sa puissance. (*Arch. Hist. Gir.* T. IV, p. 271) ».

(2) A. Brette. *La France au milieu du XVIIe siècle.* (Gui Patin), p. 115.

(3) Arch. Cles Tonneins Dessous, 2275, pp. 1-136 et *Journal des Consuls* d'Agen, p. 249.

Le 24 Juin, nouvelle lettre de M. de Boissonnade aux Communautés « pour faire députation, dresser mémoi-« res et instructions auxdits députés (1) ».

Le 29 Juin, les Consuls d'Aiguillon et le 1er Juillet, les Consuls de Tonneins Dessus reçurent à leur tour une convocation adressée aux députés des Communautés pour le 8 Juillet suivant (2). Ils étaient chargés de donner copie de la lettre missive aux gentilhommes de la Juridiction.

La veille de la réunion des *Etats d'Agenais*, il fut tenu une Jurade par le corps de ville d'Agen (7 Juillet). « Dans ceste Jurade il a esté délibéré que M. de Faure « nostre collègue, sera nommé par ceste communauté « pour estre député du Pays et dans la mesme Jurade, « MM. de Sevin (3), Daurée jeune (4) et Nargassier (5), « Jurats, furent nommés Commissaires pour acister à « l'assemblée (6) ».

Sur ces entrefaites, St-Luc annonça sa venue et son désir de loger dans la maison de M. de Roques (7).

---

(1) Ibid.

(2) Arch. d'Aiguillon, 739 BB. 4· Tonneins Dessus, 2295.

(3) Jean François de Sevin, sieur de Ganet, 1er baron de Segougnac, gendre de Florimond de Redon, Conseiller Présidial.

(4) La famille des Daurée a laissé un *Livre de raison* qu'on consulte avec fruit.

(5) Jacques de Nargassier, Conseiller du Roi, lieutenant général et criminel en la Sénéchaussée d'Agenais.

(6) *Journal des Consuls*. BB. 59.

(7) La maison de M. de Secondat de Roques était située sur la place Monrevel, en face le Présidial, (emplacement actuel du café de la Comédie, place de l'Hôtel de ville). Jean Baptiste Gaston de Secondat de Roques, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnoubel, était l'aïeul du Président de Montesquieu. M. de Roques était Consul d'Agen en 1650. Sa mère, Marguerite de Sevin avait épousé en secondes noces le 1er président de Bordeaux, J. Du Bernet (1633). La maison de M. de Roques était l'ancien palais de la Reine Marguerite

Le dimanche 9 Juillet, M. de Boissonnade, Président et juge mage, M. le Sénéchal étant absent, réunit les Etats d'Agenais dans le réfectoire des R. P. Carmes parce qu'on appréhendait que le plancher de la Maison de ville ne serait pas assez fort, « auquel lieu nous « avons faict apporter un de nos bancs fleurdelisés ».

M. de Boissonnade fit avertir les Consuls par son greffier que tout était prêt. « Les sieurs de Verduc et « de Boyer nos collègues, auroient esté députtés pour « aller prendre ledit sieur dans sa maison et l'accom- « pagner avec leurs livrées consulaires au lieu de l'As- « semblée et furent chargés de se plaindre audict sieur « de ce que les députtés du Plat Pays ne s'étaient pas « rendus dans la dicte Maison Commune comme estoit « de costume pour le recepvoir et l'accompagner, ce « quy feust faict ; et ledit Président et juge Mage aurait « déclaré autement que lesdits députés debvoient ve- « nir dans la Maison Commune. Il est à sçavoir que « Monsieur de Mazerolles (1) entra dans la Maison « Commune le mesme jour selon le désir qu'il avait « tesmoigné au sieur de Faure, nostre collègue, et « nous dit que Monseigneur le Prince, nostre gouver- « neur, avoit affection pour le bien de ceste ville et « qu'il nous vouloit maintenir en tous nos droits et pri- « vilèges et nous assurer de son amitié ».

---

de Valois, première femme d'Henri IV. Cette reine l'avait donné aux de Roques en récompense de leurs services. (V. plus haut).

Dans sa lettre en date du 2 Juillet et expédiée de Libourne, St-Luc demanda aux Consuls la maison de Mme de Roques, « ordinaire de- « meure des lieutenants du Roy... et ne prétents pas (que) celui que M. « d'Epernon avait vous couste 400 escus.., Si vous y trouvez des obs- « tacles (pour la maison de Rocques), il faut avoir l'autre à meilleur « conte... ». Autre lettre de Ste-Foy, 13 Aout. EE. 27.

(1) Mazerolles fut un des négociateurs de Condé pendant la Fronde. Il était de la maison Descorailles.

« Cella faict, les sieurs de Faure, de Chambon, de « Mazères et de Codoing, nos collègues, acistés desdits « sieurs de Sevin, Daurée, Nargassier et Chemillac, « Jurats, se rendirent aussy dans le réfectoire des Car- « mes et nous prismes nos sièges dans le banq que nous « y avions faict préparer en face de la chère dudit sieur « Président et Juge Mage; auquel lui auroit esté faict « l'ouverture et la lettre du Roy leue et feust arresté « que chasque corps en particulier sambleroit (s'assam- « bleroit) pour nommer ses depputés selon la volonté « du Roy; et le mesme jour la Noblesse s'assembla chez « Monsieur le Président et Juge Mage et auroit nommé « Monsieur le Marquis de Lusignan et le sieur de « Castels (1) pour députtés ».

Le Tiers Etat se réunit le lundi, 10, dans la Maison Commune. Le sieur de Faure proposa de n'élire aux Etats Généraux qu'un seul député pour éviter les frais d'une plus ample députation. L'Assemblée décida après délibération d'en nommer deux. Les députés de Villeneuve et d'autres villes soutinrent qu'un des députés devait être pris parmi les gens du Plat Pays ; « mais « nonobstant leur incistance MM. de Boissonnade, sieur « de Bellerive (2) conseiller du Roy, naguières Général « en la Cour des Aides de Guyenne, pourveu des offices « de Président et Juge-Mage en la présente Séneschaus- « sée par la résignation que ledit sieur de Boissonnade, « Président et Juge Mage son père a faict desdits offices « en sa faveur, ainsi qu'il auroit déclaré et Monsieur de « de Faure, nostre collègue, ont esté nommés depputés

(1) La Seigneurie de Castels, près Valence d'Agen, appartenait à la famille de Gouts ou de Gots.

(2) Un ancêtre de ces Boissonnade, Michel de Boissonnade était avocat Présidial dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Il fut plusieurs fois Consul. En 1576, le Tiers Etat l'envoya le représenter aux Etats Généraux de Blois.

« pour se randre à l'Assemblée Généralle des Etats à « Blois (Tours); et pour dresser les cayers, les depputés « de Villeneufve, de Marmande, de Peyne, le Port-Ste- « Marie, Lausun et Eguilhon ont esté aussy depputés « pour dresser avec nous et les depputés de nostre « Communaulté les cayers pour porter à ladite Assem- « blée généralle ».

Il y eût des discussions entre les députés des villes Royales pour des questions de préséance et d'ordre intérieur. « Il est aussy à sçavoir qu'il y eust quelque « dispute entre les députés de quelques villes royales « et il feust résoleu sans tirer à conséquence ny préju- « dicier au droict des parties que l'ordre des séances « observé l'année 1649 à la convoquation des Estats « seroit gardé en ceste asamblée ce quy feust eczécuté ».

Dans l'après-dîner du 10, on délibéra sur la rédaction des cahiers à la Maison Commune en présence du sieur de Boissonnade de Bellerive, député. Les cahiers furent achevés le lendemain, mardi. On chargea M. de Faure de mettre les cahiers en état. Les députés se retirèrent (1).

Une fois rédigés, les Consuls avaient envoyé leur secrétaire Leydet à Villeneuve pour faire signer les cahiers, afin de les apporter aux Etats Généraux, « en- « semble une procuration concernant les bateaux cou- « verts (2) ».

On se souvient que, malgré l'intervention de Villeneuve pour obtenir que le Plat Pays fut représenté par

---

(1) *Journal des Consuls.* BB. 59, pp. 251 verso 252-253.

Le journal ajoute qu'il n'a été « rien payé ny pour leur vacquation « ny pour leur despance ».

(2) Il s'agissait d'une affaire que les Consuls d'Agen défendaient contre le sieur Couly qui prétendait avoir le monopole des bateaux pontés sur la Garonne et probablement sur le Lot, puisque les Consuls d'Agen demandaient une procuration à ceux de Villeneuve.

un député aux Etats Généraux, les Etats d'Agenais n'avaient pas déféré à cette demande.

La Communauté de Villeneuve en garda du ressentiment. Aussi les Consuls (1) renvoyèrent-ils « Leydet « sans vouloir signer et par leur réponse disent les « raisons qui sont fort frivoles et impertinentes, de « quoy se fault souvenir pour leur rendre la pareilhe « aux rencontres (13 Août) (2) ».

Les Consuls de Sainte-Foy-la-Grande eurent plus de politesse et firent savoir par le sieur Combabessouze, secrétaire du marquis de St-Luc (3), qu'ils signeraient les cahiers et enverraient la procuration concernant les bateaux « par la première commodité (14 Août) ».

Le 22, les Consuls de Penne écrivirent qu'ils viendraient à Agen signer les cahiers. L'opération de la signature était terminée vers la fin d'Août, car le 27 les Consuls donnèrent deux mandements à leur collecteur, le sieur Raymond Boissé (4), l'un de 16 livres pour payer les copistes des cahiers et l'autre de 36 livres pour les frais faits par Leydet pour faire signer les cahiers des Etats de la Sénéchaussée.

Le 16 Septembre, les Consuls délivrèrent à M. de Boissonnade de Bellerive, député du Pays pour les Etats Généraux, les cahiers signés des députés des Etats d'Agenais pour les porter à Tours. Il partit le même jour pour la Touraine et donna un reçu des cahiers aux Consuls (5).

---

(1) Les Consuls de Villeneuve étaient pour 1651, noble Jean de Claret, écuyer ; Jean Ortaben (et non Dartabon, comme écrit F. de Mazet dans son *Histoire de Villeneuve*) ; Jean Ménoire jeune ; Nicolas Delmas jeune ; Pierre Habarès, Me apothicaire (et non Aubarès) ; Pierre Delbosq, marchand.

(2) *Journal des Consuls*, BB. 59, p. 256.

(3) St-Luc était gouverneur de Ste-Foy.

(4) Il était huissier près la Cour des Aides.

(5) Les Jurades de Gontaud disent que M. de Faure était aussi dé-

Le sieur de Bellerive fut obligé de s'arrêter court. Condé était en pleine révolte : la guerre civile recommençait (1).

Avant d'en finir avec ces Etats Généraux avortés, il est bon de relater un incident particulier au Duché d'Aiguillon qui jette une vive lumière sur l'état politique du pays d'Agenais et les mœurs demi-féodales de l'époque.

L'arrestat de la Jurade d'Aiguillon du 14 Juillet 1651 sur ce qui s'est passé à Agen, rappelle que le sieur de Bellerive, Président et Juge Mage, et le Consul d'Agen, Faure, avocat en la Cour, furent choisis comme députés aux Etats de Tours : « Et ce faict a esté dressé des « Mémoires pour le pays afin d'estre représentés a S. M. « auxdits Estats Généraux, lesqueles Mémoires ayant « esté représentées en la Maison de Ville d'Agen, dans « icelles y est comprins et inséré trois articles quy « regardent les intérests de Madame la Duchesse d'Aiguillon et ung article concernant les villes des Seigneuries seur le règlement des estapes. Et d'autant « que les dites Mémoires s'arrestèrent en forme pour « estre représentés aux Estats signés par les députés,

puté. « .,. Suivant l'acte de Jurade du second du présent mois (Juillet, Icelluy Rouzié (1er Consul de Gontaud), seroit allé en la ville « d'Agen pour l'assemblée de la députation aux Etats Généraux pour « lesquels feust député MM. de Bellerive, fils de M. le Président Boyssonnade et de Faure advocat et Consul d'Agen... ». (Gontaud, 1548. BB. 4, p. 103).

(1) Le 2 Juillet 1653, M. de Bellerive délivra aux Consuls une déclaration par laquelle il se contentait des 4000 livres à lui accordées pour les frais du voyage par lui fait en qualité de député aux Etats Généraux. (Agen, BB. 55, p. 122 verso).

« il a esté arresté qu'elles seroient envoyées aux Com-
« munauttés pour les signer avec coppie d'icelles Mé-
« moires à quoy convient de délibérer mesmes en ce
« que par les trois articles est fait mention que le Roy
« sera supplié joindre en ses domaines la Comté d'Age-
« nois et Condomois, les bastilles jointes au siège de la
« présente ville et ung règlement sur le droit de préla-
« tion. Sur quoy d'une commune voix a esté délibéré
« que de ce dessus il en sera donné advis à Madame
« par les sieurs Conseuls et cependant qu'en cas que
« les dites Mémoires soient présentées aux sieurs Con-
« seuls pour estre signées, ils refuseront ce faire comme
« contraires aux intérests de ma dite dame et quant les
« Conseuls ou Jurats estant à ladicte assemblée signe-
« roit lesdites Mémoires, la Jurade les désavouent
« et partant que de besoing signeroient aux dits articles
« quy concernent les intérests de Madame.

« En foy de quoy lesdicts sieurs Conseuls et Jurats
« ont signé et protestent des évènements quy s'en pour-
« ront en suivre (1). »

Madame Marie Magdeleine de Wignerod de Pont-courlay, nièce du Cardinal de Richelieu et veuve d'Antoine de Beauvoir du Roure, seigneur de Combalet, avait acheté la duché d'Aiguillon le 12 Août 1637 et était engagiste des Comtés d'Agenais et de Condomois (2).

---

(1) Arch. Cles Aiguillon 739. BB. 4, pp. 19, 20). Jean Jullien, Consul ; Michel Bares, Consul ; Darrier Lacaze, Jurat ; Merle ; J. Bégoulle ; Combabessouze ; de Nebout ; Metau ; Demoynié ; Blazes ; Cazanobes ; Darrier ; Donnadieu ; Leau.

(2) Elle institua sa nièce, Mlle d'Agenois, Marie Thérèse de Vigne-

Déjà, dans les Cahiers des Etats d'Agenais de 1649, les députés des Communautés avaient protesté contre les aliénations du domaine de la Couronne. Cette aliénation au profit de la duchesse d'Aiguillon avait causé un grand préjudice au siège présidial d'Agenais et aux quatre jugeries *royales* de Sainte-Livrade (1), Nicole, Saint-Sardos et Saint-Damiens (Granges) qui de royales étaient devenues seigneuriales, « ayant esté usurpées « par la dame duchesse d'Esguilion »...

Les Cahiers de 1649 demandaient en outre que « les « appellations ressortiront comme auparavant audict « sénéchal d'Agen avec les appellations des cas prési- « diaux du Seneschal d'Esguillon, lesquelles ont esté « transportées en vostre Parlement de Bourdeaux (2) ».

Les doléances de 1649 avaient été reproduites dans les Cahiers de 1651.

La Duchesse était vindicative, très intéressée et toujours prompte à intenter et à soutenir des procès.

En 1647, le sieur Gibert, que la ville d'Agen avait envoyé à Paris pour divers procès et entre autres pour un procès pendant entre la Duchesse et la Ville touchant la nobilité des biens de Labarthe, paroisse de Saint-Cirq, écrivait aux Consuls : «... Tout est à crain-

---

rod de Pont Courlay, sa légataire universelle par son testament du 17 Mai 1674. Mlle d'Agenois à son tour, légua la duché et pairie à son neveu, fils du marquis Louis de Richelieu, son frère cadet. Par lui se continua jusqu'en 89 la descendance des ducs d'Aiguillon, qu'il ne faut pas confondre avec celle du duc de Richelieu, frère *aîné* de Mlle d'Agenois. (V. Alis. *Hist. d'Aiguillon*, pp. 289 et 292).

(1) Dans une notice que nous publierons ultérieurement, nous croyons pouvoir établir que dans la juridiction de Ste-Livrade d'Agenais, la Justice Criminelle des Consuls avait passé aux officiers du Roi et que la jugerie Royale avait été usurpée par les barons de Montpezat pendant la guerre de Cent ans.

(2) G. Tholin. *Cahiers des Doléances du Tiers Etat du Pays d'Agenais*, p. 94.

« dre de la Justice du Conseil de la façon qu'on la « rend... La Duchesse est une femme extraordinaire- « ment intéressée et qui a fort l'humeur plaideuse (1) ».

Mazarin portait sur elle le même jugement :

« La Reine doit prendre bien garde à Madame la « duchesse d'Aiguillon, car elle est très fine, artificieuse, « n'aime pas le Cardinal et ne souhaite pas son retour » (Mazarin à Anne d'Autriche, 21 Mai 1651).

Le Cardinal écrivait encore à Lionne : « Mme d'Aiguil- « lon n'a pas de limites dans ses passions et, pourvu « qu'elle puisse les satisfaire, elle ne prend pas garde aux « maux qui en peuvent arriver à l'Etat, ni à qui que ce « soit... *Son intérêt est toujours le premier motif de « de ses actions*... Pour l'avancer elle est persuadée « qu'il n'y a rien qui ne se doibve faire (2) ».

On comprend maintenant la terreur qu'inspirait aux Consuls et à la Jurade de la ville ducale la haute et puissante dame, duchesse d'Aiguillon, et les précautions infinies, toutes les habiletés de langage, toutes les marques d'un humble dévouement que la Jurade prit dans la délibération rapportée ci-dessus, jalouse de revendiquer la défense de ses intérêts et se refusant de signer à cause des trois articles le Cahier des Doléances des Etats d'Agenais présentés à l'approbation et à la signature des Communautés.

Cette misérable guerre de la Fronde était le champ clos où luttaient âprement les intérêts rivaux et les basses ambitions.

---

(1) Arch. d'Agen. FF. 180. Les Consuls de 1649 dans leurs instructions à ceux de 1650 disent de cette affaire : « De toutes les affaires de « vostre ville, nous croyons que c'est la plus fascheuse, car vous avez « pour partie une dame puissante et accréditée ». (Agen, BB. 58).

(2) Chéruel. *Hist. de la Minorité de Louis XIV*, pp. 280, 281.

Condé était insupportable par ses exigences, son avidité, son orgueil. Son père avait été désigné par les dernières volontés de Louis XIII mourant, comme président du Conseil. Condé prétendait avoir droit de lui succéder.

Son beau-frère, Longueville, Bouillon, Turenne s'éloignaient de lui.

La Reine, contre laquelle Gaston, les Princes, Beaufort s'étaient liés, choisit ce moment pour se rapprocher du coadjuteur, afin de ruiner le despotisme de Condé. Aidé de Châteauneuf et de Mme de Chevreuse (1), brouillée avec Condé depuis que par ses cruelles invectives il avait fait rompre le mariage de son frère Conti avec Mlle de Chevreuse, le coadjuteur traita en secret avec Mazarin.

Dans leurs conciliabules secrets, les alliés cherchèrent les moyens de se débarrasser de Condé. On proposa à la Reine de le tuer : elle en eut horreur. Retz prétend que la proposition vint du maréchal d'Hocquincourt et Montglat ajoute que le comte d'Harcourt se proposa aussi pour faire le coup.

Condé eût vent du complot. Le passage nocturne de quelques cavaliers, dans la rue, sous les fenêtres de son hôtel, suffit à le jeter dans les alarmes. Il se leva soudain, se sauva précipitamment, selon la panique française, à travers champs, vers Fleury, près de Meudon, où il arriva tout défait, les habits en désordre, et ce n'est qu'aux premières lueurs du jour que le Grand Condé, se reprenant, gagna sa maison de St-Maur, où Conti et sa sœur, la belle et galante duchesse de Longueville, le rejoignirent. (Nuit du 5 au 6 Juillet).

Le 8 Juillet, le Parlement tint séance. Le Premier

---

(1) Marie de Rohan, veuve en premières noces du connétable de Luynes.

Président déclara que « ces retraites de Princes étaient « souvent le commencement de guerres civiles ». Conti, qui était présent, l'interrompit. Le Premier Président lui dit avec fermeté qu'il représentait la personne du Roi et que le Roi seul avait le droit de l'interrompre. Il rappela sévèrement la conduite de ses ancêtres qui avaient troublé l'Etat. Conti proféra quelques paroles de menaces. Le Président, continuant, répliqua qu'il ne craignait rien (1).

Pour le faire revenir, la Reine envoya à Condé le maréchal de Gramont qu'il força d'exposer son message dans la cour du château devant ses amis et sa basse domesticité. Condé répondit sans ménagement qu'il n'avait pas confiance dans la Reine (6 Juillet).

Condé tenait à St-Maur une véritable Cour. « Dans « les premiers jours, cette Cour ne fut pas moins grosse « et moins remplie de personnes de qualité que celle du « Roi... Les bals, les comédies, les jeux, la chasse et la « bonne chère y attiroient un nombre infini de ces gens « incertains qui s'offrent toujours au commerce des « partis et qui les trahissent ou les abandonnent d'ordi- « naire, selon leurs craintes ou leurs intérêts (2) ».

Le départ de Condé avait ressemblé à une fuite sans réflexion et sans honneur.

Il sentit le besoin de s'en excuser. Il écrivit une lettre explicative en date du 10 Juillet aux Consuls de Condom (3) et aux Consuls d'Agen.

A ceux d'Agen, il disait :

« ... Les affaires du Royaume m'ont nécessité à cette « action laquelle je ne prétens tourner à mes intérests « particuliers, n'en ayant d'autres que ceux de l'Estat,

---

(1) *Journal du Parlement.*

(2) La Rochefoucauld. *Mémoires*, p. 78. (Collect. Petitot).

(3) Samazeuilh. *Hist. de l'Agenais, du Bazadais et du Condomois.* T. II, p. 409.

« le bien public et nommément celui de vostre Pro-
« vince... (1) ».

Il les remercia encore le 30 Juillet et les assura de sa protection (2).

Il n'oubliait pas non plus MM. les bourgeois de l'Ormée qui lui donnaient leur appui (18 Juillet).

Condé était menaçant. Des conciliabules nocturnes, préludes de la guerre civile, se tenaient chez lui à St-Maur. Dans l'entourage de la Reine, on les appelait les *Etats de la Ligue.* Turenne, Bouillon, La Palatine retenaient Condé ; la duchesse de Longueville, La Rochefoucauld, Nemours, le président Violle, le poussaient à se jeter tête baissée dans la lutte.

Le Parlement de Paris intervint à son tour et à la majorité de cent neuf voix demanda et obtint le renvoi des ministres qu'on disait favorables à Mazarin, Servien, Le Tellier et Lyonne, « les trois restes de la tyrannie « Mazarine (3) ». (14 Juillet).

Le 23, Condé rentrait à Paris. Il s'abstint de porter ses hommages au Palais Royal malgré les instances de Mathieu Molé.

Rencontrant au Cours la Reine le Roi, qui revenait de se baigner à Suresnes et qui était accompagné de la Reine Mère, Condé escorté d'un magnifique cortège avec « le superbe équipage qu'il avait fait préparer « pour son entrée dans Bordeaux (Tavannes) », eut l'insolence de saluer le Roi d'un mouvement de tête, sans faire arrêter son carrosse et sans descendre !

On regretta que le Roi, pour châtier une telle morgue, ne l'eût pas fait arrêter sur l'heure. Malheureusement le Maréchal de Villeroy n'avait pas ses gardes avec lui. Le Roi de son côté avait mandé à ses gendar-

---

(1) Voir plus haut.

(2) Arch. d'Agen. EE. 4.

(3) A. Brette. *Loco citato*, p, 114.

mes, à ses chevau-légers et à ses gardes du corps de passer le long de la Seine pour ne pas incommoder les dames avec la poussière (31 Juillet).

Le lendemain, Monsieur engagea fortement Condé à aller s'excuser au Louvre. Il y fut reçu si froidement que, plein de colère, il protesta tout haut qu'il n'y retournerait plus (1).

Sa conduite provoqua l'indignation d'un peuple pour qui la Royauté était une religion. Les premiers Frondeurs, royalistes avant tout, s'arrangèrent avec la Reine par un traité secret. (Août 1651).

Le 17 Août, la Reine convoqua au Palais Royal les Pairs de France, les Maréchaux, les Seigneurs, les quatre Cours Souveraines (2), le Prévôt des Marchands et les Echevins de Paris. Elle y fit lire ses griefs contre Condé, le mépris de celui-ci pour le Roi, ses alliances criminelles avec les ennemis de la France. On lui reprochait ses négociations avec l'Archiduc Léopold et le Comte de Fuensaldagne ; on lui reprochait d'être la cause de l'échec de la campagne de Picardie par son refus de renforcer les troupes Royales de ses propres troupes.

Le samedi, 19, Condé alla se justifier au Parlement, où Gaston avait envoyé le même jour une déclaration pour la justification du Prince contre les accusations de la Reine. Il nia en particulier ses relations avec les Espagnols. Il demanda réparation « comme du plus « grand outrage, disait-il, qui puisse être fait à mon « rang et à ma dignité de prince du sang... ».

Il y attaqua le coadjuteur de Gondi. Celui-ci répliqua.

---

(1) Tavannes. *Mémoires*, pp. 76-77. (Paris, chez P. Jannet 1858).

(2) Le Grand Conseil, le Parlement, la Chambre des comptes et la Cour des Aides.

Le 21, Condé écrivit aux Jurats de Bordeaux : « Vous « seriez esmeus d'une juste indignation (contre ceux) « qui s'efforcent par des impressions si noires de m'(ac- « cuser), affin de pouvoir entreprendre plus facilement « sur ma personne ou au moins en m'obligeant d'aban- « donner (la Cour) et de me rendre inutile pour le « service du Roy (1) ».

Ce jour-là (21), deux jours après la justification que Condé était allé porter au Parlement, les adversaires s'y rencontrèrent de nouveau avec leurs partisans en armes. La Rochefoucauld faillit écraser Paul de Gondi qu'il avait pris entre deux portes. Il était mort sans le secours de Champlâtreux, le fils du Premier Président. Déjà un assassin aux gages de Condé s'avançait le poignard à la main. Les présidents se jetèrent entre les partis. « Paris a failli être brûlé, disait Condé (2) ».

Le lendemain, 22 Août, nouvelle audience où ne parut pas Gondi, s'excusant à cause de la procession de la grande confrérie qu'il devait conduire. En sortant du Palais, Condé rencontra la procession. Ses partisans commencèrent à crier contre le coadjuteur : « Au Maza- « rin ! ». Alors se passa une scène de haute comédie. Le coadjuteur, en rochet et camail, plein de sang froid et d'esprit, donna sa bénédiction épiscopale au Grand Condé qui descendit de son carrosse et la reçut avec humilité.

Rien en effet n'était à la fois et plus bouffon et plus immoral que de voir ces deux hommes, qui changeaient d'opinion selon leurs intérêts, passant sans vergogne du camp de la Reine au camp des Frondeurs, affecter publiquement, l'un, le libertin Condé, un humble respect pour la religion ; l'autre, le sceptique prélat, le

---

(1) *Arch. Hist. Gir.* T. XXVIII, p. 6.

(2) A. Feillet. *La Misère au temps de la Fronde*, p. 287.

pardon apostolique par le Saint Sacrement qu'il tenait entre ses mains.

Le coadjuteur se consola plus tard dans ses *Mémoires* de ses incessantes variations par cette profonde parole : « Il faut souvent changer d'opinion pour rester « toujours de son parti ».

Le 5 Septembre, par une lettre au Parlement, la Reine lava M. le Prince des accusations portées contre lui touchant ses projets de guerre civile et ses alliances Espagnoles « Tout est bon, écrivait Mazarin à la Reine, « pourveu que vous l'avertissiez et l'empeschiez de « prendre son essor ». La vérification se fit au Parlement le 7 Septembre, Sa Majesté séant.

Pendant cette terrible crise, Condé avait reçu des Consuls d'Agen une réponse aux lettres qu'il leur avait adressées le 10 et le 30 Juillet. Dans cette dernière il les remerciait de la part qu'ils prenaient à ses intérêts au sujet de sa retraite de la Cour. Les Consuls l'assuraient de nouveau de leur constante affection (14 Août) (1). Dans une lettre, datée de Paris du 25 Août, il les remercia encore et leur donna des conseils d'ordre militaire :

« Tenez-vous sur vos gardes, sans vous allarmer du « renfort de la garnison de Puymirol, en attendant que « le Parlement de Bourdeaux y pourvoie par sa pru- « dence et son authorité...

« Vostre affectionné Amy

« LOUIS DE BOURBON (2) ».

Le gouvernement de Puymirol, il est bon de le rappeler, appartenait à d'Epernon.

Le 5 Août, les Consuls inquiets avaient aussi écrit au

(1) Arch. d'Agen. EE. 4.

(2) Ibid. EE. 62.

marquis de St-Luc et lui donnaient avis de la garde extraordinaire qu'on faisait « à Pémirol par ordre de « M. d'Espernon où Lamothe-Vedel commande. »

Toutes les portes de Puymirol avaient été murées, sauf une où les paysans étaient obligés de faire le guet sous peine d'être maltraités. Lamothe-Vedel, le lieutenant-colonel de Champagne, y commandait. D'Haumont la défenseur du Château-Trompette, avait le commandement de la Citadelle et avait pour lieutenants Mauvezin et La Marteilhe.

St-Luc rassurait les Consuls d'Agen : « C'est plustost « un effect de la crainte qu'ils ont d'estre surprins qu'au- « cun dessein de mal faire (1) ».

La garnison, s'autorisant du duc d'Epernon, levait sans ordre et sans mandat des impôts en nature et en argent dans la juridiction et ailleurs.

La Vrillière, comme St-Luc, invitait les Consuls au calme. Il s'étonnait de leurs alarmes. La garnison, disait-il, n'a pas été augmentée (2).

Le 5 Avril 1651, par arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux, une première enquête avait été faite à l'encontre de Lamothe-Vedel, de son neveu, Mauvezin, du lieutenant de la Citadelle, La Marteilhe, du commandant de la Citadelle, d'Haumont, et de Daniel Dasqué, relativement aux violences et aux levées arbitraires de tailles (3).

Il fallait savoir enfin ce qui se passait à Puymirol.

Le 21 Août, Anthoine de Cunolio, lieutenant principal et assesseur criminel du Présidial, ouvrit une se-

---

(1) Arch. d'Agen, EE, 62

(2) Arch. d'Agen, FF, 233.

(3) Le mal était ancien. Dans une ordonnance de 1560 il est question de gouverneurs de Provinces et autres agents royaux qui prélevaient des impôts pour eux-mêmes. (Clamageran, *Histoire de l'Impôt en France*, T. II, p. 151).

conde enquête par arrêt du Parlement du 7 Août, et entendit Pierre de Lescazes, avocat du Roi près la Cour de la Sénéchaussée d'Agenais : « Bien que la Province « jouisse d'une paix profonde, despuis qu'il a pleu à « Leurs Majestés par une déclaration expresse d'en es- « loigner le subject de tous les troubles (1) et particu- « lièrement despuis qu'elle a heu l'honneur d'estre soub- « mize au gouvernement de Mgr le Prince », néanmoins le déposant se plaignait qu'on eût fait murer toutes les portes, sauf celle de St-Sernin, où on fait une garde exacte en contraignant les habitants et les paysans d'y aller. On a rempli de soldats la Citadelle « qui n'est « qu'à une lieue de laditte ville (d'Agen) », ce qui remplit ses habitants de crainte. — Un sieur Dominique (de Puymirol), joueur de violon, dit au village de Saint-Amans, où il s'était arrêté, que les gens de guerre de Puymirol méditaient une entreprise contre Agen et, montrant du doigt le château de Castelculier, qu'ils se proposaient de l'entourer dans une nuit de barriques pleines de terre.

Un autre déposa que Lamothe-Vedel, en pleine place publique, un jour de marché, avait dit qu'il rouerait de coups de bâton tous ceux qui se refuseraient à aller à la garde de la porte. On ajoutait que le commandant était fort en colère contre les gens de St-Caprasy-de-Lerm (2).

Tous ces bruits et toutes ces dépositions ne rassuraient guère les Consuls d'Agen.

Quelques jours après (30 Août), M. de St-Luc demanda aux Consuls deux pièces de canon de leur arsenal du plus fort calibre pour forcer le château de Seyches « dans lequel, disait-il, quelques particuliers se

---

(1) D'Epernon.

(2) Arch. Dles Suppl. E, Puymirol, 1651. (Après Lamothe-Vedel, ce fut le baron de Montviel qui commanda la place).

« sont jettés pour s'opposer à l'exécution des arrests du « Parlement ». Il les chargeait d'embarquer les canons à destination de Marmande (1).

Le 11 Août au soir, des mains criminelles mirent le feu à des bûchers près et hors la porte St-Antoine, à Agen. On y trouva « quantité de torchons de paille « goudronnés garnis de force allumettes, de mesches « dans des cannes et de la pouldre...! ce qui marque « quelque pernicieux dessein contre la ville ».

On avisa aussitôt M. de St-Luc, le Premier Président et le Procureur général au Parlement.

La Vrillière manda aux Consuls d'Agen (30 Août), de faire rechercher et de châtier les auteurs des actes criminels de la porte St-Antoine. Il ajoutait : « Cependant je ne puis vous celler que je m'estonne de l'al« larme que vous avez prinse pour la garde qui se faict « à Puimerol, estant certain qu'elle ne se faict que « pour conserver la place en l'obeyssance du Roy et « que d'ailleurs, j'ay seu qu'il n'y a aultre garnison « que celle que S. M. y entretient d'ordinaire (2) ».

Les esprits étaient troublés de ces signes avant-coureurs de la guerre civile.

On était à la veille de la proclamation de la majorité du Roi. Le 6 Septembre 1651, le Roi avait treize ans révolus. Le Jeudi, 7, le Roi, entouré de sa noblesse et de ses gardes, dans tout l'appareil de la pompe royale, tint un lit de justice au Parlement, pour la déclaration de sa majorité, en présence des Princes et des Pairs du Royaume.

Seul, le vainqueur de Rocroy, de Fribourg, de Nordlingen et de Lens, le premier prince du sang, Louis II de Bourbon, prince de Condé, était absent.

---

(1) Lettre du 30 Août datée de Bordeaux. (Arch. d'Agen EE, 62).

(2) Arch. d'Agen, FF, 233.

APPENDICE

L'appendice se compose : 1° du portrait du premier Duc d'Epernon, par le marquis de Montglat ; 2° de la requête des Consuls d'Agen au Conseil du Roi pour l'évocation de leurs causes à un autre Parlement que celui de Guyenne (Juin et Juillet 1649) ; 3° de la lettre de créance donnée à Michel Du Bouzet, sieur de Marin, de Ste-Colombe et de La Montjoie pour le siège de Lusignan ; 4° La copie de la relation du Journal des Consuls d'Agen touchant l'affaire des gardes du Duc d'Epernon (nuit du 19 au 20 Décembre 1650) ; 5° Du texte intégral de l'Edit donné à Paris par le Roi Louis le Quatorzième, l'an de grâce 1651, au mois de Janvier.

PORTRAIT

DU PREMIER DUC D'ÉPERNON

Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1)

Par le Marquis de MONTGLAT

Au commencement de cette année (1642), mourut le duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-neuf ans, à Loches, où il était relégué par ordre du Roi. Il avait été élevé par la faveur de Henri III, de très petit gentilhomme qu'il était, à une très grande fortune, au-delà de sa portée ; mais il l'avait toujours maintenue par sa conduite et sa fierté pendant le règne de trois rois, pendant lesquels il éprouva de la bonne et de la mauvaise fortune. Sur la fin de ses jours, il trouva en tête le cardinal de Richelieu, qui lui ôta tous ses établissements; et, ne pouvant souffrir l'humeur fière et altière avec laquelle il avait toujours vécu, l'humilia à un tel point qu'il le réduisit à venir demeurer à Loches et à y vivre en homme privé, dépouillé de toutes charges et gouvernements, où il mourut accablé de déplaisirs, pour avoir vu

(1) La Valette (Haute-Garonne) canton de Verfeil. Jeanne de Saint-Lary de Bellegarde, dame de La Valette, résidait au château de Caumont, au diocèze de Lombez. De là, le nom de Caumont qu'on donnait dans sa jeunesse au duc Jean-Louis d'Epernon. Son château de Plassac était en Angoumois. Jean de La Valette, son père, commandait en Languedoc une compagnie de gens d'armes (1563). En 1570, il était colonel de la cavalerie légère de France et en 1572, gouverneur de Toulouse.

mourir ses deux fils aînés, le duc de Candale et cardinal de La Valette, et le troisième disgrâcié et réfugié en Angleterre (1).

---

(1) *Mém. de Montglat*, Collection Petitot, T. XLIX, p. 348.

REQUÊTE D'ÉVOCATION
DES
CONSULS ET JURATS D'AGEN
à un autre Parlement que le Parlement de Guyenne

Jurade du XXI Juin 1649

Sy lesdits Consuls et Jurats trouvent bon d'obtenir par la faveur de Monseigneur le duc d'Espernon des lettres d'interdiction du grand sceau contre Messieurs de la Cour du Parlement de Bordeaux, évocation et réunion à un autre Parlement pour lesdits sieurs Consuls, Jurats, leurs enfants, leurs veufves, héritiers, et officiers, serviteurs et domestiques, seullement ; ou s'ils l'obtiendront généralle pour tous les habitants de la présente ville, attendeu les mauvaises intentions et vollontées que Messieurs les officiers de ladite Cour de Parlement ont conceu contre ceste communauté à cause des mouvements arrivés dans lad. ville de Bourdeaux et de tout ce qui s'est ensuivi.

(Jurades de la ville d'Agen, BB, 57, p. 86).

REQUÊTE AU ROI

(JUILLET 1649)

Au Roy et A Nosseigneurs de son Conseil.

Sire,

Les Consuls et Jurats de vostre ville d'Agen remonstrent très humblement à Vostre Majesté que Monsieur le Duc d'Espernon, vostre gouverneur et lieutenant general en vostre province de Guienne, ayant ordonne aux supplians de lui fournir quelques munitions de guerre comme aussy de faire imprimer, publier et afficher en la dicte ville d'Agen plusieurs de ses Ordonnances données contre certains arrests donnés par vostre Cour du Parlement de Bourdeaux et en outre de luy fournir nombre de bateaux pour porter en la dicte ville quelques régimens de cavalerie et infanterie a celle de la Réole (1), la dicte cour de Parlement et tous les habitans du dict Bourd^x^, ayant conceu une si grande haine contre les supplians, qu'iceux supplians ont juste sujet de craindre d'estre mal traittes par la dicte Cour de Parle^t^ ez proces et affaires civilez ou criminels qu'ilz ont ou auront ci-apres en ladicte Cour; voire le peuple

(1) Il s'agit ici de la concentration à la Réole des troupes que le Duc d'Epernon mena contre les Bordelais, occupés au siège de Libourne, expédition terminée par le combat et la victoire de Libourne, le 26 Mai 1649. Une partie du Régiment de Créquy-cavalerie s'était embarqué à Boé, à une lieue en amont d'Agen et l'autre, à Moissac. Le chevalier de Viven le commandait.

et habitans dudict Bourdeaux sont si forts irrites contre lesdicts supplians que voyant que le dict sieur duc d'Espernon honnore sadicte ville d'Agen le plus part du temps de son séiour et croyant qu'ilz ont este instrumens de la deffaicte de leurs troupes et qu'ilz y ont contribué, ils ont uzé de plusieurs menasses contre les supplians a se point que de quelques annees, ilz né pourront avoir acces libre ni seureté pour leurs proces et affaires dans la dicte ville de Bourdeaux, c'est pourquoy, Sire, ils se jettent aux pieds de Vostre Maiesté a cé que son bon plaizir soit dé leur accorder une évoquation generalle et renvoy de leurs proces civilz et criminelz en tel autre Parlemen què Vostre Maiesté trouvera convenable, chose qui n'est pas nouvelle, veu que les supplians ont obtenu ci-devant la mesme grâce du Roy Henry le Grand ayeul de Vostre Maieste de très heureuse memoire ez annees mil cinq cens quatre vingts dix huict et mil six cens quatre, a raison dé certain proces que leur Communauté avait intenté contre quelque particulier conseiller de Vostre dicte Cour de Parlement de Bourd^x (1), à cause de quoy le Roy renvoya tous les proces desdicts supplians en vostre Cour de Parlement de Toloze, et jaçoit qué ce ne fust pas lors un motif pareil a cellui duquel il s'agist à present, fonde

(1) Le Roi Henri IV décida l'évocation du Parlement de Bordeaux à celui de Toulouse de tous les procès en instance pour une période de six années. (Arch. d'Agen. FF. 17. 1598). Nouvelle évocation accordée par le Roi le 24 Mars 1604. En 1605, un arrêt du Conseil Privé fit inhibition à la Cour du Parlement de Bordeaux de connaître des procès touchant les Consuls et habitants d'Agen pour une durée de six mois. (FF. 19. Voir ibidem l'arrêt d'évocation au Parlement de Toulouse). Dans les lettres du Roi Henri (24 Mars 1604), il y est question de grands procès soutenus devant la Cour des Aides de Paris par les Consuls d'Agen à l'encontre de présidents et conseillers du Parlement de Bordeaux au sujet des tailles « à cause des grands biens qu'ils « possédaient dans la juridiction de ladite ville ».

sur la haine et inimitié publique que ledict Parlement et toute la ville de Bourdeaux ont conceu contre lesdictz supplians pour avoir obei et execute les ordres du dit sieur d'Espernon, Vostre gouverneur en ladicte province.

A ces cauzes, Sire, et attandu qu'il appert dé ce dessus par les pièces cy attachees, plaise à Vostre Maiesté d'évoquer de Vostre dite Cour de Parlement de Bourdeaux tous les proces et differentz des supplians meus et à mouvoir, civilz et criminelz, tant en demandant que deffendant, circonstances et dépendances d'iceux et ou ils seront parties principalles ou garends, soit pour les affaires publiques de la Maison de Ville dudict Agen et appelations des jugemens qu'ils ont donné ou donneront pour les affaires de police, ensemble les proces civilz et criminelz de leurs successeurs en ladicte charge de Consuls, Jurats et Officiers de ladicte Maison de Ville et affaires particuliers des supplians, leurs vefves, enfans, heritiers et domestiques, circonstances et dependences d'iceux et iceux renvoyés en tel autre Parlement qu'il plaira a Vostre Maiesté et cependant en interdire toute cour, juridiction et cognoissance a ladicte Cour de Parlement de Bourdeaux, avec inhibitions et deffences aux parties de sy pourvoir a peine de cinq cens livres, nullite et cassation de procédures et de tous despans, domages et interests et ci nonobstant la declaration de Vostre Maiesté du mois d'Octobre dernier et autres confirmatives d'icelle et arrests de veriffication ausquelz il plaira à Vostre Maieste desroger de grace specialle et atribuer la cognoissance desdictz affaires circonstances et dependances au Parlement auquel le renvoy en sera ordonné pour juger lesdicts procèz et differendz, suivant et conformement à ce que ledict Parlement de Bourdeaux a acoustumé de juger et a ces fins ordonner que les commissions et arrestz qui seront donnes par ledict Parlement qui sera

par Vostre Maiesté donné seront exploités et executés par tout lé ressort dudict Parlement de Bourdeaux en vertu de ladicte evoquation sur les commissions et arrestz dudict Parlement sans qu'il soit besoin de prendre aucun *pareatis* de la dicte Cour dé Parlement de Bourdeaux et les supplians continueront leurs prieres a Dieu pour la santé et prospérité de Vostre Maiesté.

LANGELIER, Consul suppliant ; CONSISAT, Consul suppliant ; GIRLES, Consul suppliant ; BÉCHON DE CAUSSADE, Consul suppliant : LORET , Consul suppliant ; DESCAYRAC, Consul suppliant (1).

(1) Arch. d'Agen. FF. 25. Juillet 1649.

COPPIE de la LETTRE de CRÉANCE

de Monseigneur le Duc d'Espernon à M. de Marin

escripte à Messieurs les Consuls d'Agen touchant le siège de Lusignan

---

Messieurs les Consuls, ayant prié Monsieur de Marin, maréchal de camp des armées du Roy, de vous entretenir, vous adjousterez foy s'il vous plaist à ce qu'il vous dira et reçevrez les ordres qu'il vous donnera de ma part. C'est, Messieurs les Consuls, un très fidelle amy à vous rendre service.

Signé : le Duc d'ESPERNON.

De Marmande ce XXII Novembre 1649.

La lettre fut remise aux Consuls par le sieur de Marin le lendemain.

(Arch. d'Agen. Jurades. BB. 57, pp. 94 96).

AFFAIRE DES GARDES DU DUC D'ÉPERNON

(Nuit du 19 au 20 Décembre 1650)

« Le 20e dudict (mois) (1), nous estans asamblés dans « nostre chambre de consel sur l'ure de sept heures de « matin par M. de Faure nostre collègue, nous a esté « rapourté que la nuict passée sur l'eure de dix heures « certains habitants feurent hurter à sa porte ce que « l'auroit obligé a sortir de sa maison ; et au devant « d'icelle auroit trouvé Messieurs Danalin consllers et « de Grimard adt et capne de cartier lesquels lui au- « roient dit que se retirant ils avoient faict rencontre « de certains personnages à eus incongneus soubs les « couverts, estant attroupés lesquels marchoit de deux « a deux estant armés de pistollets ayant deux flambèaus « allumes lesquels chantoient certaine chanson, ce qui « l'auroit obligé de sortir de sa dicte maison avec « plusieurs habitants, aller soubs les couverts et qu'il « auroit prié ledit Danalin de voulloir aller chez M. de « Verduc nostre collègue afin de le prier de ce voulloir « rendre soubs lesdits couverts ou les dicts srs de Verduc « et Danalin se seroit rendus et qu'ils auroit veu les « dits personnages qui marchoit deux a deux avec deux « flambeaus au devant chantant ladicte chanson ce qui « les auroit obliges à faire heurter aux portes de plu- « sieurs habitants afin de leur donner leur assistance « afin qu'il n'arrivat de desordre dans ladicte ville et que

---

(1) Lundi 20 Décembre.

« s'en venant dans la présente maison de ville ils
« auroient trouvé la porte de la maison de M. de Birac
« ouverte ou ils seroit entre pour parler avec Monsieur
« de Marin maréchal de camp ou il seroit surveneu
« lesdicts sieurs personnages qui les auroit joincts,
« ou estoit M. de Lafague lieutenant de la compagnie
« des gardes de Monseigneur le duc d'Espernon avec
« plusieurs des autres desdictes gardes de Mondict
« Seigneur auquel dict sieur Lafaigue aurions dict
« que cella n'avoit pas bonne grace que des personnes
« de leur considération allassent par la ville chan-
« tant ceste chanson qui pourroit esmouvoir le puple à
« cedition de quoy en aurions dressé nostre procès
« verbal et déliveré d'en donner advis à Monseigneur
« le marquis de St-Luc, lieutenant général du Roy en la
« province et à Mons. le procureur général de la Cour
« de Parlement et à Monsieur de la Vrillière conseiller
« du Roy et secrétaire d'Estat (1).

(1) *Journal des Consuls*, p. 224.

AFFAIRE DES GARDES

Le 21 on écrivit à M. de St-Luc et à Monsieur le Procureur Général au Parlement de Bordeaux et on leur envoie copie du procès verbal ainsi qu'à M. de La Vrillière. Le 22, on en informa M. de Girles à Paris.

Le 25, les Consuls allèrent rendre visite aux commissaires députés par le Parlement pour l'instruction de l'affaire, MM. de Pharnous et de Raymond, qui étaient logés au logis St-Jacques.

A la date du 10 Janvier 1651, on lit dans le *Journal des Consuls* : « Sont arrivés en icelle ville un huissier « de la chaîne avec un auqueton du Roy (1), lesquels « sont veneus dans la maison de ville pour nous rendre « une lettre du Roi par laquelle nous ordonne tenir la « main à l'exécution de l'arrêt du Conseil concernant « l'affaire des Gardes (2) ».

---

(1) C'est-à-dire fleurdelysé.

(2) *Journal des Consuls*, p. 231.

EDIT DE JANVIER 1651

Confirmatif des Privilèges de la ville et Université d'Agen

Louis par la Grâce de Dieu Roi de France et de Navarre à tous présents et à venir salut (1).

Nos chers et bien amez les Consuls, manans et habittans, ville et université d'Agen, nous ont fait dire et remonstrer qu'en l'année mil deux cens vingt et un Raymond Comte de Narbonne et de Thoulouse et Marquis de Provence leur auroit octroyé plusieurs beaux privilleges lesquels auroient esté confirmés par les Roys Philippes, Charles septie, Charles huitie, Louis unzie, Louis douze, François premier, Henry quatrie, et par le desfunt Roy Louis treizie, nostre tres honnoré Seigneur et pere, que Dieu absolve a plain, continuez et déclarez par les lettres de confirmation desdits privilleges accordez ausdits Consuls manans et habitans, ville et université d'Agen par ledit Roy Charles l'an mil quatre cens quarante deux, et outre pour leur donner plus de moyen de se conserver et maintenir en l'obéyssance et fidellité requise envers ceste couronne et d'exercer ladite charge consulaire avec plus de dignité, il leur auroit aussy accordé certains dons, octroys et

---

(1) Labénazie a donné dans son *Histoire de la ville d'Agen et pays d'Agenais*. (T. I, p. 333. 1888) un texte souvent inexact. Nous l'avons soigneusement collationné sur le parchemin des *Archives d'Agen* et le donnons intégralement. Labénazie a encore attribué à ce document une date fausse, 1650 au lieu de 1651.

autres droits y contenus dont ils ont bien et deument jouy et jouyssent de présant, et tout ainsy qu'est contenu ausd. lettres pattantes et craignant d'y estre troublés ilz nous ont très humblement fait supplier leur confirmer tous et chascuns leurs privillèges, dons et octroys, et leur accorder sur ce nos lettres nécessaires, *A ces causes* desirant favorablement traitter lesdits Consuls, manans et habitans, ville et université d'Agen, pour leur donner d'autant plus occasion de continuer les services qu'ils font au public et l'exercice de leurs charges de Consuls, et ne les rendre de pire condition qu'ils estoient au temps de nos prédécesseurs Roys, en considération des grandes despances ausquelles lesdites charges les oblige et de l'obéyssance et fidellité qu'ilz ont toujours eue à ceste couronne, de l'advis de la Reine Régente, nostre très honnorée dame et mère, et de nostre conseil qui a veu lesdits privilleges et concessions et confirmations des Roys nos prédécesseurs cy attachez soubs nostre contrescel, nous avons en confirmant les susdits privilléges, déclarations et édits, dit et déclaré, vouleu et ordonne, et de nostre grace especialle, plaine puissance et authorité royalle, disons, déclarons, voulons et nous plaist par ces presantes signées de nostre main que lesdits Consuls, manans et habittans, ville et université d'Agen, jouissent plainement et paisiblement de tous les privilléges dons et octroys et autres droicts à eux accordez par ledit Comte Raymond, en ladite année mil deux cens vingt et un et par les Roys Philippe, Charles septie, Charles huitie, Louis unzie, Louis douzie, François premier, Henry second, François second, Charles neufvie, Henry troisie, Henry quatrie et par le desfunt Roy Louis treizie, nostre tres honore Seigneur et père, comme d'abondant en tant que besoing seroit, nous les avons conservez et conservons en iceux sans qu'il leur soit mis ou donné aucun trouble ny empescheman et generallement de

tous autres droicts privilléges, exemptions a eux attribuéz, et desquels ilz ont cy-devant jouy et jouyssent et usent encore de présant, si donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aydes, Seneschal d'Agenais, et à tous autres, nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces presantes ils facent enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user lesdits Consuls, manans, habittans, ville et juridiction d'Agen, tant en général qu'en particulier plainement paisiblement et perpétuellement et à ce faire, souffrir et obeir, contraignan et faisan contraindre tous ceux qu'il appartiendra, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement au contraire, CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR, nonobstant touttes lettres et édit à ce contraires ausquels nous avons desrogé et desrogerons par cesd. présentes et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes.

Donnes à Paris au mois de Janvier l'an de grâce mil six cens cinquante un et de nostre regne le huitie.

LOUIS (1).

---

(1) Arch. d'Agen. EE. 27.

ERRATA ET ADDENDA

Pages

26 Note 3. Lire : *La Mothe-La Forest.*

38 — 6. — *Du Bernet.*

60 — 1. — *Jean Samuel de Brunet.*

73 — 1. — *Concizat,*

84 — 2. — *René I Voyer d'Argenson.*

85 — 5. — *Marin.*

110 — 3. — *Charles II de Rochefort de St-Angel... Son fils était Jean II de Rochefort, seigneur de Moneins, Roquefère près Monflanquin, Lespinassat et Couronneau —, le futur défenseur de Villeneuve (1652). — On trouvera sa large signature dans les Reg. Par. de St-Etienne de cette ville. (V. Hist. Généal. de la Maison de Ferrières-Sauvebœuf par P. Huet et de Chabot, p. 93).*

126 Ligne 24. Lire : *Monstry.*

159 — 19. — *Tambours battants.*

161 — 6. Ajouter : *(4 Déc.) Théobon conduisait la cavalerie de Sauvebœuf. L'affaire eût lieu entre Caudrot et Gironde.*

164 Note 3. Lire : *portes.*

170 Ligne 20. Ajouter : *D'Epernon était arrivé à Agen le 25 Janvier. A la date du 1er Février, on lit dans le* Journal des Consuls (*BB. 59, p. 100):*

« Le mesme jour nous avons faict faire un « grand sierge de sire blanche enrichie de

Pages

« fleurs de lys et de roses de cire et diverses « couleurs avec les armes de Monseigneur « nostre gouverneur, avec la ponnhée de ve- « lours bleuf avec une dantelle d'argent au- « tour que nous lui avons offert ».

179 Ligne 4. Lire : *Broussel.*

210 Ligne 4. Lire : *de Calonges.*

— Ligne 7. Rectification. *Le marquis de Montpouillan était le petit-fils du Maréchal par Henri Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, son deuxième fils. Montpouillan, le fils du Maréchal, avait éte tué au siège de Tonneins en 1622. (V.* Le Mercure François. *T. IX*).

211 Avant-dernière ligne. Lire : *Branne.*

221 Ligne 3. Lire : *Lamothe-Montravel.*

267 Ligne 25. Lire : *La Princesse.*

271 Ajouter à la note 1 : *Le Comte Hercule de Belloy, marquis de Montaiguillon, était en 1655 capitaine des gardes de Gaston d'Orléans, en exil à Blois.* (Revue des Deux Mondes, *1903. T. XVI, p. 54*).

— Ligne 8. Lire : *Montaiguillon.*

281 Note 2. Ligne 6. Lire : *Un Apollon de Grossoles de Flamarens.*

TABLE

ONOMASTIQUE & TOPOGRAPHIQUE (1)

(1) Les noms de lieux et les noms des Régiments Frondeurs sont en *italiques*.

C

D

E

F

G

M

N

O

P



T

U

V

TABLE GÉNÉRALE

Pages

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

Pages.

CHAPITRE X


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 07 14 01 9